

Rapport de mission en République populaire du Bangladesh



Mission organisée par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides
(OFPRA) avec la participation de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)
du 3 au 15 juin 2023

RAPPORT DE MISSION
en République populaire du Bangladesh

du 3 au 15 juin 2023

Mission organisée par

l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)

avec la participation de

la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)

Remerciements

La délégation remercie tous les interlocuteurs qui ont bien voulu la rencontrer lors de la mission, ainsi que toutes les personnes qui ont concouru à sa réalisation.

Elaboration du rapport

Ce rapport a été élaboré par l'équipe de la mission : Claire Lummaux (cheffe de mission, cheffe de la section Asie-Espace postsoviétique de la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'OFPRA, DIDR), François-Xavier Vieillard (chargé de recherches à la DIDR), Lorène Blard (officière de protection instructrice à la Division Asie 2 de l'OFPRA) et Jérôme Camus (chef-adjoint du Centre de recherche et de documentation, CEREDOC, de la CNDA).

Toutes les photographies figurant dans ce rapport ont été prises par François-Xavier Vieillard, Lorène Blard et Claire Lummaux. Leurs droits sont réservés (DR).

La rédaction du rapport a été **finalisée en novembre 2023**. Les événements survenus ultérieurement à la mission ne sont pas pris en compte dans ce rapport.

Avertissement

Le présent rapport ne prétend pas être une étude exhaustive de tous les phénomènes liés à la problématique de l'asile, et n'a pas vocation à apporter de preuves concluantes quant au fondement de demandes d'asile particulières.

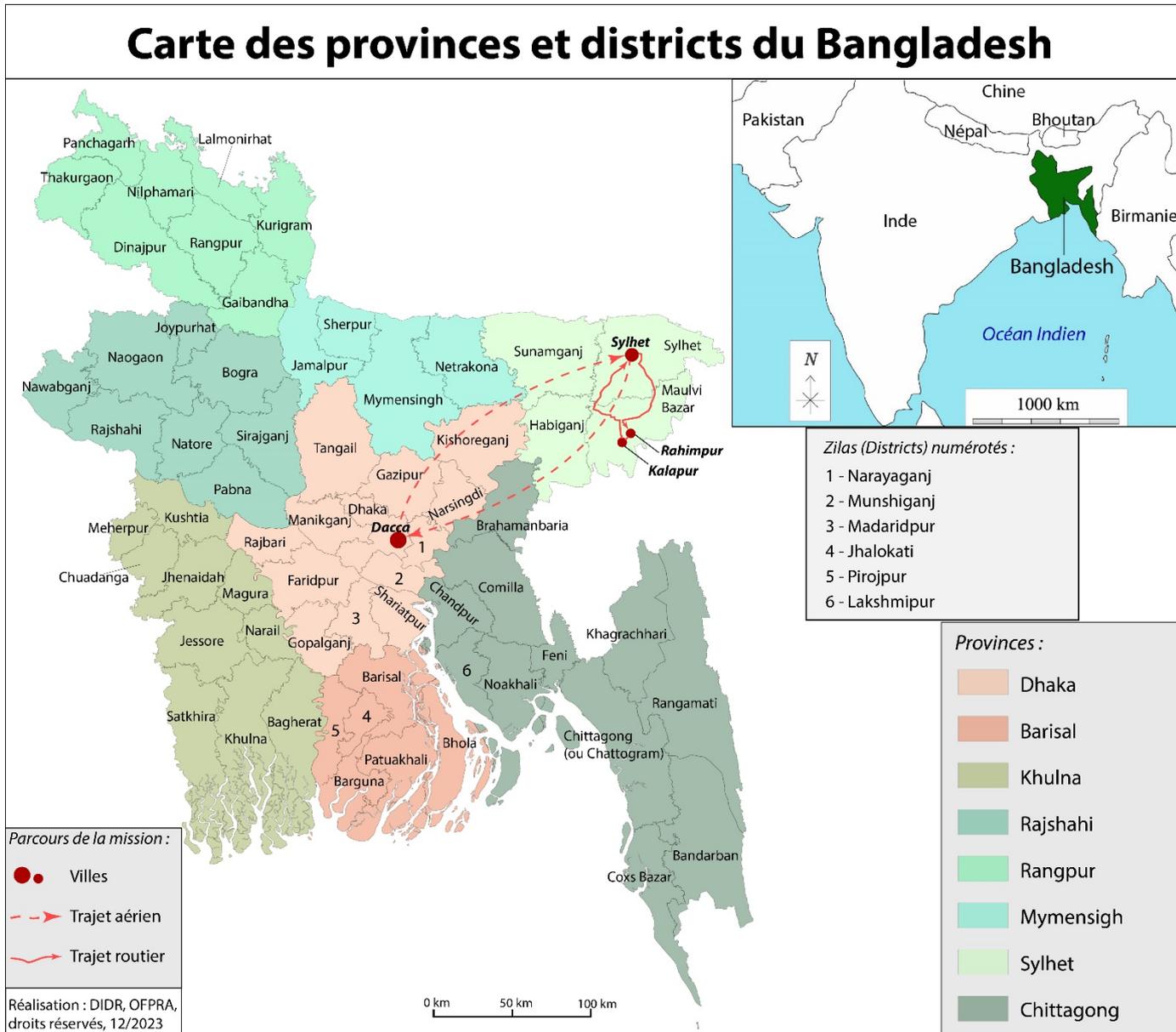
Ce rapport ne reflète pas la position de l'OFPRA, ni celle de la CNDA, mais uniquement celle des interlocuteurs rencontrés lors de cette mission, lesquels ont été sélectionnés avec le souci de recouper les informations en accord avec les lignes directrices communes européennes sur les missions de recueil d'informations¹. Pour clarifier, si nécessaire, une situation évoquée par l'un des interlocuteurs, certaines sources publiques ont pu être ajoutées. Toutes les sources mentionnées dans le présent rapport sont référencées en notes de bas de page et dans la bibliographie.

Pour des raisons de sécurité, à leur demande, les noms de certains des interlocuteurs de la mission, voire de leur organisation, ne sont pas mentionnés dans le rapport.

La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

Photographie de couverture : Les élections municipales de juin 2023 dans la division de Sylhet (DR)

¹ EU common guidelines on (Joint) Fact Finding Missions: a practical tool to assist member states in organizing (joint) Fact Finding Missions, 11/2010, <https://www.refworld.org/docid/4d0246f79.html>



Carte des provinces et districts du Bangladesh, avec les lieux où s'est rendue la délégation (DR)

Interlocuteurs rencontrés lors de la mission

Dacca

Institutions internationales et représentations diplomatiques

- ✓ Agences de l'Organisation des Nations unies, dont Organisation internationale pour les migrations (OIM)
- ✓ Délégation de l'Union européenne
- ✓ Ambassades de pays occidentaux, dont la France

Institutions nationales

- ✓ Ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Justice
- ✓ Département d'enquêtes criminelles (CID)
- ✓ Commission nationale des droits humains (NHRC)
- ✓ Commission électorale

Institutions locales

- ✓ Bureau d'enregistrement des mariages musulmans

Organisations non gouvernementales

- ✓ ONG de défense des droits humains
- ✓ ONG de défense des droits des minorités religieuses et ethniques
- ✓ ONG d'aide aux migrants et aux victimes de la traite des êtres humains
- ✓ Organisation de défense des droits des ouvrières et ouvriers du secteur textile

Organisations politiques

- ✓ Représentants du *Bangladesh Nationalist Party* (BNP)
- ✓ Représentants de la *Bangladesh Chhatra League*, organisation étudiante de la Ligue Awami

Professionnels

- ✓ Avocats
- ✓ Universitaires

Sylhet

Institutions locales

- ✓ Police
- ✓ *Union council chairmen* (présidents d'administrations locales rassemblant plusieurs villages) à Kalapur et Rahimpur (district de Maulvibazar)

Organisations politiques

- ✓ Représentants du Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal (JCD), organisation étudiante du BNP

Professionnels

- ✓ Journalistes
- ✓ Etablissement d'enseignement hindou
- ✓ Rencontre organisée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) avec des Bangladais rentrés au pays après un parcours migratoire en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique du Nord

Table des matières

Table des sigles.....	11
Introduction.....	12
1. La situation politique depuis 2015.....	13
1.1. Rappels chronologiques.....	13
1.2. Remarques sur le système politique bangladais.....	13
Un champ politique à la fois extrêmement polarisé et fluide.....	13
Dysfonctionnements du système électoral.....	14
1.3. La Ligue Awami : état des lieux après 15 ans d'exercice du pouvoir.....	16
1.3.1. Le monopole du pouvoir.....	16
1.3.2. Une stabilité en trompe-l'œil.....	17
1.3.3. L'exacerbation des luttes intestines.....	18
1.3.4. La branche étudiante de la Ligue Awami (Bangladesh Chhatra League, BCL).....	18
1.4. Le BNP, un parti affaibli.....	21
1.4.1. Un parti en manque d'idées nouvelles.....	21
1.4.2. La branche étudiante du BNP, le Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal (JCD) : témoignages de militants de Sylhet.....	21
1.5. L'influence des partis islamistes.....	22
1.5.1. Remarques générales.....	22
1.5.2. La question de l'islamisme armé.....	24
1.5.3. La Société de l'Islam du Bangladesh (Jamaat-e-Islami Bangladesh, JIB).....	25
1.5.4. Le Protectorat de l'Islam du Bangladesh (Hefazat-e-Islam Bangladesh, HIB).....	26
2. Les formes de la violence politique.....	26
2.1. Les exécutions sommaires et extrajudiciaires.....	27
2.2. Les disparitions forcées.....	28
2.3. Le dévoiement de la justice.....	28
2.4. Témoignages de militants du BNP et du Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal (JCD).....	29
2.4.1. La répression ou les entraves aux activités politiques.....	29
2.4.2. L'expérience carcérale des militants du JCD.....	30
3. La liberté d'expression.....	31
3.1. Un cadre législatif répressif : la Digital Security Act (DSA).....	31
3.2. Les médias et les journalistes.....	33
3.2.1. La fiabilité et l'accès à l'information.....	33
3.2.2. Rencontre avec des journalistes de Sylhet.....	35
3.3. Les défenseurs des droits de l'homme.....	36
3.3.1. Méthode et difficultés de la collecte d'informations sur le terrain.....	36

3.3.2.	Obstacles administratifs et judiciaires rencontrés	37
3.4.	Les syndicats et associations de défense des travailleurs : l'exemple du secteur textile	39
4.	Le système judiciaire	40
4.1.	Un accès à la justice réduit.....	40
4.1.1.	Une justice lente et corrompue.....	40
4.1.2.	Des stratégies dilatoires	41
4.1.3.	L'importance du facteur socio-économique et l'aide juridictionnelle	42
4.1.4.	La National Human Rights Commission (NHRC).....	43
4.2.	Les forces de l'ordre	44
4.2.1.	Le dépôt de plainte.....	44
4.2.2.	Violences et corruption	46
5.	La justice informelle : les shalishs	47
5.1.	Utilité et fonctionnement	47
5.1.1.	Composition du shalish	48
5.1.2.	Fonctionnement	48
5.2.	Limites du shalish	49
5.2.1.	Limites structurelles et politisation des shalishs.....	49
5.2.2.	Place des femmes dans les conseils de village	49
6.	La justice de village : les « Village Courts »	50
6.1.	Utilité et fonctionnement	50
6.2.	Limites	51
7.	Les conflits fonciers	52
7.1.	Les populations vulnérables et les facteurs de vulnérabilité à la prédation foncière	52
7.2.	Les documents de propriété	56
7.3.	Les procédures.....	57
7.3.1.	La justice traditionnelle : les shalish.....	57
7.3.2.	La voie administrative	57
7.3.3.	La voie judiciaire.....	58
8.	Les femmes	59
8.1.	Le cadre juridique en matière de protection des droits des femmes.....	59
8.2.	Le cadre juridique en matière d'état-civil, avec un focus sur le mariage musulman.....	60
8.2.1.	Les compétences du cadî.....	61
8.2.2.	La procédure d'enregistrement du mariage devant le cadî	61
8.2.3.	La dissolution du mariage : le divorce	62
8.3.	Prévalence des violences contre les femmes	63
8.4.	Les mesures de protection mises en place par le gouvernement.....	64
9.	Les minorités sexuelles et de genre	67
9.1.	Une distinction parfois floue entre hijras et reste de la communauté LGBTIQ+	67

9.2.	Le cadre juridique	67
9.3.	Les personnes LGBTIQ+ ne s'identifiant pas comme hijras	68
9.3.1.	Sécurité et protection des autorités.....	68
9.3.2.	Attitude de la société	69
9.3.3.	Autres aides apportées par les associations	70
9.4.	Les hijras	70
9.4.1.	Une communauté culturelle isolée du reste de la société.....	70
9.4.2.	Retombées de la reconnaissance officielle des hijras en 2013	71
9.4.3.	Sécurité et protection des autorités.....	72
10.	Les minorités ethniques et religieuses	72
10.1.	Les minorités religieuses	72
10.1.1.	Situation générale des minorités religieuses	72
10.1.2.	Situation sécuritaire	74
10.1.3.	Protection des autorités.....	76
10.2.	Les minorités ethniques.....	77
10.2.1.	Minorités ethniques des plaines	77
10.2.2.	Peuples autochtones des Chittagong Hill Tracts (CHT)	78
10.3.	L'accueil des Rohingyas.....	82
10.3.1.	Rappel contextuel.....	82
10.3.2.	Les conditions de vie des Rohingyas dans les camps	82
10.3.3.	La gestion des camps.....	84
11.	Phénomènes migratoires.....	85
11.1.	Instruments légaux	85
11.1.1.	Cadre juridique international	85
11.1.2.	Cadre juridique national.....	85
11.2.	Les documents d'identité.....	86
11.2.1.	Délivrance des cartes d'identité	86
11.2.2.	Passeports et fraude documentaire	86
11.3.	Données générales	87
11.4.	Les réseaux de recrutement.....	88
11.4.1.	Agences de recrutement et intermédiaires	88
11.4.2.	Coûts.....	90
11.5.	Vulnérabilité dans les pays de destination	90
11.6.	Situation au retour	91
11.7.	Aides et protection accordées aux victimes de la traite et aux migrants de retour	92
11.7.1.	Programmes visant à l'éradication de la traite	92

11.7.2. Appui des ambassades et consulats.....	93
11.7.3. Attitude de la police	93
11.7.4. Attitude de la justice	93
11.7.5. Associations apportant du soutien.....	94
Conclusion	95
Bibliographie.....	96

Table des sigles

ASK	Centre pour la loi et la médiation (<i>Ain o Salish Kendra</i>)
BHBCOP	Conseil de l'unité hindoue, bouddhiste et chrétienne du Bangladesh (<i>Bangladesh Hindu Bouddha Christian Oikya Parishad</i>)
BLAST	Centre de services juridiques et d'aide juridictionnelle du Bangladesh (<i>Bangladesh Legal Aid and Services Trust</i>)
BNSK	Centre pour les femmes migrantes du Bangladesh (<i>Bangladesh Nari Sramik Kendra</i>)
CBO	Organisation communautaire (<i>Community-Based Organisation</i>)
CHT	Chittagong Hill Tracts
CSA	Loi sur la cyber-sécurité (<i>Cyber Security Act</i>)
DSA	Loi sur la sécurité numérique (<i>Digital Security Act</i>)
GDP	Personnes de genre divers (<i>Gender Diverse People</i>)
LGBTIQ+	Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes
NHRC	Commission nationale des droits de l'homme (<i>National Human Rights Commission</i>)
NLASO	Organisation nationale des services d'aide juridictionnelle (<i>National Legal Aid Services Organization</i>)
NSI	Agence de la sécurité nationale (<i>National Security Intelligence</i>)
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OSCC	Centre de crise à guichet unique (<i>One Stop Crisis Center</i>)
UNO	Chef exécutif d'un sous-district (<i>Upazila Nirbahi Officer</i>)
VSC	Centre de soutien aux victimes (<i>Victim Support Centers</i>)

Introduction

En 2022, 8 611 premières demandes d'asile ont été déposées auprès de l'Ofpra par des ressortissants bangladais, ce qui représente une augmentation de 68 % de la demande par rapport à 2021 et fait du Bangladesh le deuxième pays en termes de flux de demande d'asile. Les thématiques invoquées sont variées : opposants politiques et journalistes alléguant un contrôle renforcé du pouvoir par la Ligue Awami et des restrictions accrues sur la liberté d'expression, minorités religieuses invoquant une hausse des tensions communautaires ou encore personnes craignant de subir des violences en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. L'écrasante majorité des demandeurs d'asile disent venir de la division de Sylhet, dans le nord-est du pays.

L'Ofpra a donc décidé de diligenter une mission de recueil d'informations dans ce pays, en y associant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), afin de mettre à jour les informations recueillies lors d'une mission précédente organisée en 2015.

La délégation a séjourné au Bangladesh du 3 au 16 juin 2023 et s'est rendue dans les villes de Dacca et de Sylhet ainsi que dans deux villages du district de Maulvibazar, dans la division de Sylhet. Elle a rencontré une quarantaine d'interlocuteurs : organisations internationales, institutions gouvernementales nationales et locales, associations, professionnels des médias, représentants religieux et universitaires. Nombre d'entre eux ont demandé à s'exprimer anonymement, voire à ce que le nom de leur organisation ne soit pas mentionné. Afin de s'assurer de la fiabilité des informations recueillies, ces dernières ont été complétées par les rapports mis en ligne par les institutions rencontrées par la délégation et recoupées avec d'autres sources publiques.

La diversité des thématiques abordées par la mission reflète la variété des problématiques invoquées dans la demande d'asile. La délégation s'est ainsi intéressée à la situation politique dans le pays et aux problématiques des libertés publiques, en particulier de la liberté d'expression. Elle s'est également entretenue avec divers interlocuteurs sur la question de l'exercice effectif de la justice et de l'accès au droit et aux procédures légales des citoyens, en particulier en cas de conflits fonciers. Enfin, un certain nombre d'entretiens ont été consacrés aux personnes vulnérables et aux minorités : femmes, minorités sexuelles et de genre, minorités religieuses, peuples autochtones dans les *Chittagong Hill Tracts* et migrants de retour au Bangladesh.

1. La situation politique depuis 2015

1.1. Rappels chronologiques

Revenue au pouvoir en 2009, la Ligue Awami s’y est maintenue depuis, en s’imposant lors des élections générales de 2014 et 2018. Le principal parti d’opposition, le Parti nationaliste du Bangladesh (*Bangladesh National Party*, BNP), a refusé de prendre part au scrutin de 2014, en signe de protestation contre la répression politique qu’il subissait. Plusieurs observateurs ont considéré ce boycott comme une erreur politique majeure. Au cours de ce mandat, la Ligue Awami a fait montre d’un autoritarisme croissant. À la tête d’une alliance réunissant plusieurs partis, le BNP a participé à l’élection de décembre 2018, mais n’a remporté que sept sièges au Parlement, le *Jatiya Sangsad*², tandis que la coalition emmenée par la Ligue Awami s’est emparée de 288 sièges. La tenue de ce scrutin dans une atmosphère de violence et de terreur, documentée notamment par l’ONG *Human Rights Watch*, (arrestations massives d’opposants, menaces envers les électeurs, bourrage d’urnes la veille et le jour du vote, etc.³), a, selon le politologue Julian Kuttig, marqué un « tournant » dans la vie politique bangladaise. C’était, par ailleurs, la première fois de l’histoire du pays qu’un parti parvenait à se maintenir au pouvoir pour un troisième mandat consécutif⁴.

1.2. Remarques sur le système politique bangladais

1.2.1. Un champ politique à la fois extrêmement polarisé et fluide

La mission a pu s’entretenir avec Imtiaz Ahmed, professeur en relations internationales à l’université de Dacca et directeur du Centre d’étude des génocides (*Centre for Genocide Studies*). Il a insisté sur **l’extrême polarisation de la vie politique entre la Ligue Awami et le BNP** – y compris dans les médias, à l’université et dans les organisations de la société civile. Il ne discerne aucune force susceptible de jeter un pont entre ces deux pôles, notamment parce que les deux grands partis ignorent ou disqualifient toute idée nouvelle. Il a pourtant estimé le poids électoral moyen de la Ligue Awami à 30-35 % et celui du BNP à 20-25 %. Par conséquent, l’issue des élections (lorsqu’elles sont libres et non manipulées) dépend des 20-30 % d’électeurs indécis ou partisans d’une autre force politique. **Cette polarisation a contribué à réduire l’espace dont dispose la société civile, contrainte de s’aligner sur l’un des deux grands partis**, ce qui a contribué à un appauvrissement du débat. De plus, les militants politiques sont soupçonnés de lutter pour une alternance qui leur permettrait d’obtenir des postes bien placés dans l’administration, sans rien changer au système politique dont ils dénoncent, par ailleurs, les dérives⁵.

Dans le même temps, revenant sur la question des affiliations politiques, plusieurs interlocuteurs de la mission ont rappelé qu’en dépit des apparences, la politique bangladaise ne devait pas être réduite à un face-à-face entre BNP et Ligue Awami. Ils ont expliqué qu’au Bangladesh comme dans plusieurs pays d’Asie du Sud, **la loyauté s’accorde davantage à une famille qu’à une idéologie politique proprement dite**. Dans ce système plus dynastique que démocratique, chaque leader tire sa légitimité des circonstances souvent tragiques dans lesquelles il a hérité du pouvoir⁶, quoique cela ne le dispense pas d’obtenir l’approbation des cadres du parti. **C’est précisément l’absence de programme politique rigide qui fait de ces formations des structures très fluides**. De fait, Imtiaz Ahmed a relevé que les mêmes élites, habituées à se fréquenter lors d’occasions privées, peuplaient le sommet des deux grands partis. Cette fluidité du personnel politique explique que l’on assiste de longue date à des **alliances locales parfois contre-intuitives entre cadres de partis rivaux**, simplement parce que l’un pensera que le second est susceptible de lui rendre la faveur à l’avenir. **Ce constat ne vaut pas que pour la Ligue Awami et le BNP** : des candidats du parti de la Société de l’Islam du Bangladesh

² Le Parlement compte 300 sièges élus au scrutin uninominal majoritaire direct et 50 sièges réservés aux femmes (en plus des députées ayant été élues directement, hors-quota).

³ Voir, à ce sujet : DIDR, OFPRA, 15/04/2020, [url](#)

⁴ Pour une histoire politique synthétique du Bangladesh, voir notamment : KUTTIG J., *Orientaliska Studier*, 2021, [url](#) et JACKMAN D. & MAITROT M., *Critical Asian Studies*, 2023, [url](#)

⁵ AHMED Imtiaz (Université de Dacca), entretien, 13/06/2023

⁶ Les deux principales responsables politiques bangladaises, Sheikh Hasina (Ligue Awami) et Khaleda Zia (BNP), sont respectivement la fille du « père de la nation », Sheikh Mujibur Rahman, et l’épouse de Ziaur Rahman, président entre 1977 et 1981. Tous deux ont été assassinés.

(*Jamaat-e-Islami Bangladesh*, JIB) ont parfois été soutenus par l'un des deux grands partis afin de contrer le candidat du grand parti concurrent⁷.

Dans ce paysage politique écrasé par deux partis, le professeur Imtiaz Ahmed voit l'appétit du pouvoir (quel qu'il soit : politique, financier, intellectuel) comme la principale incitation à rejoindre un mouvement politique. Le but est de s'approcher de l'élite, en s'alignant avec telle ou telle formation. Si un parti éconduit une recrue potentielle, celle-ci approchera un autre mouvement. De même, **certains quittent leur formation d'origine en cas de défaite électorale**⁸. Selon l'universitaire David Jackman, les membres de la Ligue Awami surnomment « hybrides » les personnes ayant abandonné le BNP pour rejoindre le parti au pouvoir (il s'agit notamment d'hommes d'affaires). Ce sobriquet fait référence aux variétés de fruits et légumes modifiées pour donner de meilleurs rendements, mais moins bons que les originaux. Ces nouveaux membres sont soupçonnés d'opportunisme et rendus responsables de tous les scandales qui frappent le parti. Toutefois, ce sont aussi les cadres locaux de la Ligue Awami eux-mêmes qui ont encouragé ces défections, en exerçant parfois des pressions⁹.

1.2.2. Dysfonctionnements du système électoral

Les procédures électorales

La mission a rencontré une délégation de la Commission électorale, dont l'indépendance est garantie par l'article 118 (4) de la Constitution¹⁰.

L'article 122 de la Constitution énumère les **conditions permettant d'être inscrit sur les listes électorales** – parmi celles-ci : être âgé de plus de 18 ans, être ressortissant bangladais et ne pas avoir été condamné dans le cadre de la loi « sur les collaborateurs » (*Bangladesh Collaborators Order*, 1972), qui punit les individus ayant apporté leur concours aux forces armées pakistanaises lors de leur « occupation illégale » du Bangladesh¹¹.

La Commission électorale est responsable de l'enregistrement des partis. Entre autres conditions, peut être enregistré un parti disposant d'un siège au Parlement depuis 1971 *ou* ayant obtenu 5 % des voix dans les circonscriptions où il a présenté des candidats *ou* disposant de bureaux dans au moins 100 *upazilas*, chacun de ces bureaux devant compter au moins 200 membres. Les partis candidats à l'enregistrement doivent aussi réserver au moins un tiers des places dans leurs comités centraux et locaux à des femmes, ne pas recevoir de financements de l'étranger et respecter la Constitution bangladaise. Un parti ne peut, par ailleurs, représenter une corporation, une profession ou une entreprise¹². La liste en ligne sur le site de la Commission recense 44 partis enregistrés, les plus récents l'ayant été début août 2023. **Le non-enregistrement d'un parti n'est pas synonyme d'interdiction**, mais il empêche la formation en question de présenter des candidats sous son nom aux élections¹³.

S'agissant de l'**enregistrement des candidats**, la loi bangladaise dispose qu'un candidat indépendant doit présenter une liste de signatures réunissant au moins 1 % des électeurs de la circonscription concernée. Quant au candidat affilié à un parti, il doit fournir (par voie papier ou électronique) un document certifiant qu'il a bien obtenu la nomination de sa formation¹⁴.

⁷ AHMED Imtiaz (Université de Dacca), entretien, 13/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

⁸ AHMED Imtiaz (Université de Dacca), entretien, 13/06/2023

Julian Kutting a en effet indiqué qu'après le scrutin contesté de 2018, « découragés et confrontés à des tentatives d'intimidation et d'élimination, beaucoup de responsables et de membres du BNP ont quitté la politique voire ont rejoint la Ligue Awami ». Voir : KUTTIG J., *Orientaliska Studier*, 2021, [url](#)

⁹ JACKMAN D., « The Crocodiles Are Closing in: Everyday Life for a Local BNP Leader », in ENGELSEN RUUD A. & MUBASHAR H., 2022, p. 85-86

¹⁰ République populaire du Bangladesh, « Constitution », 1972, [url](#)

¹¹ République populaire du Bangladesh, « Constitution », 1972, [url](#) ; République populaire du Bangladesh, « Bangladesh Collaborators (Special Tribunals) Order », 1972, [url](#)

¹² République populaire du Bangladesh, Commission électorale, entretien, 14/09/2023 ; République populaire du Bangladesh, « The Representation of the People Order », 1972, [url](#)

¹³ République populaire du Bangladesh, Commission électorale, consultée le 06/10/2023, [url](#). Pour une raison inexplicée, le tableau comporte 49 lignes, dont 5 vides.

¹⁴ République populaire du Bangladesh, Commission électorale, entretien, 14/09/2023 ; République populaire du Bangladesh, « The Representation of the People Order », 1972, [url](#)

Les machines électroniques (**Electronic Voting Machines, EVM**), présentées comme plus sûres que les bulletins papier et en service depuis 2010 lors de certaines élections locales (et dans quelques circonscriptions lors du scrutin national de 2018), ne seront pas utilisées pour les prochaines élections générales. La Commission a indiqué ne pas en posséder assez pour en équiper tous les bureaux de vote du pays (plus de 40 000)¹⁵.

Les **observateurs électoraux**, locaux comme internationaux, sont accrédités par la Commission, en concertation avec les ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Il s'agit de représentants d'ONG (118 étaient enregistrées, au moment de la visite de la mission) ou d'organisations internationales. Les dernières élections ont ainsi réuni plus de 25 000 observateurs bangladais (appartenant à 81 organisations différentes) et 100 étrangers¹⁶. Les journalistes, eux, peuvent obtenir une accréditation sur présentation préalable de leur carte de presse et de leur carte d'identité¹⁷.

À l'approche des élections de janvier 2024, la Commission a été critiquée pour son interprétation partielle, partielle ou inconstante des textes législatifs, qui a semé la confusion chez les candidats et des doutes sur les règles effectivement en vigueur¹⁸.

Remarque : en septembre 2023, l'Union européenne a annoncé qu'elle n'enverrait pas de délégation d'observateurs électoraux lors du scrutin du 7 janvier 2024. Si l'UE a invoqué des contraintes budgétaires, une porte-parole de la Commission européenne a justifié cette décision par le fait que l'élection ne répondait pas aux normes internationales¹⁹.

Le professeur Imtiaz Ahmed a jugé que, dans son ensemble, le système électoral devait être réformé. Il a pointé **le manque de transparence et de crédibilité des procédures de sélection des candidats**. En l'état, les prétendants les plus riches sont en mesure d'acheter leur nomination. Ces derniers tiennent leur poids politique des réseaux cultivés dans le cadre de leurs affaires. Il estime donc que, dans un tel système, où l'argent corrompt tout, « une bonne personne ne sera jamais nommée ou élue ». Les **intermédiaires (middlemen), c'est-à-dire des personnalités influentes localement ou des hommes de main (musclemen) qui mettent leur entreegent à la disposition d'un candidat à la députation**, jouent un rôle stratégique. Ce sont, en effet, eux, plutôt que le député, qui connaissent la circonscription et ses habitants. De fait, beaucoup de parlementaires n'ont pas d'expérience politique de terrain et sont issus du monde des affaires²⁰.

Une condition élémentaire pour un système démocratique fonctionnel serait qu'il existe une confiance minimale entre les différents partis. Tout au contraire, dans la configuration actuelle, perdre une élection revient à *tout* perdre, tandis que le vainqueur s'empare de tout (*the winner takes all*) : il est alors en mesure de placer ses affidés au sein de l'administration et d'accorder des fonds publics, des emplois (publics ou non) ou des contrats à ses partisans²¹. À cet égard, **les directeurs de scrutin (returning officers²²) jouent également un rôle stratégique**. Ces agents publics sont très conscients qu'en cas d'alternance politique, ils ne seront pas reconduits dans leurs fonctions. En effet, depuis 2008, la Ligue Awami a clairement promu ses fidèles aux postes importants. Il est donc dans l'intérêt de ces directeurs de scrutin de contribuer à ce que le parti au pouvoir s'y maintienne. Autrement dit, les ingérences dans le processus électoral ne sont pas nécessairement ordonnées par le sommet du gouvernement, mais peuvent être le fruit d'initiatives d'agents de l'administration²³.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le BNP exige que la prochaine élection soit organisée et supervisée par un gouvernement intérimaire neutre (*caretaker government*), comme cela a été le cas en 1991, 1996, 2001 et 2008. Ce système, aboli par la Ligue Awami en 2011, consistait à confier le

¹⁵ République populaire du Bangladesh, Commission électorale, entretien, 14/09/2023 ; BenarNews, 23/01/2023, [url](#)

¹⁶ République populaire du Bangladesh, Commission électorale, entretien, 14/09/2023 ; The Dhaka Tribune, 22/12/2018, [url](#)

¹⁷ République populaire du Bangladesh, Commission électorale, entretien, 14/09/2023

¹⁸ Prothom Alo, 30/11/2023, [url](#)

¹⁹ Prothom Alo, 23/09/2023, [url](#)

²⁰ AHMED Imtiaz (Université de Dacca), entretien, 13/06/2023

²¹ AHMED Imtiaz (Université de Dacca), entretien, 13/06/2023 ; AMUNDSEN I., Party Politics, vol. 22, n°1, 01/2016, [url](#) ; RIAZ A. & RAHMAN M. S. (ed.), Routledge, 2016, p. 67 et 177

²² « La Commission [électorale] nomme un directeur du scrutin pour chaque circonscription aux fins de l'élection d'un député pour cette circonscription ; une personne peut être nommée directeur du scrutin pour deux ou plusieurs circonscriptions. [...] Sous la surveillance, la direction et le contrôle de la Commission, le directeur du scrutin supervise tous les travaux effectués dans le district ou la circonscription en rapport avec la conduite des élections et s'acquitte également des autres tâches et fonctions qui peuvent lui être confiées par la Commission. » République populaire du Bangladesh, 1972, [url](#)

²³ AHMED Imtiaz (Université de Dacca), entretien, 13/06/2023

gouvernement à des technocrates non élus pendant 90 jours, le temps de la campagne électorale officielle et de la transition entre les administrations sortante et entrante, pour pallier la défiance qui règne entre les partis et envers la Commission électorale, vue comme inféodée au pouvoir²⁴.



Les élections municipales de mai-juin 2023 - Des élections ont eu lieu dans cinq grandes agglomérations (*city corporations*) : Gazipur, Rajshahi, Khulna, Barishal (Barisal) et Sylhet. La mission se trouvait justement à Sylhet quelques jours avant le vote et a constaté que la propagande électorale saturait l'espace public.

(Sylhet. DR.)

Le BNP a annoncé boycotter ces élections. Toutefois, certains cadres du parti se sont présentés en indépendants : aucun n'a été élu maire, mais quelques-uns ont remporté des postes de conseillers. La Ligue Awami aurait encouragé ces candidatures dissidentes, afin de mobiliser davantage d'électeurs et d'améliorer le taux de participation. L'intégrité du scrutin a été mise en doute à Khulna, où le taux de participation annoncé (48 %) a semblé incohérent avec la fréquentation réelle des bureaux de vote²⁵. À Sylhet, c'est le candidat de la Ligue Awami qui l'a emporté très largement, la participation s'élevant à 47 %. Il a ainsi succédé à Ariful Haque Choudhury (BNP), maire depuis 2013 et qui avait renoncé à se présenter en 2023²⁶.



1.3. La Ligue Awami : état des lieux après 15 ans d'exercice du pouvoir

1.3.1. Le monopole du pouvoir

Shafi Mohammad Mostofa, professeur associé à l'université de Dacca, a affirmé à la mission que **sous les mandats de Sheikh Hasina, le Bangladesh s'est d'abord mué en « démocratie illibérale » puis en État autoritaire**, n'ayant conservé que le principe électoral comme marqueur symbolique de la démocratie²⁷. D'autres interlocuteurs de la mission ont évoqué **une « autocratie », la moindre décision étant prise par la Première ministre ou des membres de sa famille**. Certains ont évoqué un « État-famille » (plutôt qu'un « parti-État ») ou de « la loi d'une seule personne » (*One-person law*). Les ministres n'ont, en effet, en dépit de leur titre, aucun pouvoir : est influent celui qui a l'oreille de la Première ministre et de son entourage, décrit comme un groupe d'une dizaine de personnes au fonctionnement quasi mafieux²⁸.

²⁴ Délégation du BNP (Dacca), entretien, 05/06/2023 ; RIAZ A., Himal Southasian, 01/08/2006, [url](#) ; KUTTIG J, Orientaliska Studier, 2021, [url](#) ; JACKMAN D. & MAÏTROT M., Critical Asian Studies, 2023, [url](#)

²⁵ Prothom Alo, 23/04/2023, [url](#) ; Prothom Alo, 19/09/2023, [url](#)

²⁶ Prothom Alo, 20/05/2023, [url](#) ; Prothom Alo, 21/06/2023, [url](#)

²⁷ MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023

²⁸ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023 ; Odhikar, entretien, 13/06/2023

De plus, selon l'ONG *Odhikar*, les procédures de recrutement de la fonction publique, notamment au concours d'entrée, sont totalement opaques et biaisées en faveur des membres du parti au pouvoir – particulièrement dans le secteur judiciaire²⁹. D'autres interlocuteurs ont confirmé qu'en vue des élections, la Première ministre a remanié les responsables de la police au profit de personnalités originaires du même district qu'elle (Gopalganj, dans la division de Dacca)³⁰.

Le gouvernement a également accaparé le monopole du récit national et imposé sa propre lecture de la guerre de libération. *Odhikar* a ainsi expliqué à la mission que la Ligue Awami a répandu l'idée que toute personne ne lui étant pas affiliée était un ennemi de l'État³¹.

1.3.2. Une stabilité en trompe-l'œil

Imtiaz Ahmed a concédé qu'au cours de ses presque quinze ans au pouvoir, **la Ligue Awami a su accorder un certain espace aux minorités et favoriser le développement économique du pays**. En outre, l'institution militaire a vu sa situation s'améliorer, qu'il s'agisse des budgets qui lui sont alloués ou du niveau de vie des soldats. Elle s'est, par ailleurs, professionnalisée, et est désormais la première armée représentée dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Par conséquent, il juge faible le risque de voir l'armée se soulever contre le gouvernement civil. En revanche, il a contesté l'idée selon laquelle la Ligue Awami aurait apporté une réelle stabilité politique au Bangladesh³². En effet, cette stabilité a été acquise de façon autoritaire, au détriment de l'opposition politique et de la société civile, quoique les sanctions annoncées par les États-Unis en mai 2023 aient semblé offrir un relatif répit aux militants³³.

Les sanctions américaines de mai 2023 consistent en des restrictions de visa à l'encontre de tout individu soupçonné de faire obstacle à l'intégrité des prochaines élections. Les premières sanctions ont été imposées en septembre 2023 à plusieurs « membres des forces de sécurité, membres du parti au pouvoir et des partis d'opposition ». Le nom des personnes concernées n'a pas été révélé³⁴. Ce resserrement de la politique américaine en matière de visas n'est pas anecdotique : de nombreux politiciens bangladais ont des proches installés aux États-Unis. Le propre fils de la Première ministre détient une *green card*³⁵.

Au reste, les difficultés économiques consécutives à la pandémie de COVID-19 et l'éclatement de la guerre en Ukraine ont pesé sur la popularité du gouvernement. L'opposition a mis la conjoncture à profit pour dénoncer les errements de la Ligue Awami³⁶. En effet, depuis son retour au pouvoir, le parti a promis de faire du Bangladesh un « miracle économique », ce qui a satisfait les aspirations des classes moyennes³⁷.

Al Jazeera a consacré un documentaire (1 h) à la collusion entre un groupe criminel, des responsables des forces de sécurité et des membres de l'entourage de la Première ministre. Voir : *Al Jazeera*, « All the Prime Minister's Men », 2021, [url](#)

²⁹ *Odhikar*, entretien, 13/06/2023

³⁰ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

À cet égard, en septembre 2023, *Prothom Alo* a fait état d'une vague de promotions dans la fonction publique, supérieures au nombre de postes effectivement disponibles : la même chose avait été observée avant les élections générales de 2014 et 2018. Le gouvernement essaierait ainsi de s'attirer les faveurs des agents publics. Voir : *Prothom Alo*, 06/09/2023, [url](#)

³¹ *Odhikar*, entretien, 13/06/2023

³² AHMED Imtiaz (Université de Dacca), entretien, 13/06/2023

³³ *Odhikar*, entretien, 13/06/2023 ; ONU Femmes, entretien, 14/06/2023

³⁴ États-Unis d'Amérique, Ambassade au Bangladesh, 24/05/2023, [url](#) ; États-Unis d'Amérique, Département d'État, 22/09/2023, [url](#)

³⁵ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023 ; *Nagaland Post*, 22/06/2023, [url](#)

³⁶ OIM, entretien, 15/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

³⁷ Le politologue Julian Kuttig a résumé ce contrat passé avec la population dans la formule : « D'abord le développement, ensuite la démocratie. » KUTTIG J., *Orientaliska Studier*, 2021, [url](#)

Le Bangladesh, un « miracle économique » ?

Entre 2000 et 2016, la part de la population frappée par l'extrême pauvreté a reculé de 34 % à 13 %. Pour autant, les difficultés liées à la pandémie de COVID-19 et à la hausse de l'inflation ont aggravé les inégalités et enrayer cette dynamique³⁸. En novembre 2026, le Bangladesh devrait sortir de la catégorie des « pays les moins avancés » (PMA), dont il faisait partie depuis 1975, consacrant des décennies de développement économique (7 % de croissance annuelle en moyenne entre 2010 et 2020). Le pays perdra par la même occasion ce sur quoi il a largement bâti ses succès, à savoir un accès privilégié à certains marchés, notamment nord-américain et européen³⁹. Certains interlocuteurs de la mission ont pointé les fragilités de l'économie bangladaise, la décrivant même comme au bord de l'effondrement. Du point de vue de ces interlocuteurs, **parler d'un « miracle bangladais » est donc très exagéré, le développement économique n'ayant bénéficié qu'à une minorité de la population**⁴⁰.

1.3.3. L'exacerbation des luttes intestines

De l'avis de la représentante d'une organisation internationale rencontrée par la mission, la Ligue Awami est menacée d'effondrement par les luttes intestines qui la traversent. Celle-ci a estimé que le Bangladesh réunissait toutes les caractéristiques d'un État failli⁴¹. **Soucieuses d'accaparer plus de pouvoir et d'influence, particulièrement à l'approche d'échéances électorales, différentes factions du parti et de l'administration s'affrontent violemment.** Elle a donné l'exemple de la rivalité entre le service du renseignement militaire (*Director General of Forces Intelligence*, DGFI) et la *Detective Branch*. Elle serait le fruit d'une stratégie délibérée de la Première ministre, qui a multiplié les agences de sécurité pour les mettre en concurrence et, *in fine*, mieux les contrôler⁴².

Une organisation de défense des droits humains a confirmé avoir noté une hausse, ces trois dernières années, des violences internes à la Ligue Awami, celles-ci prenant surtout la forme d'affrontements de rue⁴³. Entre janvier et mars 2023, l'ONG *Ain O Salish Kendra* (ASK) a documenté 46 heurts entre factions, faisant 5 morts. Huit autres membres de ce parti ont été tués au cours des seuls mois d'avril et mai. Ces affrontements seraient liés à des enjeux d'hégémonie locale, des résultats électoraux contestés ou des intérêts financiers⁴⁴.

1.3.4. La branche étudiante de la Ligue Awami (Bangladesh Chhatra League, BCL)

Selon *Odhikar*, contrairement à la population générale, **les étudiants ne peuvent rester politiquement neutres : il leur faut s'affilier à une organisation.** Compte tenu de l'envergure prise par la branche étudiante de la Ligue Awami, la *Bangladesh Chhatra League* (BCL), qui désormais « contrôle tout » sur les campus⁴⁵, c'est elle qui attire le plus grand nombre de recrues – et ce pour des raisons qui ne sont pas nécessairement idéologiques : **il semble ainsi indispensable d'être membre de la BCL pour obtenir une place en dortoir.** Or les étudiants pauvres ou originaires d'un milieu rural ont besoin d'un hébergement sur le campus⁴⁶. Ce trafic de places en dortoirs est lucratif : les chefs de la BCL de l'*Eden College* de Dacca exigeaient ainsi entre 10 000 et 30 000 takas (entre 86 et 258 euros) pour un lit⁴⁷.

³⁸ South China Morning Post, 30/05/2023, [url](#)

³⁹ ONU, 11/11/2021, [url](#) ; République française, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, dernière mise à jour : 04/2023, [url](#) ; RAHMAN M., The South Centre, 31/01/2023, [url](#) ; South China Morning Post, 30/05/2023, [url](#)

⁴⁰ OIM, entretien, 15/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

⁴¹ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

Elle a cité, à ce titre, un outil conçu par l'ONU pour évaluer le risque de survenue de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de génocide dans un pays donné⁴¹. Une étude publiée en avril 2023 et fondée sur cet outil a conclu que le Bangladesh présentait un risque élevé, du fait de la faiblesse de l'État de droit, la censure des médias ou encore de la polarisation du discours politique et de la dégradation de la situation économique. Voir : ONU, 2014, [url](#) ; Asia Pacific Centre for the Responsibility to Protect, 04/2023, [url](#)

⁴² Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

⁴³ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023

⁴⁴ New Age Bangladesh, 22/05/2023, [url](#)

⁴⁵ Sur ce point, voir aussi : KUTTIG J. & SHAMS BIN SHARIF S., « The Everyday Politics of Rumours and Information: Bangladesh's Hybrid Media System and Party-State Corporatism », dans ENGELSEN RUUD A. & MUBASHAR H., 2022

⁴⁶ *Odhikar*, entretien, 13/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

⁴⁷ New Age Bangladesh, 30/09/2022, [url](#). S'agissant de l'université de Dacca, en 2022, *Prothom Alo* a rapporté que les dortoirs ne pouvaient accueillir que 45 % des étudiants. Dans cette même université, si la BCL exerçait alors un « contrôle total » sur les

À l'université de Dacca, les membres de la BCL en deuxième année d'études utilisent les nouvelles recrues de première année pour, entre autres, agresser les commerçants ayant refusé de les servir gratuitement, passer à tabac des étudiants n'obéissant pas à leurs ordres ou extorquer des fonds aux tenanciers des petites échoppes à proximité du campus⁴⁸.

Odhikar a également dénoncé les stratégies de la BCL pour attirer de nouveaux membres, souvent pauvres. Certains sont soudoyés en se voyant offrir des cigarettes ou de la drogue, sinon de l'argent directement. Beaucoup ne tardent pas à s'engager dans des activités criminelles, comme l'extorsion. **Rejoindre la BCL, c'est acquérir une certaine influence** qui pourra être monnayée à l'avenir (par exemple pour décrocher des contrats). Selon *Odhikar*, c'est cette promesse de pouvoir qui rend les membres de la BCL si agressifs et prompts à la violence, même contre d'autres factions de leur propre mouvement ou de la Ligue Awami [voir supra, [partie 1.3.3](#)]⁴⁹.

Une interlocutrice de la mission a enfin relevé les violences sexuelles dont se sont rendus coupables certains responsables de la BCL, comme à l'*Eden College* à Dacca, où le président de l'antenne du mouvement aurait notamment agressé et exploité sexuellement plusieurs étudiantes, les menaçant de diffuser des photographies compromettantes d'elles si elles refusaient d'assister aux événements publics de la BCL⁵⁰. Les membres du BNP rencontrés par la mission ont eux aussi fait allusion à des agressions sexuelles et des meurtres imputés à la BCL⁵¹.

Les violences préélectorales de fin 2023 et le scrutin du 7 janvier 2024⁵²

Le samedi 28 octobre, le BNP et 36 partis alliés ont organisé un grand rassemblement à Dacca. Comme les précédents (en décembre 2022 et juillet 2023), le but était d'accroître la pression sur le gouvernement de Sheikh Hasina, dont le BNP exigeait la démission et le remplacement par une administration intérimaire neutre qui pourrait veiller à l'intégrité des prochaines élections générales. Au cours des jours précédents, le BNP avait accusé la police d'avoir mené des raids nocturnes au domicile de certains de ses responsables et installé des barrages routiers aux entrées de la capitale. Au total, 1 200 de ses partisans à travers le pays avaient été arrêtés avant même la tenue de la manifestation⁵³. Au-delà des seuls militants du BNP, le rassemblement du 28 octobre a paru réunir bon nombre de chauffeurs de *rickshaws* et de travailleurs journaliers, signe du mécontentement généralisé des classes populaires à l'égard des difficultés économiques que connaît le pays. **Cette manifestation a rassemblé un nombre de participants inédit en une décennie. Ce 28 octobre, des affrontements n'ont pas tardé à éclater entre les partisans du BNP d'une part, et ceux de la Ligue Awami et la police d'autre part.** Chaque camp a rejeté sur l'autre la responsabilité de ces heurts. Au moins quatre personnes ont été tuées, de nombreuses autres étant blessées. Si l'implication du BNP dans ces violences n'a pas été contestée, il semble que certaines aient été commises par des agents du pouvoir infiltrés dans le cortège de l'opposition, donnant ainsi un prétexte aux autorités pour réprimer massivement le BNP.

Fort de sa mainmise sur le pouvoir judiciaire, le gouvernement a en effet arrêté des milliers de membres du BNP (de tous niveaux hiérarchiques), souvent sous de faux prétextes. Le 12 janvier 2024, le BNP a ainsi indiqué que 27 000 opposants politiques étaient détenus : 23 500 membres du BNP et 3 500 du parti islamiste *Jamaat-e Islami*. À la même période, les autorités ont admis le chiffre de 10 000 détenus, tout en niant tout acharnement judiciaire. Un membre du Haut-commissariat de l'ONU aux droits de l'homme a tout de même vu dans ces pratiques une « vaste éradication de l'opposition » plus qu'une « réponse ciblée à des faits de violence particuliers ». La répression a poussé des milliers de cadres et membres du BNP à entrer en clandestinité. **Entre fin octobre et fin décembre 2023, plus de 1 500 membres de l'opposition ont été condamnés en justice le plus souvent dans le cadre d'affaires anciennes soudainement rouvertes.** Les trois principales cibles

dortoirs pour hommes, elle n'en avait guère sur ceux réservés aux femmes, encore contrôlés par l'administration. Prothom Alo, 05/07/2022, [url](#)

⁴⁸ KUTTIG Julian & *alii.*, Conflict Research Group, 2020, [url](#), p. 38

⁴⁹ *Odhikar*, entretien, 13/06/2023

⁵⁰ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023 ; Prothom Alo, 24/08/2022, [url](#) ; TASNEEM S., The Daily Star, 01/10/2022, [url](#) ; New Age Bangladesh, 30/09/2022, [url](#)

⁵¹ Délégation du BNP (Dacca), entretien, 05/06/2023

⁵² Cet encadré s'appuie principalement sur les sources suivantes : HRW, 01/11/2023, [url](#) ; Reuters, 28/10/2023, [url](#) ; Associated Press, 28/10/2023, [url](#) ; ICG, 04/01/2024, [url](#) ; The New York Times, 05/01/2024, [url](#) ; BBC, 01/01/2024, [url](#) ; RIAZ A., The Diplomat, 01/01/2024, [url](#) ; BERGMAN D., Scroll.in, 30/12/2023, [url](#) ; Al Jazeera, 15/11/2023, [url](#)

⁵³ New Age Bangladesh, 26/10/2023, [url](#) ;

de ces décisions de justice ont été les responsables nationaux du BNP, les cadres locaux du parti et des militants de terrain. Ces condamnations se sont poursuivies début 2024⁵⁴. En outre, entre le 28 octobre et le 6 janvier, au moins neuf militants et responsables de l'opposition sont morts en détention. Le BNP et le *Jamaat* ont jugé ce chiffre sous-estimé et évoqué 20 décès, notamment du fait de tortures⁵⁵.

À partir du 29 octobre, le BNP a commencé à organiser 2 à 3 jours de grève générale ou de blocage des axes de communication (*hartal*) par semaine, afin de rendre le pays ingouvernable et de mettre le gouvernement sous pression. Ces journées ont donné lieu à des affrontements entre police et manifestants et à des incendies de bus, trains et voitures. Quoique le BNP ne dispose pas des effectifs nécessaires pour faire respecter ces blocages partout, la peur des civils de se trouver pris dans des affrontements a d'abord suffi à assurer leur efficacité. Les *hartals* ont ensuite progressivement perdu en intensité⁵⁶.

En novembre 2023, le BNP a confirmé qu'il ne prendrait pas part à l'élection générale. Afin de donner un semblant de pluralisme et de crédibilité à ce scrutin, privé du principal parti d'opposition, la Ligue Awami a recouru à plusieurs stratégies, avec une efficacité très relative : offrir des circonscriptions à de petits partis, au poids électoral insignifiant, débaucher des cadres du BNP (en proposant une remise en liberté à ceux qui se trouvaient alors en détention), ou encore faire pression sur les bénéficiaires d'aides sociales, en les menaçant de les en priver s'ils ne se rendaient pas aux urnes. Plus encore, la Ligue Awami a autorisé ses membres qui n'auraient pas reçu l'investiture officielle du parti à se présenter malgré tout en tant que candidats indépendants. La Première ministre a expliqué que ces « candidats de paille », ou « candidats fantoches » (*dummy candidates*) étaient indispensables pour que chaque candidat de la Ligue Awami trouve au moins un adversaire face à lui. C'est ainsi que 440 membres du parti ont concouru en indépendants. Ce procédé a précipité des affrontements internes, entre candidats officiels et pseudo-indépendants (287 recensés au 30 décembre, faisant 350 blessés)⁵⁷. **Certains observateurs ont estimé que cela pourrait créer des lignes de fracture durables au sein du parti**, entre les élites établies (qui ont souvent joui de l'investiture officielle) et les élites aspirantes (nombreuses parmi les faux « indépendants »), toutes soucieuses de conserver ou de mettre la main sur les ressources auxquelles donne accès un siège au Parlement⁵⁸.

Le 7 janvier, 119 millions de Bangladais ont été appelés aux urnes. Les bureaux de vote ont vu des files d'attente se former seulement lors de la venue de médias ou d'observateurs électoraux, les militants de la Ligue Awami réunissant alors leurs partisans pour simuler une foule⁵⁹. En fin de journée, la Commission électorale a annoncé un taux de participation de 40 %. Cela a aussitôt suscité la perplexité des observateurs, qui ont relevé qu'à peine une heure avant cette annonce, les écrans de la Commission affichaient un taux de 28 %. Des personnes surprises en train de bourrer des urnes ont été arrêtées dans au moins 12 districts⁶⁰.

Avec 223 des 300 sièges attribués au suffrage direct (et a priori 48 des 50 autres places réservées aux femmes⁶¹), la Ligue Awami et Sheikh Hasina ont donc remporté une quatrième victoire consécutive, une longévité au pouvoir inégalée dans l'histoire du pays⁶². Sur les 62 candidats indépendants élus, 58 appartiennent en fait à la Ligue Awami. Le *Jatiya Party*, choisi par la Ligue Awami pour incarner l'opposition formelle, n'a obtenu que 11 sièges au lieu des 26 promis par le parti au pouvoir. Trois petites formations ont remporté un siège chacune, deux d'entre elles faisant toutefois partie de la coalition électorale emmenée par la Ligue Awami. Selon les calculs de *Prothom Alo*, **près de 95 % des députés sont désormais liés directement ou indirectement à la Ligue Awami**⁶³.

⁵⁴ New Age Bangladesh, 01/01/2024, [url](#)

⁵⁵ Prothom Alo [source : AFP], 10/12/2023, [url](#)

⁵⁶ New Age Bangladesh, 30/11/2023, [url](#) ; Prothom Alo, 27/10/2023, [url](#)

⁵⁷ New Age Bangladesh (2), 01/01/2024, [url](#) ; New Age Bangladesh, 03/01/2024, [url](#)

⁵⁸ Nikkei Asia, 04/01/2024, [url](#) ; The Dhaka Tribune, 02/01/2024, [url](#)

⁵⁹ Al Jazeera, 07/01/2024, [url](#) ; The New York Times, 07/01/2024, [url](#)

⁶⁰ BenarNews, 06/01/2024, [url](#)

⁶¹ The Business Standard, 19/02/2024, [url](#)

⁶² Al Jazeera, 08/01/2024, [url](#) ; Prothom Alo, 09/01/2024, [url](#)

⁶³ Prothom Alo (2), 09/01/2024, [url](#)

1.4. Le BNP, un parti affaibli

[La répression dont font l'objet les membres du parti est évoquée en détail infra, [partie 2.4.](#)]

1.4.1. Un parti en manque d'idées nouvelles

Imtiaz Ahmed a estimé que la répression politique n'expliquait pas, à elle seule, l'incapacité de l'opposition à mobiliser massivement la population. Il l'a davantage imputée à l'inertie du BNP, qui n'investit pas assez dans le travail militant de terrain pour reconquérir l'électorat, et qui, surtout, ne fait émerger aucune idée nouvelle susceptible d'offrir un projet de société alternatif à celui de la Ligue Awami⁶⁴. En effet, aujourd'hui, en termes de politique économique notamment, rien ne distingue les deux partis, quoique leur conception du nationalisme et de la guerre de libération diffère. De plus, la décision de la présidente du BNP, Khaleda Zia, de désigner son fils Tarique Rahman comme successeur, alors qu'il n'a que peu de liens avec les militants de terrain et vit en exil à Londres, a suscité le ressentiment des cadres du parti. Enfin, les appels à la démocratie du BNP sonnent creux aux oreilles d'une partie de la population, qui a encore le souvenir des dérives de ce même BNP quand il était au pouvoir⁶⁵. Cela étant, dans un rapport publié en janvier 2024, l'*International Crisis Group* a fait un bilan élogieux des efforts de Tarique Rahman pour s'imposer à la tête du parti et renouer avec les militants, en dépit de son éloignement. Il serait ainsi parvenu à se présenter comme étant « au fait des réalités du terrain »⁶⁶.

Par ailleurs, la délégation de la branche étudiante du BNP rencontrée à Sylhet a dénoncé les **tentatives de la Ligue Awami d'affaiblir le parti en créant des organisations concurrentes**. Il a notamment été question du Front nationaliste du Bangladesh (*Bangladesh Nationalist Front*, BNF), fondé en 2012⁶⁷. Si les sources publiques consultées ne confirment pas explicitement ces allégations, des médias bangladais se sont étonnés de l'empressement de la Commission électorale à enregistrer le BNF dont le symbole électoral, une gerbe de riz, se rapproche singulièrement de celui du BNP (la gerbe de blé). En outre, le président du BNF est issu des rangs du BNP, dont il a été exclu. Il a par la suite fondé plusieurs mouvements politiques, sans grand succès⁶⁸.

1.4.2. La branche étudiante du BNP, le *Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal* (JCD) : témoignages de militants de Sylhet⁶⁹

- Une organisation intrinsèquement liée à son organisation-mère, le BNP

Le comité central du BNP transmet ses instructions aux différents mouvements sectoriels (étudiants, jeunes, femmes) du parti. Il peut, par exemple, ordonner l'organisation d'activités politiques, un collage d'affiches, la tenue de réunions internes ou de manifestations pour dénoncer les problèmes du moment (inflation, hausse des prix de l'énergie, etc.). Les militants du JCD rencontrés par la mission ont insisté sur l'importance du respect de « l'idéologie » et de la hiérarchie du parti pour assurer son bon fonctionnement. Cela étant, le JCD paraît pouvoir prendre l'initiative d'une manifestation sur un sujet local.

- L'adhésion

Selon la délégation du JCD rencontrée par la mission, il n'existe pas de procédure unique pour devenir membre du mouvement. Le président et le secrétaire-général de chaque comité sont libres de fixer les règles de leur choix en matière d'adhésion. Certains comités demandent le versement d'une cotisation (ponctuelle ou régulière), d'autres font remplir aux nouvelles recrues un formulaire d'inscription. L'un des interlocuteurs a suggéré un âge minimal de 16 ans.

⁶⁴ En date d'octobre 2023, le programme du BNP se réduisait à une exigence : la démission de Sheikh Hasina (avec, pour corollaire, la désignation d'un gouvernement intérimaire neutre qui superviserait les élections).

⁶⁵ AHMED Imtiaz (Université de Dacca), entretien, 13/06/2023

⁶⁶ International Crisis Group, 04/01/2024, [url](#)

⁶⁷ Délégation du Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal (Sylhet), entretien, 09/06/2023

⁶⁸ The Daily Star, 19/07/2013, [url](#) ; The Dhaka Tribune, 19/02/2016, [url](#)

⁶⁹ Sauf mention explicite, la partie suivante se fonde entièrement sur les échanges de la mission avec la délégation du Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal (Sylhet), rencontrée le 09/06/2023.

La lecture de cette partie peut être complétée par celle de l'article académique suivant : KUTTIG Julian & *alii.*, Conflict Research Group, 2020, [url](#) Le cas de Sylhet est évoqué p. 65

- Les comités

D'après les témoignages recueillis auprès de militants de Sylhet, il existe un comité du JCD dans chacune des 20 municipalités⁷⁰ de la division éponyme. La ville même de Sylhet en comporte 42 (un par *ward*, ou arrondissement). Les comités très actifs peuvent compter jusqu'à 71 membres, d'autres n'en réunissant que 21. Des comités sont aussi implantés dans certains établissements d'enseignement supérieur, leurs effectifs oscillant entre 11 et 21 membres. De même, le nombre de postes à responsabilités (trésorier, secrétaire responsable de l'organisation, etc.) au sein de chaque comité dépend de son activité, quoique tous comportent un président et un secrétaire général, généralement bien connus des simples membres. Ces derniers ont souvent plus de mal à identifier les différents vice-présidents du comité.

- L'évolution interne

Les possibilités d'évolution au sein du JCD et du BNP sont nombreuses. Il semble fréquent que les cadres de l'aile étudiante renouvellent leur inscription à l'université (y compris après l'achèvement de leurs études et au-delà de l'âge de 30 ans) afin de pouvoir se maintenir dans l'appareil du mouvement. Pour obtenir un poste à responsabilité, le candidat doit avoir fait montre d'une réelle implication personnelle au sein du BNP. Sa notoriété locale et sa capacité à mobiliser les foules sont des attributs particulièrement appréciés. La sélection est faite par le comité supérieur du mouvement. Si le secrétaire général et le président d'un comité semblent jouer un rôle stratégique (« Ils s'occupent de tout »), d'autres postes de cadres ont été décrits par les interlocuteurs de la mission comme simplement honorifiques.

- Membres et sympathisants

Un membre du JCD est aussi enregistré officiellement dans les effectifs du BNP. Il lui incombe donc de participer aux réunions et différents événements organisés par le parti. À l'inverse, un simple sympathisant n'est soumis à aucune obligation de participation et n'est pas formellement enregistré. Pour autant, les membres comme les sympathisants peuvent rencontrer les mêmes problèmes vis-à-vis des autorités du fait de leur engagement politique.

- La présence du JCD à l'université de Dacca

Selon les interlocuteurs rencontrés par la précédente mission de l'OFpra et de la CNDA, en 2015, le JCD a été « évincé » de l'université de Dacca à partir de 2009⁷¹. Les sources publiques ne font pas mention d'une interdiction formelle, mais d'une mise en retrait du mouvement à partir de 2010, après que ses membres ont été attaqués par des militants de la BCL. La présence du JCD sur le campus n'est redevenue visible qu'en 2019, lorsqu'il y a organisé une manifestation⁷². L'ONG *Odhikar* rencontrée en juin 2023 a toutefois affirmé que les membres du JCD étaient systématiquement agressés lorsqu'ils se réunissaient en public (par exemple, en mai 2022 à Dacca⁷³), et ce, dans toutes les universités du pays⁷⁴.

1.5. L'influence des partis islamistes⁷⁵

1.5.1. Remarques générales

La mission s'est entretenue avec Shafi Mohammad Mostofa, professeur associé à l'université de Dacca et spécialiste de l'islam politique. Il a rappelé que **l'oscillation entre sécularisme⁷⁶ et islam était une constante de l'histoire contemporaine du Bangladesh**. Si le sécularisme était l'un des piliers de la

⁷⁰ Les municipalités (*purashava*) sont l'échelon administratif de base en milieu urbain. Il en existe 330 à travers le pays, sans compter les onze plus grandes agglomérations bangladaises qui ont, elles, le statut de *City Corporations*, divisées en *wards*.

⁷¹ OFpra & CNDA, 06/2015, p. 13, [url](#)

⁷² BanglaTribune, 07/02/2019, [url](#)

⁷³ The Business Standard, 27/05/2022, [url](#)

⁷⁴ Odhikar, entretien, 13/06/2023

⁷⁵ La lecture de cette partie peut être complétée par celle de la note suivante : DIDR, OFpra, 09/01/2018, [url](#)

⁷⁶ Le sécularisme est une doctrine prônant la séparation des religions et de l'État. Elle n'implique cependant pas que l'État observe une neutralité particulière à l'égard d'une ou de plusieurs religions. Au Bangladesh, la notion de « sécularisme » s'ancre dans la primauté accordée au nationalisme linguistique et culturel, plutôt qu'à la communauté religieuse – qui constituait, elle, le socle idéologique du Pakistan, dont le Bangladesh s'est émancipé en 1971. Voir par exemple : AHMAD A., The Daily Star, 16/12/2020, [url](#)

nation bangladaise énumérés dans la Constitution adoptée après l'indépendance, le terme en a ensuite été retiré par le président Ziaur Rahman, qui a tenté d'asseoir la légitimité de son régime militaire en empruntant à la religiosité populaire. **L'islam a été élevé au rang de « religion d'État »** en 1988 et cohabite depuis 2011 avec une réaffirmation du sécularisme comme « principe fondamental de l'État ». **Cette ambiguïté n'est pourtant que le reflet de celle qui parcourt la société bangladaise** où, selon le professeur Mostofa, le sécularisme est surtout promu par les classes moyennes éduquées⁷⁷.

En effet, dans le reste de la population, des interlocuteurs de la mission ont remarqué la place croissante de la piété et des discours moralisateurs. Les habitants des villages ruraux seraient plus sensibles au discours des mouvements islamistes⁷⁸. Une ONG a évoqué l'essor de l'islam dans les *Chittagong Hill Tracts* (CHT), qui serait promu par l'armée. Beaucoup de *madrasas* et de mosquées ont en effet été construites dans la région, les communautés autochtones étant ensuite incitées financièrement à les fréquenter et à se convertir à l'islam⁷⁹.

Il existerait plus de cent partis islamistes au Bangladesh. Faute de pouvoir les éliminer, le gouvernement s'en est tenu à les endiguer, et même à leur donner des gages. Le parti au pouvoir a également autorisé certains groupes islamistes afin de renforcer la crédibilité du processus électoral⁸⁰. Sheikh Hasina a par ailleurs ménagé certains groupes religieux plutôt que d'autres, pour mieux les diviser⁸¹. Le professeur Mostofa distingue les groupes fondamentalistes (qui veulent participer aux élections) des extrémistes (qui refusent le principe même de l'élection et ont l'ambition d'islamiser la société entière)⁸². En août 2023, le quotidien *Prothom Alo* recensait, quant à lui, 11 partis islamistes parmi les 47 formations politiques alors officiellement enregistrées, tout en précisant que les groupes islamistes non enregistrés étaient, eux, « innombrables »⁸³.

Selon le professeur Mostofa, les partis islamistes rassemblent environ 10 % de l'électorat (dont 6 à 8 % pour la seule *Jamaat-e-Islami*), tandis que le professeur Imtiaz Ahmad a rappelé qu'historiquement, **ces partis n'ont que rarement dépassé 6 % des suffrages**. Entre 1991 et 2008, surtout à l'échelon local, ils ont fait office de « faiseurs de roi » et permis, par le jeu des alliances, au BNP ou à la Ligue Awami de l'emporter. **Si les partis islamistes représentent une réserve de voix assez modeste, ils influencent les élites, militaires comme politiques.** Ils prospèrent notamment sur la dénonciation de la corruption et prétendent incarner le « leadership des gens honnêtes », en contrepoint de l'échec des sécularistes⁸⁴.

Incidentement, **les partis islamistes n'échappent pas à la polarisation du champ politique** évoquée supra [voir [partie 1.2.1.](#)] : si la Ligue Awami pointe régulièrement l'alliance entre le BNP et la *Jamaat-e-Islami* pour décrédibiliser le premier⁸⁵, elle compte aussi des mouvements islamistes parmi ses alliés. Six d'entre eux, non enregistrés auprès de la Commission électorale, se sont, d'ailleurs, réunis en mai 2023 dans une coalition, la *Liberal Islami Jote*⁸⁶.

Quant au profil sociologique des membres des partis islamistes, le professeur Mostofa a indiqué que l'alliance d'organisations fondamentalistes appelée Protectorat de l'Islam (*Hefazat-e-Islam*) et la *Jamaat-e-Islami* recrutent surtout parmi les classes populaires, aussi bien rurales qu'urbaines, à l'aide d'une efficace propagande en ligne. Ils mettent toutefois l'accent sur les campagnes, où leur popularité

⁷⁷ MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023

Des compléments d'informations ont été empruntés à : WOHA B. A., Cogent Social Sciences, vol. 7, 2021, [url](#) ; AHMAD A., The Daily Star, 16/12/2020, [url](#)

⁷⁸ BHBCOP, entretien, 11/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

⁷⁹ ONG, entretien, 06/06/2023

⁸⁰ MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023

⁸¹ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

⁸² MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023

⁸³ Prothom Alo, 11/05/2023, [url](#) ; Prothom Alo, 28/08/2023, [url](#)

Il s'agit des partis suivants : *Islami Andolan Bangladesh, Islami Oikya Jot, Khelafat Majlish, Bangladesh Khelafat Andolan, Jamiat Ulama-e Islam Bangladesh, Bangladesh Khelafat Majlish, Jaker Party, Bangladesh Tariqat Federation, Islamic Front Bangladesh, Bangladesh Islamic Front, Bangladesh Supreme Party*. Les six premiers sont liés à des madrasas *qawmis* et (à l'exception de l'*Islami Andolan Bangladesh*) sont affiliés à l'alliance fondamentaliste *Hefazat-e-Islam*.

⁸⁴ MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023 ; AHMED Imtiaz (Université de Dacca), entretien, 13/06/2023

⁸⁵ MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

⁸⁶ Prothom Alo, 11/05/2023, [url](#) ; Prothom Alo, 18/05/2023, [url](#)

est allée croissant, alors qu'il leur est plus difficile de s'implanter en ville. Leurs cadres sont cependant issus des classes moyennes et moyennes inférieures⁸⁷.

1.5.2. La question de l'islamisme armé⁸⁸

Le professeur Imtiaz Ahmed a noté que, lors de son dernier mandat, le BNP avait « offert un espace » au terrorisme islamiste. C'est à cette époque qu'entre autres attaques terroristes, le mouvement *Jamaat-ul-Mujahideen Bangladesh* (JMB) a organisé une vague coordonnée d'attentats dans 63 des 64 districts du pays, le 17 août 2005. En revanche, **depuis l'attentat contre le restaurant *Holey Artisan* en 2016, qui a causé la mort de 22 personnes⁸⁹, l'extrémisme violent a été contenu par le régime de la Ligue Awami, qui a mené une politique de « tolérance-zéro »⁹⁰**. Le professeur Mostofa a nuancé ce constat en indiquant que, depuis le retour au pouvoir de la Ligue Awami, en 2009, les islamistes ont commis plus de 4 000 attaques à travers le pays. Selon lui, le pouvoir a certes réprimé l'islamisme armé, mais il trouve aussi un intérêt à ce que cette idéologie perdure. Cela lui permet ainsi de se présenter à la communauté internationale comme le seul rempart face à la menace du fondamentalisme. Cette répression n'a, d'ailleurs, pas suscité l'adhésion de la population, et n'a été soutenue que par les élites à Dacca⁹¹.

S'agissant des incidents violents récents imputés à des groupes islamistes, le professeur Mostofa a précisé que ceux-ci n'en ont pas forcément été les instigateurs, même s'ils y ont pris part : les violences anti-hindous de 2021 et anti-ahmadis en 2023 [voir infra, [partie 10.1.2](#)] ont ainsi été l'œuvre de foules en colère et n'émanaient pas de groupes islamistes. Désigner ces derniers comme responsables permet néanmoins d'occulter les motivations plus profondes – politiques ou économiques – que peuvent avoir les élites à s'en prendre aux minorités⁹².

L'islamisme armé dans les *Chittagong Hill Tracts*

Interrogée sur les allégations de collusion entre le groupe islamiste fondamentaliste *Jama'atul Ansar Fil Hindal Sharqiya*⁹³ et le mouvement séparatiste *Kuki-Chin National Front*⁹⁴, une ONG a indiqué à la mission qu'elle les jugeait crédibles. Elle a expliqué que tous deux étaient en fait financés et approvisionnés en sous-main par des commandants locaux de l'armée bangladaise. Ceux-ci sont, en effet, soucieux d'entretenir l'instabilité dans la région pour y justifier leur présence, dont ils tirent d'importants bénéfices, alors que les accords de paix de 1997 prévoient une démilitarisation des CHT. Le *Jama'atul* aurait ainsi reçu l'ordre d'attaquer la minorité chakma et des militants du parti représentant les peuples autochtones des CHT, le Parti du peuple uni des *Chittagong Hill Tracts* (*Parbatya Chattagram Jana Samhati Samiti*, PCJSS). Par la suite, le *Jama'atul* aurait passé un accord avec le *Kuki-Chin National Front*, le premier versant de l'argent au second afin de pouvoir s'installer dans les zones sous son contrôle. En 2022 cependant, sur ordre du gouvernement central, le RAB est intervenu dans les CHT pour déloger les groupes armés, tant islamistes qu'ethnonationalistes. Le KNF a alors pris conscience du fait que son entente avec les contingents locaux de l'armée ne le protégeait plus et mène depuis des attaques contre les militaires, qui en font autant⁹⁵. En revanche, la représentante d'une

⁸⁷ MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023

⁸⁸ La lecture de cette partie pourra être complétée par celle de l'article suivant : MOSTOFA S. M., « Understanding Islamist Militancy in Bangladesh », *Journal of Asian and African Studies*, vol. 56, n°8, 05/2021, [url](#) [BDD, accès sur abonnement] L'auteur y explique que l'islamisme armé serait dans une phase de sommeil depuis 2018 et la répression lancée contre eux par les autorités, en particulier par le RAB. Les groupes islamistes (en particulier l'*Ansar al Islam*, proche d'Al-Qaïda, et le Neo-*Jama'at-ul Mujahideen Bangladesh*, proche de l'État islamique/Daesh) semblent avant tout recruter parmi les étudiants des établissements séculiers, appartenant dans leur majorité aux classes moyennes et supérieures.

⁸⁹ Pour nombre d'entre eux des étrangers, ce restaurant étant situé à Gulshan, le quartier chic très fréquenté par les expatriés occidentaux. L'attentat a été revendiqué par l'État islamique, mais le gouvernement bangladais l'a imputé à un mouvement islamiste local. Sept personnes ont été condamnées à mort en 2019 pour leur contribution à l'organisation de l'attentat. Auparavant, 13 autres personnes impliquées avaient été abattues par les forces de sécurité. BBC, 27/11/2019, [url](#) ; Dhaka Tribune, 01/07/2022, [url](#)

⁹⁰ AHMED Imtiaz (Université de Dacca), entretien, 13/06/2023

⁹¹ MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

⁹² MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023

⁹³ Pour en savoir plus au sujet du *Jama'atul Ansar Fil Hindal Sharqiya*, voir : MOSTOFA S. M., *The Diplomat*, 12/10/2022, [url](#)

⁹⁴ Voir par exemple : Prothom Alo, 10/05/2023, [url](#)

⁹⁵ ONG, entretien, 06/06/2023

organisation internationale a indiqué à la mission que ces rumeurs, persistantes depuis cinq ans, n'avaient aucun fondement⁹⁶.

1.5.3. La Société de l'Islam du Bangladesh (*Jamaat-e-Islami Bangladesh*, JIB)

Le professeur Imtiaz Ahmed estime que l'islam politique dont se réclame la *Jamaat-e-Islami Bangladesh* n'est pas compatible avec la pratique religieuse de la population générale, influencée par le soufisme. Cela constitue donc un frein à l'essor de ce parti, au même titre que le rôle qu'il a joué lors de la guerre d'indépendance de 1971 (au cours de laquelle ses militants, appelés *razakars*, ont combattu aux côtés des troupes pakistanaises)⁹⁷. Néanmoins, de l'avis du professeur Mostofa, **la *Jamaat-e-Islami* est, encore aujourd'hui, le principal parti islamiste bangladais**. Son influence ne se restreint pas aux écoles coraniques (*madrasas*), mais s'étend aussi aux établissements séculiers⁹⁸.

En 2013, le *Jamaat* a été retiré de la liste des partis autorisés à se présenter aux élections, au motif que son programme et ses statuts n'étaient pas conformes aux dispositions constitutionnelles et légales sur le sécularisme et les droits des femmes⁹⁹. **Il ne s'agit cependant pas d'une interdiction**. Si le parti ne peut plus prendre part aux élections sous son nom ou sous son symbole, des candidats qui lui sont affiliés sont libres de concourir en candidats indépendants. Cette mesure n'interdit pas à la JIB de mener des activités, mais l'empêche de s'exprimer en public et d'organiser des manifestations. **Il s'est donc rabattu sur l'espace privé et des groupes fermés**¹⁰⁰.

Toutefois, **en juin 2023, la JIB a obtenu l'autorisation d'organiser son premier rassemblement public depuis dix ans**, et il a alors réuni plusieurs milliers de personnes. Certains ont vu dans cet infléchissement à l'égard de la JIB, une tentative du gouvernement de prouver – en particulier aux États-Unis – son intention d'organiser des élections réellement pluralistes et ouvertes¹⁰¹. Il ne faut néanmoins pas en déduire que les relations se sont apaisées entre le parti islamiste et les autorités : deux mois plus tard, après que des échauffourées ont éclaté entre la police et des partisans de la JIB venus rendre hommage à l'un de leurs chefs devant l'hôpital où il était décédé, près de 17 000 cadres et membres de ce parti ont été visés par neuf plaintes déposées à travers le pays¹⁰².

Enfin, **officiellement, l'aile étudiante de la JIB, l'*Islami Chhatra Shibir* (ICS), n'est plus présente dans la rue**. Entre 2014 et 2016, ses militants ont organisé des manifestations violentes pour protester contre l'exécution de responsables de la JIB, condamnés pour crimes de guerre ou de génocide¹⁰³. Ils étaient alors à l'origine de plus d'incidents violents que les mouvements de jeunes du BNP et de la Ligue Awami. Plus d'une centaine de leurs activistes auraient été tués. Les interlocuteurs de la mission ont établi un lien entre l'interdiction de manifester faite à plusieurs membres de l'ICS et la diminution des violences infligées aux athées et aux personnes LGBTIQ+ depuis 2017¹⁰⁴. Cela étant, ces dernières années, les sources publiques ont fait mention de manifestations non autorisées de l'ICS ayant donné lieu à des arrestations¹⁰⁵.

Les liens entre la *Jamaat-e-Islami* et le BNP

Le professeur Imtiaz Ahmed s'est dit perplexe face aux liens persistants entre le BNP et la *Jamaat-e-Islami*. Il a émis l'hypothèse que le premier voyait dans le second une réserve d'hommes mobilisables lors des manifestations de rue¹⁰⁶. Les responsables de la branche étudiante du BNP

⁹⁶ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

⁹⁷ AHMED Imtiaz (Université de Dacca), entretien, 13/06/2023

⁹⁸ MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023

⁹⁹ Sur son site Web, la JIB affiche notamment son ambition de « mettre en application le mode de vie islamique prescrit par Allah et dont le prophète Mohammad a donné l'exemple, en vue de faire du Bangladesh un État-providence islamique ». *Jamaat-e-Islami*, n. d., [url](#)

¹⁰⁰ Sur les « stratégies de survie » adoptées par le *Jamaat*, voir notamment : HAQUE Mahmudul & HOSSAIN Akram, « Survival Strategies of Jamaat as a Religion-Based Political Opponent in Bangladesh », dans ENGELSEN RUUD A. & MUBASHAR H., 2022, p. 105-123 ; AHMED Imtiaz (Université de Dacca), entretien, 13/06/2023

¹⁰¹ AHMED Imtiaz (Université de Dacca), entretien, 13/06/2023

¹⁰² *New Age Bangladesh*, 16/08/2023, [url](#)

¹⁰³ Pour des éléments de contexte, voir notamment : DIDR, OFPRA, 10/11/2015, [url](#)

¹⁰⁴ MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023 ; AHMED Imtiaz (Université de Dacca), entretien, 13/06/2023

¹⁰⁵ Dhaka Tribune, 14/12/2022, [url](#) ; The Daily Star, 08/09/2023, [url](#)

¹⁰⁶ AHMED Imtiaz (Université de Dacca), entretien, 13/06/2023

rencontrés par la mission à Sylhet ont tenu des propos hésitants sur cette question. Ils ont suggéré que le BNP avait proposé une alliance à la JIB par calcul politique, dans le seul but d'empêcher la Ligue Awami d'en faire autant, et ont concédé que le BNP essayait à présent de « se détacher » de ce parti islamiste sans cependant exclure la possibilité d'une nouvelle alliance avant les prochaines élections générales¹⁰⁷. En août 2023, le quotidien *Prothom Alo* a affirmé que la JIB n'avait plus aucun lien officiel avec le BNP. Lors des élections de 2018 déjà, leur partenariat avait perdu de son intérêt pour le BNP qui avait constitué une coalition avec des partis plus modérés, le *Jatiya Oikya Front*¹⁰⁸.

1.5.4. Le Protectorat de l'Islam du Bangladesh (*Hefazat-e-Islam Bangladesh*, HIB)

Formé en 2010 par deux directeurs d'écoles coraniques dites *qawmi* (*qawmi madrasas*)¹⁰⁹, le *Hefazat-e-Islam* a rapidement pris une envergure nationale. Il ne s'agit pas d'un parti au sens strict mais d'une organisation-parapluie pour plusieurs partis et associations islamistes fondamentalistes. Son ambition avouée est de « repérer et de protester contre tout comportement anti-islamique de l'État ou dans la société »¹¹⁰. **Le *Hefazat* s'est particulièrement distingué en réaction au mouvement social séculariste dit *Shahbag*¹¹¹, à partir de février 2013.** En avril et mai 2013, en effet, cette coalition ultraconservatrice a à son tour tenu des rassemblements et demandé des sanctions sévères contre les « blogueurs athées » de *Shahbag*, accusés d'avoir critiqué l'islam et son prophète. Le *Hefazat* a également exigé du gouvernement qu'il interdise la mixité hommes/femmes dans les lieux publics¹¹².

Le gouvernement a d'abord brutalement réprimé le *Hefazat*. Par la suite, accusé de faire montre d'hostilité envers l'islam, il a fait certaines concessions aux islamistes – et au *Hefazat* en particulier. Celui-ci a ainsi obtenu de la Première ministre la reconnaissance des diplômes délivrés par les *madrasas qawmi* en 2017. Sheikh Hasina a alors reçu du *Hefazat* le titre de gardienne et protectrice des écoles islamiques du pays. Cette même année, les autorités ont consenti à déplacer une statue de l'allégorie de la Justice, qui se trouvait devant la Cour suprême et dans laquelle le *Hefazat* voyait une idole¹¹³.

Cela étant, le professeur Mostofa a rappelé qu'en 2021, le pouvoir a réprimé les manifestations du *Hefazat* qui dénonçait la visite d'État du Premier ministre indien Narendra Modi, accusé de mener une politique hostile aux musulmans dans son pays. De nombreuses personnes ont ainsi été arrêtées, et plus de dix ont trouvé la mort. Depuis, a-t-il ajouté, la relation entre la Ligue Awami et le *Hefazat* est « comme brisée »¹¹⁴.

2. Les formes de la violence politique

En matière de droits humains, une représentante d'une organisation internationale a décrit le « double visage » du gouvernement bangladais : l'un volontariste, qu'il présente à la communauté internationale, l'autre extrêmement répressif sur la scène intérieure. Ces dernières années, de nombreuses délégations d'agences de l'ONU ont été accueillies au Bangladesh, sans que le gouvernement ne tienne compte de leurs recommandations. Selon cette interlocutrice, il lui importait seulement d'intégrer le Conseil des droits de l'homme de l'ONU¹¹⁵ (le pays en est actuellement membre, au moins jusqu'en 2025¹¹⁶).

¹⁰⁷ Délégation du Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal (Sylhet), entretien, 09/06/2023

¹⁰⁸ Prothom Alo, 28/08/2023, [url](#)

¹⁰⁹ Il s'agit d'établissements d'obédience déobandite, un courant revivaliste de l'islam sunnite. Ces écoles ne suivent pas les programmes scolaires officiels, par opposition aux *madrasas* dites *aliya*, qui ménagent une place à l'enseignement séculier. En 2006, quelque 4 millions d'élèves fréquentaient ces écoles, estimées à 15 000 dans le pays.

¹¹⁰ KUTTIG J., *Orientaliska Studier*, 2021, [url](#)

¹¹¹ Celui-ci a réuni des dizaines de milliers de personnes dénonçant la décision de la justice d'infliger une peine d'emprisonnement à perpétuité plutôt que la peine de mort à Abdul Quader Molla, chef de la *Jamaat-e-Islami* et condamné pour « crimes contre l'humanité » après la guerre d'indépendance¹¹¹. Les manifestants réclamaient, par ailleurs, l'interdiction de la *Jamaat*.

¹¹² MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023 ; ZAMAN F., *Journal of Asian and African Studies*, vol. 53, n°3, 2018, [url](#)

¹¹³ MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023 ; KUTTIG J., *Orientaliska Studier*, 2021, [url](#) ; Associated Press, 26/05/2017, [url](#)

¹¹⁴ MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023 ; Al Jazeera, 19/04/2021, [url](#)

¹¹⁵ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

¹¹⁶ ONU, Conseil des droits de l'homme, n. d., [url](#)

L'ONG *Ain o Salish Kendra* (ASK) tient un décompte annuel de la plupart des formes de violences politiques commentées ci-dessous : ses rapports sont consultables à cette adresse : <https://www.askbd.org/ask/statistics-on-human-rights-violations/>

2.1. Les exécutions sommaires et extrajudiciaires

Deux des principales organisations bangladaises spécialisées dans les violations des droits humains, *Odhikar* et ASK, ont dénombré **environ 2 600 exécutions extrajudiciaires imputées aux forces de sécurité entre 2009 et 2021**. D'après les données d'*Odhikar*, sur ce total, 1 082 sont survenues entre 2018 et 2020¹¹⁷.

Une ONG de défense des droits humains a indiqué qu'au cours de l'année suivant les sanctions américaines de fin 2021 [voir infra], une baisse significative du nombre de victimes (supposées) d'échanges de tirs avec les forces de sécurité a été observée (19 en 2022, pour la plupart des membres actifs de partis politiques)¹¹⁸. La représentante d'une organisation internationale a précisé que cette tendance s'est inversée au cours du premier semestre 2023, avec environ 20 victimes, dont plusieurs membres de l'opposition politique. Elle a lié cette recrudescence à l'approche des élections générales¹¹⁹.

Selon *Odhikar*, la nette augmentation observée à partir de 2018 correspond au lancement par le gouvernement de sa « guerre contre le trafic de drogue »¹²⁰. Les autorités présentent, en effet, souvent les victimes comme des trafiquants ou des voleurs abattus lors d'échanges de tirs avec la police. Toutefois, les enquêtes menées par cette ONG ont montré que parmi les personnes exécutées figuraient des chauffeurs de taxi et des agriculteurs, entre autres catégories de « gens ordinaires ». **Les militants politiques les plus actifs, suffisamment connus pour lancer une mobilisation, sont les cibles privilégiées des exécutions extrajudiciaires**. Cette ONG a précisé que lorsque les forces de sécurité s'en prennent à ces activistes, c'est sur l'ordre du sommet de l'État. Pour autant, **les exécutions frappent aussi des militants moins en vue, afin de créer un climat de terreur**¹²¹. Les journalistes sont également visés¹²².

En mars 2023, la *Deutsche Welle* et le média bangladais basé en Suède *Netra News* ont mis en ligne [un reportage](#) revenant sur **la façon dont l'unité paramilitaire *Rapid Action Battalion* (RAB)¹²³ est devenue le bras armé du pouvoir pour éliminer les opposants politiques**. Nourri du témoignage de deux de ses anciens membres, il évoque en détail les méthodes du RAB – choix du lieu d'exécution (ensuite maquillé en scène de crime de droit commun), recours à la torture, etc.¹²⁴.

À cet égard, le 10 décembre 2021, les États-Unis ont décidé de sanctions (gel des avoirs, refus de délivrance de visas) contre plusieurs commandants du RAB du fait des « graves violations des droits humains » qui leur étaient imputées. Selon le communiqué du Département du Trésor américain, le RAB était accusé d'avoir causé la disparition de plus de 600 personnes depuis 2009, d'être responsable de près de 600 exécutions extrajudiciaires entre 2018 et 2021 et de pratiquer la torture¹²⁵.

Ces exécutions ne sont cependant pas le seul fait du RAB : des corps comme la *Special Branch* et la *Detective Branch* de la police, les unités responsables de l'antiterrorisme, des agences de renseignement (*Directorate General of Force Intelligence*, DGFI) et les gardes-frontières (*Border Guards*) sont aussi impliqués¹²⁶.

¹¹⁷ *Odhikar*, n. d., [url](#) ; RIAZ A., Centre for Governance Studies, 03/2022, p. 10, [url](#) ; ASK, éditions 2019, 2020 et 2021, consultables à cette adresse : [url](#)

¹¹⁸ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023

¹¹⁹ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

¹²⁰ UPR Info, p. 2, 30/08/2023, [url](#)

¹²¹ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023 ; *Odhikar*, entretien, 13/06/2023

¹²² Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

¹²³ Sur ce point, voir : DIDR, 28/06/2022, [url](#)

¹²⁴ *Deutsche Welle* & *Netra News*, 04/03/2023, [url](#)

¹²⁵ États-Unis d'Amérique, 10/12/2021, [url](#) ; DIDR, 28/06/2022, [url](#)

¹²⁶ *Odhikar*, entretien, 13/06/2023

2.2. Les disparitions forcées

L'ONG *Odhikar* voit un lien étroit entre l'augmentation des disparitions forcées et le retour au pouvoir de la Ligue Awami. Elle a documenté 647 cas entre 2009 et 2023, quoique le nombre réel soit probablement bien supérieur¹²⁷. Selon *Human Rights Watch*, la plupart des victimes ont ensuite été libérées, remises à la justice ou abattues dans de prétendus « échanges de tirs » [voir supra, [partie 2.1.](#)]. En date d'août 2021, toutefois, près d'une centaine était encore portée disparue¹²⁸. Les autorités ont toujours nié leur implication dans ces incidents¹²⁹.

Une organisation rencontrée par la mission a noté qu'en dépit de l'imposition de sanctions américaines [voir supra, [partie 2.1.](#)], « de nombreuses personnes » ont été enlevées par les forces de sécurité, notamment par le RAB, en 2022¹³⁰. En 2023, *Odhikar* a constaté une nette diminution des disparitions forcées attribuées au RAB (5 recensées), contrairement à celles imputées aux autres forces de sécurité, au premier rang desquelles la *Detective Branch* (15 personnes portées momentanément disparues entre janvier et juin 2023)¹³¹.

Selon [une enquête](#) du média d'actualités *Netra News*, les victimes de disparitions forcées présentant un intérêt particulier pour les autorités sont détenues dans une prison secrète et illégale, appelée Aynaghar (« la Maison des miroirs »), à Dacca, tenue par le service de renseignement militaire, le *Directorate General of Forces Intelligence* (DGFI)¹³².

Une ONG a expliqué qu'il lui était très difficile d'agir en faveur des victimes de disparitions forcées, notamment parce que leurs familles refusent souvent de collaborer par crainte de représailles¹³³.

2.3. Le dévoiement de la justice

[Sur ce point, voir aussi la [partie 3.1.](#), « Un cadre législatif répressif : la Digital Security Act (DSA) »]

Dans un article consacré à la condamnation, en septembre 2023, de deux cadres de l'ONG de défense des droits humains *Odhikar* [voir infra, [partie 3.3.2.](#)], le *New York Times* a dénoncé l'instrumentalisation de la justice par le gouvernement bangladais dans le but de réduire au silence les voix dissidentes, en les ensevelissant sous des procédures « kafkaïennes »¹³⁴. De fait, de nombreux interlocuteurs de la mission ont évoqué le recours fréquent des autorités à des plaintes citant nommément quelques individus accusés de telle ou telle infraction (il est souvent question d'avoir entravé le travail de la police ou d'avoir incendié un bus) et comportant ensuite une formule vague, comme par exemple : « 50 autres personnes sont impliquées dans cette affaire ». **Cette approximation volontaire permet aux autorités administratives, judiciaires ou policières d'exercer des pressions sur toute personne jugée dérangeante, susceptible d'être arrêtée dans le cadre de cette plainte, quand bien même elle n'aurait rien à voir avec les faits évoqués**¹³⁵. Des militants de l'opposition ont aussi expliqué à la mission **qu'une seule affaire pouvait donner lieu à l'enregistrement de multiples plaintes**, une même personne se trouvant ainsi distinctement accusée d'avoir incendié un bus, jeté des pierres et lancé des explosifs lors de la même manifestation¹³⁶.

Le recours à des plaintes fabriquées de toutes pièces est très répandu : certaines auraient même été déposées contre des personnes décédées¹³⁷. *Odhikar* estime à près de **4 millions le nombre de Bangladais visés par de telles affaires fallacieuses**¹³⁸ – un chiffre similaire à celui avancé par le *New York Times* dans un article de septembre 2023¹³⁹. Le BNP soutient que depuis 2009, plus de 4 millions de ses activistes ont été victimes d'accusations mensongères¹⁴⁰. Les défenseurs de la

¹²⁷ *Odhikar*, entretien, 13/06/2023

¹²⁸ HRW, 16/08/2021, [url](#)

¹²⁹ Al Jazeera, 30/08/2023, [url](#)

¹³⁰ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023

¹³¹ Al Jazeera, 30/08/2023, [url](#)

¹³² *Netra News*, 14/08/2022, [url](#)

¹³³ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023

¹³⁴ The New York Times, 15/09/2023, [url](#)

¹³⁵ ONG, entretien, 06/06/2023 ; Délégation du BNP (Dacca), entretien, 05/06/2023 ; Journalistes (Sylhet), entretien, 07/06/2023

¹³⁶ Délégation du Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal (Sylhet), entretien, 09/06/2023

¹³⁷ ONG, entretien, 06/06/2023 ; Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023

¹³⁸ *Odhikar*, entretien, 13/06/2023

¹³⁹ The New York Times, 02/09/2023, [url](#)

¹⁴⁰ Délégation du BNP (Dacca), entretien, 05/06/2023

cause des peuples autochtones des CHT sont aussi sujets à ces fausses plaintes, voire à des stratagèmes grossiers qui leur valent d'être placés en détention (par exemple, la « découverte », à leur domicile, de stocks d'armes placés là par les policiers menant la fouille)¹⁴¹.

Quelle que soit l'issue des procédures judiciaires, les personnes sous le coup de plaintes infondées voient leur quotidien et leurs activités perturbées par d'incessantes convocations au tribunal, ne serait-ce que pour demander la prolongation de leur mise en liberté provisoire. Les membres du BNP rencontrés à Dacca ont souligné ce problème, auquel le *New York Times* a fait écho dans l'enquête évoquée *supra*, qui décrit l'étouffement judiciaire de milliers de membres du BNP, sous le coup de plusieurs dizaines (voire centaines) d'affaires aux motifs flous sinon complètement fictifs. Il n'est pas rare qu'un individu passe de longs mois en prison avant d'être informé des accusations portées contre lui et libéré sous caution. Ces procédures multiples pèsent particulièrement sur les militants aux ressources limitées¹⁴². À cet égard, les membres du BNP rencontrés par la mission ont expliqué pouvoir bénéficier du **soutien du parti, qui leur propose les services d'avocats** – bénévoles ou rémunérés par le BNP. Les sympathisants poursuivis en justice auraient également accès à ce dispositif¹⁴³.

La délégation du BNP avec laquelle la mission s'est entretenue a relevé que, récemment, des affaires pendantes depuis des années ou portant sur des faits lointains (vieux de plus de quinze ans, pour l'une d'elles) ont soudainement été rouvertes. Des cadres du parti ont été condamnés à des peines d'emprisonnement au terme de leur procès¹⁴⁴. Or, début juillet 2023, plusieurs médias ont justement rendu public le compte-rendu d'une réunion de gradés de la police, au cours de laquelle il aurait été décidé de **fabriquer des plaintes ou d'accélérer le traitement des affaires judiciaires visant des activistes et cadres du BNP et de la JIB (certaines étant pendantes depuis 2013)**. Le but serait d'en faire condamner un maximum, de manière à les empêcher de se présenter aux prochaines élections – et ce, sous couvert de la justice, pour se prémunir de toute critique de la communauté internationale. De telles manœuvres avaient déjà observées dans les mois précédents les élections de 2018¹⁴⁵.

2.4. Témoignages de militants du BNP et du Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal (JCD)

2.4.1. La répression ou les entraves aux activités politiques¹⁴⁶

Tant les membres du BNP que ceux du JCD rencontrés par la mission ont fait état de violences continues à l'égard des militants et des simples sympathisants (réels ou présumés) du principal parti d'opposition. Il a notamment été question de violences infligées par les forces de sécurité à certaines candidates du BNP pendant la campagne électorale de 2018. Si un leader étudiant de Sylhet a concédé avoir parfois reçu l'aide de l'ancien maire (BNP) de la ville, il a ajouté que ce dernier était impuissant en cas d'arrestation par la police. De plus, **l'intensité de la répression paraît varier en fonction des prises de position du parti**. Par exemple, les activistes étudiants de Sylhet ont indiqué que le refus du BNP de prendre part aux élections municipales qui se tenaient en mai-juin 2023 [voir *supra*, [partie 1.2.2.](#)] s'était traduit par un relatif répit pour eux. En effet, sans candidat à soutenir, le JCD n'a pas eu à organiser de rassemblement public, et a donc limité le risque pour ses membres d'être confrontés aux autorités. À l'inverse, la tenue d'un événement politique important ou la participation à un scrutin se traduisent généralement par une multiplication des plaintes fallacieuses. Certains militants ont déclaré à la mission avoir déjà quitté leur domicile temporairement, pour se soustraire à ce harcèlement.

Des militants de la branche étudiante du BNP à Sylhet ont indiqué **ne pas être autorisés à organiser des rassemblements ou des activités à caractère politique dans l'espace public**. Ils ont ajouté que lorsqu'ils passaient outre cette interdiction, la police se montrait certes parfois conciliante, mais leur imposait alors de nombreuses restrictions (par exemple en limitant la durée du rassemblement

¹⁴¹ ONG, entretien, 06/06/2023

¹⁴² Délégation du BNP (Dacca), entretien, 05/06/2023 ; The New York Times, 02/09/2023, [url](#)

¹⁴³ Délégation du BNP (Dacca), entretien, 05/06/2023 ; Délégation du Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal (Sylhet), entretien, 09/06/2023

¹⁴⁴ Délégation du BNP (Dacca), entretien, 05/06/2023

¹⁴⁵ New Age Bangladesh, 08/07/2023, [url](#) ; Voice of America, 17/08/2023, [url](#) ; Voice of America, 26/09/2023, [url](#)

¹⁴⁶ Sauf mention explicite, les propos résumés ci-dessous sont tous extraits des entretiens suivants : Délégation du BNP (Dacca), 05/06/2023 et/ou Délégation du Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal (Sylhet), 09/06/2023

à 2 heures). Selon ces militants, l'attitude de la police dépend du nombre de participants et du lieu de l'événement – que les médias ne sont, par ailleurs, jamais autorisés à couvrir¹⁴⁷.

Quant aux réunions internes du JCD à Sylhet, elles se tiennent de manière irrégulière et, autant que possible, dans des lieux privés. Les militants rencontrés ont soutenu être constamment surveillés par la police, qui observe aussi bien leurs déplacements que leurs comptes sur les réseaux sociaux. Ils ont, par ailleurs, fait observer que, se sachant clairement identifiés par les autorités, ils n'avaient pas à cacher leur engagement politique.

2.4.2. L'expérience carcérale des militants du JCD¹⁴⁸

Le transfert de 2 300 détenus dans la nouvelle prison centrale de Sylhet a commencé en janvier 2019, sept ans après le début de sa construction. L'établissement se trouve à 14 km de la capitale provinciale et dispose d'une capacité d'accueil de 2 000 prisonniers – ou 1 800, selon les membres du JCD rencontrés par la mission. Selon *The Daily Star*, il compte quatre *barracks* et un *division ward* destinés aux hommes et un *barrack* et un *division ward* réservés aux femmes – l'article ne précise toutefois pas la différence entre ces espaces de détention¹⁴⁹. Selon les interlocuteurs de la mission, **la prison ferait face à des problèmes de suroccupation** : en juin 2023, 2 800 personnes y étaient détenues, et ce chiffre aurait atteint 3 600 pendant la pandémie de COVID-19, du fait de la mise à l'arrêt du système judiciaire. Chaque *ward* compterait environ 800 personnes.

L'un des militants avec lesquels la mission s'est entretenue a passé trois ans en détention, dans le cadre d'une fausse accusation de meurtre¹⁵⁰. Se basant sur sa propre expérience, il a expliqué qu'à l'arrivée des nouveaux détenus (dans ce qui est désormais l'ancienne prison), les autorités pénitentiaires enregistrent leurs informations personnelles sur un ordinateur avant de les envoyer dans une salle de détention d'environ 20m², où se trouvent entre 80 et 100 personnes. Le lendemain, les détenus sont conduits dans une autre pièce où ceux aux cheveux jugés trop longs se voient imposer une coupe très courte. Ils sont ensuite photographiés et passent une évaluation médicale. Une personne blessée peut demander à être conduite dans l'unité médicale de la prison sous certaines conditions.

Au terme de ces formalités (qui seraient identiques dans la nouvelle prison centrale), les détenus sont envoyés en cellule, **les prisonniers en attente de jugement étant séparés de ceux ayant fait l'objet d'une condamnation définitive**. Si les premiers sont autorisés à porter leurs propres habits, les seconds sont censés être vêtus de blanc. En outre, il existe des cellules réservées à certaines catégories de détenus (mineurs, opposants de premier plan, auteurs de crimes terroristes ou particulièrement graves, etc.). En termes de rythme quotidien, les prisonniers sont sortis de leur cellule une fois par jour, entre 6 heures du matin et midi.

Les interlocuteurs de la mission ont souligné **l'ampleur de la corruption à l'intérieur de la prison**. Dans les faits, l'accès à l'unité médicale évoquée *supra* suppose de verser une somme d'argent qui n'est pas à la portée de la plupart des détenus. En revanche, **les plus riches d'entre eux sont en mesure de soudoyer les autorités pour purger la totalité de leur peine dans l'unité médicale**. De même, les détenus aisés sont en mesure de compléter leur ration alimentaire en achetant de la nourriture aux services pénitentiaires, qui détournent une partie du budget alloué aux repas. Cette nourriture supplémentaire leur est vendue environ six fois plus cher qu'à l'extérieur. L'accès à l'eau n'est possible que 4 heures par jour (2 heures le matin, 2 heures le soir). En outre, **les trafics illégaux sont nombreux** et les stupéfiants (LSD et « *yaba*¹⁵¹ ») facilement accessibles à l'intérieur de la prison, avec l'implication des gardiens, qui ferment les yeux et prélèvent des commissions. De plus, il semble que les personnes condamnées soient fréquemment obligées de travailler au sein de la prison – elles fabriquent par exemple les tenues que sont censés porter les détenus ou cultivent des légumes. Une bonne part de cette production est toutefois vendue à l'extérieur et n'améliore pas l'ordinaire des

¹⁴⁷ Quant aux manifestations et *sit-in* du BNP organisés en juillet 2023, certains ont donné lieu à une répression des autorités, parfois appuyées par des membres de la branche étudiante de la Ligue Awami. Voir : *The Daily Star*, 29/07/2023, [url](#) ; Reuters, 29/07/2023, [url](#)

¹⁴⁸ Sauf mention explicite, les propos résumés ci-dessous sont tous extraits de l'entretien suivant : Délégation du Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal (Sylhet), 09/06/2023

¹⁴⁹ *The Daily Star*, 12/01/2019, [url](#)

¹⁵⁰ Il a expliqué : « Un membre de la *Jubo League* [l'organisation de la Ligue Awami consacrée aux jeunes] a été tué en période électorale. Je n'étais même pas présent sur les lieux lorsque c'est arrivé. La *Jubo League* a porté plainte contre différents membres du BNP et du *Chhatra Dal*, dont moi. »

¹⁵¹ Ce terme, qui signifie « médicament rendant fou » a d'abord été propagé par les autorités thaïlandaises et désigne un mélange de méthamphétamine et de caféine.

prisonniers. Enfin, les gardiens prélèveraient environ 10 % de tout ce que les familles font parvenir à leurs proches incarcérés (nourriture, argent, etc.).

Du reste, des militants de l'opposition rencontrés par la mission ont expliqué que l'administration pénitentiaire entrave volontiers l'exercice de leurs droits en détention, et ce d'autant plus que, selon eux, les autorités y placent délibérément des cadres pro-Ligue Awami. L'administration recourt parfois à **la mise à l'isolement pour des durées excessives** (jusqu'à sept semaines, soit cinq de plus que le seuil maximum prévu par le Code pénal¹⁵²). Elle se montre aussi réticente à admettre la survenue de décès en prison, liés aux privations ou aux mauvais traitements infligés aux détenus, de peur d'en être tenue responsable. En général, les documents officiels indiquent plutôt que le défunt est « mort alors qu'il était acheminé vers l'hôpital ». Une autre interlocutrice de la mission a confirmé que **les mauvais traitements et les actes de torture pratiqués en garde-à-vue constituent encore un « grave problème »**, de même que les suicides (ou les décès présentés comme tels) en prison¹⁵³. Citées par *Amnesty International*, les ONG bangladaises ASK et *Odhikar* ont ainsi dénombré 54 décès en garde-à-vue ou en détention au cours des neuf premiers mois de 2022¹⁵⁴. Une ONG de défense des droits humains a rappelé à la mission que la torture ou les mauvais traitements frappaient aussi bien les détenus politiques (estimés à 20 000) que ceux de droit commun¹⁵⁵.

Les militants du JCD ayant eu une expérience carcérale ont noté que l'administration pénitentiaire refusait parfois aux opposants politiques le droit de recevoir des visites de leur avocat ou leur famille. À cet égard, de leur avis unanime, **la pandémie de COVID-19 a occasionné une dégradation supplémentaire des conditions de vie en détention**. Ainsi, certains opposants politiques se sont vu priver de tout droit de visite – l'un d'eux n'a pu rencontrer sa famille pendant trois ans, jusqu'à sa libération.

L'administration pose des obstacles à la sortie de prison des opposants occupant un rang élevé dans leur formation politique. L'un des militants étudiants rencontrés par la mission a indiqué avoir patienté trois ans avant d'obtenir une libération sous caution. Son cas a été évoqué à dix reprises en audience à la *High Court* – des audiences auxquelles il n'a pas toujours été autorisé à se rendre. Entre-temps, il a versé des pots-de-vin à des membres du personnel judiciaire qui, en fin de compte, ne lui ont pas rendu le service demandé. Enfin, les autorités ont tenté de retarder sa libération en exhumant d'autres plaintes fallacieusement lancées contre lui.

3. La liberté d'expression

3.1. Un cadre législatif répressif : la *Digital Security Act (DSA)*

En octobre 2018, à quelques mois des élections générales, une nouvelle loi « sur la sécurité numérique » (*Digital Security Act*, DSA¹⁵⁶) est entrée en vigueur. Censée corriger les abus de la loi précédente (*Information and Communication Technology Act*, 2006, amendée en 2013), la DSA a en fait repris la plupart des dispositions controversées tout en durcissant les sanctions prévues. De façon générale, elle autorise les forces de sécurité à procéder à des fouilles, des arrestations ou des fermetures de site internet à la moindre suspicion d'une infraction commise sur les réseaux sociaux et ce, sans mandat. Ces infractions sont souvent formulées en des termes vagues et insuffisamment définis – comme l'article 21, qui sanctionne « toute propagande [...] contre l'esprit de la guerre de libération ». Le texte peut d'autant plus être instrumentalisé qu'il permet à des individus de porter plainte au nom d'un tiers, lorsqu'ils estiment que ce dernier a été victime de diffamation. Enfin, 14 des 20 dispositions de la DSA n'offrent pas le droit à une libération sous caution (ou bien, comme le précise le site Web indépendant *BenarNews*, elle demeure possible seulement à la discrétion du juge¹⁵⁷), permettant aux autorités de détenir indéfiniment les prévenus. En d'autres termes, la DSA a été largement utilisée pour réduire au silence toute opposition, réelle ou perçue¹⁵⁸.

¹⁵² Empire des Indes, 1860, [url](#)

¹⁵³ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023 ;

¹⁵⁴ Amnesty International, 03/2023, p. 86, [url](#)

¹⁵⁵ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023

¹⁵⁶ République populaire du Bangladesh, 2018, [url](#)

¹⁵⁷ *BenarNews*, 13/09/2023, [url](#)

¹⁵⁸ Voir notamment cette synthèse suivante : RIAZ A., Carnegie Endowment for International Peace, 09/12/2021, [url](#)

En théorie, la DSA ne vise que les publications en ligne. Toutefois, les auteurs d'articles parus dans un journal papier mais dont le site Web ou les comptes sur les réseaux sociaux ont fait la diffusion peuvent aussi être sanctionnés¹⁵⁹.

Les enquêtes sont menées par un département spécialisé de la *Detective Branch* de la police, l'unité antiterroriste et de lutte contre la criminalité transnationale (*Counter Terrorism and Transnational Crime unit*). Les affaires sont ensuite jugées par l'un des huit *Cyber Tribunals* (un par division), qui ont le même statut que les cours pénales (*Sessions Courts*). Une avocate rencontrée par la mission a indiqué que lorsque les dossiers n'impliquaient pas d'opposant au parti au pouvoir, ces services se montraient efficaces et professionnels¹⁶⁰.

Au 1^{er} janvier 2023, selon le ministère de la Justice, 7 000 procédures avaient été engagées sur le fondement de la DSA depuis son adoption en 2018. Seulement 2 % de ces affaires avaient alors été conclues, alors même qu'aux termes de la loi, l'enquête ne peut durer plus de 90 jours, sauf exception¹⁶¹.

Au demeurant, l'ONG Odhikar a noté que des affaires ouvertes dans le cadre de l'*Information and Communication Technology Act* de 2006 étaient encore pendantes¹⁶².

Une nouvelle loi, la *Cyber Security Act*

Au début du mois d'août 2023, le ministre de la Justice a annoncé que le gouvernement prévoyait de remplacer la DSA par une nouvelle loi qui devait en conserver beaucoup de dispositions tout en supprimant les articles susceptibles de « donner lieu à des abus ». Ce nouveau texte, ou « Loi sur la cybersécurité » (***Cyber Security Act***) a été adopté par le Parlement le 13 septembre 2023. La CSA ne prévoit que des amendes à l'encontre des journalistes condamnés pour diffamation – et non plus des peines d'emprisonnement. Plus encore, la libération sous caution est permise par la CSA dans davantage de cas que sous la DSA. De nombreuses peines ont été plafonnées, notamment en cas de récidive. Un nouvel article prévoit enfin d'infliger à toute personne ayant déposé une plainte fallacieuse dans le but de nuire à un tiers la peine prévue pour l'infraction dont il accusait sa victime. En revanche, la CSA confirme le droit de la police à mener des fouilles et des arrestations sans mandat (art. 42). Le dévoilement de cette nouvelle loi n'a pas apaisé les inquiétudes des critiques de la DSA, qui y ont vu une simple opération cosmétique pré-électorale et réclamaient l'abrogation de la DSA plutôt que son remplacement. Certains ont ainsi noté que la CSA visait toujours à museler les voix dissidentes : le quantum des peines a certes été revu à la baisse, mais le fond du texte n'a pas changé¹⁶³. **Les autorités ont, par ailleurs, souligné que l'entrée en vigueur de la CSA ne rendait pas caduques les procédures judiciaires engagées dans le cadre de la DSA**¹⁶⁴.

Le site Web *DSA Tracker*, tenu par le *Center for Governance Studies*, a documenté, entre octobre 2018 et septembre 2023, plus de 1 400 plaintes initiées dans le cadre de la DSA et mettant en cause plus de 4 000 personnes¹⁶⁵. Entre 2018 et 2022, **les catégories professionnelles les plus représentées parmi les victimes de plaintes que le *DSA Tracker* a pu identifier étaient les politiciens (29,25 %), les journalistes (27 %) et les étudiants (10 %)**¹⁶⁶. Une ONG de défense des droits de la minorité hindoue a indiqué que des membres de la communauté étaient souvent victimes de la DSA pour « atteinte au sentiment religieux [musulman] », au point d'être la catégorie de la population la plus visée après les journalistes. Les victimes de ces plaintes n'avaient parfois fait que « liker » ou commenter une publication sur un réseau social. L'ONG a indiqué être informée chaque jour d'une à deux affaires

¹⁵⁹ Des journalistes que la mission a rencontrés à Sylhet l'ont résumé ainsi : « Pour tomber sous le coup de la DSA, un article doit être sur internet d'une manière ou d'une autre [somehow]. » Journalistes (Sylhet), entretien, 07/06/2023

¹⁶⁰ Avocate, entretien, 04/06/2023 ; The Daily Star, 06/04/2021, [url](#)

¹⁶¹ The Business Standard, 05/06/2023, [url](#) ; Prothom Alo, 16/09/2023, [url](#)

¹⁶² Odhikar, entretien, 13/06/2023

¹⁶³ Al Jazeera, 07/08/2023, [url](#) ; Prothom Alo, « Cyber 07/08/2023, [url](#) ; HASAN M., The Diplomat, 21/08/2023, [url](#) ; Prothom Alo, 13/09/2023, [url](#) ; Dhaka Tribune, 13/09/2023, [url](#) ; Prothom Alo (1), 08/08/2023, [url](#) ; Prothom Alo (2), 08/08/2023, [url](#) ; Prothom Alo, 10/08/2023, [url](#)

¹⁶⁴ Prothom Alo (2), 08/08/2023, [url](#) ; HASAN M., The Diplomat, 21/08/2023, [url](#)

¹⁶⁵ Center for Governance Studies, s. d., [url](#)

¹⁶⁶ RIAZ A., Centre for Governance Studies, 01/2023, p. 22, [url](#)

tombant sous le coup de la DSA et visant des hindous¹⁶⁷. Enfin, l'ONG Odhikar a aussi cité les avocats parmi les cibles de la DSA, dès lors que ceux-ci se montrent critiques envers le gouvernement¹⁶⁸.

Le BNP, quant à lui, a déclaré qu'entre 2018 et 2023, le nombre d'affaires initiées dans le cadre de la DSA s'élevait à plus de 30 000, 17 150 personnes ayant été arrêtées, dont 11 285 membres du parti¹⁶⁹. Des responsables du BNP rencontrés par la mission ont présenté la DSA comme étant à l'origine d'une « **culture de la peur** », qui pousse chacun à se censurer même pour une simple publication sur son compte Facebook¹⁷⁰. Or la délégation de la branche étudiante du BNP (*Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal*, JCD) à Sylhet a expliqué à la mission que ce réseau social présente une importance majeure pour elle en termes de communication, dès lors qu'elle organise peu d'activités publiques et que les autorités dissuadent les médias de les couvrir¹⁷¹. Les comptes Facebook sont susceptibles d'être piratés pour faire tenir à leurs propriétaires des propos passibles d'être sanctionnés par la DSA. Sauf à faire intervenir un expert en informatique, il est très difficile de se défendre de telles accusations¹⁷². Dans le même temps, se sachant bien identifiés par la police et n'ayant donc plus à cacher leurs affiliations politiques, les membres du JCD ont aussi indiqué ne pas avoir peur de s'exprimer sur Facebook, et ne pas utiliser systématiquement de réseau privé virtuel (VPN) pour naviguer sur le Web¹⁷³.

3.2. Les médias et les journalistes

Selon le ministère de l'Information, cité en juin 2023 par le *Business Standard*, il existe 1 279 quotidiens (dont 775 à diffusion locale) et 1 199 hebdomadaires (dont 855 à diffusion locale) enregistrés à travers le pays¹⁷⁴.

3.2.1. La fiabilité et l'accès à l'information

Selon *Odhikar*, à une ou deux exceptions près, **la plupart des chaînes de télévision sont contrôlées par le gouvernement ou par des personnalités qui lui sont favorables**. Cette ONG a ajouté qu'elle jugeait que 95 % des titres de presse n'étaient « pas fiables ». Elle a distingué *New Age Bangladesh* et *Manab Zamin* parmi les médias de qualité, et indiqué faire « à moitié confiance » au premier quotidien du pays, *Prothom Alo*, qui a dû consentir à des compromis pour assurer sa survie¹⁷⁵. *Odhikar* n'a cité aucun média local particulier, mais a assuré que certains étaient très recommandables¹⁷⁶. D'autres interlocuteurs de la mission ont eux aussi distingué *Prothom Alo* ainsi que le *Daily Star* et les sites Web d'actualité *New Age Bangladesh* et *NetraNews*¹⁷⁷. La plupart de ces médias proposent un traitement plus équilibré et modéré de l'actualité, mais respectent la « ligne rouge » qui consiste à ne pas critiquer la Première ministre et sa famille¹⁷⁸. Le gouvernement aurait demandé à des entreprises privées de ne plus diffuser de publicité dans certains journaux critiques du pouvoir, afin de les mettre sous pression financière¹⁷⁹ – le site *New Age* a ainsi été cité par une interlocutrice de la mission comme l'une des victimes de cette tactique¹⁸⁰.

D'autres médias sont détenus par des hommes d'affaires ou des capitaines d'industrie désireux de s'attirer les faveurs du gouvernement, afin d'obtenir sans difficulté, par exemple, des licences d'exportation. Il n'est, d'ailleurs, pas rare qu'ils soient également députés. Ceux-là n'hésitent pas à s'en prendre aux médias indépendants et critiques du pouvoir ainsi qu'à colporter de fausses informations¹⁸¹. À cet égard, des interlocuteurs de la mission ont noté qu'il était très facile de créer un portail d'actualités

¹⁶⁷ BHBCOP, entretien, 11/06/2023

¹⁶⁸ Odhikar, entretien, 13/06/2023

¹⁶⁹ Voice of America, 21/08/2023, [url](#)

¹⁷⁰ Délégation du BNP (Dacca), entretien, 05/06/2023

¹⁷¹ Délégation de la Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal (Sylhet), entretien, 09/06/2023

¹⁷² MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023 ; Délégation de la Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal (Sylhet), entretien, 09/06/2023

¹⁷³ Délégation de la Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal (Sylhet), entretien, 09/06/2023

¹⁷⁴ The Business Standard, 24/06/2023, [url](#)

¹⁷⁵ Selon *Odhikar*, la Première ministre aurait fait pression sur le propriétaire de *Prothom Alo* pour qu'il s'en sépare.

¹⁷⁶ Odhikar, entretien, 13/06/2023

¹⁷⁷ Journalistes (Sylhet), entretien, 07/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

¹⁷⁸ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

¹⁷⁹ The Wire, 16/05/2023, [url](#)

¹⁸⁰ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

¹⁸¹ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

en ligne pour y publier les informations de son choix – notamment à caractère diffamatoire¹⁸². **Selon les interlocuteurs de la mission, la grande majorité des 20-21 portails¹⁸³ existant à Sylhet seraient aux mains de personnalités influentes.** Seuls 3 ou 4 seraient fiables : les autres sont utilisés par leur propriétaire pour servir ses propres intérêts. Ils emploient des étudiants plutôt que des journalistes, afin de réduire leurs coûts. Une seule et même personne peut officier comme rédacteur, éditeur et journaliste¹⁸⁴.

À Sylhet, la profession ne dispose pas de syndicat¹⁸⁵ ni d'un cadre collectif permettant de certifier les qualifications de chacun et de limiter le titre de journaliste aux véritables professionnels. Les cartes de presse existent en principe, mais il semble possible à quiconque de s'en procurer une¹⁸⁶.

La pratique du *pay-per-write* – c'est-à-dire la publication d'articles de commande, moyennant rémunération – semble fréquente chez les détenteurs de chaînes Youtube, pour lesquels il s'agit de la principale source de revenus. Autrement, **les cas d'articles fallacieux visant à salir la réputation d'un tiers ont été jugés rares, quoique les interlocuteurs de la mission aient rappelé que la fragilité financière du secteur des médias pouvait rendre les journalistes vulnérables à la corruption et aux entorses à la déontologie¹⁸⁷.** Il arrive aussi que certains journalistes soient manipulés par des individus voulant nuire à un opposant politique (parfois membre de leur propre parti), et publient un article à charge sans recueillir le point de vue de la personne calomniée, ce qui est un manquement aux principes fondamentaux de leur métier¹⁸⁸.

Des journalistes avec lesquels la mission s'est entretenue à Sylhet ont évoqué **l'immixtion des services de renseignement dans le processus éditorial des journaux locaux.** Ils ont ainsi expliqué que ceux-ci surveillaient les articles publiés, mais tentaient aussi d'influencer les journalistes en leur écrivant directement – non pour diffuser de fausses informations, mais pour présenter le parti au pouvoir sous un jour flatteur. De leur point de vue, les journaux à diffusion nationale, plus puissants, sont plus à même de résister à ces pressions¹⁸⁹. Toutefois, en septembre 2023, l'*Agence France-Presse* (AFP) a publié une enquête dévoilant une vaste entreprise de promotion du gouvernement dans la presse internationale, consistant en des tribunes vantant ses accomplissements et signées par de faux experts. Réagissant à ce reportage, un professeur en journalisme de l'université de Dacca a rappelé que les services de renseignement avaient longtemps imposé aux titres nationaux de publier des articles prérédigés¹⁹⁰.

En outre, des militants de la branche étudiante du BNP à Sylhet ont affirmé à la mission que les autorités interdisaient aux médias de couvrir les événements organisés par l'opposition. Ils ont ajouté que les journalistes prenant contact avec eux pouvaient faire l'objet de menaces¹⁹¹.

Enfin, du fait du contrôle pesant sur la plupart des médias, ceux-ci rapportent peu les incidents survenant dans les CHT, zone militarisée. Concernant cette région, il existe un média présenté comme neutre par une ONG rencontrée par la mission, *Hill Voice*, qui n'est cependant pas accessible depuis le Bangladesh¹⁹².

¹⁸² Inclusive Bangladesh, entretien, 04/06/2023

¹⁸³ Il en existerait environ 15 000 à travers le pays. En 2015, le gouvernement a lancé une procédure afin de les enregistrer et de limiter leur prolifération. En 2019, 3 500 de ces sites étaient candidats à cet enregistrement. L'année suivante, 34 sites d'actualité et les éditions en ligne de 92 quotidiens ont reçu cet agrément. Voir : ENGELSEN RUUD A. & MUBASHAR H., « Masks of Authoritarianism : Hegemony, Power and Public Life in Bangladesh », Palgrave Macmillan, 2022, p. 20

¹⁸⁴ Journalistes (Sylhet), entretien, 07/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

¹⁸⁵ Ces interlocuteurs ont évoqué l'existence de syndicats à Dacca, mais respectivement proches de la Ligue Awami et du BNP. Cette polarisation politique leur semble contraire à la neutralité qui doit guider le travail de journaliste. Certains professionnels sont aussi affiliés à l'ONG *South Asia Free Media Association* (SAFMA), mais celle-ci n'est pas active à Sylhet.

¹⁸⁶ Journalistes (Sylhet), entretien, 07/06/2023

¹⁸⁷ Il a été précisé à la mission que la pandémie de COVID-19 avait porté un coup sévère à la circulation des journaux, du moins à Sylhet. Les recettes des titres de presse proviennent majoritairement des annonceurs publicitaires.

¹⁸⁸ Journalistes (Sylhet), entretien, 07/06/2023

¹⁸⁹ Journalistes (Sylhet), entretien, 07/06/2023

¹⁹⁰ France24 [source : AFP], 07/09/2023, [url](#) ; BenarNews, 08/09/2023, [url](#)

¹⁹¹ Délégation de la Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal (Sylhet), entretien, 09/06/2023

¹⁹² ONG, entretien, 06/06/2023

3.2.2. Rencontre avec des journalistes de Sylhet

La mission a pu rencontrer plusieurs journalistes actifs dans la région de Sylhet, certains travaillant pour des titres locaux (dont la parution a été décrite comme irrégulière), d'autres comme correspondants locaux de titres nationaux¹⁹³.

Leurs témoignages peuvent être complétés par la lecture de deux riches études concordantes :

- l'une, menée entre 2016 et 2020 dans une ville non identifiée de 750 000 habitants par les universitaires Julian Kuttig et Sarker Shams Bin Sharif, dont les résultats ont été présentés dans un article de l'ouvrage collectif *Masks of Authoritarianism : Hegemony, Power and Public Life in Bangladesh*¹⁹⁴ ;
- l'autre, publiée par le *Business Standard*, qui documente l'isolement et les difficultés des journalistes locaux dans d'autres divisions¹⁹⁵.

De leur point de vue, depuis la dernière mission de l'OFPPRA et de la CNDA au Bangladesh en 2015, la situation de leur profession s'est détériorée¹⁹⁶. La représentante d'une organisation internationale a fait écho à ce constat et a indiqué qu'elle était souvent sollicitée par des journalistes cherchant à quitter le pays¹⁹⁷.

Ces journalistes ont d'abord expliqué ne pas vraiment être l'objet de menaces du fait de l'autocensure à laquelle ils s'astreignent – ou de la censure que leur employeur leur impose. Ils ont ajouté que, dans la région, tout le monde se connaît : il est donc difficile de se cacher ou de publier un article incriminant sans ensuite être identifié¹⁹⁸. Les sujets évités incluent la corruption, le terrorisme et la critique du gouvernement (en particulier la Première ministre et sa famille) ainsi que des députés locaux. La représentante d'une organisation internationale a résumé cette autocensure en ces termes : « Personne ne veut mettre la Première ministre en colère, mais personne ne sait ce qui est susceptible de la mettre en colère¹⁹⁹. »

Ces journalistes ont également évoqué la peur que leur inspirent les groupes criminels locaux (*local gangs*), qui les dissuade de s'exprimer sur des sujets graves. De plus, **la DSA [voir supra, [partie 3.1.](#)] constitue une préoccupation majeure et une pression supplémentaire pour ces professionnels des médias**²⁰⁰, qui ont rappelé que le moindre article pouvait leur valoir d'être inculpés dans le cadre de cette loi (souvent pour atteinte à l'image du pays) et être arrêtés dans les quelques heures suivant la parution – parfois avant même qu'une plainte n'ait été enregistrée. Disposer d'un avocat n'est alors pas d'une grande aide, à plus forte raison lorsque l'article concerné porte sur un membre du gouvernement voire sur la Première ministre : des centaines de membres du parti sont alors prompts à porter plainte en leur nom, pour montrer leur zèle. Voilà pourquoi **un même article peut donner lieu à des centaines de plaintes**²⁰¹. **La DSA est également instrumentalisée par les responsables politiques locaux souhaitant se venger d'un journaliste** qui se serait intéressé aux activités criminelles dans lesquels tremperaient bon nombre d'entre eux. En revanche, ces journalistes interrogés par la mission ont exprimé des avis divergents quant à la possibilité, pour une personnalité influente mécontente d'un article, de s'en prendre à la famille de son auteur. D'après les interlocuteurs de la mission à Sylhet, les professionnels des médias frappés par la DSA sont détenus environ trois mois

¹⁹³ Journalistes (Sylhet), entretien, 07/06/2023

¹⁹⁴ KUTTIG J. & SHAMS BIN SHARIF S., in ENGELSEN RUUD A. & MUBASHAR H., « Masks of Authoritarianism : Hegemony, Power and Public Life in Bangladesh », Palgrave Macmillan, 2022, 248 p.

¹⁹⁵ The Business Standard, 24/06/2023, [url](#)

¹⁹⁶ Journalistes (Sylhet), entretien, 07/06/2023

¹⁹⁷ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

¹⁹⁸ Journalistes (Sylhet), entretien, 07/06/2023

¹⁹⁹ Journalistes (Sylhet), entretien, 07/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

²⁰⁰ La DSA n'est pas le seul texte qui menace les professionnels des médias : à titre d'exemple, en 2021, une journaliste de *Prothom Alo* a été arrêtée dans le cadre de l'*Official Secrets Act*, pour avoir dérobé des informations confidentielles. Quoiqu'en octobre 2022, un rapport de la police ait jugé ces accusations infondées, la justice a ordonné à la police de poursuivre l'enquête en janvier 2023. Voir : Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, 22/02/2023, [url](#)

²⁰¹ Journalistes (Sylhet), entretien, 07/06/2023

avant d'être libérés sous caution²⁰² - alors qu'à Dacca, les journalistes, plus soudés et relativement mieux protégés, parviennent parfois à médiatiser leur cas et à attirer l'attention. Le salaire moyen des journalistes ne dépassant pas 100 \$ (94 €), il leur est parfois difficile de verser les cautions demandées²⁰³. À Sylhet, certaines victimes ont enduré des mauvais traitements, voire des actes de torture, pendant leur détention. Au demeurant, à ce jour, toutes les affaires tombant sous le coup de la DSA et visant des journalistes dans la région seraient encore pendantes²⁰⁴.

Au reste, les interlocuteurs de la mission ont noté que, **quelle que soit son issue, la procédure judiciaire elle-même est une punition pour les journalistes**, qui ne peuvent se consacrer à leur travail dès lors qu'ils doivent se présenter à de nombreuses audiences²⁰⁵. Les journalistes rencontrés ont, par ailleurs, insisté sur **la stigmatisation qui frappe celui ou celle poursuivi en justice dans le cadre de la DSA**, et qui peut briser sa carrière. Une fois libéré sous caution, le journaliste n'est confronté à aucune interdiction de travailler : en revanche, certains éditeurs peuvent être dissuadés de l'embaucher par le propriétaire de leur journal. Par ailleurs, la plupart des médias locaux n'ont pas l'assise financière leur permettant de soutenir la victime dans ses démarches judiciaires, à la différence de certains titres nationaux. Par conséquent, ces médias s'abstiennent de publier des articles sur des sujets jugés sensibles, et certains journalistes s'en tiennent à reprendre le contenu des communiqués de presse qui leur sont adressés²⁰⁶.

Outre la DSA, les journalistes locaux ont indiqué pouvoir être l'objet de violences physiques, voire être tués, pour un article ayant déplu en haut lieu²⁰⁷. Par exemple, le 15 juin 2023, Golam Rabbani Nadim, correspondant de divers médias (dont le site Web d'actualités *Banglanews24.com*) à Jamalpur (division de Mymensingh), est mort après avoir été violemment agressé par des hommes vraisemblablement à la solde du président de l'*union parishad* de Sadhurpara (également cadre local de la Ligue Awami). Ce dernier a été démis de ses fonctions, mais a obtenu sa libération sous caution le 20 septembre 2023, dans l'attente de son procès²⁰⁸.

Interrogés sur leur couverture de la campagne électorale municipale, qui a eu lieu quelques jours après le retour de la mission, les journalistes rencontrés par celle-ci ont expliqué que le BNP s'étant retiré de la course, la Ligue Awami n'avait trouvé aucun rival sérieux face à elle. Ils n'ont donc pas essuyé de pression particulière de la part des autorités, et ont surtout commenté les tensions internes au BNP (certains cadres s'étant malgré tout présentés à l'élection en tant qu'indépendants – voir supra, [partie 1.2.2.](#)). Quant aux luttes intestines qui secouent le parti au pouvoir, ces journalistes ont indiqué n'en rendre compte que lorsqu'elles donnent lieu à des violences²⁰⁹.

3.3. Les défenseurs des droits de l'homme

3.3.1. Méthode et difficultés de la collecte d'informations sur le terrain

Ces témoignages peuvent être complétés par la lecture de l'étude publiée en juillet 2023 par le politologue Ali Riaz et menée en mai-juin 2023 auprès d'une cinquantaine de défenseurs des droits de l'homme bangladais travaillant sur le terrain à travers 36 districts du pays. 86 % d'entre eux ont notamment déclaré avoir fait face à divers obstacles au cours de leurs activités. Parmi les auteurs des menaces lancées aux défenseurs des droits de l'homme, les services de renseignement, les forces de sécurité et les cadres du gouvernement ont été cités par 42,3 % des personnes interrogées, contre 23,7 % pour les militants du parti au pouvoir. Du fait de leur faible confiance envers le système judiciaire et la police ou par crainte de représailles, 36 % des victimes n'ont pas prévenu les autorités des menaces ou du harcèlement qu'elles ou que leurs proches subissaient²¹⁰.

²⁰² Dans le même temps, ces journalistes ont assuré que les affaires tombant sous le coup de la DSA ne donnaient pas droit à une libération sous caution. Cette incertitude semble liée au fait que, de façon discrétionnaire, un juge peut accorder une telle libération même lorsque l'infraction est qualifiée de *non bailable* par la DSA. Voir : BenarNews, 13/09/2023, [url](#)

²⁰³ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

²⁰⁴ Journalistes (Sylhet), entretien, 07/06/2023

²⁰⁵ The Wire, 16/05/2023, [url](#)

²⁰⁶ Journalistes (Sylhet), entretien, 07/06/2023

²⁰⁷ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

²⁰⁸ The Daily Star, 15/06/2023, [url](#) ; Dhaka Tribune, 20/09/2023, [url](#)

²⁰⁹ Journalistes (Sylhet), entretien, 07/06/2023

²¹⁰ RIAZ A, 07/2023, [url](#)

Les organisations rencontrées au cours de la mission ont indiqué disposer d'**un maillage de militants de terrain, le plus souvent bénévoles**. L'une d'elles a ainsi précisé compter des informateurs dans la totalité des 64 districts du pays. Beaucoup sont journalistes par ailleurs – ou l'étaient, car certains ont perdu leur emploi du fait de leur activisme. **Leur rôle est de signaler et documenter les violations des droits de l'homme observées localement, même s'ils se heurtent régulièrement au refus de coopération ou au silence de la police ou des autorités administratives**, locales comme nationales. Leur ONG envoie ensuite une équipe sur place afin de réunir des informations plus précises sur l'événement concerné et de s'entretenir tant avec les victimes qu'avec les services de police ou les professionnels de santé. Il arrive aussi qu'une ONG soit saisie directement par une victime ou qu'elle prenne connaissance d'un incident par la presse. C'est une fois ces éléments récoltés qu'il est décidé, avec le consentement de la victime, de saisir la justice ou la Commission nationale des droits de l'homme (NHRC). Certaines ONG ont ajouté travailler en réseau, *via* l'échange d'informations²¹¹.

Ces défenseurs des droits de l'homme sont victimes de pressions diverses. L'ONG *Odhikar* a indiqué à la mission que plusieurs de ses collaborateurs avaient été agressés ou arrêtés. Certains sont sous le coup de poursuites judiciaires dans le cadre de la DSA²¹² – notamment à Rajshahi, Mymensingh et Kushtia. D'autres, à Khulna, Chattogram (Chittagong) ou Barishal (Barisal), ont été soumis à des pressions émanant de différentes agences de renseignement, comme la *National Security Intelligence* (NSI). Il peut s'agir d'appels téléphoniques menaçants ou de campagnes de presse orchestrées par des médias progouvernementaux les présentant, noms et photographies à l'appui, comme des agents de l'étranger ou des ennemis de la nation. Les forces de sécurité connaissent les activistes qui opèrent dans leur circonscription et les convoquent parfois en pleine nuit, en particulier à l'approche de manifestations publiques (comme la journée internationale de soutien aux victimes de la torture). Le réseau de défenseurs des droits de l'homme d'*Odhikar* ne comptait ainsi, en juin 2023, plus que 300 membres actifs dans 40 des 64 districts du pays, contre un millier auparavant²¹³.

3.3.2. Obstacles administratifs et judiciaires rencontrés

Plusieurs des interlocuteurs de la mission actifs dans la défense des droits de l'homme ont relevé les obstacles que leur pose depuis quelques années le *NGO Affairs Bureau*²¹⁴, par exemple **en les empêchant d'accéder aux fonds que leur versent des donateurs étrangers**. Les ONG soutenues par les États-Unis seraient particulièrement concernées. Si la loi intitulée « *Foreign Donations (Voluntary Activities) Regulation Act 2016* »²¹⁵ encadre les donations provenant de l'étranger, les décisions du *NGO Affairs Bureau* ne sont jamais motivées par écrit. Cette administration inflige aussi des contrôles fiscaux répétés aux ONG ou leur réclame sans cesse de nouveaux documents et justificatifs. Tout cela contribue à instaurer un climat anxieux. Ces difficultés financières ont contraint ces organisations à diminuer leurs effectifs et leurs activités, voire à cesser d'opérer²¹⁶.

Quant à l'ONG *Odhikar*, l'administration a ignoré sa demande de renouvellement d'enregistrement entre 2014 et juin 2022, date à laquelle elle s'est vu refuser ce renouvellement. Elle n'est donc plus autorisée à occuper de locaux professionnels²¹⁷. Du fait même de son combat pour les droits des personnes LGBTIQ+, l'ONG *Inclusive Bangladesh* a elle aussi essuyé un refus d'enregistrement – au contraire d'organisations plus généralistes, mettant moins en avant les seules personnes LGBTIQ+²¹⁸. Une autre interlocutrice de la mission a indiqué que ces refus (d'enregistrement ou de renouvellement)

²¹¹ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023 ; *Odhikar*, entretien, 13/06/2023 ; ONG, entretien, 06/06/2023

²¹² Le plus souvent, il s'agit des articles 29 (« Publication et transmission d'informations diffamatoires ») et 35 (« Aide/Incitation à la commission d'une infraction sanctionnée par la DSA »). *Odhikar*, entretien, 13/06/2023 ; République populaire du Bangladesh, 2018, [url](#)

²¹³ *Odhikar*, entretien, 13/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

²¹⁴ Selon *Odhikar*, ce *Bureau* est sous l'autorité directe de la Première ministre. Seules les ONG ayant obtenu une autorisation spéciale (*clearance*) peuvent toucher de l'argent de donateurs étrangers : cette autorisation serait réservée aux ONG « parrainées par le gouvernement » (*government-sponsored*). *Odhikar*, entretien, 13/06/2023

²¹⁵ République populaire du Bangladesh, 2016, [url](#)

²¹⁶ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023 ; ONG, entretien, 06/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023 ; *Odhikar*, entretien, 13/06/2023

²¹⁷ *Odhikar*, entretien, 13/06/2023 ; HRW, 14/09/2023, [url](#) ; Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, 11/07/2023, [url](#) ; New Age Bangladesh, 10/08/2023, [url](#)

²¹⁸ *Inclusive Bangladesh*, entretien, 04/06/2023

se sont multipliés depuis les sanctions annoncées par les États-Unis en décembre 2021, mettant ainsi la société civile à l'arrêt²¹⁹.

Le harcèlement administratif peut aussi prendre la forme d'interrogatoires, à l'aéroport par les services de renseignement, à chaque entrée ou sortie du pays²²⁰. Une autre ONG a noté la présence, lors d'un sommet international organisé par l'ONU, de deux membres des services de renseignement dans la délégation bangladaise. Ceux-ci ont suivi, filmé et noté les interventions des membres de l'ONG en question pendant toute la durée du congrès²²¹.

Une autre organisation a également fait part de **manœuvres judiciaires infondées**. Elle s'est ainsi vu infliger une amende sous prétexte qu'elle mènerait une activité professionnelle dans un quartier censé être uniquement résidentiel – ce qui n'est pas le cas²²².

Le cas d'*Odhikar*

Le 13 septembre 2023, au terme de dix ans d'une procédure entachée d'irrégularités, le tribunal de cybersécurité de Dacca a condamné Adilur Rahman Khan et ASM Nasiruddin Elan, respectivement secrétaire et directeur d'*Odhikar*, à deux ans d'emprisonnement et à une amende. Il leur est reproché d'avoir publié des « informations fausses, distordues et diffamatoires » au sujet de la violente répression par la police d'une manifestation organisée par le mouvement islamiste *Hefazat-e-Islam*, en mai 2013. Ce faisant, ils auraient « blessé le sentiment religieux et porté atteinte à l'image de l'État ». Le rapport d'*Odhikar* avait dénombré 61 morts, tandis que les autorités n'en ont admis que 11 (d'autres enquêtes menées par *Amnesty International* et *Human Rights Watch* ont respectivement fait état d'au moins 44 et 58 morts).

Peu après la parution du rapport en question, les deux hommes ont été enlevés par les forces de sécurité et détenus près de deux mois avant d'être libérés sous caution. Le 11 août 2013, des agents de la *Detective Branch* ont fouillé les locaux d'*Odhikar* et saisi des ordinateurs et des fichiers contenant des informations sensibles sur les victimes défendues par l'ONG. Initiée dans le cadre de l'*Information and Communication Technology Act* (prédécesseur de la DSA), la procédure judiciaire s'est enlisée jusqu'en 2022, peu après l'adoption de sanctions par les États-Unis contre le RAB, une force paramilitaire d'élite. Ces sanctions ont en effet été perçues par le pouvoir comme le fruit du travail d'*Odhikar*. Le procès a alors été marqué par de nombreux vices de forme et violations des droits de la défense. Ainsi, en mai 2023, alors que les témoins avaient tous été entendus et qu'il ne restait qu'à entendre les réquisitions et plaidoiries des parties, le juge a consenti à un « complément d'enquête » demandé par le procureur, sans expliquer quel aspect du dossier le justifiait soudainement²²³.

Les autorités (tant les services de sécurité que l'administration supervisant les ONG, le *NGO Affairs Bureau*) font parfois pression sur les organisations pour qu'elles révèlent leurs sources, justifient les statistiques qu'elles publient ou leur fournissent des détails supplémentaires. Pour autant, l'une des ONG rencontrées a assuré que ces demandes insistantes ne l'avaient jamais dissuadée de continuer ses recherches, sauf sur demande de la victime²²⁴. *Odhikar* a indiqué à la mission que ses rapports trimestriels lui valaient encore des menaces et ce, alors qu'ils ne contiennent plus d'analyse : ils consistent désormais en des compilations d'informations issues de sources publiques dûment citées ou des contacts de l'ONG sur le terrain (dont le nom n'est en revanche pas révélé, pour des raisons de sécurité)²²⁵. Une autre ONG a expliqué qu'elle avait renoncé à publier plusieurs rapports récents, notamment parce qu'ils évoquaient beaucoup d'incidents imputés à l'armée²²⁶.

Ces intimidations ont de lourdes conséquences. La représentante d'une organisation internationale a confié à la mission que les militants de la société civile osent peu s'exprimer en présence de

²¹⁹ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

²²⁰ *Odhikar*, entretien, 13/06/2023

²²¹ ONG, entretien, 06/06/2023

²²² Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023

²²³ HRW, 14/09/2023, [url](#) ; The New York Times, 15/09/2023, [url](#) ; BERGMAN D., Netra News, 13/09/2023, [url](#) ; Al Jazeera, 14/09/2023, [url](#)

²²⁴ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023

²²⁵ *Odhikar*, entretien, 13/06/2023

²²⁶ ONG, entretien, 06/06/2023

représentants du gouvernement, par peur de la répression. Elle a insisté sur le fait que **le personnel local des ONG est moins protégé que les employés non-bangladais**²²⁷. Beaucoup de défenseurs des droits de l'homme ont choisi de s'exiler en Europe ou aux États-Unis. Pour éviter d'éventuelles difficultés à l'aéroport, la plupart ont fui par la frontière terrestre avec l'Inde²²⁸.

En revanche, malgré ces difficultés, une organisation a indiqué à la mission être parvenue à faire suspendre des policiers accusés de violations des droits de l'homme. L'un d'eux a même été condamné à un emprisonnement à perpétuité, après la mort d'un prévenu en garde-à-vue²²⁹.

3.4. Les syndicats et associations de défense des travailleurs : l'exemple du secteur textile

La mission a pu s'entretenir avec des représentants d'une organisation indépendante défendant les ouvriers et ouvrières du textile. Il ne s'agit pas d'un syndicat au sens strict : ils jugent en effet la procédure d'enregistrement des syndicats peu équitable, du fait d'interférences du gouvernement. Plusieurs sont, par ailleurs, liés au parti au pouvoir ou à des ONG, tandis que d'autres, apparus après la catastrophe du *Rana Plaza* en avril 2013²³⁰, n'existeraient que sur le papier. Certains auraient même été directement créés par des chefs d'entreprise²³¹.

Quant à la plupart des syndicats œuvrant véritablement pour les conditions de travail des ouvriers et ouvrières, **l'environnement politique ne leur permet pas d'aller au-delà de négociations avec les directeurs et propriétaires d'usines**. Ceux-ci tentent en effet parfois d'influencer ces organisations « jaunes » – ainsi que sont appelés, de façon péjorative, les syndicats qui refusent d'engager un rapport de force trop frontal avec le patronat, sous forme de grèves par exemple. La prévalence de la corruption, sous forme de pots-de-vin, nuit aussi à l'intégrité du combat syndical²³².

Les interlocuteurs de la mission ont expliqué que depuis le drame du *Rana Plaza*, les conditions de sécurité au sein des usines se sont améliorées, sans toutefois que le monde du travail se soit véritablement démocratisé. Les ouvriers peuvent ainsi difficilement refuser de faire des heures supplémentaires, compte tenu de la faiblesse des salaires. Du reste, les chefs d'entreprise peuvent recourir à certains articles du Code du travail pour refuser tout avantage à leurs employés ou faire pression sur ceux et celles qui tentent de mobiliser leurs collègues – en particulier, l'article 23 (« *Misconduct* ») permet de sanctionner l'ouvrier pour « mauvaise conduite » (insubordination, vol, fraude, absence injustifiée, comportement « subversif » ou de nature « à susciter des émeutes », sans que ces derniers termes soient précisément définis²³³). Par ailleurs, selon les représentants de l'organisation rencontrée par la mission, les ouvriers et ouvrières sont étroitement surveillés au sein de l'usine, en particulier lors des mouvements sociaux. Par conséquent, les activistes tentent de mobiliser leurs collègues à l'extérieur du lieu de travail²³⁴.

Le rapport de force est donc défavorable lorsqu'un syndicat fait face aux propriétaires d'usines et aux chefs d'atelier. Les premiers disposent d'hommes de main, comparés à des miliciens, qui font pression de façon plus ou moins directe sur les meneurs de la contestation, par exemple pour les dissuader de tenir une manifestation²³⁵. La lutte sociale est également compliquée par la volatilité des effectifs militants : beaucoup rallient le syndicat à l'occasion d'un mouvement social mais le quittent sitôt après. De façon générale, la peur de la répression de la police et des gangs patronaux décourage beaucoup d'ouvriers et ouvrières de rejoindre une lutte qu'ils soutiennent par ailleurs. La menace d'un licenciement

²²⁷ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

²²⁸ Odhikar, entretien, 13/06/2023

²²⁹ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023

²³⁰ Le 24 avril 2013, à Dacca, l'effondrement d'un immeuble dans lequel travaillaient plusieurs milliers d'ouvriers et ouvrières, employés par des sous-traitants locaux de grandes marques occidentales a fait plus de 1 100 morts.

²³¹ Organisation indépendante de défense des ouvriers et ouvrières du secteur textile, entretien, 15/06/2023

²³² Organisation indépendante de défense des ouvriers et ouvrières du secteur textile, entretien, 15/06/2023

²³³ Bangladesh Law Partners – Barristers & Advocates, s. d., [url](#)

²³⁴ Organisation indépendante de défense des ouvriers et ouvrières du secteur textile, entretien, 15/06/2023

²³⁵ Organisation indépendante de défense des ouvriers et ouvrières du secteur textile, entretien, 15/06/2023

Les violences peuvent conduire à des meurtres : par exemple, le 25 juin 2023, lors d'un mouvement social portant sur le versement d'arriérés de salaires aux ouvriers, un responsable syndical est mort lors d'un affrontement entre son organisation et une autre, présentée par les témoins interrogés par *Prothom Alo* comme « travaillant pour les propriétaires de l'usine » et comptant même des hommes de main embauchés par le directeur de l'usine. Voir : *Prothom Alo*, 04/07/2023, [url](#) ; *The Dhaka Tribune*, 14/07/2023, [url](#)

pèse aussi sur les contestataires, les contrats de travail pouvant être rompus à tout moment²³⁶. Ainsi, en janvier 2019, au terme de plusieurs mois de grève et d'agitation menées par des syndicats du secteur textile, mécontents des augmentations de salaire consenties par le gouvernement, des manifestations ont donné lieu à des affrontements avec la police. L'un d'eux a fait un mort et 50 blessés. Par la suite, en représailles, près de 12 000 ouvriers du secteur auraient été licenciés par leurs employeurs qui les accusaient de « pillage » et de « vandalisme »²³⁷.

Les manifestations d'ouvriers et ouvrières du secteur textile fin 2023²³⁸

La confection textile compte pour 85 % des exportations bangladaises et regroupe près de 4 millions d'ouvriers et surtout d'ouvrières, à travers 3 500 usines. Fin octobre 2023, le patronat de cette industrie a proposé d'augmenter le salaire minimum du secteur à 10 400 takas (environ 88 €), bien loin des revendications ouvrières (20 390 takas, soit 172€). Jusqu'alors, le salaire minimum, fixé à 8 300 takas (70 €), ne permettait pas à ses bénéficiaires de couvrir leurs besoins élémentaires.

Par conséquent, à partir du 23 octobre, un nombre croissant d'usines de confection textile du district de Gazipur, dans la division de Dacca, a été le théâtre de vastes grèves, réunissant au moins 10 000 ouvriers et ouvrières, qui ont souligné que compte tenu de l'inflation et de la dépréciation du taka face au dollar, la revalorisation proposée revenait à accepter une baisse réelle de leurs revenus par rapport à ceux de 2018. La contestation a pris la forme de violents affrontements avec la police (au prix de plusieurs dizaines de blessés), de véhicules incendiés, de saccage des usines dont les patrons empêchaient leurs ouvriers de rejoindre le piquet de grève, et de routes bloquées. La colère s'est répandue au-delà de Gazipur à partir du 31 octobre, avec des manifestations dans la ville de Dacca. Des hommes de main de la Ligue Awami, armés, ont été repérés aux côtés de la police et des milices aux ordres des patrons²³⁹.

Le 7 novembre, le patronat du textile n'a consenti qu'à une hausse du salaire minimum à 12 500 takas (106 €), ce que les ouvriers ont aussitôt refusé²⁴⁰. Selon les sources compilées par *Amnesty International*, entre le 30 octobre et le 8 novembre, au moins 4 ouvriers ont trouvé la mort au cours de ces manifestations, dont 3 tués par les forces de sécurité. Par ailleurs, à la mi-novembre, plus de 20 000 ouvriers et ouvrières faisaient l'objet de poursuites judiciaires pour faits de vandalisme et entrave au travail de la police. De nouveaux blocages d'usines ont été recensés en janvier 2024²⁴¹.

4. Le système judiciaire

4.1. Un accès à la justice réduit

4.1.1. Une justice lente et corrompue

Lors de son entretien avec la mission, l'ONG BLAST, qui apporte une aide juridique aux catégories les plus défavorisées de la population, a souligné le **très faible niveau de confiance des justiciables envers l'institution judiciaire**, considérée comme favorable aux intérêts des personnalités les plus influentes : en effet, seules 7 % des personnes mises en examen pour violence sont condamnées par la justice²⁴². Si des décisions justes sont parfois rendues, notamment lorsqu'aucune partie au conflit n'a d'affiliation politique ou de liens avec des personnes riches et influentes, le système judiciaire souffre toutefois de l'omniprésence de la corruption, du népotisme politique et de la lenteur des procédures, aux dépens des franges les plus marginalisées de la société, des minorités ethniques et religieuses, et des opposants politiques²⁴³.

²³⁶ Organisation indépendante de défense des ouvriers et ouvrières du secteur textile, entretien, 15/06/2023

²³⁷ Voir, à ce sujet : Workers Rights Consortium, 04/2019, [url](#)

²³⁸ Cet encadré s'appuie principalement sur les sources suivantes : France24 [source : AFP], 30/10/2023, [url](#) ; The Diplomat [source : AP], 01/11/2023, [url](#) ; BenarNews, 02/11/2023, [url](#) ; Amnesty International, 12/12/2023, [url](#)

²³⁹ Prothom Alo, 31/10/2023, [url](#)

²⁴⁰ Prothom Alo [source : AFP], 07/11/2023, [url](#)

²⁴¹ The Dhaka Tribune, 22/01/2024, [url](#) ; New Age Bangladesh, 06/01/2024, [url](#)

²⁴² BLAST, entretien, 06/06/2023

²⁴³ BLAST, entretien, 06/06/2023 ; Avocate, entretien, 04/06/2023



Salle d'audience du tribunal civil de Sylhet (DR)

La pratique de la corruption est en effet présente à tous les échelons du système judiciaire²⁴⁴, au point qu'une avocate avec laquelle s'est entretenue la mission a souligné avoir perdu des clients du fait de son refus de payer des pots-de-vin pour accélérer les procédures²⁴⁵. **Aucune procédure établie ne régit les nominations des membres du personnel judiciaire**, qui sont dès lors souvent sélectionnés en fonction de leur loyauté politique et de leur assiduité aux réunions de la Ligue Awami plutôt que sur leur compétence²⁴⁶.

Les interlocuteurs rencontrés par la mission ont également mis en avant le **nombre important d'affaires en cours devant les tribunaux**, dont l'arriéré atteint les quatre millions de dossiers, et l'**extrême lenteur des procédures**. Une étude menée par BLAST auprès des tribunaux spécialisés dans les violences contre les femmes et les enfants (*Women and Children Repression Prevention Tribunals* ou *Nari O Shishu Nirjaton Domon Tribunals*) a ainsi montré que les procès durent en moyenne 6 ans et demi, certains pouvant atteindre 20 ans, conclusions qui peuvent être élargies à l'ensemble du système judiciaire²⁴⁷. Les causes en sont multiples : absence de ressources humaines et budgétaires adéquates, manque d'efficacité

des tribunaux mais aussi **stratégies dilatoires** de la part des différents acteurs du procès.

4.1.2. Des stratégies dilatoires

En effet, pour une partie à un conflit, en particulier lorsqu'elle sent que ses prétentions sont moins fondées que celles de la partie adverse, **déposer une plainte pour des faits controvés dans le but de prolonger la procédure permet de faire pression sur cette dernière pour la contraindre à la négociation et au compromis**, et ce même si la procédure n'aboutit dans les faits que rarement à une décision de justice. En effet, le déclenchement d'une affaire pénale n'exige l'ouverture d'aucune enquête préliminaire qui permettrait d'évaluer la vraisemblance de l'accusation et la solidité des preuves, mais elle peut néanmoins être rapidement suivie du placement en détention préventive de l'accusé, parfois pendant plusieurs années. Les poursuites sont susceptibles de s'enliser, d'autant que certains avocats jouent de la lenteur des procédures pour conserver leurs clients plus longtemps et accroître leurs honoraires²⁴⁸.

S'il n'est pas impossible à une personne accusée sur le fondement d'une plainte pour des faits controvés d'obtenir de la justice l'abandon des poursuites à son encontre, l'avocate rencontrée par la mission souligne toutefois que la procédure peut s'avérer complexe, longue et d'un coût difficilement soutenable pour une large part de la population. Pour ce faire, la victime devra saisir la *High Court Division*, la division inférieure de la Cour suprême, et prouver que les preuves avancées par son accusateur sont insuffisantes ou que sa plainte ne révèle pas d'infraction, par exemple si les faits qu'elle décrit sont trop vagues ou trop contradictoires²⁴⁹.

Pour les autorités, l'extrême lenteur des procédures judiciaires, associée à la multiplication des enquêtes et inculpations visant les membres de l'opposition, est également un puissant outil politique. En effet, celles-ci, soucieuses de présenter à l'international l'image d'un État respectueux des principes

²⁴⁴ BLAST, entretien, 06/06/2023 ; Avocate, entretien, 04/06/2023 ; Odhikar, entretien, 13/06/2023

²⁴⁵ Avocate, entretien, 04/06/2023

²⁴⁶ BLAST, entretien, 06/06/2023 ; Odhikar, entretien, 13/06/2023

²⁴⁷ BLAST, entretien, 06/06/2023. L'étude n'a pu être retrouvée dans les publications anglophones mises en ligne sur le site web de cette ONG, toutefois ses conclusions sont confirmées par une étude qu'elle a consacrée aux tribunaux du travail (*Labour Courts*) : cf. BLAST, « "Tire Them Out". Challenges of litigating compensation claims under the Bangladesh Labour Act 2006 », 2020, 46 p., [url](#) (voir en particulier la partie 4.7.2. « Common reasons for delay in trial », p. 25-27)

²⁴⁸ Avocate, entretien, 04/06/2023

²⁴⁹ Avocate, entretien, 04/06/2023

démocratiques et d'un modèle de développement réussi²⁵⁰, font prononcer très peu de condamnations contre les personnes critiques du gouvernement, mais entravent les activités de ces dernières par l'exercice d'une pression judiciaire constante. Ainsi, sur les 7 000 poursuites judiciaires lancées en vertu de la DSA depuis son adoption en 2018, aucune n'a abouti à une décision judiciaire définitive²⁵¹. Les procès sont sans cesse ajournés et de nouveaux chefs d'accusation ajoutés, contraignant à l'ouverture de nouvelles enquêtes. Les dirigeants de l'ONG *Odhikar* ont ainsi été inculpés en 2013 de violation de la section 57 de l'*Information and Communication Technology Act 2006* (publication d'informations fausses, obscènes ou calomnieuses) ; en avril 2023, après dix ans de procédure et alors que le procès devait toucher à sa fin, le procureur a demandé l'ouverture d'une nouvelle enquête, empêchant de ce fait la clôture de la procédure²⁵². Placés en liberté conditionnelle, les accusés ont été régulièrement interrogés et mis sous surveillance jusqu'à leur condamnation en septembre 2023²⁵³.

[Pour plus d'informations sur la situation des membres de l'opposition ciblés par des procédures judiciaires, voir supra, [partie 2.3.](#)]

4.1.3. L'importance du facteur socio-économique et l'aide juridictionnelle

Nombre d'interlocuteurs rencontrés par la mission ont également mis en avant le facteur socio-économique, **l'accès à la justice dépendant fortement du niveau d'aisance financière d'un individu**, seule à même de lui permettre de supporter la durée des procédures et l'omniprésence de la corruption, et de s'offrir les services d'un avocat compétent. Outre les capacités financières, **l'accès à l'information est également crucial** et dépend fortement du milieu social dont est issu le justiciable, l'illettrisme étant fortement répandu au Bangladesh²⁵⁴, notamment dans les zones rurales et les zones urbaines pauvres et chez certaines catégories plus vulnérables de la population telles que les personnes pauvres ou handicapées, les femmes et les peuples autochtones²⁵⁵. Ces populations, souvent physiquement éloignées des institutions de l'Etat, peu présentes dans les zones rurales, n'ont souvent pas d'autres moyens pour s'informer de leurs droits et des procédures existantes que de se tourner vers les notables locaux, séculiers ou religieux, eux-mêmes parfois mal informés ou peu scrupuleux²⁵⁶. En outre, comme l'ont souligné les juristes de BLAST, le simple fait de porter plainte auprès des autorités formelles peut être mal perçu par les autres membres de la communauté, stigmatisation encore accrue lorsque le plaignant est une femme ou une victime de violences basées sur le genre²⁵⁷.

Le gouvernement a toutefois tenté d'améliorer l'accès à la justice des personnes les plus démunies par la création en 2000 de la **National Legal Aid Services Organization (NLASO), en charge de l'aide juridictionnelle gratuite**²⁵⁸ [voir l'encadré infra]. Si son impact a été jugé comme plutôt positif par les juristes rencontrés par la mission, ils ont néanmoins critiqué la faible qualité des services rendus, notamment en matière pénale, ainsi que les difficultés pratiques que peuvent rencontrer certains justiciables à y accéder : sa présence est en effet réduite dans les zones rurales et les demandes d'aide ne sont examinées par le bureau de district de la NLASO qu'une fois par mois²⁵⁹.

²⁵⁰ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023 ; The Diplomat, 14/08/2023, [url](#)

²⁵¹ Journalistes de Sylhet, entretien, 07/06/2023

²⁵² Odhikar, entretien, 13/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023 ; Frontline Defenders, 10/08/2023, [url](#)

²⁵³ Odhikar, entretien, 13/06/2023

²⁵⁴ Le taux d'alphabétisation a fortement augmenté ces dernières années au Bangladesh, atteignant 94 % chez les 15-24 ans en 2020 (Banque mondiale, [url](#)). Pour autant, un article de l'UNICEF affirme que seuls 43% des enfants scolarisés de 10 ans sont capables de lire correctement, tandis que seuls 25 % des élèves ayant achevé l'école secondaire ont acquis les compétences de base (cf. UNICEF, s.d., [url](#)).

²⁵⁵ BLAST, entretien, 06/06/2023 ; Avocate, entretien, 04/06/2023

²⁵⁶ Avocate, entretien, 04/06/2023

²⁵⁷ BLAST, entretien, 06/06/2023

²⁵⁸ BLAST, entretien, 06/06/2023

²⁵⁹ BLAST, entretien, 06/06/2023 ; Avocate, entretien, 04/06/2023

La National Legal Aid Services Organization (NLASO) - La NLASO a été fondée en 2000, après l'adoption de la loi intitulée *Legal Aid Services Act 2000*, afin d'apporter une aide juridictionnelle aux justiciables insolubles ou vulnérables. Elle dispose d'un bureau dans chaque district, localisé dans l'enceinte du tribunal local²⁶⁰. Elle apporte gratuitement conseils juridiques, solutions de médiation et aide d'un avocat et peut rembourser d'autres frais tels que tests médicaux et tests ADN²⁶¹.

L'aide juridictionnelle de la NLASO est conditionnée à un revenu annuel maximal de 100 000 takas (environ 840 euros), seuil qui monte à 150 000 takas (1 259 euros) pour les anciens combattants de la « guerre de libération » de 1971. Les catégories les plus vulnérables de la population (femmes, enfants, membres de petits groupes ethniques et des peuples autochtones, travailleuses du sexe) peuvent quant à elles y accéder sans condition de revenus²⁶².

Une aide juridictionnelle complémentaire peut être attribuée par la National Human Rights Commission [voir infra, [partie 4.1.4.](#)] et des ONG locales, dont plusieurs disposent d'un réseau d'avocats pouvant intervenir gratuitement et qui mènent en outre des campagnes d'information dans les zones rurales. C'est le cas par exemple de BLAST, qui conditionne son soutien à un revenu mensuel inférieur à 15 000 takas (126 euros)²⁶³, d'une autre ONG rencontrée par la mission dans les districts de Kishoreganj (division de Dacca), Khushtia et Jhenaidah (division de Khulna), Naogaon (division de Rajshahi) et Gaibandha (division de Rangpur)²⁶⁴ et de BRAC²⁶⁵.

4.1.4. La National Human Rights Commission (NHRC)

La *National Human Rights Commission* (NHRC) a été créée par la loi intitulée *National Human Rights Commission Act*, adoptée en 2009, et a commencé ses activités en 2010²⁶⁶. Établissement public indépendant, elle a son siège à Dacca et disposait en 2021 de quatre bureaux régionaux : Rangamati (*Chittagong Hill Tracts*), Cox's Bazar (division de Chattogram/Chittagong), Khulna (division de Khulna) et Gopalganj (division de Dacca)²⁶⁷. Outre une commission de sept membres, composée du président de la NHRC, d'un membre permanent et de cinq membres honoraires²⁶⁸, elle dispose de douze comités thématiques réunissant des représentants de ministères, d'ONG et d'organisations internationales, portant, par exemple, sur les femmes et les enfants, les personnes transgenres, les personnes handicapées, les travailleurs migrants ou encore les *Chittagong Hill Tracts* (CHT)²⁶⁹.

La NHRC a pour mandat, entre autres, **d'enquêter sur les plaintes portant sur tout type de violations des droits des justiciables**, de visiter les prisons, hôpitaux et cellules des commissariats de police et d'œuvrer à la sensibilisation sur les questions juridiques par l'intermédiaire de publications et de campagnes d'informations²⁷⁰. Elle peut être saisie par tout individu, par courriel ou par l'intermédiaire d'une *helpline* téléphonique payante²⁷¹ ouverte en 2018 sous le numéro 16108. Elle peut également s'autosaisir si elle est informée d'un acte relevant de sa compétence, généralement à partir de signalements dans la presse²⁷². Elle ne peut intervenir que lorsque l'appareil étatique dysfonctionne : elle devra ainsi se désister si l'affaire est pendante devant la justice²⁷³.

La plainte est d'abord examinée par un comité de vérification initiale des plaintes. En fonction de la nature de la violation identifiée, des documents complémentaires peuvent être demandés, notamment dans les questions liées à la propriété²⁷⁴ qui, en 2021, représentaient le principal motif de plainte (92 sur

²⁶⁰ Bangladesh, National Legal Aid Services Organization, s. d., p. 2, [url](#)

²⁶¹ BLAST, entretien, 06/06/2023

²⁶² BLAST, entretien, 06/06/2023 ; The Daily Star, 28/04/2022, [url](#)

²⁶³ BLAST, entretien, 06/06/2023

²⁶⁴ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023

²⁶⁵ BRAC, s. d., [url](#)

²⁶⁶ NHRC, entretien, 12/06/2023 ; ASK, décembre 2018, p.7, [url](#) ; Bangladesh, NHRC, 2022, p.24, [url](#)

²⁶⁷ NHRC, entretien, 12/06/2023 ; Bangladesh, NHRC, 2022, p.103, [url](#)

²⁶⁸ ASK, décembre 2018, p.7, [url](#) ; Bangladesh, NHRC, 2022, p.24-25, [url](#)

²⁶⁹ NHRC, entretien, 12/06/2023 ; Bangladesh, NHRC, 2022, p.21 & 27, [url](#)

²⁷⁰ ASK, décembre 2018, p.8-9, [url](#)

²⁷¹ ASK, décembre 2018, p.11, [url](#)

²⁷² NHRC, entretien, 12/06/2023 ; Bangladesh, NHRC, 2022, p.22, [url](#)

²⁷³ NHRC, entretien, 12/06/2023

²⁷⁴ NHRC, entretien, 12/06/2023

les 498 plaintes reçues)²⁷⁵. **Si la plainte n'est pas dirigée contre les forces de l'ordre, la Commission peut décider de mener une enquête** et, pour ce faire, forme un comité *ad hoc* de cinq personnes qui pourront se rendre sur place et interroger les témoins oculaires, les proches des victimes, les fonctionnaires locaux et les défenseurs. **Si la plainte est dirigée contre les forces de l'ordre, la Commission n'a pas la compétence pour mener des enquêtes et ne peut que demander des informations complémentaires aux autorités concernées²⁷⁶ et leur recommander de poursuivre en justice les agents soupçonnés de violations de la loi²⁷⁷.**

Si elle constate une violation des droits humains, la NHRC **peut infliger une amende, déférer une affaire devant le tribunal ou simplement formuler des recommandations²⁷⁸**. Elle peut également apporter une aide juridictionnelle aux victimes, par l'intermédiaire d'un réseau d'avocats, présents depuis peu dans les 64 districts du Bangladesh²⁷⁹. Elle travaille en coopération avec nombre d'ONG, qui lui réfèrent certains cas qui leur sont signalés, d'autant que peu de victimes sont au courant de son existence²⁸⁰.

La NHRC souffre toutefois, comme nombre d'institutions bangladaises, d'un manque de personnel et de moyens, qui ne lui permet pas de travailler sur toutes les plaintes qui lui sont déférées ni de maintenir une présence dans tous les districts et sous-districts²⁸¹. Le manque d'indépendance de son personnel lui est reproché²⁸² : **elle refuse en effet d'intervenir dans les affaires politiquement sensibles**, telles que les disparitions forcées, les exécutions extrajudiciaires ou les tortures en garde-à-vue²⁸³.

Les interlocuteurs rencontrés lors de la mission ont, en conclusion, souligné la défiance d'une grande partie de la population à l'encontre des institutions bangladaises, en particulier de la justice. Elle se tourne dès lors vers la justice de village et la justice traditionnelle, considérées comme plus rapides et plus efficaces²⁸⁴.

4.2. Les forces de l'ordre

4.2.1. Le dépôt de plainte

Lors de son séjour à Sylhet, la mission a pu visiter un poste de police dans le village de Fenchuganj, dans le district de Sylhet. Elle s'y est entretenue avec le *Duty Officer* alors en service, afin d'évoquer avec lui les démarches à accomplir pour déposer plainte et le fonctionnement de son commissariat.

- **La procédure de dépôt de plainte et le FIR**

Le premier rapport d'information (*First information report*, FIR) constitue le point de départ de toute procédure pénale, comme relevé dans le précédent rapport de mission de 2015²⁸⁵. Toutefois, son enregistrement n'est pas systématique : en effet, le superintendant de la police de Sylhet, rencontré au cours de la mission, a évoqué la possibilité donnée à la police de réorienter une victime venue déposer plainte vers une solution de médiation, notamment dans le cas de conflits fonciers lorsqu'aucune infraction pénale n'a été commise²⁸⁶. Pour autant, l'ONG de juristes BLAST indique que le FIR est systématique dès lors que l'infraction atteint un certain degré de gravité et qu'elle n'est pas susceptible de faire l'objet d'un compromis (« *non-compoundable offense* ») entre les parties²⁸⁷.

Les technologies évoluant, **la procédure d'enregistrement du FIR est aujourd'hui complètement informatisée** et elle est systématiquement remplie sur un ordinateur localisé dans le poste de police. De ce fait, il n'existe plus de procédure écrite au moment du dépôt de plainte. Néanmoins, à la demande,

²⁷⁵ Bangladesh, NHRC, 2022, p.36-37, [url](#)

²⁷⁶ NHRC, entretien, 12/06/2023

²⁷⁷ NHRC, communication, 21/10/2023

²⁷⁸ NHRC, entretien, 12/06/2023

²⁷⁹ NHRC, entretien, 12/06/2023. Selon un rapport d'ASK sur la NHRC, en 2018 cette dernière ne disposait d'avocats que dans 61 districts, et en 2017 dans 40 districts. Cf. ASK, décembre 2018, p.12, [url](#)

²⁸⁰ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023 ; NHRC, entretien, 12/06/2023

²⁸¹ NHRC, entretien, 12/06/2023

²⁸² ASK, décembre 2018, p.15, [url](#) ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

²⁸³ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023

²⁸⁴ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

²⁸⁵ OFPRA/CNDA, juin 2015, p. 17 à 20, [url](#)

²⁸⁶ SP de Sylhet, entretien, 07/06/2023

²⁸⁷ BLAST, entretien, 06/06/2023



Poste de police de Fenchuganj, district de Sylhet, juin 2023
(DR)

le FIR peut être imprimé. Une fois numérisé, le FIR permet d'identifier nommément ou non un accusé et de procéder à son arrestation si les éléments de l'enquête le permettent. Le caractère numérique du FIR implique qu'il est, de fait, à la disposition des supérieurs hiérarchiques de la police et des juges²⁸⁸.

- **La prise en charge des femmes et des personnes vulnérables**

Plusieurs interlocuteurs comme l'ONG WADA ont noté ces dernières années plusieurs améliorations notables dans l'accueil des femmes venues porter plainte au poste de police. Tout d'abord, et cela a été constaté par les membres de la mission, une femme officier de police est désormais présente dans une grande partie des postes de police et commissariats. Elle est en charge de recueillir la plainte déposée par les femmes victimes d'agressions afin de les mettre en confiance et de faciliter les échanges. Le dépôt de plainte a lieu dans un bureau séparé, à l'abri des regards des autres usagers présents au poste de police, et nommé *Service desk for women, children, disabled persons and elderly*. [Pour plus d'informations sur ces bureaux et les autres mesures mises en place par les autorités en faveur des femmes, voir infra, [partie 8](#).]

Pour autant, l'ONG WADA et ONU Femmes nuancent leurs propos en indiquant que **malgré ces avancées, les mentalités peinent encore à évoluer**. Aussi, il arrive encore que peu de crédit soit accordé aux femmes souhaitant déposer plainte ou que la plainte ne soit pas enregistrée par l'agent en charge, d'autant qu'un agent de police de sexe féminin n'est, dans les faits, pas toujours présent au poste. En outre, ONU Femmes souligne la différence entre la prise en charge des femmes dans la région de Dacca et dans les zones rurales, estimant que les mentalités autour de la capitale peuvent changer plus vite, ce qui contribue de fait à améliorer la situation des femmes²⁸⁹.

Par ailleurs, les suspects de sexe féminin sont détenus dans une cellule séparée des hommes²⁹⁰.

- **Le lancement de la procédure pénale**

Après l'enregistrement d'un FIR, les instances judiciaires ne mènent aucun examen préliminaire des faits afin d'en vérifier la vraisemblance, et une procédure pénale est automatiquement enclenchée, ce qui rend d'autant plus facile l'enregistrement d'une plainte fondée sur des faits controvérsés²⁹¹.

La législation prévoit plusieurs cas dans lesquels la police peut arrêter un suspect sans demander à la justice de lui délivrer un mandat d'arrêt. Ainsi, l'article 54 du Code de procédure pénale autorise tout membre des forces de l'ordre à arrêter sans ordonnance du juge et sans mandat toute personne impliquée dans la commission d'une infraction, si la plainte est jugée raisonnable et crédible au regard des premiers éléments de l'enquête. Neuf motifs d'arrestation y sont précisés²⁹². Dans les faits, plusieurs sources publiques font état d'arrestations arbitraires basées sur une utilisation abusive de cet article 54²⁹³. L'article 151 dudit Code autorise un officier de police à **prévenir une infraction** en arrêtant une personne ayant l'intention de la commettre, sans mandat ou sans attendre l'ordre d'un magistrat, dans les cas où « la commission de l'infraction ne peut être prévenue d'une autre manière »²⁹⁴. En

²⁸⁸ Duty Officer, Fenchugonj Police Station, entretien, 08/06/2023

²⁸⁹ ONU Femmes, entretien, 14/06/2023

²⁹⁰ Duty Officer, Fenchugonj Police Station, entretien, 08/06/2023

²⁹¹ Avocate, entretien, 04/06/2023

²⁹² Empire des Indes, 1898, [url](#)

²⁹³ The Daily Star, 09/06/2016, [url](#) ; AHMED Arfan, juin 2020, [url](#)

²⁹⁴ ISLAM Shahidul et MOULA Golam, 2014, p. 43, [url](#)

outre, certaines lois, comme la DSA et l'*Information and Technology Act* [voir supra, [partie 3.1.](#)] ainsi que la *Women & Child Repression Act*, autorisent les autorités à procéder à l'arrestation du suspect sans délivrance de mandat d'arrêt²⁹⁵.

L'arrestation d'un suspect fait courir un délai de 24 heures au terme duquel ce dernier doit être présenté au tribunal. Pour ce faire, la police doit alors être munie d'une « *charge sheet* » qui décrit les faits dont est accusé l'individu²⁹⁶.

- **L'enquête de police**

Si un suspect ne peut normalement être maintenu en garde-à-vue plus de 24 heures, les autorités de police peuvent demander auprès d'un juge l'autorisation de prolonger la période de garde-à-vue pour les besoins de l'enquête. Cela permet alors aux forces de police de bénéficier d'un délai supplémentaire pour réunir les preuves nécessaires à l'enquête. Cette prolongation peut aller jusqu'à 72 heures dans les affaires les plus sérieuses comme les affaires de meurtre²⁹⁷.

L'individu placé en garde-à-vue (*police custody*) ne peut, en principe, solliciter une mise en liberté sous caution (*bail*) que si l'infraction pour laquelle il a été arrêté le permet (*bailable offence*). Il existe en effet des infractions pour lesquelles il n'est en principe pas possible d'obtenir une mise en liberté (*non-bailable offences*) : c'est le cas, par exemple, des infractions prévues par la DSA ou d'infractions graves comme le meurtre, le viol ou le trafic de drogue²⁹⁸. La règle des *non-bailable offences* ne se révèle toutefois pas absolue puisque plusieurs interlocuteurs rencontrés ont fait état de la possibilité d'être libéré après un certain temps. Ce fut ainsi le cas pour l'un des représentants du JCD rencontrés à Sylhet [voir supra, [partie 2.4.2.](#)], accusé dans une affaire de meurtre (*non-bailable*), mais finalement libéré après plusieurs demandes de libération, le versement d'une importante caution et le soutien de personnalités locales influentes²⁹⁹. De même, des journalistes accusés dans le cadre de la DSA ont pu obtenir une mise en liberté après plusieurs mois de détention³⁰⁰. En septembre 2023, des avocats ont confié au *New York Times* que l'obtention d'une libération sous caution était devenue plus difficile pour les opposants politiques, dans un contexte de répression accrue à l'approche des élections générales de janvier 2024³⁰¹.

Pour BLAST, si l'enquête doit être conclue en soixante jours maximum, ce délai légal est rarement respecté, et cela contribue à rallonger les durées des procédures judiciaires dans leur globalité. Par ailleurs, il est très difficile, en cas d'accusation sur le fondement de faits controuvés, de se défendre, et la libération anticipée n'est généralement pas accordée avant plusieurs mois³⁰².

4.2.2. Violences et corruption

- **Les violences policières en garde-à-vue**

D'après l'organisation BLAST, si les cas de torture étaient particulièrement fréquents il y a une dizaine d'années, ils ont diminué aujourd'hui, sans avoir totalement disparu³⁰³. **S'ils sont moins systématiques, il serait en effet faux de conclure à la disparition totale de ces actes de torture durant la garde-à-vue.** Ainsi, l'ONG ASK, qui publie sur son site des statistiques trimestrielles sur différents types de violences, a dénombré trois morts à la suite de violences physiques perpétrées par les forces de l'ordre après une arrestation (par le RAB, la police, ou la *Detective Branch*) et ce pour la période allant de janvier à juillet 2023³⁰⁴. L'ONG BLAST a, quant à elle, relevé plusieurs cas de torture, dont un cas survenu en 2017 ayant conduit au décès d'un individu³⁰⁵. Pour certaines organisations de défense des droits humains, **les arrestations et les détentions en garde-à-vue peuvent être**

²⁹⁵ BLAST, entretien, 06/06/2023

²⁹⁶ Duty Officer, Fenchugonj Police Station, entretien, 08/06/2023

²⁹⁷ Duty Officer, Fenchugonj Police Station, entretien, 08/06/2023

²⁹⁸ BLAST, entretien, 06/06/2023

²⁹⁹ Délégation de la Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal (Sylhet), entretien, 09/06/2023

³⁰⁰ Journalistes (Sylhet), entretien, 07/06/2023

³⁰¹ The New York Times, 02/09/2023, [url](#)

³⁰² BLAST, entretien, 06/06/2023

³⁰³ BLAST, entretien, 06/06/2023

³⁰⁴ ASK, 07/08/2023, [url](#)

³⁰⁵ BLAST, entretien, 06/06/2023

violentes puisque les agents de police cherchent parfois à obtenir des aveux sous la contrainte³⁰⁶. Ces propos ont été réitérés par la délégation locale du JCD rencontrée à Sylhet³⁰⁷.

Pour BLAST, des efforts ont été engagés par le gouvernement, qui a fait installer des **caméras de surveillance** dans les postes de police³⁰⁸. Le superintendant de la police de Sylhet a, de son côté, fait état de la mise en place de caméras piétons pour ses agents de terrain afin de rendre compte de leurs actions³⁰⁹. Pour autant, BLAST relève le manque de fiabilité de ce nouveau système dès lors qu'une caméra de vidéosurveillance peut aisément être désactivée. L'ONG souligne également l'absence fréquente d'avocat au poste de police. Cette absence peut s'expliquer de deux façons. Tout d'abord, il est de tradition que l'avocat ne se présente pas au poste de police lors de la garde-à-vue. En outre, bien que cela ne lui soit pas légalement interdit, si l'avocat se présente au poste, il est probable que l'entrée lui soit refusée par la police³¹⁰.

- **La corruption endémique**

Il ressort de l'ensemble des informations recueillies au cours de la mission que l'accès des victimes à une protection policière est fonction de l'intégrité de l'agent auquel elles s'adresseront et de l'influence de l'agent persécuteur. A cela s'ajoutent des considérations budgétaires puisqu'une personne avec des moyens financiers pourra user de ce levier pour se soustraire à des accusations portées contre elle ou au contraire, faire enregistrer une procédure sur le fondement de faits controuvés. En effet, plusieurs interlocuteurs rencontrés au cours de la mission confirment que la corruption est endémique au sein des forces de l'ordre, en particulier de la police et du RAB³¹¹. En 2022, l'ONG *Transparency International* place ainsi le Bangladesh à la 147^e place sur 180 sur l'échelle de la corruption³¹².

5. La justice informelle : les *shalishs*

Le *shalish* (médiation au sens large) est une tradition culturelle et informelle au Bangladesh, particulièrement appliquée dans les zones rurales, qui fait appel à des intervenants extérieurs aux parties à un conflit pour en faciliter la résolution. Les *shalishs*, également appelés conseils de village ou conseils traditionnels, permettent aux habitants de disposer d'une procédure de règlement à l'amiable des litiges locaux de manière rapide et locale, sans dépendre systématiquement des procédures longues et coûteuses de la justice formelle.

5.1. Utilité et fonctionnement

L'objectif du *shalish* est de procéder à une résolution immédiate d'un conflit opposant deux parties. C'est l'**immédiateté** qui séduit particulièrement les villageois et les pousse, dans 70 % des cas, à avoir recours aux *shalishs*. Si elles ne peuvent prendre de décisions allant à l'encontre de la législation bangladaise, les instances traditionnelles sont basées sur les coutumes locales et n'ont pas vocation à appliquer la loi comme le ferait une institution judiciaire classique³¹³.

Les *shalishs* représentent une grande part de l'activité des présidents d'administration locale (« *union council chairman* » ou « *union parishad chairman* ») et se déroulent quotidiennement, dans tout le pays. Il arrive également que les aînés d'un village, souvent membres du *shalish*, prennent attache avec la police afin que celle-ci attende l'intervention du *shalish* avant d'entamer une procédure judiciaire³¹⁴.

³⁰⁶ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023 ; Odhikar, entretien, 13/06/2023

³⁰⁷ Délégation de la Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal (Sylhet), entretien, 09/06/2023

³⁰⁸ BLAST, entretien, 06/06/2023

³⁰⁹ SP de Sylhet, entretien, 07/06/2023 ;

³¹⁰ BLAST, entretien, 06/06/2023

³¹¹ Dr Shafi Mostafa, 04/06/2023 ; Délégation de la Bangladesh Jatiotabadi Chhatra Dal (Sylhet), entretien, 09/06/2023 ; Odhikar, entretien, 13/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

³¹² Transparency International, 2022, [url](#)

³¹³ Kalapur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

³¹⁴ Kalapur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

5.1.1. Composition du *shalish*

Sollicité par un habitant de sa juridiction pour qu'un *shalish* se tienne, le *chairman* réunit les membres du conseil de village en fonction des besoins de l'affaire. **Il s'agit la plupart du temps de notables et de personnes reconnues et respectées dans la localité.** La composition du *shalish* n'est aucunement encadrée et il n'y a pas de nombre minimal ou maximal de participants. Sa composition est à la discrétion du *chairman*. Ce dernier peut, en outre, décider qu'un membre des forces de l'ordre sera présent si les tensions entourant le conflit le requièrent³¹⁵.

Par ailleurs, **le *shalish* est itinérant** : le président de l'administration locale est responsable de plusieurs villages, et va donc s'y déplacer lorsqu'il est sollicité. Or, **si le *shalish* se déplace, c'est que les parties ont consenti en amont à se plier à la décision que prendra le *chairman*.** L'objectif est de limiter les conflits et d'éviter qu'un conseil traditionnel ne se déplace pour rien. Cela a des conséquences sur l'engagement même des parties en lice dans le conflit : il est ainsi particulièrement rare qu'une partie ayant accepté en amont la tenue d'un *shalish* ne s'y présente pas³¹⁶. L'ONG BLAST rencontrée au cours de la mission a également confirmé que la tenue d'une telle médiation fait l'objet d'une acceptation en amont de la part des parties en conflit³¹⁷.

Toute personne intéressée peut assister au *shalish*. En moyenne, un *shalish* réunit entre vingt et trente personnes, impliquées dans le conflit ou simples spectatrices³¹⁸. Du fait de sa position sociale et du respect inhérent à son poste, **le *chairman* dispose de l'autorité suprême au cours de la médiation.** Du fait de l'acceptation en amont du *shalish* et de l'autorité du *chairman*, il est peu fréquent qu'un *shalish* conduise à des débordements³¹⁹.

5.1.2. Fonctionnement

Au cours d'un conseil traditionnel, les deux parties en conflit sont réunies et il leur est demandé d'exposer, chacune leur tour, leurs points de vue, à commencer par la partie qui s'estime lésée. Après cet exposé, les témoins des deux parties peuvent à leur tour venir s'exprimer. Les règles traditionnelles imposent la présence d'un minimum de trois témoins **oculaires** (et non moraux) pour chaque partie. Il n'y a en revanche pas de maximum. Les avocats ne sont pas invités à assister au conseil dès lors qu'il a une nature strictement informelle³²⁰.

Il est néanmoins très fréquent pour les parties impliquées de se présenter au conseil accompagnées de membres influents de la localité. Ces derniers prennent alors position, ce qui permet aux parties en conflit d'exposer plus aisément leur version des faits. **Il est important de se présenter devant un *shalish* avec une personne d'une certaine stature sociale pour défendre son point de vue.** Pour l'un des *union council chairmen* rencontrés, les deux parties n'ont consenti à se présenter devant le *shalish* que parce qu'elles sont sûres de leur position et qu'elles ont du soutien de la part de personnes importantes localement. Pour lui, sans ce soutien, les parties n'ont pas recours au *shalish* et se tournent vers la *Village Court*³²¹ [à ce sujet, voir infra, [partie 6](#)].

Une fois les deux parties entendues par le conseil, les membres du jury délibèrent publiquement et rendent leur décision dans la foulée. **Cette décision est énoncée publiquement et oralement.** Il est rare de voir une décision de *shalish* rédigée et posée sur le papier. Pour deux avocats qui, bien que rencontrés par la délégation à Dacca, sont actifs à Sylhet, peu de décisions de *shalishs* donnent lieu à contestation³²². En effet, la parole du *chairman* étant respectée dans la localité et les deux parties en conflit consentant à la tenue du *shalish*, ces dernières se plient à sa décision³²³.

³¹⁵ Kalapur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

³¹⁶ Rahimpur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

³¹⁷ BLAST, entretien, 06/06/2023

³¹⁸ Rahimpur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

³¹⁹ Kalapur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

³²⁰ Kalapur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023 ; Rahimpur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

³²¹ Rahimpur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

³²² Avocats, entretien, 05/06/2023

³²³ Rahimpur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

Un seul *shalish* suffit généralement pour régler les conflits locaux. Si, malgré tout, la décision prise n'est pas respectée, le *shalish* peut décider de saisir la justice formelle ou de faire appel aux forces de l'ordre³²⁴.

Pour autant, le caractère traditionnel des *shalishs* conduit à identifier plusieurs limites à leur bon fonctionnement.

5.2. Limites du *shalish*

5.2.1. Limites structurelles et politisation des *shalishs*

Si les villageois ont plus souvent recours au *shalish* qu'à la justice formelle, le *shalish* souffre de plusieurs limites et est régulièrement dénoncé de ce fait par la société civile. Les informations recueillies lors de la mission ont d'ailleurs permis de confirmer les conclusions du rapport de mission de l'Office publié en 2015, qui relevait déjà le caractère non équitable des *shalishs* et son incapacité à régler tous les conflits³²⁵.

Tout d'abord, le *shalish* n'est pas compétent pour tous les types de litiges. **Dès qu'un conflit revêt une dimension pénale, la compétence du conseil traditionnel cesse** et les membres du *shalish* doivent en référer aux autorités de police³²⁶.

En outre, des défenseurs des droits humains ont affirmé à la mission que, bien que cela ne soit pas commun, il peut arriver que certaines victimes rencontrent des problèmes lors de la tenue d'un *shalish*, tels que des violences physiques ou des extorsions. Certaines organisations auraient également dénoncé des mauvais traitements imposés par des *shalishs*, en particulier contre des femmes³²⁷. Dans ces rares cas, peu de recours existent pour les personnes victimes³²⁸.

Par ailleurs, si l'un des deux *chairmen* rencontrés par la mission a affirmé ne pas tenir compte de l'influence des personnes s'adressant au *shalish*, d'autres sources ont, quant à elles, **noté l'augmentation de la politisation dans ces conseils traditionnels et les conséquences néfastes sur son fonctionnement**³²⁹. Elles ont affirmé que les *shalishs* étaient auparavant efficaces pour régler tant les affaires du quotidien que les conflits fonciers : en effet, alors que les tribunaux fonctionnent sur un modèle accusatoire (*adversarial*) qui implique que le juge ne peut se baser que sur les documents et les témoins produits devant lui, un *shalish* regroupe des personnalités locales, c'est-à-dire des personnes qui connaissent la population locale et qui **ont une bien meilleure connaissance du contexte local**. De ce fait, elles savent qui doit quoi à qui, qui possède quoi, où le grand-père a fixé la démarcation du terrain et d'autres informations de ce type. Or **le *shalish* est aujourd'hui une institution complètement politisée**³³⁰. Des gens puissants affiliés à la Ligue Awami en sont les membres principaux : par exemple, les *chairmen* des *union councils* de Kalapur et Rahimpur ont revendiqué leur appartenance à la Ligue Awami et leurs liens étroits avec certains membres à responsabilité, dont des députés à l'Assemblée nationale³³¹. Le *shalish* serait aujourd'hui un outil d'intimidation aux mains du parti au pouvoir, même si ce n'est pas systématique, et une personne liée au BNP ou critique du pouvoir en place a peu de chance d'obtenir gain de cause³³².

5.2.2. Place des femmes dans les conseils de village

La question de l'accès des femmes au système de justice traditionnelle a également été évoquée par plusieurs personnalités de la société civile qui ont noté **le poids encore très présent des traditions**.

³²⁴ Rahimpur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

³²⁵ OFPRA/CNDA, juin 2015, p. 33, [url](#)

³²⁶ Kalapur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023 ; Rahimpur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

³²⁷ À titre d'exemple, une femme a été condamnée par le *shalish* d'un village du district de Habiganj (division de Sylhet) à 82 coups de fouet et 80 jets de pierre pour une relation extra-conjugale le 4 avril 2023 (The Daily Star, 09/04/2023, [url](#)). Le 12 mai 2011, la Cour suprême, saisie par plusieurs ONG dont BLAST, avait interdit aux autorités religieuses et traditionnelles d'infliger des « châtiments, violences physiques et tortures mentales » par *fatwa* (Human Rights Watch, 6 July 2011, [url](#)).

³²⁸ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023

³²⁹ Avocate, entretien, 04/06/2023 ; Odhikar, entretien, 13/06/2023

³³⁰ Avocate, entretien, 04/06/2023 ; Odhikar, entretien, 13/06/2023

³³¹ Kalapur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023 ; Rahimpur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

³³² Avocate, entretien, 04/06/2023

Pour la représentante d'une organisation internationale, les *shalishs* privilégient encore l'intérêt général de la communauté selon la tradition. Or **ces traditions ne sont souvent pas soucieuses d'égalité** ce qui conduit le système à souffrir de contradictions intrinsèques³³³.

D'après le *chairman* de l'*union council* de Kalapur, les femmes demandant le soutien d'un *shalish* sont très peu nombreuses. Il ne dénombre, dans sa localité, que deux à trois femmes par an³³⁴. Pour autant, si les femmes souhaitent faire valoir leurs droits, elles vont malgré tout privilégier le *shalish* plutôt que les institutions judiciaires³³⁵.

Parfois, elles peuvent avoir le soutien de femmes conseillers dans les *shalishs*, obtenir des aménagements comme l'anonymat ou la discrétion lors de la présentation des éléments de preuves. A cet égard, si le rapport de mission de l'OFpra publié en 2011 fait état de *shalishs* uniquement composés d'hommes³³⁶, il semble que la situation ait aujourd'hui évolué et que les femmes se font plus présentes dans les *shalishs*, notamment dans les postes de conseillers³³⁷.

[Pour en savoir plus sur la situation des femmes au Bangladesh, voir infra, [partie 8](#).]

Ainsi, bien que très utilisés par la population, les *shalishs* souffrent d'un déficit d'équité qui ne permet pas toujours de régler un conflit. **Pour pallier les défauts des *shalishs*, le gouvernement bangladais a mis en place les Village Courts.**

6. La justice de village : les « Village Courts »

À l'inverse du *shalish* qui a un caractère traditionnel et informel, les tribunaux de village (« *Village Courts* ») sont régulés par la législation.

6.1. Utilité et fonctionnement

Le recours aux tribunaux villageois (*Village Courts*) est beaucoup moins fréquent que le recours aux *shalishs*. Ainsi, le *chairman* de l'*union council* de Kalapur, qui a affirmé être occupé quotidiennement par l'organisation de *shalishs*, a dénombré deux à trois affaires portées devant le tribunal villageois par mois³³⁸. Plus formelle, la tenue d'une audience devant le *Village Court* est soumise à diverses règles de procédures, qui augmentent la durée de la procédure.

Les tribunaux villageois ont été établis par le gouvernement et sont régis par la loi intitulée *Village Court Act* de 2006³³⁹. Ils sont notamment compétents en matière de conflit foncier, pour un contentieux ne dépassant toutefois pas 75 000 takas (851 euros). Cela explique le faible recours à cette institution judiciaire³⁴⁰.

Le délai légal entre l'enregistrement de l'affaire et la tenue de l'audience est de 14 jours. Cela pose un vrai problème pour les villageois qui ont intérêt à ce qu'un conflit se règle rapidement, ce qui explique qu'ils se tournent principalement vers les *shalishs*. Une fois l'audience passée, la décision est rendue au bout de 60 jours pour la plupart des affaires, à l'exception des affaires foncières pour lesquelles le délai de décision est étendu à 90 jours³⁴¹.

³³³ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

³³⁴ Kalapur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

³³⁵ WADA, entretien, 11/06/2023 ; Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023 ; Human Rights Watch, 29/10/2020, p. 53, [url](#)

³³⁶ OFpra/CNDA, avril 2011, p. 33, [url](#)

³³⁷ Kalapur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023 ; Rahimpur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

³³⁸ Kalapur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

³³⁹ Dont le texte en anglais est disponible sur le site de certains *union councils*, ex : Bangladesh, Parlement, 2006, [url](#)

³⁴⁰ Kalapur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023 ; Rahimpur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023 ; OFpra/CNDA, Rapport de mission au Bangladesh, du 02 au 14 avril 2015, 2015

³⁴¹ Kalapur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023 ; Rahimpur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

Lors de l'audience, cinq personnes sont réunies pour juger l'affaire : le *chairman*, deux conseillers de *ward*³⁴² élus et deux notables locaux. Les parties sont alors entendues chacune leur tour en présence de leur(s) avocat(s) (deux au maximum par partie). Vient ensuite le tour des témoins qui, si la circonstance le demande, peuvent être entendus à huis clos³⁴³. Si une partie ne se présente pas à l'audience, elle reçoit jusqu'à trois avertissements et peut être soumise au versement d'une amende de 1 000 takas (8,60 euros)³⁴⁴.

Si la décision est adoptée à l'unanimité ou bien par quatre voix contre une, elle revêt l'autorité de la chose jugée et aucun appel ne peut être introduit ; si la décision est prise à trois voix contre deux, il est possible d'interjeter appel auprès d'un tribunal de rang supérieur³⁴⁵.

La décision est toujours rendue à l'écrit : cela est notamment dû au caractère formel de la procédure. Les deux parties signent une déposition dans laquelle elles s'engagent à respecter la décision du tribunal³⁴⁶.

La décision du tribunal de village est donc reconnue officiellement et a une véritable force juridique. De ce fait, les tribunaux de village sont installés de manière officielle dans des bâtiments mis à leur disposition avec des salles d'audience signalées à l'extérieur du bâtiment. Les *Village Courts* disposent de moyens matériels et humains, à la différence des *shalishs*. Ils peuvent ainsi enregistrer les amendes, vérifier qu'elles sont payées et tenir des registres des affaires examinées. Toutefois, **un tribunal de village ne peut pas prononcer une peine d'emprisonnement**³⁴⁷.



Salle d'audience du Village Court de Kalapur dans le district de Maulvibazar, division de Sylhet

6.2. Limites

Pour l'avocate rencontrée par la mission, le tribunal de village est une très petite juridiction avec une autorité très faible, presque ineffective. Son périmètre d'action est en effet trop limité : la limite de 75 000 takas (851 euros) imposée par la législation le restreint à des litiges minimes pour lesquels la population se tourne principalement vers la justice traditionnelle des *shalishs*³⁴⁸. Les délais légaux sont également un frein à son efficacité.

La composition même du panel de juges d'un *Village Court* est problématique : en effet, comme le souligne un article du quotidien *Daily Star*, la présence en leur sein de l'*union parishad chairman* et de deux conseillers de *ward* élus, personnalités politiques, est en soi incompatible avec l'exigence d'impartialité de la justice³⁴⁹.

Finalement, les pratiques des *Village Courts* ne sont pas encore satisfaisantes et souffrent des mêmes critiques que celles dirigées à l'encontre des *shalishs* et du reste des institutions judiciaires

³⁴² Le *ward* est une subdivision de l'*union council*. A titre d'exemple, l'*union council* de Kalapur compte 9 *wards*.

³⁴³ Kalapur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

³⁴⁴ Rahimpur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

³⁴⁵ Rahimpur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

³⁴⁶ Rahimpur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

³⁴⁷ Kalapur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023

³⁴⁸ Avocate, entretien, 04/06/2023

³⁴⁹ The Daily Star, 05/04/2016, [url](#)

(discriminations à l'égard des femmes, corruption, personnes démunies défavorisées au profit des personnalités influentes, politisation)³⁵⁰.

Les « Mobile courts »

Peu traités au cours de la mission, les tribunaux mobiles ou « *mobile courts* » ont néanmoins été évoqués par le responsable du conseil de l'union de Kalapur. D'après les sources publiques, les tribunaux mobiles, créés par une ordonnance de 2007, ont pour vocation de juger les criminels de manière plus rapide que le système judiciaire légal³⁵¹.

La procédure relative au prononcé de sanctions par un tribunal mobile est régie par la loi de 2009 sur les tribunaux mobiles (*Mobile Court Act-2009*). Cette loi habilite les magistrats judiciaires et les magistrats exécutifs à prendre connaissance d'une infraction et à la juger instantanément. Ces procès instantanés ne s'appliquent qu'à des infractions spécifiques mentionnées dans l'annexe de la loi, qui sont pour la plupart des infractions simples. L'article 6 de la loi dispose en outre sans ambiguïté qu'une peine ne peut être prononcée en vertu de cette loi que si l'accusé avoue instantanément, et que le juge peut soit infliger une amende soit prononcer une peine d'emprisonnement. Si l'accusé n'avoue pas, l'unité mobile n'est pas habilitée à prononcer une peine. L'affaire est alors renvoyée au tribunal compétent et se déroule selon la procédure judiciaire normale³⁵².

Le tribunal mobile peut prononcer une peine d'emprisonnement maximale de deux ans, même si la législation prévoit une peine plus lourde. Les amendes définies par le tribunal mobile ne peuvent pas dépasser le montant des amendes prévu dans la loi pour le fait incriminé. Enfin, les décisions du tribunal mobile sont susceptibles d'appel devant le magistrat de district³⁵³.

La loi de 2009 a donné lieu à de nombreuses divergences d'opinion notamment quant à son effet sur la séparation des pouvoirs judiciaire et exécutif. Si ces audiences foraines sont perçues comme un moyen de résoudre rapidement certains délits, la critique tient notamment au fait que le système permet d'agir arbitrairement et peut nuire aux accusés qui sont privés des conseils d'avocats³⁵⁴.

7. Les conflits fonciers

Différents interlocuteurs de la mission ont confirmé que les conflits fonciers étaient très répandus au Bangladesh. Des représentants de l'ONG BRAC, proche du gouvernement, ont concédé que leur résolution prenait beaucoup de temps, mais que ces conflits n'atteignaient généralement pas un seuil de gravité tel que les parties impliquées se trouvent contraintes de fuir le pays³⁵⁵. La délégation de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a également indiqué que les spoliations de terres n'étaient pas un facteur de départ du pays³⁵⁶.

7.1. Les populations vulnérables et les facteurs de vulnérabilité à la prédation foncière

- Le milieu socioéconomique et géographique

Les personnes pauvres sont les plus affectées par la prédation foncière³⁵⁷. En outre, le changement climatique se traduit par la submersion croissante de nombreuses zones, la salinisation de l'eau douce infiltrée par la mer et la survenue d'inondations plus violentes et moins prévisibles. Cela accroît la pression sur les terres arables dans les régions affectées, au détriment des populations les plus pauvres. Saleemul Huq, directeur de l'*International Centre for Climate Change and Development* (ICCCAD) au sein de l'*Independent University*, a souligné que **tous les agriculteurs ne pâtissent pas du changement climatique de la même façon**. Dans certaines régions, comme à Sylhet, ils peuvent

³⁵⁰ Avocate, entretien, 04/06/2023

³⁵¹ Etats-Unis, Library of Congress, s. d., [url](#)

³⁵² Bangladesh, Parlement, 2009, [url](#)

³⁵³ Bangladesh, Parlement, 2009, [url](#)

³⁵⁴ The Daily Star, 21/04/2023, [url](#) ; The Daily Star, 07/04/2015, [url](#) ; Dhaka Tribune, 07/06/2017, [url](#)

³⁵⁵ Avocate, entretien, 04/06/2023 ; BRAC, entretien, 14/06/2023

³⁵⁶ OIM, entretien, 15/06/2023

³⁵⁷ Avocate, entretien, 04/06/2023

ainsi mettre à profit des mécanismes traditionnels d'adaptation aux inondations : construction des maisons au sommet de collines toujours émergées, recours à des « réservoirs submersibles » (des berges et talus permettant de protéger les rizières jusqu'à la récolte), conversion à la pisciculture industrielle, polyvalence des activités (passage de la culture du riz à la pêche lorsque le niveau des eaux l'impose), etc. Pour autant, le changement climatique bouleverse la saisonnalité à laquelle ces agriculteurs étaient habitués et leur impose de nouvelles adaptations – par exemple, l'adoption d'une variété de riz à maturation rapide, permettant de le récolter même en cas d'inondations fréquentes. Les habitants des régions côtières méridionales, qui devraient être les premières à être englouties par la montée des eaux du golfe du Bengale, tendent en revanche à migrer et s'installer à Dacca³⁵⁸.

Parmi les terres les plus convoitées figurent les aires susceptibles d'être consacrées à la pisciculture et les terrains en milieu urbain, très recherchés pour y développer des activités économiques et des projets immobiliers. Dans le deuxième cas, les résidents victimes de prédation ont parfois les moyens d'aller en justice pour s'y opposer. Il peut leur arriver d'obtenir gain de cause au tribunal, mais il leur faut parfois consentir à un compromis³⁵⁹.

D'autres interlocuteurs de la mission ont observé que **des disputes peuvent aussi éclater entre des Bangladais installés à l'étranger et les membres de leur famille restés au pays**, les seconds estimant que les premiers se sont sans doute enrichis et n'ont donc plus besoin de terres au Bangladesh³⁶⁰.

- L'absence d'affiliation ou de soutien politique

L'avocate rencontrée par la mission a estimé que les conflits fonciers impliquant des personnes sans affiliation politique pouvaient être résolus par la justice, malgré ses lenteurs. **Elle a ajouté que les choses se compliquent lorsque la politique s'imisce dans ces affaires.** Saleemul Huq a fait écho à ce point de vue. Ainsi, les procédures exposées *infra* ne constituent pas des garde-fous efficaces lorsqu'une personnalité localement puissante – par exemple, un cadre du parti au pouvoir, ou un simple proche d'un membre de ce parti – entend faire main-basse sur la terre d'un tiers moins influent. Il lui suffit en effet de s'installer sur la terre convoitée et d'en chasser son occupant. Théoriquement, la victime peut alors se rendre au poste de police et invoquer devant la justice, dans un délai de deux mois, l'article 145 du Code de procédure pénale (« Litiges relatifs aux biens immobiliers »³⁶¹). Cependant, cet article ne concerne que l'occupation de la terre – pas sa propriété – et ne constitue donc qu'une solution temporaire. D'autre part, selon l'avocate, la police n'intervient pas contre des personnalités importantes – sauf si la victime dispose elle-même de l'appui d'autres individus également puissants à même de pousser les forces de l'ordre à agir³⁶².

Par ailleurs, même en cas de procédure judiciaire, les personnalités influentes ou les grands propriétaires terriens ont les moyens financiers et humains – *via* le recours à des hommes de main (*musclemen*) chargés d'intimider l'autre partie – de la faire durer indéfiniment³⁶³.

Cette avocate a souligné que **sous les mandatures de la Ligue Awami, les abus de pouvoir n'ont fait qu'augmenter**, y compris au détriment de personnalités de premier plan. Elle a pris l'exemple de Khaleda Zia, ex-Première ministre et cheffe du principal parti d'opposition, le BNP : en novembre 2010, sur décision de la Cour suprême, celle-ci a été expulsée d'une propriété que l'État lui louait, au titre des services rendus par son défunt mari (l'ancien chef de l'État, Ziaur Rahman), depuis des décennies. L'armée y a ensuite édifié un vaste complexe résidentiel³⁶⁴.

- Les minorités religieuses

Le représentant d'une ONG de défense des droits des Bangladais chrétiens a expliqué que les minorités étant peu représentées au sein de la police et globalement moins influentes politiquement, elles sont désavantagées en cas de spoliation foncière par un membre du groupe majoritaire musulman. Il a

³⁵⁸ HUQ Saleemul, ICCCAD, entretien, 04/06/2023

³⁵⁹ Avocate, entretien, 04/06/2023

³⁶⁰ HUQ Saleemul, ICCCAD, entretien, 04/06/2023 ; Avocats, entretien, 05/06/2023

³⁶¹ Cet article dispose notamment qu'un magistrat peut convoquer les parties impliquées dans tout conflit foncier « susceptible de troubler la paix » dont il a été informé par un rapport de police ou un autre moyen. Empire des Indes, 1898, [url](#)

³⁶² Avocate, entretien, 04/06/2023 ; HUQ Saleemul, ICCCAD, entretien, 04/06/2023 ;

³⁶³ Avocats, entretien, 05/06/2023

³⁶⁴ Avocate, entretien, 04/06/2023 ; Reuters, 29/11/2010, [url](#)

précisé que ce constat valait quelle que soit la situation de la victime, qu'elle possède des documents de propriété en bonne et due forme ou que ceux-ci soient lacunaires³⁶⁵.

Le président de l'ONG BHBCOP, qui défend, entre autres, les droits des hindous au Bangladesh, a affirmé que les membres de sa communauté possédaient des documents de propriété. Toutefois, beaucoup d'entre eux ont fui en Inde lors du bref conflit ayant opposé le Pakistan (qui comprenait alors le Bangladesh) à l'Inde en 1965, puis au cours de la guerre d'indépendance en 1971. Ces hindous ont alors vu leurs terres saisies par le gouvernement, en vertu de la loi d'abord nommée *Enemy Property Act* puis rebaptisée *Vested Property Act* après l'indépendance. En 2011, le gouvernement mené par la Ligue Awami a cependant adopté la loi *Vested Properties Repeal (Amendment) Act*, qui autorise les hindous à réclamer les terres dont ils ont pu être lésés, tant par l'État que par des particuliers³⁶⁶. En 2016 cependant, un article académique a déploré la lenteur des autorités à mettre en œuvre ces mesures, par ailleurs entravées par la corruption et les pressions exercées sur certains propriétaires hindous cherchant à faire valoir leurs droits³⁶⁷.

Pour le BHBCOP, la prédation foncière fait partie du répertoire d'action des groupes islamistes. Ils peuvent ainsi modifier les limites des champs des membres d'une minorité pour mieux les étouffer³⁶⁸.

- Les minorités ethniques des plaines

Des membres de l'ONG BLAST, qui milite pour assurer l'accès de tous à la justice, ont **distingué le cas des minorités ethniques des plaines de celles des Chittagong Hill Tracts** (évoqué plus en détail *infra*). Les premières ont été victimes de plusieurs vagues de spoliations foncières depuis 1947, au bénéfice de membres du gouvernement ou de personnalités puissantes localement. Par ailleurs, en 1950, la loi *East Bengal State Acquisition and Tenancy Act* a mis fin au régime qui garantissait les droits des grands propriétaires terriens (*zamindars*)³⁶⁹. Les terres sont alors passées sous le contrôle du gouvernement. Le texte incluait une clause censée protéger les minorités ethniques, en leur imposant d'obtenir une autorisation de l'administration avant de céder leurs terres à un membre d'un groupe non minoritaire. Cette règle n'a cependant pas été appliquée : en émettant de faux documents, l'administration du cadastre a permis à des personnalités puissantes de faire main basse sur les terres des minorités. Voilà pourquoi, dans le nord du pays, des membres du gouvernement sont aujourd'hui à la tête d'immenses exploitations, autrefois propriétés des minorités ethniques³⁷⁰.

Une autre ONG a relevé que si les minorités des plaines ne sont pas confrontées à la lourde militarisation que connaissent les habitants des CHT, elles se heurtent à des difficultés comparables. Par exemple, les terres ancestrales des Garos ont été classées « forêts protégées » afin de les en chasser et d'y construire des complexes touristiques. Dans le nord-est, à la frontière avec le Meghalaya indien, les Khasi sont aux prises avec des entreprises de production de thé qui veulent étendre leurs plantations sur leurs terres³⁷¹.

- Le cas particulier des Chittagong Hill Tracts (CHT)

Des membres d'une ONG spécialisée ont rappelé à la mission que **les communautés autochtones des CHT ne possèdent pas de titres de propriété**, dont elles n'ont longtemps pas eu besoin. Elles disposaient en effet de leur propre système non écrit de gestion du foncier : c'étaient les chefferies de villages qui consignaient les démarcations des champs. L'État bangladais a pris prétexte de cette absence de documents pour revendiquer la propriété de ces terres. En 1975, à l'avènement du régime militaire, 400 000 Bengalis sans terre ont été installés sur les terres des autochtones des CHT, sur instruction des autorités. Selon cette même ONG, le but était de bouleverser les équilibres démographiques et de rendre les autochtones minoritaires dans leurs territoires ancestraux – ce qui est quasiment le cas actuellement. L'armée est venue en appui à ces colons, en expulsant directement les villageois ou en appuyant les nouveaux venus dans leurs affrontements armés avec les autochtones. Entre 1976 et 1990, cela a donné lieu à de nombreuses violations des droits de l'homme et précipité

³⁶⁵ Bangladesh Christian Association, entretien, 05/06/2023

³⁶⁶ BHBCOP, entretien, 11/06/2023 ; BBC, 28/11/2011, [url](#) ;

³⁶⁷ FELDMAN S., South Asia Multidisciplinary Academic Journal, n°13, 2016, [url](#)

³⁶⁸ BHBCOP, entretien, 11/06/2023

³⁶⁹ République islamique du Pakistan, 1950, [url](#)

³⁷⁰ BLAST, entretien, 06/06/2023

³⁷¹ ONG, entretien, 06/06/2023

l'exode de 70 000 autochtones des CHT vers l'État de Tripura, en Inde ; 200 000 personnes déplacées internes ont également été recensées³⁷².

La démilitarisation et la résolution des conflits de propriété étaient deux des principaux piliers des accords de paix de 1997. Ceux-ci comprenaient notamment la création de la **CHT Land Dispute Resolution Commission**. En théorie, cette commission a le pouvoir d'annuler les titres de propriété sur des terres illégalement occupées, sans recours possible. Elle traite de toute affaire foncière, indépendamment de sa gravité ou des montants en jeu. Toutefois, la loi qui régit la commission, le *Land Dispute Resolution Commission Act*, a été élaborée sans consultation des organisations autochtones et certaines de ses dispositions offrent la possibilité à des colons d'acquérir des terres dans les CHT. La commission est présidée par un juge retraité de la Cour suprême et comprend également le chef de l'instance de gouvernance (*circle*) de la minorité autochtone concernée, le président du conseil régional, ou encore le président du district concerné. Depuis sa création, elle a enregistré 27 000 plaintes. **L'ONG rencontrée par la mission a toutefois dénoncé son incapacité à résoudre le moindre conflit depuis qu'elle est entrée en activité en 2001, notamment faute d'effectifs suffisants** (elle ne compterait que 2 ou 3 employés)³⁷³. De même, à l'origine, en cas d'incapacité des membres de la commission à parvenir à un consensus, c'est la décision de son président qui s'impose (art. 7(6)³⁷⁴), ce que cette ONG juge antidémocratique : nommé par le gouvernement, le président est en effet issu de la communauté bengalie. Face à ces critiques, en 2016, le gouvernement a introduit 13 amendements dans la loi : les décisions de la commission sont désormais prises à la majorité des deux tiers. En revanche, les décrets d'application n'ont toujours pas été publiés³⁷⁵.

Par ailleurs, l'armée n'a jamais véritablement retiré ses troupes des CHT, où elle est même encore présente massivement. Elle continue d'y appuyer les prétentions foncières des colons bengalis. De plus, selon l'ONG rencontrée par la mission, **la Land Dispute Resolution Commission est sous l'emprise des militaires**³⁷⁶. Par exemple, lors d'une récente réunion de la commission à Rangamati³⁷⁷, des colons bengalis ont bloqué l'entrée de ses locaux, sans que la police n'intervienne. L'armée aurait même insisté pour interrompre la tenue de la réunion. **L'institution militaire a également des intérêts économiques directs dans les CHT, où elle a bâti des complexes hôteliers**³⁷⁸. En 2020, des membres de la communauté mro ont protesté contre leur expulsion illégale en vue de la construction d'un complexe de luxe Marriott par l'armée et le groupe Sikder, sur les collines de Chimbuk et Naitang du district de Bandarban. Le chantier a été entouré de camps militaires temporaires. Outre ses conséquences écologiques, le projet menaçait la subsistance de quelque 10 000 personnes (et notamment leur accès à l'eau potable). Selon une tribune publiée un an et demi plus tard, en avril 2022, les autorités demeuraient silencieuses. L'ONG rencontrée par la mission a toutefois assuré que sa mobilisation a contribué à mettre un terme au projet : la construction de tels complexes n'a pas cessé, mais les projets sont plus modestes³⁷⁹.

Selon une avocate rencontrée par la mission, des spoliations de grande ampleur surviennent la nuit, à bas bruit. Ces accaparements de terres sont officiellement justifiés par un impératif de développement (construction de routes et d'autres infrastructures), mais ils sont en réalité le fruit d'une mauvaise planification, voire d'un « caprice » d'un député local. De grosses entreprises s'approprient aussi des terres pour y bâtir des usines³⁸⁰.

Dans leur très grande majorité, les autochtones revenus d'exil en Inde et les anciens déplacés internes n'ont donc pas pu compter sur la Commission pour recouvrer leurs biens lorsque des colons s'y étaient installés. Par conséquent, beaucoup de ces personnes sont parties travailler dans l'industrie textile à Dacca ou ses environs³⁸¹.

[La situation des minorités des CHT est évoquée plus largement infra, [partie 10.2.2.](#)]

³⁷² ONG, entretien, 06/06/2023

³⁷³ ONG, entretien, 06/06/2023 ; GUHATHAKURTA M. & VAN SCHENDEL W. (ed.), 2013, p. 327 ; SHAMS AHMED H., The Daily Star, 10/08/2022, [url](#)

³⁷⁴ République populaire du Bangladesh, 17/07/2001, [url](#)

³⁷⁵ ONG, entretien, 06/06/2023

³⁷⁶ ONG, entretien, 06/06/2023

³⁷⁷ Selon la loi de 2001, le siège de la Commission se trouve à Khagrachari (division de Chattogram/Chittagong) mais celle-ci peut se doter d'annexes dans les districts des CHT si nécessaire. Voir : République populaire du Bangladesh, 17/07/2001, [url](#)

³⁷⁸ ONG, entretien, 06/06/2023

³⁷⁹ ONG, entretien, 06/06/2023 ; The Business Standard, 12/12/2020, [url](#) ; SHAMS AHMED H., The Daily Star, 01/04/2022, [url](#)

³⁸⁰ Avocate, entretien, 04/06/2023

³⁸¹ ONG, entretien, 06/06/2023

- Les femmes

Une avocate avec qui la mission s'est entretenue a noté qu'il est « très difficile » pour les femmes, même éduquées, de prétendre à la part d'héritage leur revenant de droit. Le danger qu'elles courent augmente proportionnellement avec la valeur de la propriété : il émane alors aussi bien de leurs collatéraux que de leurs cousins et, plus encore, de leur belle-famille. Elles sont d'autant moins en mesure de se défendre que ces menaces surviennent dans une période de deuil émotionnellement pénible³⁸². Les femmes peinent également à faire valoir leurs droits lorsque, du fait de leur mariage, elles ont déménagé loin de leur famille³⁸³.

[Sur les problèmes rencontrés par les femmes en matière de succession, voir aussi infra, [partie 8.2.](#)]

- Les personnes LGBTIQ+

Une ONG a indiqué à la mission que les personnes LGBTIQ+ rencontraient de nombreux problèmes liés à la propriété immobilière. Certaines sont ainsi privées de leur héritage, leurs proches leur expliquant, par exemple, que, du fait de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle jugée déviante, elles se sont exclues de la famille³⁸⁴.

7.2. Les documents de propriété

Une avocate rencontrée par la mission a expliqué que théoriquement, tout le monde est censé posséder un **titre de propriété (title deed ou deed of land)**. Dans les grandes agglomérations (*city corporations*) toutefois, les terrains sont généralement concédés par l'État – ils ne sont pas sous le régime de la propriété absolue. Cependant, **l'illettrisme est un « obstacle majeur » à la détention de ces documents**, beaucoup de gens étant ignorants de ceux qu'ils devraient posséder³⁸⁵.

Lors d'un d'héritage, un **titre de succession (succession certificate ou warisan)** est remis au nouveau propriétaire de la terre par le chef administratif (*commissionner*) de la région ou par le président (*chairman*) de la circonscription administrative (*union* ou *upazila*). L'héritier doit ensuite se rendre, muni de ce document, auprès de l'*Assistant Commissioner for Land* pour que le terrain soit enregistré à son nom : c'est la procédure de mutation. En tant que propriétaire, il est alors redevable de la taxe foncière et de certains impôts municipaux. Ce détail est important, car lors d'un conflit foncier, l'avocat va s'attacher à réunir tous les documents attestant la propriété de leur client sur le terrain concerné : les titres de propriété et de succession mais aussi, si le terrain n'a pas été enregistré à son nom, les documents prouvant une propriété d'usage (comme les avis d'imposition)³⁸⁶.

En principe, les documents émis par le **cadastre** sont numérisés. Selon l'avocate qui s'est entretenue avec la mission, c'est bien le cas lors des transactions immobilières et des transferts de propriété. Elle estime cependant que, **compte tenu de l'illettrisme qui prévaut encore au Bangladesh, la numérisation a en fait accru le risque de manipulations et d'interférences** : beaucoup d'administrés dépendent en effet de l'agent du cadastre pour la saisie des informations relatives à leur terrain et ne sont ensuite pas en mesure d'en vérifier la conformité³⁸⁷. Deux autres avocats ont, au contraire, soutenu que la numérisation des procédures de transfert de propriété était bien plus transparente et claire que les documents rédigés à main, parfois difficilement lisibles et plus aisément falsifiables³⁸⁸. À cet égard, un scandale de corruption révélé en septembre 2023 et impliquant un agent de l'*Assistant Commissioner for Land* qui exigeait des pots-de-vin pour l'enregistrement des transferts de propriété, dans le district de Pirojpur (division de Barisal/Barishal), suggère cependant que l'informatisation des procédures est insuffisante à enrayer la corruption³⁸⁹.

L'avocate rencontrée par la mission a indiqué avoir noté qu'un nombre croissant de clients lui demandait de vérifier l'authenticité de titres de propriété. Pour ce faire, il est possible de les comparer aux registres cadastraux actuels mais aussi à ceux des précédents régimes (britannique,

³⁸² Avocate, entretien, 04/06/2023

³⁸³ HUQ Saleemul, ICCCAD, entretien, 04/06/2023 ; Avocats, entretien, 05/06/2023

³⁸⁴ ONG, entretien, 13/06/2023

³⁸⁵ Avocate, entretien, 04/06/2023

³⁸⁶ Avocate, entretien, 04/06/2023

³⁸⁷ Avocate, entretien, 04/06/2023

³⁸⁸ Avocats, entretien, 05/06/2023

³⁸⁹ New Age Bangladesh, 18/09/2023, [url](#)

jusqu'en 1947, et pakistanais, jusqu'en 1971), afin d'identifier les propriétaires successifs³⁹⁰. Deux autres avocats ont indiqué que ces registres n'avaient pas été numérisés et pouvaient couvrir des centaines d'années. Ils les ont jugés fiables et seulement vulnérables aux incendies et aux dégradations volontaires (par exemple, l'arrachage d'une page)³⁹¹. S'agissant des documents administratifs authentiques mais contenant de fausses informations, l'avocate a expliqué traquer les moindres lacunes et incohérences : document dactylographié alors que, compte tenu de la date d'émission, il aurait dû être rédigé à la main ; utilisation d'une police et d'une typographie imitant celles d'une machine à écrire pour donner un aspect « vieilli » au document ; orthographe fautive du nom du propriétaire ; usurpation d'identité ; etc. Elle a néanmoins concédé que tous les Bangladais ne pouvaient pas financer un tel travail de vérification – qui est par ailleurs très chronophage³⁹².

7.3. Les procédures

Une avocate rencontrée par la mission a confirmé que les conflits fonciers étaient très répandus, mais a tenu à distinguer ceux concernant des terres agricoles et ceux impliquant des terrains en zone urbaine. Les considérations *infra* valent ainsi surtout pour les premières³⁹³.

7.3.1. La justice traditionnelle : les *shalishs*

En principe, lorsqu'il s'agit d'un simple problème de démarcation de deux terrains, d'informations incohérentes sur des titres de propriété ou d'une affaire d'empiètement (*encroaching*) d'un agriculteur sur les terres de son voisin, il n'est pas nécessaire d'engager immédiatement des démarches judiciaires. Il existe en effet une procédure basique d'arbitrage conduit par les assemblées nommées *shalishs*. **Leurs membres jouissent généralement d'une bonne connaissance du contexte local, qu'il s'agisse des propriétaires successifs d'une terre ou d'anciennes querelles liées au bornage.** L'avocate a cependant déploré le dévoiement de ces institutions, dont les membres sont désormais extrêmement politisés. En cas de problème foncier, elle considère qu'il vaut mieux à présent s'en remettre à l'administration ou la justice³⁹⁴. [Sur le fonctionnement général des *shalishs*, voir [partie 5.](#)]

7.3.2. La voie administrative

Quand l'intervention du *shalish* ne suffit pas à résoudre le litige ou que le contentieux s'avère plus complexe (querelles d'héritage, par exemple), les parties peuvent se tourner vers deux administrations :

- le **cadastre** (*Land Office*). Des arpenteurs (*Land Surveyors*, ou *amin* en bengali) peuvent alors se rendre sur place et cartographier les terrains concernés. Si cette étape n'aboutit pas davantage à une solution, les parties peuvent saisir le tribunal des affaires foncières (*Land Tribunal*).
- l'**Assistant Commissioner (AC) for Land**, qui représente le ministère des Terres (*Land Ministry*) au sein de l'administration du district. Ses agents peuvent rectifier des registres fonciers fautifs. Les décisions de ce service peuvent être contestées devant la Cour d'appel des affaires foncières (*Land Appeal Tribunal*)³⁹⁵.

Selon cette même avocate, les procédures administratives sont plus rapides et plus efficaces que la voie judiciaire³⁹⁶.

Lors de sa rencontre avec la mission, la Commission nationale aux droits de l'homme (NHRC, voir [partie 4.1.4.](#)) a indiqué pouvoir être saisie au sujet d'un conflit foncier, mais exiger alors des documents³⁹⁷.

³⁹⁰ Avocate, entretien, 04/06/2023 ;

³⁹¹ Avocats, entretien, 05/06/2023

³⁹² Avocate, entretien, 04/06/2023

³⁹³ Avocate, entretien, 04/06/2023

³⁹⁴ Avocate, entretien, 04/06/2023

³⁹⁵ Avocate, entretien, 04/06/2023

³⁹⁶ Avocate, entretien, 04/06/2023

³⁹⁷ NHRC, entretien, 12/06/2023

7.3.3. La voie judiciaire

Les affaires plus complexes³⁹⁸ sont généralement traitées par la voie judiciaire – en l’occurrence, par le tribunal de district (*district court*). La justice peut être saisie quelle que soit la valeur du terrain concerné : il n’existe pas de montant minimal. Néanmoins, **les sommes en jeu ainsi que le degré de complexité de l’affaire vont déterminer le juge compétent.** En première instance, il s’agira du *senior assistant judge* pour les affaires impliquant jusqu’à 2,5 millions de takas (21 400 euros environ), et du *joint district judge* au-delà de ce seuil³⁹⁹.

En cas de procédure en appel, ce sont ces mêmes critères de complexité et d’enjeux financiers qui vont servir à identifier le tribunal compétent : la cour d’appel de district (*District Appeal Court*) ou la division de la Haute-cour au sein de la Cour suprême (*High Court Division of the Supreme Court*⁴⁰⁰). La Haute-cour se prononce sur le fond comme sur la forme de l’affaire (*fact and law*) et peut demander la production de nouveaux éléments de preuve. Au terme de cette procédure, si l’une des parties est mécontente de son issue, elle peut saisir la division d’appel de la Cour suprême (*Appellate Division of the Supreme Court*), qui se concentrera surtout sur les questions de droit soulevées par le dossier⁴⁰¹.

Incidentement, les conflits fonciers portant sur des terres en zone urbaine sont généralement traités directement par la justice (plutôt que par l’administration), en raison de leur valeur élevée⁴⁰².

L’avocate a rappelé à la mission que, du fait de l’héritage juridique de la période coloniale britannique, la justice repose encore sur la **procédure accusatoire**. En d’autres termes, le juge ne peut se fonder que sur les documents et les témoins réunis par les parties. Le Code de procédure civile (1908) l’autorise seulement à demander à l’administration de fournir des pièces complémentaires, comme les originaux des cartes ou des titres de propriété du ou des terrains contestés. Il peut également envoyer un arpenteur public (*National Land Surveyor*) expérimenté sur place, afin qu’il prenne des mesures et procède à des relevés⁴⁰³.

Ces dernières années, le nombre de juges et de juridictions civiles a augmenté, tandis que certains amendements du Code de procédure civile permettent de rendre la justice plus rapidement. Cependant, **les termes dans lesquels ce Code a été rédigé et le nombre d’étapes procédurales permettent encore aux parties de faire traîner certaines affaires pendant des années, voire des générations**⁴⁰⁴. Les avocats eux-mêmes sont parfois responsables de l’enlisement des procédures : soucieux de conserver leur client le plus longtemps possible, ils peuvent l’encourager à refuser toute médiation⁴⁰⁵.

Du reste, **les personnes aux revenus modestes ne peuvent que rarement s’offrir les services d’un avocat**, sauf à vendre des têtes de bétail ou, précisément, des terres. L’aide juridictionnelle existe bien, mais demeure peu accessible, particulièrement aux personnes pauvres de milieu rural – qui sont justement les plus vulnérables à la spoliation foncière. Même les affaires les plus bénignes – portant par exemple sur la rectification de la démarcation entre deux champs – peuvent donner lieu à des pots-de-vin, tout dépendant du niveau d’animosité entre les parties⁴⁰⁶.

[Sur les difficultés d’accès à la justice et les stratégies dilatoires qui compliquent sa reddition, voir la [partie 4.1.](#)]

³⁹⁸ L’avocate a donné l’exemple de la vente d’un terrain par un individu dont la propriété sur ce terrain est contestée par un tiers, ou d’un conflit marqué par une grande hostilité entre les parties et un refus absolu du compromis.

³⁹⁹ Avocate, entretien, 04/06/2023

⁴⁰⁰ À la Haute-cour, les affaires impliquant moins de 60 millions de takas (513 000 euros environ) sont traitées à juge unique (*single bench*).

⁴⁰¹ Avocate, entretien, 04/06/2023

⁴⁰² Avocate, entretien, 04/06/2023

⁴⁰³ Avocate, entretien, 04/06/2023

⁴⁰⁴ L’avocate a confié à la mission avoir assisté à la conclusion d’une procédure judiciaire, devant la Cour suprême, entamée avant l’indépendance du pays. Ce sont les petits-enfants des plaignants initiaux qui ont assisté à sa résolution.

⁴⁰⁵ Avocate, entretien, 04/06/2023

⁴⁰⁶ Avocate, entretien, 04/06/2023

8. Les femmes

8.1. Le cadre juridique en matière de protection des droits des femmes

Le Bangladesh a ratifié la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en novembre 1984⁴⁰⁷. Sa Constitution, adoptée en 1972, garantit l'égalité des droits entre hommes et femmes « dans toutes les sphères de l'État et de la vie publique », et prohibe les discriminations fondées sur le genre dans l'accès à l'emploi public, à l'éducation et dans d'autres domaines d'activités de l'État⁴⁰⁸. Elle prévoit, en outre, de réserver 50 sièges au Parlement pour les femmes, nommées par les partis plutôt qu'éluës⁴⁰⁹. Cette mesure n'empêche pas d'autres femmes de se porter candidates pour les sièges non réservés : en 2023, 23 sièges sont détenus par des femmes élues, portant à 22 % la proportion de femmes au sein du Parlement⁴¹⁰ et plaçant le Bangladesh en tête du classement sur l'égalité des sexes en Asie du sud⁴¹¹.

Adopté en 1860, le Code pénal, comme nombre de lois, date de l'époque coloniale et ne prend pas en compte l'évolution de la pensée juridique⁴¹². Par exemple, sa section 375, consacrée au viol, dispose que « les relations sexuelles d'un homme avec son épouse, si son épouse n'a pas moins de 13 ans, ne sont pas un viol », ce qui exclut donc formellement le viol conjugal⁴¹³.

Le Bangladesh s'est également doté d'un certain nombre de lois visant à réprimer les violences basées sur le genre, notamment :

- Le **Suppression of Violence against Women and Children Act, adopté en 2000**. Il aborde différents types de violence, dont le trafic d'êtres humains, les violences pour dot et les violences sexuelles, mais pas les violences domestiques ayant un motif autre que la dot⁴¹⁴. En 2020, la loi a été amendée pour punir le viol de la peine de mort⁴¹⁵. Des tribunaux spécialisés, les *Women and Children Repression Prevention Tribunals (Nari O Shishu Nirjaton Doman Tribunals)* ont été créés après l'adoption de la loi et sont aujourd'hui au nombre de 95⁴¹⁶.
- Le **Dowry Prohibition Act, adopté en 1980 et amendé en 2018** pour durcir les sanctions prévues. Il punit de cinq ans d'emprisonnement le fait de demander, donner ou recevoir une dot lors du mariage des jeunes filles, l'une des premières sources de violences contre les femmes⁴¹⁷.
- Le **Domestic Violence (Prevention and Protection) Act, adopté en 2010**, qui crée les ordonnances de protection et prévoit des dispositions en matière de compensations et d'abris pour les victimes et de garde des enfants du couple⁴¹⁸. Cette loi ne peut toutefois pas être invoquée devant les *Women and Children Repression Prevention Tribunals*, mais uniquement devant les tribunaux ordinaires⁴¹⁹, et elle ne prévoit aucune sanction pénale pour les auteurs de violences⁴²⁰.
- Le **Child Marriage Restraint Act de 2017**, qui remplace une loi homonyme datant de l'époque coloniale. L'âge légal minimum de mariage est fixé à 18 ans pour une femme et à 21 ans pour un homme⁴²¹. La loi permet toutefois le mariage des mineurs en cas de « circonstances

⁴⁰⁷ Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme, 21/02/2023, [url](#)

⁴⁰⁸ Cf. notamment partie III « Droits fondamentaux », en particulier l'article 28. Le texte anglais de la Constitution est disponible sur le site gouvernemental « Laws of Bangladesh » : Bangladesh, Assemblée constituante, 1972, [url](#)

⁴⁰⁹ Cf. article 65 : Bangladesh, Assemblée constituante, 1972, [url](#)

⁴¹⁰ Prothom Alo, 10/03/2023, [url](#)

⁴¹¹ ONU Femmes, entretien, 14/06/2023

⁴¹² BLAST, entretien, 06/06/2023

⁴¹³ Empire des Indes, 1860, [url](#)

⁴¹⁴ Bangladesh, Parlement, 2000, [url](#)

⁴¹⁵ Bangladesh, NHRC, 2022, p.8, [url](#) ; Prothomalo, 18/11/2020, [url](#)

⁴¹⁶ Human Rights Watch, 29/10/2020, p. 19, [url](#) ; The Daily Star, 08/10/2020, [url](#)

⁴¹⁷ WADA, entretien, 11/06/2023 ; The Dhaka Tribune, 01/02/2022, [url](#)

⁴¹⁸ Bangladesh, Parlement, 2010, [url](#) ; Human Rights Watch, 29/10/2020, p. 20, [url](#)

⁴¹⁹ Prothom Alo, 13/03/2021, [url](#)

⁴²⁰ Bangladesh, Parlement, 2010, [url](#)

⁴²¹ Bangladesh, Parlement, 2017, [url](#) ; WADA, entretien, 11/06/2023

spéciales », qui ne sont pas définies⁴²². L'adulte contractant un mariage avec un enfant mineur et les parents de ce dernier sont passibles de deux ans de réclusion⁴²³.

- Deux lois adoptées en 2002 visant à lutter contre les attaques à l'acide, l'**Acid Offense Prevention Act** et l'**Acid Control Act**⁴²⁴.

Des ONG mènent régulièrement des campagnes auprès des autorités, appelées *Public Interest Litigation* (PIL), afin de faire évoluer le droit en matière de violences basées sur le genre. Lors de leur entrevue avec les membres de la mission, des juristes de l'ONG BLAST ont ainsi cité **plusieurs amendements adoptés en 2022 ayant conduit à une amélioration de la législation en matière de viol** : le « test des deux doigts », un test de virginité médicalement peu fiable et attentatoire à la dignité des victimes, auparavant très utilisé par la police pour vérifier la véracité des allégations de la victime, a ainsi été abandonné⁴²⁵. Un amendement à la loi intitulée *Evidence Act, 1872*⁴²⁶ interdit désormais à l'avocat de la défense de mettre en doute la parole de la victime d'un viol sur la base de sa personnalité et de son comportement passé, même si le juge peut toujours l'autoriser à évoquer le sujet lors de l'audience⁴²⁷. Enfin, il n'est plus nécessaire d'indiquer le nom du père pour scolariser un enfant, obligation qui représentait un obstacle à la scolarisation des enfants nés d'un viol ou d'une mère célibataire⁴²⁸.

8.2. Le cadre juridique en matière d'état-civil, avec un focus sur le mariage musulman

Deux formes de mariage cohabitent : le mariage religieux, qui est régi par les lois de chaque communauté religieuse (de même que les règles en matière d'héritage), et le mariage civil, qui relève de la Loi sur les mariages spéciaux de 1872 et concerne les personnes ayant renoncé à leur religion ou n'ayant pas de religion⁴²⁹. Les peuples indigènes du CHT appliquent en outre un droit coutumier différent du droit bangladais. Voici quelques exemples de particularités spécifiques à certains groupes religieux ou ethniques s'appliquant légalement :

- Les **femmes musulmanes** ne peuvent hériter que de la moitié de la part qui revient à leurs frères⁴³⁰. Si une avocate rencontrée par la mission, spécialisée en droit islamique, souligne qu'en théorie, les fils héritent également des dettes de leurs parents et de la prise en charge des personnes dépendantes. Dans les faits, cette règle est peu connue, y compris des imams, et n'est pas appliquée⁴³¹ ;
- Les **femmes hindoues** n'ont pas accès à l'héritage⁴³² ; en outre, le divorce n'est pas autorisé pour les hindous, bien que les femmes puissent demander auprès de la justice l'autorisation de vivre dans une résidence séparée de leur époux⁴³³ ;
- Les **chrétiens** sont autorisés par la loi intitulée *Divorce Act, 1869* à dissoudre leur mariage, mais uniquement pour des motifs « archaïques »⁴³⁴, plus restreints pour les femmes que pour leurs maris, tels que l'adultère du conjoint ou sa conversion à une autre religion⁴³⁵ ;
- L'avocate rencontrée par la mission a également souligné que chez les **Marmas**, peuple bouddhiste matriarcal des CHT, seules les filles ont droit à l'héritage⁴³⁶.

⁴²² Bangladesh, Parlement, 2017, [url](#) (cf. section 19 de la loi) ; Human Rights Watch, 29/10/2020, p. 24, [url](#)

⁴²³ Bangladesh, Parlement, 2017, [url](#)

⁴²⁴ Human Rights Watch, 29/10/2020, p. 3, [url](#)

⁴²⁵ BLAST, entretien, 06/06/2023

⁴²⁶ Empire des Indes, 1872, [url](#)

⁴²⁷ ASK, janvier 2023, p.3 ; BLAST, entretien, 06/06/2023

⁴²⁸ BLAST, entretien, 06/06/2023 ; ONU Femmes, entretien, 14/06/2023

⁴²⁹ Empire des Indes, 1872, [url](#).

Ce type de mariage, assez rare, est surtout utilisé dans le cadre d'une union entre un/une Bangladais(e) et un/une étranger/étrangère, voire entre deux Bangladais de religion différente, ce qui est peu commun dans la mesure où les mariages sont normalement arrangés par les familles. Les mariés perdent tout droit de succession au Bangladesh.

⁴³⁰ WADA, entretien, 11/06/2023 ; Avocate, entretien, 04/06/2023

⁴³¹ Avocate, entretien, 04/06/2023

⁴³² WADA, entretien, 11/06/2023 ; ONU Femmes, entretien, 14/06/2023 ; Avocate, entretien, 04/06/2023

⁴³³ BD Law Post, 19/06/2023, [url](#)

⁴³⁴ Avocate, entretien, 04/06/2023

⁴³⁵ The Daily Star, 03/11/2020, [url](#)

⁴³⁶ Avocate, entretien, 04/06/2023

Lors de son séjour à Dacca, la délégation a pu s'entretenir avec un *kazi* (en anglais) ou « *Nikah registrar* » (greffier des mariages selon la loi musulmane).

8.2.1. Les compétences du *kazi*⁴³⁷

Le *kazi* est nommé par le gouvernement en vertu de la loi sur l'enregistrement des mariages et des divorces musulmans de 1974 et du règlement connexe de 1975. **Les *kadis* ont ainsi pour rôle l'enregistrement des mariages et des divorces**⁴³⁸.

Le *kazi* peut célébrer le mariage directement dans son bureau, dans une maison privée ou dans n'importe quel autre lieu. La cérémonie religieuse du mariage en tant que telle relève habituellement de la famille, du *mollah* local et parfois du *kazi*. En revanche, si le mariage n'est pas célébré par le *kazi*, les époux ont trois mois pour le faire enregistrer légalement devant le *kazi*. Dans les faits, les *kadis* acceptent souvent d'enregistrer les mariages au-delà de cette date limite de trois mois⁴³⁹.

8.2.2. La procédure d'enregistrement du mariage devant le *kazi*

- L'enregistrement et les vérifications de base

Les deux époux accompagnés de leurs tuteurs, généralement le père de famille, se présentent devant le *kazi* avec un document d'identité (carte d'identité, passeport, certificat de naissance) afin de procéder au mariage de manière formelle⁴⁴⁰.

Le *kazi* recueille alors le consentement des deux mariés avant de procéder aux vérifications d'usage. Il vérifie l'âge des mariés (18 ans pour les filles et 21 ans pour les garçons) ainsi que les documents d'identité séparément avant de recueillir leurs signatures devant deux témoins hommes ou un témoin homme et deux témoins femmes. Si l'époux est déjà marié, il vérifie les autorisations de l'« *Union Council* » et de la première épouse⁴⁴¹.

Les mariages à distance

Si le/la marié(e) se trouve à l'étranger, il/elle rédige par écrit son intention de se marier et transmet cet écrit à ses parents afin que ces derniers puissent procéder à son mariage en son nom. Durant l'épidémie de COVID-19, cette procédure de mariage à distance a connu une réelle explosion. Ainsi, si les deux mariés ne sont pas présents physiquement, le mariage est retransmis en direct en vidéo. Il est néanmoins nécessaire de recueillir postérieurement la signature des deux époux afin de procéder définitivement à l'enregistrement du mariage.

Le *kazi* est chargé de vérifier l'âge des époux avec une attention particulière en zone rurale où les mariages précoces sont une pratique courante et la manipulation de l'âge fréquente. Bien que la numérisation des procédures soit en cours, l'accès à Internet reste plus problématique dans les zones rurales que dans les zones urbanisées, ce qui complique l'accès au certificat de naissance en ligne. Or, s'il est délivré par le responsable administratif local, le certificat peut faire l'objet d'irrégularités⁴⁴².

Si le *kazi* constate une irrégularité dans l'âge des mariés, il peut stopper la cérémonie de mariage et en informer les autorités, auquel cas la famille concernée risque des sanctions pénales⁴⁴³ [voir également supra, [partie 8.1.](#)].

⁴³⁷ *Kazi* en transcription anglaise.

⁴³⁸ Canada, CISR, 17/04/2000, [url](#)

⁴³⁹ Représentant du Bureau d'enregistrement des mariages musulmans, entretien, 05/06/2023

⁴⁴⁰ Représentant du Bureau d'enregistrement des mariages musulmans, entretien, 05/06/2023

⁴⁴¹ OFPRA/CNDA, avril 2011, p. 157, [url](#) ; Représentant du Bureau d'enregistrement des mariages musulmans, entretien, 05/06/2023

⁴⁴² Représentant du Bureau d'enregistrement des mariages musulmans, entretien, 05/06/2023

⁴⁴³ Représentant du Bureau d'enregistrement des mariages musulmans, entretien, 05/06/2023

Si toutes les conditions du mariage sont réunies, le mariage est inscrit dans le registre des mariages, le « *Nikah registrar* » ou devant le tribunal⁴⁴⁴.

Le retrait de la mention « vierge » (*kumari*) des certificats de mariage

Jusqu'en 2019, sur les certificats de mariage musulman, les femmes devaient indiquer si elles étaient vierges ou non. Conformément à un jugement de la Cour Suprême d'août 2019, cette notion devra désormais être remplacée par « non-mariée »⁴⁴⁵.

- La pratique du douaire ou « *mahr* »

Le douaire, appliqué aux mariages musulmans, n'est pas concerné par l'interdiction énoncée dans la loi intitulée *Dowry Prohibition Act* de 1980, laquelle sanctionne la pratique de la dot. La dot est un montant financier ou matériel donné par les parents de la future épouse à son mari et que ce dernier devra rembourser en cas de divorce. Le douaire est au contraire une somme d'argent ou un bien que le futur époux apporte à sa promise pour assurer sa sécurité en cas de disparition⁴⁴⁶.

Le douaire est prévu au point 18 du contrat de mariage. Il fait l'objet d'une discussion en amont afin que les deux familles s'entendent sur son montant. Auparavant, le montant du douaire était fixé à un taka minimum, désormais ce minimum est de 10 000 takas (85 euros). Ce point est ensuite de nouveau soumis à la discussion devant le *cadi*. Une fois l'accord trouvé, ce dernier va annoncer deux fois à haute voix les modalités du contrat, la première fois en présence du marié et des invités, la deuxième fois dans les pièces réservées aux femmes où se trouve la mariée. Son montant est précisé dans le contrat de mariage⁴⁴⁷.

Les discussions sur le montant du douaire, bien que ce dernier soit notifié par écrit, sont des accords de principe et le *cadi* n'effectue pas de contrôle *a posteriori* pour vérifier la réalité de son versement. Pour obtenir le paiement du douaire qui ne l'aurait pas été, la famille peut saisir le tribunal. Pour autant, il semble que peu de familles aient recours au tribunal pour régler les questions de douaire, sauf en cas de divorce⁴⁴⁸.

8.2.3. La dissolution du mariage : le divorce

Un divorce peut intervenir à l'initiative de l'époux, de l'épouse, par **consentement mutuel** des deux époux ou encore être prononcé par un tribunal. Si le divorce est demandé par l'un des deux époux, un avis de divorce est émis et communiqué au second époux⁴⁴⁹.

S'ouvre alors une période dite de réconciliation, *l'iddat*, au cours de laquelle des tentatives de réconciliation peuvent être entreprises par la famille, le *cadi* ou l'administration. S'il n'y a pas de réconciliation, le divorce sera prononcé à l'issue d'une période de trois mois. En cas de divorce unilatéral, ce délai de trois mois court dès réception de l'avis de divorce par l'autre époux⁴⁵⁰. Le douaire doit avoir été versé pour que le divorce soit prononcé⁴⁵¹.

Le *cadi* se contente d'enregistrer le divorce, qui est officiellement prononcé par un agent de l'administration municipale dans la localité des époux. A l'issue du divorce, **un certificat de divorce** est édité. Par ailleurs, si le mariage était un mariage polygame, le certificat de dissolution est également envoyé à l'autre épouse⁴⁵².

⁴⁴⁴ Représentant du Bureau d'enregistrement des mariages musulmans, entretien, 05/06/2023

⁴⁴⁵ BBC News Afrique, 27/08/2019, [url](#)

⁴⁴⁶ OFPRA/CNDA, 04/2011, p. 157, [url](#) ; Daily Sun, 08/01/2022, [url](#)

⁴⁴⁷ Représentant du Bureau d'enregistrement des mariages musulmans, entretien, 05/06/2023 ; OFPRA/CNDA, 04/2011, p. 157, [url](#)

⁴⁴⁸ Représentant du Bureau d'enregistrement des mariages musulmans, entretien, 05/06/2023

⁴⁴⁹ Représentant du Bureau d'enregistrement des mariages musulmans, entretien, 05/06/2023

⁴⁵⁰ Représentant du Bureau d'enregistrement des mariages musulmans, entretien, 05/06/2023

⁴⁵¹ Représentant du Bureau d'enregistrement des mariages musulmans, entretien, 05/06/2023

⁴⁵² Représentant du Bureau d'enregistrement des mariages musulmans, entretien, 05/06/2023

Concernant les enfants du couple divorcé, la règle veut que **les enfants restent avec leur mère jusqu'à leur majorité** et que tous les frais les concernant soient couverts par leur père⁴⁵³.

8.3. Prévalence des violences contre les femmes

Peu de données fiables permettant d'établir avec certitude la prévalence des violences contre les femmes existent⁴⁵⁴, les ONG se fondent essentiellement sur les plaintes qui leur sont adressées et les reportages dans la presse. À partir de ces chiffres, probablement sous-estimés⁴⁵⁵, l'ONG ASK, dans un rapport publié en 2019, fait état d'une augmentation globale des violences contre les femmes, ou, à tout le moins, de leur signalement⁴⁵⁶ [voir le graphique infra]. **Plusieurs formes de violences se sont également accrues durant la pandémie de COVID-19 en 2020**, pour diminuer à nouveau ensuite : mariages d'enfants, favorisés par les difficultés économiques des parents⁴⁵⁷, et violences domestiques en particulier⁴⁵⁸.

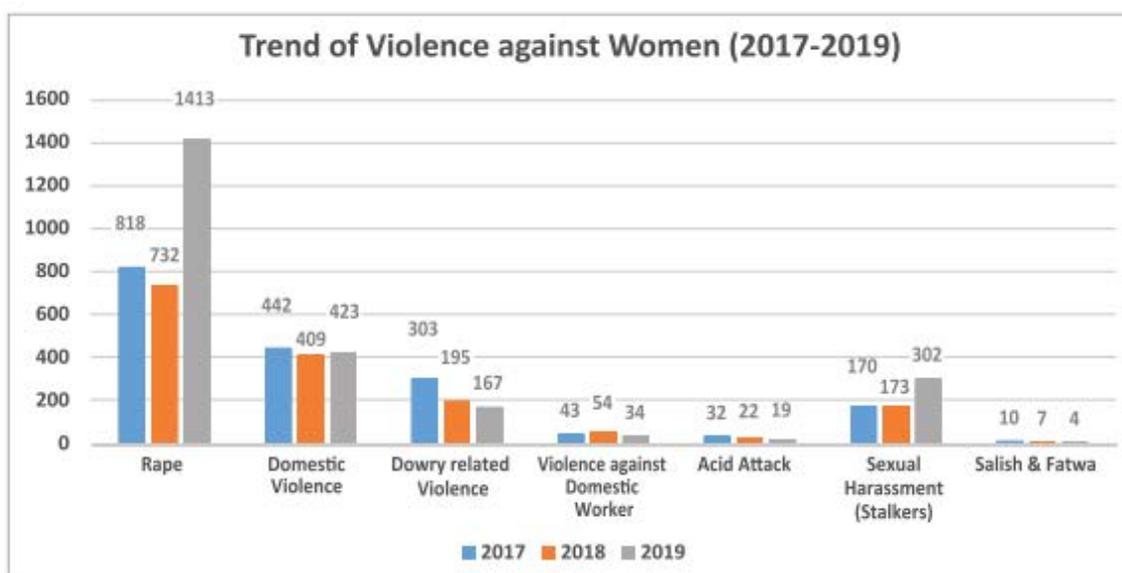


Figure 6: Trend of Violence against Women (2017-2019)
Source: Documentation Unit, ASK

Données sur l'évolution des violences signalées contre les femmes entre 2017 et 2019
(source : ASK, 2019, p.24, [url](#))

L'une des formes de violence les plus répandues, mentionnée par l'un des *union chairmen* rencontrés par la mission comme l'une des priorités de la politique gouvernementale, est le **mariage des mineurs**⁴⁵⁹. Selon ONU Femmes, environ 40 % des mariages contractés concerne des filles mineures⁴⁶⁰, tandis que l'ONG WADA, qui défend les droits des femmes dans la division de Bagerhat, estime cette proportion à 62 % dans sa zone d'intervention⁴⁶¹. Le mariage de mineurs est pratiqué par toutes les communautés religieuses, et n'est enregistré auprès des autorités qu'une fois que la jeune fille a atteint ses 18 ans, parfois avec de faux documents⁴⁶².

⁴⁵³ Représentant du Bureau d'enregistrement des mariages musulmans, entretien, 05/06/2023

⁴⁵⁴ ONU Femmes, entretien, 14/06/2023

⁴⁵⁵ ASK, 2019, p.34, [url](#)

⁴⁵⁶ ASK, 2019, p.24, [url](#)

⁴⁵⁷ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023 ; WADA, entretien, 11/06/2023 ; ONU Femmes, entretien, 14/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

⁴⁵⁸ ONU Femmes, entretien, 14/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023 ; Human Rights Watch, 29/10/2020, p. 1-2, [url](#)

⁴⁵⁹ Kalapur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023 ; WADA, entretien, 11/06/2023

⁴⁶⁰ ONU Femmes, entretien, 14/06/2023

⁴⁶¹ WADA, entretien, 11/06/2023

⁴⁶² WADA, entretien, 11/06/2023

ASK, s'appuyant sur les reportages dans la presse, estime qu'au moins 479 femmes ont été victimes de **violences domestiques** en 2022, dont 206 ont été tuées par leur conjoint et 44 par d'autres membres de leur belle-famille⁴⁶³. Durant les sept premiers mois de 2023 (janvier à juillet), ce chiffre atteint 299 victimes, dont 134 tuées par leur conjoint et 35 par leur belle-famille⁴⁶⁴. Ces chiffres semblent toutefois largement sous-évalués, ONU Femmes estimant, sur la base de données gouvernementales, que 85 % des femmes ont été victimes de violences domestiques⁴⁶⁵.

Par ailleurs, le **harcèlement sexuel** est omniprésent, tant dans les transports et dans la rue⁴⁶⁶ que dans le milieu du travail, en particulier les usines du textile⁴⁶⁷, ou dans les établissements et dortoirs universitaires⁴⁶⁸. Les **violences en raison de la dot** sont largement répandues⁴⁶⁹, une étude citée par le quotidien *The Dhaka Tribune* estimant que les demandes de dot répétées de la part de l'époux sont à l'origine de 50 % des violences domestiques⁴⁷⁰. **Les seules violences basées sur le genre ayant drastiquement chuté sont les attaques à l'acide**⁴⁷¹, encore fréquentes il y a une dizaine d'années mais rares à l'heure actuelle (une attaque par mois) en raison d'une politique gouvernementale de restriction stricte des accès à l'acide⁴⁷².

8.4. Les mesures de protection mises en place par le gouvernement

Le gouvernement a mis en place une série de mesures visant à protéger les femmes victimes de violences basées sur le genre. Toutefois, ces mécanismes **souffrent des mêmes défauts que l'ensemble du système judiciaire** [voir supra, [partie 4.](#)], encore aggravés par l'inégalité entre hommes et femmes, les secondes étant en moyenne plus illettrées et plus dépendantes économiquement que les premiers⁴⁷³.

Peu de femmes connaissent les moyens mis en place pour les protéger⁴⁷⁴ et, quand elles les connaissent, elles ne font pas confiance aux autorités et évitent de s'adresser à elles⁴⁷⁵. Ainsi, selon le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), **seules 1 % des femmes se tournent vers la police lorsqu'elles sont victimes de violences**⁴⁷⁶. Lorsqu'elles le font, elles ne sont pas toujours prises au sérieux ni crues par les officiers de police⁴⁷⁷, ce que semblent confirmer les propos explicites d'un officier de police rencontré par la mission lors d'une visite de commissariat dans la division de Sylhet, qui a mis en doute la sincérité des femmes portant plainte pour viol⁴⁷⁸. La capacité des femmes à obtenir justice auprès des tribunaux est tout aussi préoccupante⁴⁷⁹ : ainsi, alors que le taux de condamnation des auteurs de violence est de 7 % dans l'ensemble du système judiciaire [voir supra, [partie 4.1.1.](#)], **ce taux tombe à 3 % pour les auteurs de violence basée sur le genre**⁴⁸⁰. Nombre de femmes se tournent donc vers des solutions informelles ou traditionnelles de réconciliation⁴⁸¹, pourtant encore moins favorables à leurs intérêts⁴⁸².

Les interlocuteurs de la mission ont également souligné le manque de ressources financières et humaines dont souffrent les mécanismes mis en place par le gouvernement, qui ne couvrent souvent qu'une partie infime du territoire, sont peu accessibles en milieu rural et dont le personnel, peu

⁴⁶³ ASK, 03/01/2023, [url](#)

⁴⁶⁴ ASK, 07/08/2023, [url](#)

⁴⁶⁵ ONU Femmes, entretien, 14/06/2023

⁴⁶⁶ WADA, entretien, 11/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

⁴⁶⁷ Organisation indépendante de défense des ouvriers et ouvrières du secteur textile, 15/06/2023

⁴⁶⁸ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023 ; Odhikar, entretien, 13/06/2023

⁴⁶⁹ WADA, entretien, 11/06/2023 ; ASK, janvier 2023, p.12

⁴⁷⁰ The Dhaka Tribune, 01/02/2022, [url](#)

⁴⁷¹ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023 ; Human Rights Watch, 29/10/2020, p. 2-3, [url](#)

⁴⁷² Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023

⁴⁷³ BLAST, entretien, 06/06/2023 ; Avocate, entretien, 04/06/2023 ; ASK, 2019, p.46, [url](#)

⁴⁷⁴ ONU Femmes, entretien, 14/06/2023

⁴⁷⁵ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

⁴⁷⁶ UNFPA, 05/12/2021, [url](#)

⁴⁷⁷ ONU Femmes, entretien, 14/06/2023 ; Human Rights Watch, 29/10/2020, p. 39, [url](#)

⁴⁷⁸ Commissariat de police, entretien, 08/06/2023

⁴⁷⁹ Odhikar, entretien, 13/06/2023

⁴⁸⁰ BLAST, entretien, 06/06/2023

⁴⁸¹ WADA, entretien, 11/06/2023 ; Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023 ; Human Rights Watch, 29/10/2020, p. 53, [url](#)

⁴⁸² Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

nombreux, n'a pas toujours bénéficié des formations adéquates⁴⁸³. Seuls quelques-uns, mis en avant par les sources rencontrées lors de la mission, sont ici mentionnés.

- Rôle des autorités locales en cas de mariages de mineurs

Les interlocuteurs de la mission ont souligné l'importance accordée par les autorités à la lutte contre le mariage des mineurs, en particulier au niveau de l'administration locale, au sein de laquelle trois sièges sont réservés aux femmes⁴⁸⁴. L'un des *Union Chairmen* rencontrés par la mission a ainsi expliqué mener des sessions d'information sur ce sujet dans les villages de sa zone de responsabilité. Il se déplace également sur place dès qu'il est informé d'un mariage d'enfant, afin de mettre fin au mariage. Il peut être accompagné d'autres représentants de l'administration locale, en particulier d'un agent du *Women's Directorate* et du chef exécutif du sous-district, l'*Upazila Nirbahi Officer (UNO)*⁴⁸⁵. La famille de la jeune fille peut être sanctionnée par l'intermédiaire d'un tribunal mobile (*mobile court*) pouvant prononcer des peines allant jusqu'à six mois de détention⁴⁸⁶.

Lorsqu'il a été mis fin à un mariage d'enfant, la jeune fille bénéficie toutefois de peu d'aides de la part des autorités. Si elle est déjà mère, elle ne peut recevoir de pension alimentaire, son mariage avec le père de l'enfant n'étant pas reconnu par l'Etat. Ayant interrompu tôt ses études et souffrant parfois de problèmes de santé du fait de grossesses précoces, elle ne bénéficie pas de programmes de réinsertion et de réhabilitation. Selon l'ONG WADA, certaines survivantes de mariages de mineurs, plus vulnérables, sont ensuite victimes de réseaux de trafic vers l'Inde, où elles sont exploitées sexuellement⁴⁸⁷.

- Lignes téléphoniques d'urgence

Deux lignes téléphoniques d'urgence ont été créées par les autorités depuis une dizaine d'années. L'une d'entre elles, le **999**, mise en place en 2017, n'est pas spécifiquement réservée aux femmes mais est un numéro d'urgence classique ; elle peut toutefois être utilisée pour signaler les mariages de mineurs ou d'autres types de violence basées sur le genre⁴⁸⁸.

Une ligne téléphonique spécialisée dans les violences basées sur le genre, le **109**, a également été créée en 2012, puis rendue gratuite en 2014⁴⁸⁹. Elle doit apporter aux victimes des informations sur les procédures disponibles et des conseils juridiques et faire le lien avec d'autres services de l'État, notamment la police et les établissements médicaux⁴⁹⁰. Si elle a, dans certains cas, montré son efficacité, notamment à Dacca, comme en a été témoin l'une des interlocutrices de la mission⁴⁹¹, elle est toutefois critiquée pour ne donner essentiellement que des informations (95 % des appels reçus en 2022) et peu d'aide concrète – selon ses propres statistiques, durant l'année 2022 seules 1,22 % des personnes l'appelant ont bénéficié d'une aide de la police et 0,13 % d'une assistance médicale⁴⁹².

Par ailleurs, en complément de ces dispositifs publics, quelques ONG, telles que WADA, ont mis en place des lignes d'assistance téléphonique afin de fournir informations et conseils juridiques aux femmes qui s'adressent à elles⁴⁹³.

- Bureau spécialisé au sein des commissariats de police

Afin d'améliorer la prise en charge des plaintes pour des actes de violence basée sur le genre ou pour des violences domestiques, un agent de police de sexe féminin a été recruté dans chaque commissariat de police du pays⁴⁹⁴. Des bureaux spécialisés dans l'accueil des personnes vulnérables, nommés

⁴⁸³ ONU Femmes, entretien, 14/06/2023

⁴⁸⁴ ONU Femmes, entretien, 14/06/2023 ; Kalapur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023 ; Rahimpur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023 ; WADA, entretien, 11/06/2023

⁴⁸⁵ Kalapur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023 ; WADA, entretien, 11/06/2023. Pour plus d'informations sur l'UNO, cf. Banglapedia, « Upazila Nirbahi Officer », 08/07/2021, [url](#)

⁴⁸⁶ Kalapur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023. Pour rappel, contracter un mariage avec un mineur ou marier son enfant mineur est passible de deux ans de détention en vertu du *Child Marriage Restraint Act, 2017*.

⁴⁸⁷ WADA, entretien, 11/06/2023

⁴⁸⁸ WADA, entretien, 11/06/2023 ; pour quelques exemples, cf. The Daily Star, 14/12/2017, [url](#)

⁴⁸⁹ ONU Femmes, entretien, 14/06/2023 ; Bangladesh, Ministry of Women and Children Affairs, National Helpline Centre for Violence Against Women and Children, s.d., [url](#) ; Prothom Alo, 05/03/2023, [url](#)

⁴⁹⁰ Bangladesh, Ministry of Women and Children Affairs, National Helpline Centre for Violence Against Women and Children, s.d., [url](#)

⁴⁹¹ ONU Femmes, entretien, 14/06/2023

⁴⁹² Prothom Alo, 05/03/2023, [url](#)

⁴⁹³ WADA, entretien, 11/06/2023 ; Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023

⁴⁹⁴ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023 ; WADA, entretien, 11/06/2023

Service desks for women, children, disabled persons and elderly, ont été mis en place à partir de 2020⁴⁹⁵ ; **depuis le début de l'année 2022, ils sont présents dans l'ensemble des commissariats de police du pays**⁴⁹⁶. Les *sub-inspectors* (agents de rang hiérarchique intermédiaire) de sexe féminin qui les tiennent ont pour rôle d'aider les femmes et les autres personnes vulnérables à surmonter leur peur de porter plainte, en particulier lorsqu'elles ont été victimes de viol, et de les informer de l'existence des autres services offerts par les autorités⁴⁹⁷.

- *One Stop Crisis Centres*

Les *One Stop Crisis Centres* (OSCC), installés dans les locaux des *Medical College Hospitals*⁴⁹⁸, doivent rassembler en un seul lieu tous les services dont ont besoin les survivantes de violences basées sur le genre : soins médicaux et psychologiques, conseils juridiques et liens avec la police et les bureaux d'aide juridictionnelle, entre autres⁴⁹⁹. Au nombre de 13⁵⁰⁰, ils sont toutefois trop peu nombreux pour couvrir l'ensemble du territoire bangladais⁵⁰¹, sont peu connus des victimes⁵⁰² et manquent de ressources pour être pleinement opérationnels⁵⁰³.

- Refuges

Quelques refuges pour les femmes survivantes de violences ont été mis en place par les autorités ou par des ONG, bien qu'ils soient trop peu nombreux⁵⁰⁴. Une représentante du ministère de l'Intérieur rencontrée par la mission a cité sept abris publics, un par division⁵⁰⁵ ; en 2020, un rapport de *Human Rights Watch* en dénombrait, quant à lui, treize, dont sept *Safe Custody Homes* gérés par le ministère des Affaires sociales et six autres refuges administrés par le ministère des Affaires des femmes et des enfants⁵⁰⁶. Huit Centres de soutien aux victimes (*Victim Support Centers*, VSC), gérés en coordination par la police et des ONG, peuvent également héberger des victimes de menaces sur une courte durée⁵⁰⁷.

D'autres refuges ont été ouverts par des ONG, une quinzaine en tout selon *Human Rights Watch*⁵⁰⁸, dont certains réservés aux survivantes de certains types de violences. Ainsi, l'ONG BNSK, spécialisée dans l'aide aux femmes migrantes victimes d'exploitation, peut héberger 4 à 5 migrantes de retour dans un refuge dans les environs de l'aéroport de Dacca⁵⁰⁹, tandis qu'une autre ONG de défense des droits humains rencontrée par la délégation a ouvert un refuge pouvant accueillir une dizaine de femmes dans un lieu tenu secret⁵¹⁰.

Des services supplémentaires, tels que suivi médical, soutien psychologique, aide à la procédure judiciaire et formations professionnelles, peuvent être offerts dans ces refuges⁵¹¹.

⁴⁹⁵ Duty Officer, Fenchugonj Police Station, entretien, 08/06/2023 ; The Daily Star, 10/04/2022, [url](#)

⁴⁹⁶ The Daily Star, 10/04/2022, [url](#)

⁴⁹⁷ The Daily Star, 10/04/2022, [url](#) ; ASK, 2019, p.60, [url](#)

⁴⁹⁸ Bangladesh, Ministry of Women and Children Affairs, Multi-sectoral Programme on Violence Against Women, s.d., [url](#)

⁴⁹⁹ ONU Femmes, entretien, 14/06/2023 ; WADA, entretien, 11/06/2023 ; Bangladesh, Ministry of Women and Children Affairs, Multi-sectoral Programme on Violence Against Women, s.d., [url](#)

⁵⁰⁰ Ils sont présents à Dacca, Rajshahi, Chattogram (Chittagong), Sylhet, Khulna, Barishal (Barisal), Cumilla (Comilla), Rangpur, Faridpur, Bogura (Bogra), Pabna, Noakhali et Cox's Bazar. Cf. Bangladesh, Ministry of Women and Children Affairs, Multi-sectoral Programme on Violence Against Women, s.d., [url](#) ; Human Rights Watch, 29/10/2020, p. 32-33, [url](#)

⁵⁰¹ ONU Femmes, entretien, 14/06/2023

⁵⁰² WADA, entretien, 11/06/2023 ; Human Rights Watch, 29/10/2020, p. 33, [url](#)

⁵⁰³ Human Rights Watch, 29/10/2020, p. 33, [url](#)

⁵⁰⁴ ONU Femmes, entretien, 14/06/2023 ; Human Rights Watch, 29/10/2020, p. 32, [url](#)

⁵⁰⁵ Entretien avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice, 11/06/2023

⁵⁰⁶ Human Rights Watch, 29/10/2020, p. 31, [url](#)

⁵⁰⁷ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023 ; Human Rights Watch, 29/10/2020, p. 32, [url](#)

⁵⁰⁸ Human Rights Watch, 29/10/2020, p. 32, [url](#)

⁵⁰⁹ BNSK, entretien, 11/06/2023

⁵¹⁰ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023

⁵¹¹ Organisation de défense des droits humains, entretien, 12/06/2023 ; ONU Femmes, entretien, 14/06/2023

9. Les minorités sexuelles et de genre

9.1. Une distinction parfois floue entre hijras et reste de la communauté LGBTIQ+

Les interlocuteurs rencontrés par la mission, parmi lesquels plusieurs associations œuvrant en soutien des minorités sexuelles et de genre, ont distingué les situations dans lesquelles se trouvent les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes et queer (LGBTIQ+) et les hijras.

Les premières, en effet, sont **invisibilisées, tant aux yeux de l'État que du reste de la société**. Le terme même de LGBTIQ+, tabou au Bangladesh, n'est plus utilisé dans la sphère publique par les associations et les organisations internationales, qui, pour des raisons de sécurité, préfèrent employer celui de « **gender diverse people** » (« personnes de genre divers ») ou **GDP**⁵¹².

Quant aux secondes, qui ne représentent qu'une partie des personnes transgenres, elles **se définissent comme une communauté culturelle distincte plus que comme un genre**⁵¹³ et sont tolérées jusqu'à un certain point par la société bangladaise⁵¹⁴ [à ce sujet, voir aussi infra, [partie 9.4.](#)]. **Leur existence a été reconnue officiellement par l'État bangladais en 2013**, sous le terme confus de « sexe hijra »⁵¹⁵, mais sans que ce dernier ne donne de définition claire de ce qu'il incluait ni de directive sur l'application de cette décision⁵¹⁶. Or les « hijras » sont souvent confondues avec l'ensemble des personnes transgenres ou intersexes⁵¹⁷, et les termes utilisés par les autorités diffèrent d'une administration à l'autre, en fonction de leur propre compréhension de ce qu'est une personne « de sexe hijra »⁵¹⁸. Ainsi, **depuis 2014, les personnes formulant une demande de passeport peuvent choisir de s'identifier comme étant de sexe « masculin », « féminin » ou « autre »**, ce qui permet à toute personne transgenre, hijra ou non, d'utiliser cette nouvelle identification. La Commission électorale toutefois, responsable jusqu'en 2023 de la délivrance des cartes d'identité⁵¹⁹, n'a ajouté que l'option « hijra », restreignant de fait l'accès des personnes transgenres ne s'identifiant pas comme hijras à une carte d'identité et à un enregistrement sur les listes d'électeurs⁵²⁰.

Si seule la communauté hijra fait l'objet d'une reconnaissance officielle et, partant, d'une protection relative de la part de l'État, **la méconnaissance et la confusion qui existent autour des termes « hijra », « transgenre » et « GDP » représentent une « opportunité »**⁵²¹ **pour le reste de la communauté LGBTIQ+**, qui peut dans une certaine mesure « profiter de l'espace social alloué aux hijras »⁵²² ; ainsi, par exemple, les ONG et organisations internationales sont en mesure de coopérer avec des institutions de l'État comme la NHRC, à condition de mettre en avant la situation des personnes transgenres⁵²³.

9.2. Le cadre juridique

La section 377 du Code pénal de 1860, qui prohibe « les relations charnelles contre nature avec un homme, une femme ou un animal » est généralement comprise comme **interdisant, entre autres, l'homosexualité** et prévoit de la prison à perpétuité⁵²⁴. Dans les faits, aucune poursuite judiciaire à ce titre n'est engagée, mais cet article est toujours **utilisé par les autorités comme moyen de pression sur les membres de la communauté et les activistes pour les contraindre à rester discrets**⁵²⁵. En

⁵¹² ONG, entretien, 13/06/2023 ; ONU Femmes, entretien, 14/06/2023 ; BLAST, décembre 2019, 14 p., [url](#)

⁵¹³ ONG, entretien, 13/06/2023 ; Shacheton Hijra Odhikar Shangha, entretien, 15/06/2023 ; Inclusive Bangladesh, entretien, 04/06/2023 ; The Business Standard, 18/11/2022, [url](#)

⁵¹⁴ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

⁵¹⁵ Human Rights Watch, décembre 2016, p.10, [url](#)

⁵¹⁶ Human Rights Watch, décembre 2016, p.1, [url](#)

⁵¹⁷ ONG, entretien, 13/06/2023

⁵¹⁸ The Business Standard, 18/11/2022, [url](#) ; Human Rights Watch, décembre 2016, p.1, [url](#)

⁵¹⁹ En juin 2023, le Cabinet de la Première ministre a approuvé un amendement législatif transférant la responsabilité de la délivrance de la carte nationale d'identité au ministère de l'Intérieur. Cf. Biometric Update, « Home Affairs Dept to become national ID-issuing authority in Bangladesh », 15/06/2023, [url](#)

⁵²⁰ BLAST, décembre 2019, p.5, [url](#)

⁵²¹ ONG, entretien, 13/06/2023

⁵²² Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

⁵²³ ONU Femmes, entretien, 14/06/2023 ; ONG, entretien, 13/06/2023

⁵²⁴ Empire des Indes, 1860, [url](#)

⁵²⁵ ONG, entretien, 13/06/2023 ; Inclusive Bangladesh, entretien, 04/06/2023

outre, pour reprendre les termes employés par des membres de la société civile rencontrés par la mission, il « façonne la mentalité de la population »⁵²⁶.

Plusieurs sections de la *Dhaka Metropolitan Police Ordinance* de 1976⁵²⁷, qui prévoient des amendes et des détentions allant de quelques mois à un an, peuvent également être brandies comme menaces contre les personnes LGBTIQ+ : les sections 74 (racolage à des fins de prostitution), 75 (comportement indécent en public), 77 (importuner les passants) et 86 (être interpellé dans des conditions suspectes entre le crépuscule et l'aube)⁵²⁸. Être trouvé en possession de préservatifs, allusion à un acte sexuel, peut également être considéré comme une infraction⁵²⁹.

Par ailleurs, la Constitution interdit toute discrimination basée sur la religion, la race, la caste, le sexe ou le lieu de naissance, mais omet l'orientation sexuelle et l'identité de genre⁵³⁰. Un projet de loi anti-discrimination a été présenté au Parlement en avril 2022, mais n'a toujours pas été adopté⁵³¹ : il prévoit de sanctionner d'une amende les discriminations contre les personnes s'identifiant comme appartenant à un « 3^e genre »⁵³².

Enfin, le Code pénal restreint le viol aux relations sexuelles non consenties imposées par un homme à une femme, ce qui exclut *de facto* du cadre légal les violences sexuelles commises à l'encontre d'une personne de même sexe ou d'une personne transgenre⁵³³.

9.3. Les personnes LGBTIQ+ ne s'identifiant pas comme hijras

9.3.1. Sécurité et protection des autorités

Durant l'année 2016, une vague de violences provoquée par des groupes extrémistes a touché des journalistes, bloggeurs et activistes favorables au sécularisme et à la liberté d'expression, dont des militants de la cause LGBTIQ+⁵³⁴. Ainsi, le 25 avril 2016, les deux activistes Tonoy Mahub et Xulhaz Mannan, ce dernier également rédacteur-en-chef du premier magazine LGBTIQ+ du Bangladesh, *Roopban*, ont été tués à la machette. Le double meurtre a été revendiqué par le groupe islamiste *Ansar al-Islam*⁵³⁵ ; en août 2021, six membres de ce groupe ont été condamnés à la peine de mort pour ce crime⁵³⁶.

À la suite de ces meurtres, les associations défendant les droits des personnes LGBTIQ+ se sont faites plus discrètes afin d'assurer la sécurité de leurs membres et ont **déplacé l'essentiel de leurs activités sur internet, en particulier les réseaux sociaux**⁵³⁷. En 2021, une *Virtual Pride* a ainsi été pour la première fois organisée en ligne, aucune marche des fiertés ne pouvant plus se tenir dans l'espace public depuis le double meurtre du 25 avril 2016⁵³⁸. Cela n'empêche toutefois pas les activistes et membres de la communauté LGBTIQ+ d'être l'objet de menaces et de cyber-attaques, des groupes homophobes et islamistes étant actifs sur les réseaux sociaux⁵³⁹. L'adoption de la *Digital Security Act* en 2018 [voir supra, [partie 3.1.](#)], qui implique une surveillance accrue des activités en ligne par les organes de sécurité, est une source de craintes supplémentaires, bien qu'il n'ait toujours pas été utilisé contre des personnes LGBTIQ+⁵⁴⁰.

Des agressions et violences de personnes LGBTIQ+ sont toujours régulièrement signalées. Certaines d'entre elles ont lieu après que les auteurs des violences ont donné rendez-vous à leur future victime **par l'intermédiaire des réseaux sociaux et des applis de rencontre**⁵⁴¹, l'une des rares manières

⁵²⁶ ONG, entretien, 13/06/2023

⁵²⁷ Bangladesh, Présidence, 1976, [url](#)

⁵²⁸ ONG, entretien, 13/06/2023

⁵²⁹ ONG, entretien, 13/06/2023

⁵³⁰ Bangladesh, Assemblée constituante, 1972, [url](#)

⁵³¹ Pour plus d'infos sur la loi, cf. The Daily Star, 05/04/2022, [url](#)

⁵³² ASK, janvier 2023, p. 2-3 ; The Daily Star, 16/05/2022, [url](#)

⁵³³ ONG, entretien, 13/06/2023 ; Inclusive Bangladesh, entretien, 04/06/2023

⁵³⁴ ONG, entretien, 13/06/2023

⁵³⁵ Amnesty International, s. d., [url](#) ; Human Rights Watch, 26/04/2016, [url](#)

⁵³⁶ The New York Times, 31/08/2021, [url](#)

⁵³⁷ ONG, entretien, 13/06/2023 ; ONU Femmes, entretien, 14/06/2023 ; Inclusive Bangladesh, entretien, 04/06/2023

⁵³⁸ Inclusive Bangladesh, entretien, 04/06/2023 ; Apcom, 2021, [url](#)

⁵³⁹ ONG, entretien, 13/06/2023 ; Inclusive Bangladesh, entretien, 04/06/2023

⁵⁴⁰ ONG, entretien, 13/06/2023 ; Inclusive Bangladesh, entretien, 04/06/2023

⁵⁴¹ Inclusive Bangladesh, entretien, 04/06/2023

pour les personnes LGBTIQ+ de se rencontrer en l'absence de lieux de sociabilité sûrs⁵⁴². Si plusieurs meurtres récents d'homosexuels ont été commis par des LGBTIQ+ et mêlaient également un aspect crapuleux, l'homosexualité des victimes avait toutefois été utilisée par les auteurs des violences comme un moyen de pression et de chantage pour les contraindre à leur verser de fortes sommes d'argent⁵⁴³.

Peu de victimes portent plainte, craignant que leur homosexualité ne soit révélée et que leur famille ne soit considérée comme salie. En outre, la police est souvent réticente à enquêter sur ce type de crimes et, lorsqu'elle le fait, retient rarement leur caractère homophobe. Les associations de défense des droits des personnes LGBTIQ+ ou de soutien à l'accès à la justice peuvent assister la victime dans ses démarches auprès de la police et des instances judiciaires : en effet, la présence d'un activiste ou d'un juriste auprès du plaignant est l'un des rares moyens de venir à bout des réticences de la police à enregistrer la plainte, même s'il est rare qu'elle aboutisse ensuite à des poursuites effectives⁵⁴⁴. A cette fin, une ONG a mené des programmes de sensibilisation auprès de 500 policiers, vers lesquels elle peut se tourner lorsqu'elle est saisie par une victime de crimes⁵⁴⁵.

Les **refuges** existants, qu'ils soient gérés par les autorités publiques ou les ONG, sont réservés aux femmes et n'acceptent pas même les femmes transgenres⁵⁴⁶. Or, pour des raisons de sécurité, aucun refuge pour personne LGBTIQ+ n'a pu être ouvert, bien que les membres d'associations puissent apporter un soutien ponctuel en hébergeant des victimes en besoin de protection⁵⁴⁷.

9.3.2. Attitude de la société

La société bangladaise considère la sexualité comme un tabou, y compris au sein du cercle familial, et l'éducation sexuelle, pourtant prévue dans les programmes scolaires, est rarement abordée par les enseignants⁵⁴⁸. En outre, **les stéréotypes de genre y sont fortement marqués et toute transgression mal acceptée par la société**. La situation peut s'avérer particulièrement délicate pour les femmes lesbiennes refusant le mariage et souhaitant vivre seules, sans être accompagnées par un homme, ou pour les femmes transgenres et les *kothis* (hommes adoptant des expressions de genre généralement étiquetées comme féminines)⁵⁴⁹. Plusieurs interlocuteurs ont également souligné **la place importante de la problématique de l'héritage et de la propriété**, les personnes LGBTIQ+ pouvant être exclues de l'héritage ou, notamment pour les fils uniques, contraints à se marier et à avoir des enfants pour transmettre la propriété de leurs parents⁵⁵⁰.

L'accès à l'éducation et au travail est limité pour les personnes LGBTIQ+, à tout le moins lorsqu'elles sont identifiées comme telles, car elles y sont victimes d'insultes, d'humiliations et de harcèlement⁵⁵¹. L'accès au travail constitue de fait l'un des axes privilégiés par les associations de soutien aux personnes LGBTIQ+, nombre d'entre elles ayant un niveau d'éducation faible, car elles ont dû arrêter prématurément leur scolarisation ou ont été chassées de leur foyer par leur famille, notamment dans les milieux ruraux et pauvres⁵⁵².

Par ailleurs, **les personnes LGBTIQ+ sollicitent peu les services de soins médicaux, par peur d'être identifiées, stigmatisées et discriminées**. De fait, nombre de médecins comprennent mal les problématiques auxquelles sont confrontées ces personnes, en particulier les personnes transgenres, et ne connaissent pas les procédures de transition de genre⁵⁵³ ; les patients LGBTIQ+ craignent en outre d'être accusées d'être des criminels, du fait de la législation répressive. La peur de la stigmatisation et le renoncement aux soins qu'elle implique sont également un obstacle dans la lutte contre la propagation du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), en hausse parmi les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (*Men who have sex with men*, MSM, cette expression

⁵⁴² Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

⁵⁴³ Inclusive Bangladesh, entretien, 04/06/2023 ; New Age Bangladesh, 27/03/2023, [url](#)

⁵⁴⁴ ONG, entretien, 13/06/2023 ; Inclusive Bangladesh, entretien, 04/06/2023

⁵⁴⁵ ONG, entretien, 13/06/2023

⁵⁴⁶ ONG, entretien, 13/06/2023 ; Human Rights Watch, 29/10/2020, p. 32, [url](#)

⁵⁴⁷ ONG, entretien, 13/06/2023

⁵⁴⁸ WADA, entretien, 11/06/2023

⁵⁴⁹ ONG, entretien, 13/06/2023 ; ONG, communication, 26/10/2023 ; Inclusive Bangladesh, entretien, 04/06/2023 ; ONU Femmes, entretien, 14/06/2023

⁵⁵⁰ ONG, entretien, 13/06/2023 ; Inclusive Bangladesh, entretien, 04/06/2023

⁵⁵¹ ONG, entretien, 13/06/2023 ; Inclusive Bangladesh, entretien, 04/06/2023

⁵⁵² Inclusive Bangladesh, entretien, 04/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

⁵⁵³ ONG, entretien, 13/06/2023 ; The New York Times, 16/03/2021, [url](#)

n'étant pas synonyme d'homosexuels et de bisexuels)⁵⁵⁴ et les personnes transgenres, en particulier les femmes transgenres et les hijras⁵⁵⁵. Certaines ONG peuvent aider les malades à accéder à un traitement, à condition toutefois que ces derniers se manifestent auprès d'elles, ce qui est rarement le cas⁵⁵⁶.

9.3.3. Autres aides apportées par les associations

Plusieurs associations ont mis en place des lignes d'assistance téléphonique, afin d'apporter des conseils et un soutien psychologique ou médical aux personnes LGBTIQ+ survivantes de violences ou de discriminations, ainsi que des réseaux d'avocats *pro bono* en mesure de conseiller et de soutenir une victime qui souhaiterait engager une procédure judiciaire⁵⁵⁷.

Inclusive Bangladesh, qui axe son travail sur l'aide à l'émigration légale par l'acquisition de compétences professionnelles et managériales en adéquation avec le marché international de l'emploi, a également instauré un fonds d'aide d'urgence visant à aider les personnes en difficulté en leur versant des sommes de 500 à 1 000 takas (4,20 à 8,40 euros)⁵⁵⁸.

9.4. Les hijras

9.4.1. Une communauté culturelle isolée du reste de la société

Les hijras sont généralement des femmes transgenres (ou des *kothis*) qui, après avoir été chassées par leur famille d'origine en raison de leur comportement trop féminin, se sont regroupées en communautés de 30 à 40 membres, aussi appelées « familles » et chapeautées par un « gourou ». **Ces communautés fermées leur apportent une certaine protection physique et sociale ainsi qu'une identité culturelle, tout en les isolant du reste de la société**⁵⁵⁹. Les hijras parlent ainsi leur propre langue, baptisée « *ulti* »⁵⁶⁰, un mélange de bengali, d'ourdou et de farsi commun à l'ensemble des hijras d'Asie du Sud, mais non compris par le reste des sociétés de ce sous-continent. Elles se définissent également par leurs professions et leurs pratiques culturelles : chant, danse, bénédiction de nouveau-nés, mendicité (bien qu'elles-mêmes réfutent ce terme) et prostitution⁵⁶¹.

Les **gourous**, nommées à vie, sont considérées comme des « mères » ou des « porte-paroles » de la communauté, selon les termes employés par les activistes hijras rencontrées par la mission, elles-mêmes gourous et membres de l'association *Shacheton Hijra Odhikar Shangha*. Elles ont pour rôle d'enseigner l'*ulti* aux nouveaux membres de la communauté, de résoudre les conflits au sein de la « famille » et d'y maintenir la discipline⁵⁶². Si les gourous avec lesquelles la mission s'est entretenue ont affirmé que « l'argent [gagné par les hijras] est personnel » et que rien n'est reversé aux gourous, un rapport de *Human Rights Watch* affirme que les autres membres de la « famille » doivent lui céder la moitié de leurs gains issus de la mendicité et de la bénédiction des nouveau-nés⁵⁶³, tandis qu'*Inclusive Bangladesh* estime que les gourous sont très riches car « elles exploitent [les] membres [de leur « famille »] »⁵⁶⁴.

Les « familles » sont ensuite regroupées en *Community-Based Organisations* (CBO), parmi lesquelles figure la *Shacheton Hijra Odhikar Shangha*, qui rassemble environ 450 membres issus de différentes familles de la région de Dacca. Ces CBO défendent les droits des hijras, les aident à protéger leur santé physique et sexuelle et à accéder à des soins et mènent des campagnes de sensibilisation, entre autres activités⁵⁶⁵.

⁵⁵⁴ ONG, entretien, 13/06/2023

⁵⁵⁵ ONG, communication, 26/10/2023

⁵⁵⁶ ONG, entretien, 13/06/2023

⁵⁵⁷ ONG, entretien, 13/06/2023 ; *Inclusive Bangladesh*, entretien, 04/06/2023

⁵⁵⁸ *Inclusive Bangladesh*, entretien, 04/06/2023

⁵⁵⁹ *Shacheton Hijra Odhikar Shangha*, entretien, 15/06/2023

⁵⁶⁰ *The Business Standard*, 18/11/2022, [url](#)

⁵⁶¹ *Shacheton Hijra Odhikar Shangha*, entretien, 15/06/2023

⁵⁶² *Shacheton Hijra Odhikar Shangha*, entretien, 15/06/2023

⁵⁶³ *Human Rights Watch*, décembre 2016, p.6, [url](#)

⁵⁶⁴ *Inclusive Bangladesh*, entretien, 04/06/2023

⁵⁶⁵ *Shacheton Hijra Odhikar Shangha*, entretien, 15/06/2023

En 2022, le *Bangladesh Bureau of Statistics* inclut pour la première fois les hijras dans son recensement de la population. Selon son rapport préliminaire, **12 629 personnes se sont identifiées comme hijras**⁵⁶⁶, soit bien en-deçà des estimations de ces dernières, qui vont de 150 000⁵⁶⁷ à 500 000 personnes⁵⁶⁸.

9.4.2. Retombées de la reconnaissance officielle des hijras en 2013

Les hijras rencontrées par la mission ont mis en avant l'amélioration de leurs conditions de vie ayant suivi la reconnaissance officielle de leur communauté par l'Etat en 2013 et la mise en place d'une politique de discrimination positive, tout en soulignant les limites. Ainsi, le ministère des Affaires sociales a mis en place, d'abord sous forme de projet-pilote en 2012 puis étendu à l'ensemble des 64 districts du Bangladesh à partir de 2015, un **programme d'aides sociales à destination des hijras**, excluant donc les autres personnes transgenres : bourses pour les étudiants hijras, formations professionnelles dans différents domaines (informatique, cuisine, artisanat, conduite automobile) et allocation mensuelle de vieillesse de 600 takas (5 euros) pour les hijras âgées de 50 ans et plus⁵⁶⁹. Selon des données du ministère de l'Intérieur, 1 920 personnes ont bénéficié de ce programme durant l'année fiscale 2021-2022 (juillet 2021 à juin 2022)⁵⁷⁰.

L'une des mesures-phares mises en œuvre par le gouvernement vise à intégrer les hijras sur le marché de l'emploi et à les sortir de la rue, où leur mendicité agressive suscite de nombreuses plaintes⁵⁷¹. En 2014, le ministère des Affaires sociales a ainsi lancé un programme de recrutement d'hijras au sein de la fonction publique. En outre, depuis 2022, **un abattement fiscal de 5 % est offert aux entreprises qui acceptent d'embaucher des hijras** – un seul recrutement étant nécessaire selon la *Shacheton Hijra Odhikar Shangha*⁵⁷², « un certain nombre » selon *Inclusive Bangladesh*⁵⁷³ et 100 ou 10 % du personnel selon des interlocuteurs du *Business Standard*⁵⁷⁴. Plusieurs grandes entreprises des secteurs de la restauration, du commerce de grande surface ou de l'électronique se sont engagées dans le projet et ont commencé à recruter des hijras⁵⁷⁵.

Ces aides au recrutement de hijras souffrent toutefois de plusieurs limites. L'environnement de travail, où les nouvelles recrues peuvent être victimes de discriminations, de harcèlement et d'insultes en raison de leur comportement jugé trop féminin, est peu accueillant et mal adapté, ce qui a poussé plusieurs hijras à quitter leur nouvel emploi et à retourner au sein de leur communauté⁵⁷⁶. Les emplois proposés ne sont pas non plus toujours en adéquation avec leur niveau d'éducation, généralement faible du fait du harcèlement qu'elles avaient précédemment subi au sein du système scolaire⁵⁷⁷.

Mais la difficulté principale réside dans le test médical exigé des hijras pour prouver leur identité de genre, condition posée en préalable à l'embauche⁵⁷⁸. Un rapport de *Human Rights Watch* publié en 2016⁵⁷⁹, un peu plus d'un an après l'instauration de ces tests par un mémorandum du ministère de la Santé exigeant l'identification des « hijras authentiques », décrit la nature des procédures médicales imposées aux douze premières hijras ayant participé au programme de recrutement dans la fonction publique, humiliantes et dégradantes. À l'issue des tests, les photographies des victimes ont été publiées dans la presse, accompagnées de commentaires affirmant qu'elles étaient en réalité des hommes fraudant pour obtenir un emploi⁵⁸⁰. En effet, les médecins sont peu au fait de ce que sont les hijras, et qu'il s'agit de « quelque chose de mental, pas de physique », selon les termes de la *Shacheton*

⁵⁶⁶ Bangladesh Bureau of Statistics, août 2022, p.vii, [url](#)

⁵⁶⁷ Shacheton Hijra Odhikar Shangha, entretien, 15/06/2023

⁵⁶⁸ The Business Standard, 18/11/2022, [url](#)

⁵⁶⁹ Shacheton Hijra Odhikar Shangha, entretien, 15/06/2023 ; The Daily Star, 10/06/2022, [url](#) ; BLAST, décembre 2019, p.2, [url](#)

⁵⁷⁰ The Daily Star, 10/06/2022, [url](#)

⁵⁷¹ The Daily Star, 10/06/2022, [url](#) ; Inclusive Bangladesh, entretien, 04/06/2023

⁵⁷² Shacheton Hijra Odhikar Shangha, entretien, 15/06/2023

⁵⁷³ Inclusive Bangladesh, entretien, 04/06/2023

⁵⁷⁴ The Business Standard, 18/11/2022, [url](#)

⁵⁷⁵ Shacheton Hijra Odhikar Shangha, entretien, 15/06/2023

⁵⁷⁶ Shacheton Hijra Odhikar Shangha, entretien, 15/06/2023 ; The Business Standard, 18/11/2022, [url](#) ; Human Rights Watch, décembre 2016, p.7, [url](#)

⁵⁷⁷ Shacheton Hijra Odhikar Shangha, entretien, 15/06/2023 ; The Business Standard, 18/11/2022, [url](#)

⁵⁷⁸ Shacheton Hijra Odhikar Shangha, entretien, 15/06/2023 ; The Business Standard, 18/11/2022, [url](#)

⁵⁷⁹ Cf. Human Rights Watch, « "I Want to Live With My Head Held High". Abuses in Bangladesh's Legal Recognition of Hijras », décembre 2016, 49 p., [url](#)

⁵⁸⁰ Human Rights Watch, décembre 2016, p.2, [url](#)

Hijra Odhikar Shangha, aux dires de laquelle ces tests ont toujours cours malgré les protestations des personnes concernées⁵⁸¹.

Le gouvernement a également inclus des hijras dans son programme de construction de maisons pour les personnes sans domicile et les personnes déplacées, le projet *Ashrayan*. Ainsi, en janvier 2021, 50 d'entre elles ont été relogées dans des maisons nouvellement construites à Ullahpara, dans le district de Sirajganj (division de Rajshahi)⁵⁸², et, en avril 2022, 22 autres à Barguna (division de Barishal/Barisal)⁵⁸³.

Par ailleurs, depuis la reconnaissance de leur communauté par l'Etat, les hijras sont autorisées à se porter candidates aux élections nationales et locales, y compris aux sièges réservés aux femmes⁵⁸⁴. La *Shacheton Hijra Odhikar Shangha* a mentionné **l'élection, pour la première fois, de deux représentantes des hijras à des postes de responsabilité locale**⁵⁸⁵ : en octobre 2019, Sadia Akter Pinky, qui s'était présentée en tant que femme, a été élue vice-présidente de l'*upazila parishad* de Kotchandpur, dans le district de Jhenaidah (division de Khulna)⁵⁸⁶ ; le 28 novembre 2021, Nazrul Islam Ritu a quant à elle été élue présidente (*chairman*) de l'union de Trilochanpur, dans l'*upazila* de Kaliganj, située également dans le district de Jhenaidah⁵⁸⁷. La presse mentionne également l'élection en novembre 2021 d'une autre femme transgenre, Shahida Begum, comme membre de l'*union parishad* de Maguraghona, dans le district de Khulna, sans préciser si l'intéressée s'identifie personnellement comme hijra ; elle avait candidaté pour l'un des postes réservés aux femmes⁵⁸⁸.

9.4.3. Sécurité et protection des autorités

Les hijras rencontrées par la mission, résidant à Dacca, ont affirmé ne subir ni menaces ni violences, pas même de la part de groupes extrémistes, et se sont dites satisfaites de l'aide apportée par la police de la division de Dacca. Elles ont toutefois précisé que le responsable de la police locale était très pro-actif, et allait, pour des raisons personnelles, au-delà des compétences qui lui sont assignées par l'État⁵⁸⁹, ce qui laisse à penser que **le niveau de protection diffère d'une division à une autre** et dépend de la personnalité et des intérêts des fonctionnaires locaux.

Elles ont également souligné que **la situation était meilleure dans les grandes villes que dans les campagnes**, où règne un tabou sur l'expression d'identités de genre non-normatives et où elles peuvent être l'objet de violences ou de « punitions » de la part des *shalishs*.

Comme les autres personnes LGBTIQ+, elles peuvent également être privées de leur héritage⁵⁹⁰.

10. Les minorités ethniques et religieuses

10.1. Les minorités religieuses

10.1.1. Situation générale des minorités religieuses

Le Bangladesh se caractérise par une **grande homogénéité religieuse** : ainsi, selon le recensement national de 2022, les musulmans sunnites représentent environ 91 % de la population⁵⁹¹, tandis que la proportion des minorités religieuses, d'environ 20 % lors de l'indépendance en 1971, ne cesse de baisser depuis lors⁵⁹².

⁵⁸¹ Shacheton Hijra Odhikar Shangha, entretien, 15/06/2023

⁵⁸² The Dhaka Tribune, 31/01/2021, [url](#)

⁵⁸³ The Daily Star, 26/04/2022, [url](#)

⁵⁸⁴ Shacheton Hijra Odhikar Shangha, entretien, 15/06/2023

⁵⁸⁵ Shacheton Hijra Odhikar Shangha, entretien, 15/06/2023

⁵⁸⁶ Bdnews24, 15/10/2019, [url](#)

⁵⁸⁷ The Daily Star, 28/11/2021, [url](#)

⁵⁸⁸ The Dhaka Tribune, 13/11/2021, [url](#)

⁵⁸⁹ Shacheton Hijra Odhikar Shangha, entretien, 15/06/2023

⁵⁹⁰ Shacheton Hijra Odhikar Shangha, entretien, 15/06/2023

⁵⁹¹ Bangladesh, Bangladesh Bureau of Statistics, août 2022, p. 16, [url](#) ; MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023 ; BHBCOP, entretien, 11/06/2023

⁵⁹² BHBCOP, entretien, 11/06/2023

- Les hindous

Les hindous constituent la deuxième communauté religieuse du Bangladesh, mais également **celle dont la part au sein de la population décline le plus** : alors qu'ils représentaient 13,9 % de la population lors du recensement de 1974, cette proportion est tombée à 7,9 % en 2022⁵⁹³. Selon un représentant du Conseil de l'unité des hindous, bouddhistes et chrétiens du Bangladesh (*Bangladesh Hindu Buddha Christian Oikya Parishad*, BHBCOP) rencontré par la mission, ce déclin est dû à un grand nombre de départs vers l'étranger, en particulier vers l'Inde, qu'il attribue aux violences régulièrement exercées contre les biens de la population hindoue⁵⁹⁴ [sur ce point, voir infra, [partie 10.1.2.](#)].

- Les bouddhistes

Les bouddhistes, troisième communauté religieuse du Bangladesh, représentent environ 0,6 % de la population⁵⁹⁵. Un tiers d'entre eux, les Baruas, sont d'origine et de langue bengalie, tandis que les deux tiers restants appartiennent à des minorités ethniques telles que les Chakmas et les Marmas et vivent essentiellement dans les *Chittagong Hill Tracts* (CHT)⁵⁹⁶ [sur ce point, voir infra, [partie 10.2.2.](#)].

Le pays compte environ 2 000 temples bouddhistes, dans lesquels officient 12 000 moines. Les candidats à la carrière monastique commencent par être novices, à partir de l'âge de 7 ans. Ils ne peuvent devenir effectivement moines qu'à partir de 20 ans. Jusqu'à ses 30 ans, un moine est appelé « *tero* » (« *junior monk* »). Il prend ensuite le titre de « *mohatero* » (« *senior monk* »)⁵⁹⁷.

- Les chrétiens

La communauté chrétienne représente officiellement 0,3 % de la population, bien que le représentant de la *Bangladesh Christian Association* (BCA) rencontré par la mission estime son poids réel à 0,4 %⁵⁹⁸. Elle est composée à 70 % de catholiques et à 30 % de protestants⁵⁹⁹. Certaines Eglises, telles l'Eglise catholique et la communauté baptiste, pratiquent une politique de missionarisme auprès des autres communautés religieuses, en particulier des musulmans et des hindous des basses castes, qui, si elle peut provoquer des tensions intercommunautaires, tourne rarement à la violence⁶⁰⁰.

Outre la *Bangladesh Christian Association*, les Eglises chrétiennes sont regroupées au sein de trois organisations, la *Catholic Bishop Conference of Bangladesh*, le *National Council of Churches in Bangladesh* (œcuménique, bien que majoritairement protestant) et la *National Christian Fellowship of Bangladesh* (essentiellement protestante). Les institutions chrétiennes sont également très présentes dans l'enseignement privé sélectif (*Holy Cross School and College* et *Notre Dame College*, où étudient une majorité de non-chrétiens) et dans l'aide au développement (ONG Caritas et *Christian Commission for Development Bangladesh*)⁶⁰¹.

- Les ahmadis

Le pays compte environ 100 000 ahmadis, adeptes d'un courant d'obédience musulmane fondé dans le nord de l'Inde à la fin du XIX^e siècle⁶⁰². Les ahmadis sont particulièrement implantés à Shalashiri et Ahmadnagar, deux villages du district de Panchagarh (division de Rangpur)⁶⁰³. Leur situation au Bangladesh est sans commune mesure avec celle de leurs coreligionnaires au Pakistan : en effet, malgré les revendications de quelques groupes extrémistes, les autorités bangladaises refusent de les déclarer officiellement comme non-musulmans et ils ne subissent de discriminations que dans l'accès aux plus hauts échelons de l'Etat⁶⁰⁴. Des violences graves à leur encontre peuvent toutefois survenir de manière ponctuelle, notamment à l'occasion de leur congrès annuel⁶⁰⁵ [voir infra, [partie 10.1.2.](#)].

⁵⁹³ BHBCOP, entretien, 11/06/2023 ; Bangladesh, Bangladesh Bureau of Statistics, août 2022, p. 16, [url](#)

⁵⁹⁴ BHBCOP, entretien, 11/06/2023

⁵⁹⁵ Bangladesh, Bangladesh Bureau of Statistics, août 2022, p. 16, [url](#)

⁵⁹⁶ Bangladesh Buddhist Federation, entretien, 15/06/2023

⁵⁹⁷ Bangladesh Buddhist Federation, entretien, 15/06/2023

⁵⁹⁸ Bangladesh, Bangladesh Bureau of Statistics, août 2022, p. 16, [url](#) ; Bangladesh Christian Association, entretien, 05/06/2023

⁵⁹⁹ Bangladesh Christian Association, entretien, 05/06/2023

⁶⁰⁰ Bangladesh Christian Association, entretien, 05/06/2023

⁶⁰¹ Bangladesh Christian Association, entretien, 05/06/2023

⁶⁰² Centre de Ressources et d'Observation de l'Innovation Religieuse, Université Laval, s.d., [url](#)

⁶⁰³ Représentants de la communauté ahmadie, entretien, 11/06/2023

⁶⁰⁴ Représentants de la communauté ahmadie, entretien, 11/06/2023

⁶⁰⁵ Représentants de la communauté ahmadie, entretien, 11/06/2023

10.1.2. Situation sécuritaire

- Des violences sporadiques ciblant majoritairement les hindous

Bien que les relations entre les communautés religieuses soient globalement pacifiées, le Bangladesh connaît sporadiquement des flambées de violence sectaire. Si celles-ci provoquent quelques décès chaque année (*Odhikar* en comptabilise cinq en 2016, aucune en 2017, un en 2018, quatre en 2019 et 2020⁶⁰⁶), elles sont essentiellement tournées contre les biens des minorités (propriétés, commerces et édifices religieux) et peuvent s'articuler avec des conflits de nature foncière⁶⁰⁷ [sur la vulnérabilité des minorités religieuses lors de conflits fonciers, voir supra, [partie 7.1.](#)].

Les premières victimes en sont les hindous : selon le BHBCOP, ils seraient en effet concernés par 75 % des incidents de violence de nature religieuse. Depuis la Partition de 1947, les hindous sont l'objet du ressentiment des musulmans du Bengale, en raison du statut social supérieur dont ils jouissaient sous la colonisation britannique. Etant également associés au voisin indien, ils sont pris pour cibles en représailles de la politique nationaliste antimusulmane du Premier ministre indien Narendra Modi⁶⁰⁸.

Viennent ensuite les violences contre les bouddhistes, qui seraient visés, selon le BHBCOP, dans 10 à 15 % des incidents répertoriés. Aucune violence de masse n'a toutefois été enregistrée à leur rencontre depuis celles survenues à Ramu (district de Cox's Bazar) en septembre 2012, lors desquelles des dizaines de maisons et de temples bouddhistes ont été détruits et pillés et un Barua a disparu⁶⁰⁹. L'arrivée massive de Rohingyas sur le sol bangladais en 2017 n'a pas déclenché de représailles contre les bouddhistes, bien que ces derniers se soient sentis assimilés aux nationalistes du Myanmar⁶¹⁰. Les bouddhistes des CHT sont davantage vulnérables à des violences occasionnelles⁶¹¹ [pour plus d'informations sur la situation dans les CHT, voir infra, [partie 10.2.2.](#)].

Les violences contre les chrétiens ont, quant à elles, fortement diminué. Le représentant de la *Bangladesh Christian Association* a souligné lors de son entretien avec la mission que, si une vague d'agressions a suivi l'établissement de l'*International Crimes Tribunal* en 2012⁶¹² (tentatives de meurtres d'un prêtre italien⁶¹³ et d'un pasteur en 2015⁶¹⁴, meurtre d'un catholique en 2016⁶¹⁵), aucune violence contre la communauté chrétienne n'est survenue après la mise en place d'une politique de « tolérance-zéro » au terrorisme à la suite de l'attentat contre le *Holey Artisan* en juillet 2016⁶¹⁶ [à ce sujet, voir supra, [partie 1.5.2.](#)].

Par ailleurs, **les relations des ahmadis avec leurs voisins issus d'autres communautés religieuses sont globalement pacifiques**, bien que des tensions puissent apparaître dans certains villages, en fonction de l'attitude des autorités religieuses locales⁶¹⁷. Les violences à leur rencontre éclatent essentiellement à l'occasion de leur congrès annuel, qui a lieu au mois de mars [voir infra], et sont instiguées par un groupe islamiste en particulier, le *Khatme Nabuwat Andolon Bangladesh*⁶¹⁸, un mouvement anti-ahmadi demandant à ce que ces derniers soient officiellement reconnus comme non-musulmans⁶¹⁹.

Les interlocuteurs de la mission ont toutefois relevé que ces groupes extrémistes ne représentent qu'une fraction des personnes prenant part à ces violences sectaires, **la majorité de la foule étant composée d'individus qui ne sont pas motivés par des convictions religieuses mais qui profitent d'une occasion de pillage ou d'exprimer leur colère, ainsi que de militants politiques**⁶²⁰. Les actes de violence peuvent être liés à un conflit interpersonnel ou à d'autres motifs, économiques ou politiques.

⁶⁰⁶ *Odhikar*, 2021, [url](#)

⁶⁰⁷ BCA, entretien, 05/06/2023 ; BHBCOP, entretien, 11/06/2023 ; The Interpreter, 18/11/2021, [url](#)

⁶⁰⁸ BHBCOP, entretien, 11/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

⁶⁰⁹ Bangladesh Buddhist Federation, entretien, 15/06/2023 ; The Daily Star, 29/09/2022, [url](#)

⁶¹⁰ ONG, entretien, 06/06/2023

⁶¹¹ Royaume-Uni, Home Office, « Country Policy and Information Note. Bangladesh : Religious minorities and atheists », mars 2022, p.13, [url](#)

⁶¹² Pour des éléments de contexte, voir notamment : DIDR, OFPRA, 10/11/2015, [url](#)

⁶¹³ Christian Today, 01/12/2015, [url](#)

⁶¹⁴ The New York Times, 06/10/2015, [url](#)

⁶¹⁵ The Guardian, 05/06/2016, [url](#)

⁶¹⁶ Bangladesh Christian Association, entretien, 05/06/2023

⁶¹⁷ Représentants de la communauté ahmadie, entretien, 11/06/2023

⁶¹⁸ Représentants de la communauté ahmadie, entretien, 11/06/2023

⁶¹⁹ Représentants de la communauté ahmadie, entretien, 11/06/2023 ; Eurasia Review, 04/05/2021, [url](#)

⁶²⁰ Représentants de la communauté ahmadie, entretien, 11/06/2023 ; MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023

Ainsi, selon le professeur Shafi Mostofa, il faut avant tout s'intéresser au contexte des violences pour identifier d'éventuels intérêts politiques ou économiques cachés, qui peuvent être manipulés par les élites⁶²¹.

- Contexte des violences récentes

Les vagues de violence surviennent généralement dans trois types de contextes, qui peuvent se recouper :

- lors des périodes électorales

La vulnérabilité des minorités religieuses, en particulier des hindous⁶²², est exacerbée lors des périodes d'instabilité politique, les rivalités interconfessionnelles pouvant être alors instrumentalisées par les partis politiques, et durant les périodes électorales, tant pour dissuader les membres des minorités de voter que dans le but d'accaparer leurs terres⁶²³. Ces minorités sont en effet **vues comme des réservoirs de voix par la Ligue Awami**⁶²⁴. Par exemple, le représentant de la *Bangladesh Christian Association* soutient que très peu de chrétiens militent au sein du BNP ou d'autres partis, alors que les deux députés représentant la communauté au Parlement sont issus de la Ligue Awami⁶²⁵.

- à l'occasion de grands événements religieux

Selon le représentant du BHBCOP, les **festivals et événements religieux publics** sont susceptibles d'être visés par des violences sectaires⁶²⁶. Cela a été le cas lors de l'une des plus grandes fêtes hindoues, la **Durga Puja**, en octobre 2021, lorsque des violences parties de Cumilla (division de Chattogram/Chittagong) se sont étendues à 27 districts du Bangladesh⁶²⁷. Malgré le déploiement des forces de sécurité, plusieurs dizaines de temples et de lieux saints hindous ont été vandalisés et huit personnes ont été tuées, dont trois hindous et cinq émeutiers musulmans tués par la police⁶²⁸.

Les ahmadis sont, quant à eux, particulièrement visés lors de leur congrès annuel, en mars. Durant les dernières années, plusieurs congrès ont été annulés, reportés ou déplacés en raison de menaces sur la sécurité des participants, en 2011, 2013 et 2019, année durant laquelle une vingtaine de maisons appartenant à des ahmadis ont été incendiées. Si aucun problème n'a été constaté en 2020 et 2022, le congrès du 3 mars 2023, organisé à Panchagarh, a été attaqué par une foule rassemblant des pilleurs et des militants politiques issus de tous les partis, y compris du BNP⁶²⁹. Selon les représentants ahmadis rencontrés par la mission, au cours des semaines et jours précédents, des clercs locaux et différentes formations islamistes, dont le *Khatme Nabuwat*, la *Jamaat-e-Islami* et le *Hefazat-e-Islam*, auraient publiquement incité à la haine contre les ahmadis⁶³⁰. Au total, près de 200 maisons et de nombreux commerces ont été incendiés et détruits, une centaine de personnes a été blessée et un jeune ahmadi a été tué. La police, présente sur place, a été accusée de n'avoir rien fait pour protéger les ahmadis⁶³¹. Cette attaque semble avoir été préméditée, les habitations n'appartenant pas à des ahmadis ayant été préalablement signalées par un drapeau blanc afin d'être épargnées, selon les représentants de la communauté⁶³². Le quotidien *New Age* a, lui aussi, évoqué la présence de drapeaux sur certaines maisons, mais pour identifier celles occupées par des ahmadis, et non pour protéger celles des non-ahmadis⁶³³.

- à la suite de publications jugées blasphématoires sur les réseaux sociaux

Ces dernières années, les médias sociaux ont largement contribué à la polarisation religieuse et au déclenchement d'attaques contre les minorités⁶³⁴.

⁶²¹ MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023

⁶²² Bangladesh Buddhist Federation, entretien, 15/06/2023

⁶²³ BHBCOP, entretien, 11/06/2023

⁶²⁴ The Federal, 21/07/2022, [url](#)

⁶²⁵ Bangladesh Christian Association, entretien, 05/06/2023

⁶²⁶ BHBCOP, entretien, 11/06/2023

⁶²⁷ BHBCOP, entretien, 11/06/2023

⁶²⁸ The Guardian, 16/10/2021, [url](#); Bdnews24.com, 21/10/2021, [url](#). Une carte des districts touchés par ces violences est disponible dans l'article suivant : The Daily Star, 20/10/2021, [url](#)

⁶²⁹ MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023

⁶³⁰ Représentants de la communauté ahmadie, entretien, 11/06/2023

⁶³¹ Représentants de la communauté ahmadie, entretien, 11/06/2023

⁶³² Représentants de la communauté ahmadie, entretien, 11/06/2023

⁶³³ New Age, 14/03/2023, [url](#)

⁶³⁴ Srihatta Sanskrit College, entretien, 07/06/2023

Ainsi, les ahmadis affirment subir des campagnes de haine sur les réseaux sociaux⁶³⁵. En outre, un grand nombre des attaques contre les minorités religieuses, comme les violences contre les bouddhistes à Ramu en 2012⁶³⁶ ou contre les hindous lors de la Durga Puja d'octobre 2021, est **lié à la publication sur les réseaux sociaux de commentaires ou de photographies jugées blasphématoires**, une question devenue si « chargée sur le plan émotionnel » au Bangladesh que le moindre soupçon de blasphème peut engendrer des attaques violentes contre les coupables présumés et leur communauté⁶³⁷.

De faux comptes hindous peuvent être créés⁶³⁸ ou des comptes piratés pour faire tenir à leurs propriétaires des propos susceptibles de « heurter le sentiment religieux », ce qui est passible de poursuites en vertu de la *Digital Security Act* (DSA)⁶³⁹. Les jeunes en sont souvent victimes, s'ils ont posté un « like » ou un commentaire considéré comme antimusulman sur un réseau social, ce pourquoi le BHBCOP organise des campagnes de prévention à leur intention⁶⁴⁰. Si aucun chrétien ni ahmadi n'a été poursuivi sous la DSA⁶⁴¹, ce n'est pas le cas des hindous, contre lesquels la grande majorité des plaintes seraient fausses, selon les estimations du BHBCOP⁶⁴².

10.1.3. Protection des autorités

Plusieurs interlocuteurs rencontrés par la mission ont souligné la **capacité théorique de l'Etat à protéger les droits et assurer la sécurité des minorités religieuses**⁶⁴³. Preuve en a été donnée qu'en 2022, aucun incident n'a été signalé ni lors de la Durga Puja, ni lors du congrès annuel des ahmadis, tous deux protégés par des policiers⁶⁴⁴ ; de même, les temples bouddhistes les plus menacés après l'arrivée massive des Rohingyas en 2017 ont fait l'objet d'une protection policière⁶⁴⁵.

Le gouvernement de la Ligue Awami affiche, au plus haut niveau de l'Etat et dans les médias, sa volonté de soutenir les droits des minorités et organise régulièrement des rencontres avec les représentants de ces dernières⁶⁴⁶. Des réunions sont également organisées entre représentants des minorités religieuses et hauts fonctionnaires des agences de sécurité (ministère de l'Intérieur, *Special Branch*, DGFI) afin de prévenir les menaces d'ordre sécuritaire⁶⁴⁷.

Toutefois, dans les faits, l'Etat comme les autorités locales ne proposent que des solutions de court-terme, en réponse à des menaces ou événements particuliers⁶⁴⁸. Aucune mesure de protection systématique n'étant mise en place, la réaction des autorités locales dépend fortement de la personnalité et de la compétence du responsable de la police locale et des clerks locaux, ce qui, d'après les représentants de la communauté ahmadie rencontrés, explique que certains de leurs congrès aient été attaqués et d'autres non⁶⁴⁹. La lenteur de la réaction policière, lorsqu'elle existe, est également dénoncée⁶⁵⁰.

⁶³⁵ Représentants de la communauté ahmadie, entretien, 11/06/2023

⁶³⁶ Bangladesh Buddhist Federation, entretien, 15/06/2023

⁶³⁷ The Federal, 21/07/2022, [url](#) ; East Asia Forum, 16/02/2022, [url](#)

⁶³⁸ The Federal, 21/07/2022, [url](#)

⁶³⁹ MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023

⁶⁴⁰ BHBCOP, entretien, 11/06/2023

⁶⁴¹ Bangladesh Christian Association, entretien, 05/06/2023 ; Représentants de la communauté ahmadie, entretien, 11/06/2023

⁶⁴² BHBCOP, entretien, 11/06/2023

⁶⁴³ MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023 ; Représentants de la communauté ahmadie, entretien, 11/06/2023 ; BHBCOP, entretien, 11/06/2023

⁶⁴⁴ MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023 ; Représentants de la communauté ahmadie, entretien, 11/06/2023 ; BHBCOP, entretien, 11/06/2023

⁶⁴⁵ Bangladesh Buddhist Federation, entretien, 15/06/2023

⁶⁴⁶ BHBCOP, entretien, 11/06/2023 ; Représentants de la communauté ahmadie, entretien, 11/06/2023 ; Bangladesh Christian Association, entretien, 05/06/2023

⁶⁴⁷ BHBCOP, entretien, 11/06/2023 ; Bangladesh Christian Association, entretien, 05/06/2023

⁶⁴⁸ MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023

⁶⁴⁹ Représentants de la communauté ahmadie, entretien, 11/06/2023

⁶⁵⁰ MOSTOFA Shafi Mohammad (Université de Dacca), entretien, 04/06/2023 ; BHBCOP, entretien, 11/06/2023

Par ailleurs, s'il est fréquent que des procédures judiciaires soient lancées contre les auteurs présumés des violences, comme après celles d'octobre 2021⁶⁵¹ et de mars 2023⁶⁵², les procédures s'enlisent, les procès n'aboutissent pas, et **très peu de condamnations effectives sont prononcées**⁶⁵³.

10.2. Les minorités ethniques

Les minorités ethniques représentent, selon les chiffres du dernier recensement, 1,65 million de personnes, soit environ 1 % de la population du pays⁶⁵⁴. Une ONG spécialisée rencontrée par la mission estime toutefois que cette proportion est sous-évaluée, les populations résidant dans les zones reculées étant mal comptabilisées, et qu'elle se monterait à 2 % de la population bangladaise⁶⁵⁵. **La majorité des membres des minorités ethniques vit dans les trois districts des Chittagong Hill Tracts (CHT) ; les autres minorités, dites « des plaines », vivent essentiellement dans les divisions du nord du Bangladesh**⁶⁵⁶.

Le Bangladesh a ratifié en 1972 la Convention relative aux populations autochtones et tribales, qui permet la reconnaissance des droits coutumiers des populations autochtones⁶⁵⁷, mais s'est abstenu de voter la Déclaration des droits des peuples autochtones de l'ONU en 2007, qui leur reconnaît le droit à l'autodétermination, à l'administration de leurs affaires intérieures et à la possession et au contrôle de leurs terres et de leurs ressources⁶⁵⁸. Comme évoqué *supra* [voir [partie 7.1.](#)], **c'est en effet au plan foncier que les minorités rencontrent le plus de difficultés, des communautés non-bengalies étant régulièrement expropriées au profit de grands projets d'exploitation forestière, agricole ou touristique**⁶⁵⁹.

10.2.1. Minorités ethniques des plaines

Les peuples minoritaires des plaines vivent essentiellement dans les divisions de Rajshahi (14,82 % de l'ensemble de la population non-bengalie, soit 245 000 personnes), de Sylhet (8,28 %, 137 000 personnes), de Dacca (4,99 %, 82 000 personnes) et de Mymensingh (3,73 %, 62 000 personnes), ainsi qu'à Khulna et Barishal⁶⁶⁰. Les communautés les plus importantes sont les Santals (129 000 personnes), les Oraons (85 846 personnes) et les Garos (76 846)⁶⁶¹. Certaines de ces communautés, notamment les Garos, présents dans la division de Sylhet, sont majoritairement chrétiennes⁶⁶².

Dans leur majorité, les minorités ethniques vivent dans des zones difficiles d'accès et isolées, où le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne du pays : ainsi, alors que le taux de pauvreté dans l'ensemble du Bangladesh est de 20 %, il atteindrait 80 % dans les communautés indigènes des plaines, selon des données de l'ONG Oxfam collectées en 2007 et 2008⁶⁶³. Les conditions de vie y sont rudimentaires, sans accès à une eau de qualité ni à des services publics adéquats, notamment médicaux⁶⁶⁴.

⁶⁵¹ BenarNews, 14/10/2021, [url](#)

⁶⁵² Représentants de la communauté ahmadie, entretien, 11/06/2023

⁶⁵³ Représentants de la communauté ahmadie, entretien, 11/06/2023 ; BHBCOP, entretien, 11/06/2023 ; Dhaka Tribune, 25/07/2022, [url](#)

⁶⁵⁴ Bangladesh, Bangladesh Bureau of Statistics, août 2022, p. 10, [url](#)

⁶⁵⁵ ONG, entretien, 06/06/2023. C'est le cas également d'autres organisations défendant les droits de ces minorités : cf. LICAS, 12/08/2022, [url](#) et États-Unis d'Amérique, Département d'État, 20/03/2023, [url](#)

⁶⁵⁶ Bangladesh, Bangladesh Bureau of Statistics, août 2022, p. 31-32, [url](#)

⁶⁵⁷ ONG, entretien, 06/06/2023 ; OIT, s.d., [url](#). La convention (dont le texte est disponible sur le site de l'OIT: OIT, 1957, [url](#)) définit ainsi les « populations tribales ou semi-tribales » : populations « dont les conditions sociales et économiques correspondent à un stade moins avancé que le stade atteint par les autres secteurs de la communauté nationale et qui sont régies totalement ou partiellement par des coutumes ou des traditions qui leur sont propres ou par une législation spéciales » ou « qui sont considérées comme autochtones du fait qu'elles descendent des populations qui habitaient le pays, ou une région géographique à laquelle appartient le pays, à l'époque de la conquête ou de la colonisation et qui, quel que soit leur statut juridique, mènent une vie plus conforme aux institutions sociales, économiques et culturelles de cette époque qu'aux institutions propres à la nation à laquelle elles appartiennent » (article 1).

⁶⁵⁸ NICOLAS Paul, 2018, p. 65

⁶⁵⁹ ONG, entretien, 06/06/2023

⁶⁶⁰ Bangladesh, Bangladesh Bureau of Statistics, août 2022, p. 31-32, [url](#)

⁶⁶¹ Bangladesh, Bangladesh Bureau of Statistics, août 2022, p. 33-34, [url](#)

⁶⁶² Kalapur Union Council Chairman, entretien, 08/06/2023 ; Banglapedia, 17/06/2021, [url](#)

⁶⁶³ Indigenous Navigator et Kapaeeng Foundation, s.d., p. 3, [url](#)

⁶⁶⁴ IRI, 04/02/2021, p. 7-8, [url](#) ; États-Unis d'Amérique, Département d'État, 20/03/2023, [url](#)

Les membres de ces minorités peuvent également subir des **discriminations** s'ils se réinstallent en ville, notamment en matière d'accès à un logement ou à un emploi, ce d'autant plus que leurs traits et leur teint de peau, différents de ceux des Bengalis, les rendent particulièrement visibles⁶⁶⁵. **Alors que la Constitution leur accordait depuis 1972 un quota de 5 % des postes dans la fonction publique, ce système a été aboli pour certaines catégories de fonctionnaires en 2019**⁶⁶⁶, à la suite de manifestations estudiantines le dénonçant comme inique⁶⁶⁷, rendant ainsi l'accès des minorités à l'emploi plus difficile. Des quotas existent toujours dans l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur⁶⁶⁸, mais ils bénéficient essentiellement aux principaux groupes ethniques des CHT (Chakmas, Marmas et Tripuras)⁶⁶⁹.

Par ailleurs, si les personnes interrogées dans une étude de l'*International Republican Institute* consacrée aux Santals, Garos, Khasi et Manipuri des quatre divisions du nord du Bangladesh (Rangpur, Rajshahi, Mymensingh et Sylhet) affirment ne pas avoir de problèmes de sécurité particuliers⁶⁷⁰, ils soulignent toutefois **l'impunité des auteurs de crime lorsqu'ils sont bengalis et leurs difficultés à être pris au sérieux par la police et à déposer plainte**, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'une personne influente⁶⁷¹. Ainsi, des policiers accusés d'avoir tué, en 2016, trois Santals et vandalisé des maisons lors d'une manifestation contre l'exploitation de terrains acquis par une raffinerie de sucre dans le district de Gaibandha (division de Rangpur) n'avaient, fin 2022, toujours pas été jugés, tandis que les familles affectées n'avaient reçu aucune compensation de la part de l'Etat⁶⁷².

10.2.2. Peuples autochtones des *Chittagong Hill Tracts* (CHT)

- Caractéristiques des CHT

Les CHT se distinguent du reste du Bangladesh par leurs caractéristiques géographiques (région de collines boisées dans un pays de terres basses inondables), socio-économiques (pratique traditionnelle, aujourd'hui résiduelle, de l'agriculture itinérante sur brûlis, propriété collective du sol fondée sur le droit coutumier⁶⁷³) et culturelles (peuples majoritairement bouddhistes parlant des langues sino-tibétaines). Elles comptent, selon les accords de paix de 1997, **11 ethnies, dont les plus importantes sont les Chakmas, les Marmas et les Tripuras qui, à elles trois, rassemblent 90 % de la population autochtone**⁶⁷⁴. Toutefois, selon les données du recensement de 2022, **les peuples autochtones ne sont plus majoritaires que dans le district de Rangamati**, où ils représentent 58 % de la population, contre 49 % dans le district de Khagrachhari et 41 % de celui de Bandarban⁶⁷⁵. C'est notamment le fruit de migrations massives de Bengalis vers les CHT – une politique de peuplement impulsée par le gouvernement à partir de 1975 qui aurait permis l'installation de 400 000 colons (« *Bengali settlers* ») dans les CHT⁶⁷⁶. L'objectif était à la fois d'exploiter les ressources des CHT et d'assimiler les peuples autochtones au sein de la nation majoritaire, d'abord définie par sa langue, le bengali (« nationalisme bengali » de Sheikh Mujibur Rahman), puis par ses frontières étatiques et sa religion majoritaire (« nationalisme bangladais » des régimes de Zia Ur Rahman et Hossain Mohammad Ershad)⁶⁷⁷.

Les accords de paix de 1997 ont mis en place un **système administratif à trois niveaux**, qui doivent tous être dirigés par des membres de peuples autochtones : au niveau national, un ministère des CHT (*Ministry of CHT Affairs*) ; au niveau régional, un *CHT Regional Council* ; et au niveau de chacun des

⁶⁶⁵ ONG, entretien, 06/06/2023 ; IRI, 04/02/2021, p. 4, [url](#)

⁶⁶⁶ ONG, entretien, 06/06/2023 ; IRI, 04/02/2021, p. 8, [url](#). Ce système réservait, outre 5 % des postes aux minorités ethniques, 30 % aux descendants des « combattants de la liberté », 10 % aux districts régionaux ou « *zilas* » et 10 % aux femmes, ainsi qu'1 % supplémentaire aux personnes handicapées physiques ; 56 % des emplois dans la fonction publique étaient ainsi réservés à certaines catégories de la population.

⁶⁶⁷ Pour plus d'informations sur ce mouvement, cf. DIDR, 21/08/2020, [url](#)

⁶⁶⁸ ONG, entretien, 06/06/2023

⁶⁶⁹ Daily Observer, 07/12/2022, [url](#)

⁶⁷⁰ « *Insecurity is not a widespread problem among ethnic communities* », dans : IRI, 04/02/2021, p. 7, [url](#)

⁶⁷¹ IRI, 04/02/2021, p. 7, [url](#) ; ONG, entretien, 06/06/2023

⁶⁷² Odhikar, 30/01/2023, p. 46, [url](#) ; Bdnews24.com, 28/07/2019, [url](#) ; New Age, 07/11/2022, [url](#)

⁶⁷³ NICOLAS Paul, 2018, p. 61

⁶⁷⁴ NICOLAS Paul, 2018, p. 39-41

⁶⁷⁵ Bangladesh, Bangladesh Bureau of Statistics, août 2022, p. 27 et 31, [url](#)

⁶⁷⁶ BAL Ellen, SIRAJ Nasrin, 2017, [url](#) ; Amnesty International, 11/12/2020, [url](#). Des Bengalis installés de longue date dans les CHT, pour certains depuis le XVII^e siècle, les « *permanent resident Bengalis* », composent le troisième groupe de population de la région. Peu d'informations sont disponibles sur ces derniers dans les sources, qui se focalisent essentiellement sur les rapports entre peuples autochtones et colons bengalis. Cf. ANWAR HOSSAIN Md., 2015, [url](#) (introduction).

⁶⁷⁷ BAL Ellen, SIRAJ Nasrin, 2017, [url](#) ; NICOLAS Paul, 2018, p. 97

trois districts concernés, un *Hill District Council*⁶⁷⁸. En parallèle, **les populations autochtones disposent d'institutions coutumières visant à gérer les affaires internes aux communautés**, décrites par le géographe Paul Nicolas : l'unité de base est représentée par le village, dirigé par un conseil des anciens au sein duquel les décisions sont prises par consensus et à la tête duquel se trouve un *karbari*. Les villages sont regroupés en *mouzas*, au nombre de 350, dirigés par un *headman*. Au niveau supérieur, le *raja*, ou *circle chief*, nomme les *karbaris* sur recommandation des *headmen*⁶⁷⁹. La fonction de *raja* est héréditaire ; il en existe trois, un pour chacun des *circles*⁶⁸⁰ que comptent les CHT : *Chakma Circle*, *Bohmang Circle* et *Mong Circle*. En 1997, bien que « moribondes », ces instances coutumières ont acquis un meilleur accès aux institutions étatiques : ainsi, les *circle chiefs* sont membres du Comité consultatif (*Advisory Committee*) assistant le ministre des CHT et ils sont autorisés à participer aux réunions des *Hill District Councils*⁶⁸¹.

Dans les faits, toutefois, la démilitarisation prévue par les accords de paix de 1997 n'ayant pas été mise en œuvre, c'est l'armée qui détient la réalité du pouvoir, tant en matière sécuritaire qu'économique⁶⁸² [voir supra, [partie 7.1.](#)]. Elle exerce une surveillance continue sur les habitants⁶⁸³ et maintient un certain nombre de postes de contrôle à l'entrée et à la sortie du territoire des CHT, où les interrogatoires et les humiliations sont fréquents⁶⁸⁴.

- Violations des droits humains

Malgré la signature d'accords de paix en 1997, qui ont permis de mettre « fin aux formes les plus visibles de la violence »⁶⁸⁵ dans les CHT, la situation y reste particulièrement instable et des violations des droits humains et des droits des minorités ethniques y sont régulièrement signalées. Elles peuvent prendre plusieurs formes : attaques contre des communautés villageoises par des colons bengalis, viols de femmes et de filles issues de peuples autochtones visant à entretenir un climat de peur, ou encore répression contre les défenseurs des droits des minorités et les journalistes⁶⁸⁶. Les droits culturels de ces minorités ne sont pas non plus garantis⁶⁸⁷.

- Attaques communautaires

Selon une ONG rencontrée par la mission, **21 émeutes communautaires « majeures » ont été signalées depuis la signature des accords de paix en 1997**⁶⁸⁸. Cette expression désigne des affrontements généralement provoqués par des colons bengalis à la suite d'un incident ou d'une simple rumeur, lors desquels des villages autochtones sont attaqués et leurs maisons incendiées, souvent à proximité d'une base de l'armée, qui ne s'interpose pas⁶⁸⁹. **L'armée elle-même conduit régulièrement des opérations de perquisition dans les villages**, lors desquelles des violences sont parfois commises⁶⁹⁰.

En outre, **des conflits entre groupes autochtones ou entre factions au sein d'un même groupe éclatent encore régulièrement**⁶⁹¹. Selon certains observateurs, ces affrontements seraient même en augmentation⁶⁹². C'est le cas, par exemple, entre le *Parbatya Chattagram Jana Samhati Samiti* (PCJSS), le parti historique des autochtones du CHT fondé en 1972, et le *United Peoples' Democratic Forum* (UPDF)⁶⁹³, fondé en 1998 par des membres du PCJSS entrés en dissidence parce qu'ils refusaient les accords de paix de 1997⁶⁹⁴. **Ces affrontements sont encouragés par les autorités**, qui y voient un moyen d'affaiblir leurs adversaires. Elles sont d'ailleurs accusées par des ONG de soutenir

⁶⁷⁸ ONG, entretien, 06/06/2023

⁶⁷⁹ NICOLAS Paul, 2018, p. 61-62

⁶⁸⁰ Le système des *circles* date de l'époque de la colonisation britannique (1884). Le colonisateur déléguait ainsi une partie de ses compétences à des *rajahs* aux pouvoirs limités. Cf. NICOLAS Paul, 2018, p. 73-74.

⁶⁸¹ Parbatya Chattagram Jana Samhati Samiti (PCJSS), s.d., [url](#)

⁶⁸² ONG, entretien, 06/06/2023 ; NICOLAS Paul, 2018, p. 125

⁶⁸³ NICOLAS Paul, 2018, p. 127

⁶⁸⁴ ONG, entretien, 06/06/2023

⁶⁸⁵ NICOLAS Paul, 2018, p. 141-142

⁶⁸⁶ ONG, entretien, 06/06/2023 ; NICOLAS Paul, 2018, p. 131

⁶⁸⁷ ONG, entretien, 06/06/2023

⁶⁸⁸ ONG, entretien, 06/06/2023

⁶⁸⁹ ONG, entretien, 06/06/2023 ; NICOLAS Paul, 2018, p. 131-133

⁶⁹⁰ De nombreux exemples récents de ces « *house searches* » peuvent être trouvés sur le site d'informations spécialisé sur les CHT *Hill Voice*, <https://hillvoice.net/en/>

⁶⁹¹ ONG, entretien, 06/06/2023 ; NICOLAS Paul, 2018, p. 142

⁶⁹² États-Unis d'Amérique, Département d'État, 20/03/2023, [url](#)

⁶⁹³ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 20/03/2023, [url](#)

⁶⁹⁴ United Peoples' Democratic Front (UPDF), s.d., [url](#)

certains mouvements armés comme le *Kuki-Chin National Front* (KNF)⁶⁹⁵ [voir, à ce propos, supra, [partie 1.5.2.](#)].

En entretenant l'insécurité et l'instabilité des CHT, ces tensions et violences permettraient à l'armée de justifier sa présence continue dans la région, qui lui apporte nombre d'avantages : spoliations foncières dans le but de mettre en œuvre de grands projets commerciaux et touristiques⁶⁹⁶, primes de risque attribuées aux militaires (appelées *hill allowances*) et opportunités de carrière dans des missions à l'étranger, notamment au sein des forces de maintien de la paix de l'ONU, auprès de laquelle les militaires bangladais font valoir leur expérience dans une zone d'opération réputée difficile⁶⁹⁷.

- Viols

Selon une militante des droits des femmes autochtones, Nirupa Dewan, interviewée par *TV5 Monde* en 2014, « **le viol est une arme de guerre**. Souiller les femmes, c'est compromettre la survie de la population »⁶⁹⁸. Des viols continuent aujourd'hui d'être régulièrement signalés, notamment dans le cadre de perquisitions menées dans les villages par l'armée et la police⁶⁹⁹. Bien que certains auteurs de ces crimes aient été arrêtés, ils ont été rapidement libérés et aucune condamnation n'a jamais été prononcée⁷⁰⁰.

L'ONG rencontrée par la mission cite le cas emblématique de deux jeunes sœurs marmas, dont l'aînée a été violée et la plus jeune a subi une tentative de viol de la part de militaires (ou de policiers, selon l'*Asia Indigenous Peoples Pact*, un regroupement d'associations de défense des droits des peuples indigènes) au cours d'une opération menée dans leur village du district de Rangamati en janvier 2018, lors de laquelle plusieurs maisons ont été perquisitionnées et des habitants interrogés⁷⁰¹. Alors qu'elles se trouvaient à l'hôpital de Rangamati, où elles étaient surveillées et interrogées par la police, leurs parents et les villageois qui les avaient accompagnées à l'hôpital ont été intimidés par les autorités⁷⁰², qui, lors d'une conférence de presse, ont rejeté la culpabilité du crime sur un « groupe de jeunes locaux »⁷⁰³. Alors que les deux jeunes filles avaient demandé à être placées sous la protection du *Chakma Circle Chief*⁷⁰⁴, elles ont été emmenées par les militaires vers un lieu inconnu⁷⁰⁵, peut-être, d'après *Amnesty International*, chez un dirigeant local de la Ligue Awami⁷⁰⁶.

- Répression des défenseurs des droits et des journalistes

Les défenseurs des droits des minorités autochtones avec lesquels s'est entretenue la mission ont affirmé ne pas avoir été directement menacés par les autorités, mais **être constamment placés sous surveillance**, y compris lors de leurs déplacements à l'étranger. Les agences de l'Etat vérifient régulièrement leurs documents comptables, les interrogent sur l'identité de leurs donateurs et leur donnent des formulaires à remplir, sans que les militants locaux ne soient informés de l'usage fait des informations recueillies, ce qui entretient un climat d'anxiété⁷⁰⁷. Les activistes locaux et leurs proches rencontrent également des difficultés à trouver un emploi, notamment à l'entrée dans la fonction publique, soumise à l'obtention d'une autorisation de la police (*police clearance certificate*)⁷⁰⁸.

Lors des opérations dans les villages autochtones, les militaires et les policiers, qui ne disposent pas toujours des mandats de perquisition exigés par la loi⁷⁰⁹, ciblent en priorité les personnalités les plus visibles de la communauté : chefs de communauté, défenseurs des droits humains et des droits des minorités, personnes s'étant illustrées lors de manifestations. Elles sont généralement arrêtées et de fausses accusations sont portées à leur encontre, par exemple pour détention d'armes, à l'issue d'une mise en scène grossière. Comme dans le reste du Bangladesh, un incident, par exemple un homicide commis par un groupe armé, peut donner lieu à l'ouverture d'une enquête contre plusieurs dizaines de

⁶⁹⁵ ONG, entretien, 06/06/2023

⁶⁹⁶ ONG, entretien, 06/06/2023 ; NICOLAS Paul, 2018, p. 133

⁶⁹⁷ ONG, entretien, 06/06/2023

⁶⁹⁸ TV5 Monde, 29/05/2014, [url](#)

⁶⁹⁹ ONG, entretien, 06/06/2023 ; NICOLAS Paul, 2018, p. 134

⁷⁰⁰ TV5 Monde, 29/05/2014, [url](#)

⁷⁰¹ ONG, entretien, 06/06/2023 ; Asia Indigenous Peoples Pact (AIPP), 01/02/2018, [url](#) ; Amnesty International, 06/03/2018, [url](#)

⁷⁰² ONG, entretien, 06/06/2023 ; AIPP, 01/02/2018, [url](#)

⁷⁰³ AIPP, 01/02/2018, [url](#)

⁷⁰⁴ Amnesty International, 06/03/2018, [url](#)

⁷⁰⁵ ONG, entretien, 06/06/2023

⁷⁰⁶ Amnesty International, 06/03/2018, [url](#)

⁷⁰⁷ ONG, entretien, 06/06/2023

⁷⁰⁸ ONG, entretien, 06/06/2023

⁷⁰⁹ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 20/03/2023, [url](#)

personnes, dont seulement quelques-unes sont nommément identifiées : des noms d'activistes sans lien avec l'incident peuvent ensuite être opportunément ajoutés à la liste des accusés⁷¹⁰. S'il est possible d'obtenir une libération sous caution auprès de la Cour suprême, les militants ainsi identifiés peuvent être à nouveau arrêtés après l'ouverture d'autres affaires controuvées⁷¹¹.

Des cas de torture, d'exécutions extrajudiciaires et de disparitions forcées peuvent également survenir⁷¹². Ainsi, en mars 2022, un militant de l'UPDF, Nabayan Chakma Milon, a été violemment battu lors de son arrestation par l'armée et est décédé en détention quelques heures plus tard⁷¹³.

Les journalistes travaillant dans les CHT ou souhaitant couvrir les événements qui s'y déroulent sont eux aussi soumis à une surveillance et des pressions de la part des autorités, si bien que la situation dans les CHT est très mal connue au Bangladesh même⁷¹⁴. Un média, *Hill Voice*⁷¹⁵, fournit des informations qualifiées de neutres par l'un des interlocuteurs de la mission, mais il n'est pas accessible depuis le Bangladesh⁷¹⁶.

- Droits culturels

Si les violences dans les CHT ne sont pas de nature confessionnelle, des figures religieuses respectées des populations autochtones telles que les moines bouddhistes font parfois l'objet de contrôles et d'humiliations de la part des militaires afin de « déshonorer » la communauté tout entière. De même, des temples ou des statues bouddhistes peuvent être détruits lorsque les autorités convoitent le terrain sur lesquels ils se trouvent⁷¹⁷.

La langue principale d'enseignement dans les CHT est le bengali, y compris dans le primaire⁷¹⁸, et le taux de décrochage scolaire y est élevé (59 % en 2017)⁷¹⁹. Afin d'y remédier, le gouvernement a coordonné la **publication de manuels scolaires dans cinq langues de peuples minoritaires**, dont trois des CHT (chakma, marma et tripura) et deux de populations des plaines (garo et sadri)⁷²⁰. Leur distribution a débuté en 2017⁷²¹.

Toutefois, si quelques instituteurs interviewés par la *Dhaka Tribune* ont souligné que l'introduction de ces manuels a effectivement permis de réduire le taux de décrochage scolaire chez les enfants des minorités concernées⁷²², les interlocuteurs de la mission ainsi que d'autres observateurs interrogés par la presse bangladaise **nient toute efficacité à cette mesure en l'absence d'une formation adéquate des enseignants**, ces derniers étant incapables, tout comme les parents d'élèves, de lire et écrire leur propre langue maternelle⁷²³. La distribution de ces manuels ne serait, selon eux, qu'une manière pour les autorités de « montrer qu'elles font des choses » et d'améliorer leur image, sans réelle volonté politique de promouvoir les droits linguistiques des peuples autochtones⁷²⁴.

En parallèle, **le nombre de madrasas n'a cessé d'augmenter dans les CHT**⁷²⁵, où le taux de pauvreté atteint 65 %⁷²⁶. Offrant une éducation gratuite et proposant de l'argent aux familles acceptant d'y scolariser leurs enfants, elles attirent les populations autochtones, plus défavorisées que les populations bengalies⁷²⁷. Si l'ONG avec laquelle s'est entretenue la mission réfute le terme de « conversions forcées » employé par certains observateurs⁷²⁸, elle n'en souligne pas moins **le rôle de**

⁷¹⁰ ONG, entretien, 06/06/2023

⁷¹¹ ONG, entretien, 06/06/2023

⁷¹² Rapporteurs spéciaux sur les droits des peuples autochtones, sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et sur la liberté d'opinion et d'expression et Groupe de travail sur la détention arbitraire, 10/08/2022, [url](#) ; États-Unis d'Amérique, Département d'État, 20/03/2023, [url](#)

⁷¹³ Human Rights Watch, 30/03/2022, [url](#)

⁷¹⁴ ONG, entretien, 06/06/2023 ; NICOLAS Paul, 2018, p. 125

⁷¹⁵ Site web en anglais : <https://hillvoice.net/en/>

⁷¹⁶ ONG, entretien, 06/06/2023

⁷¹⁷ ONG, entretien, 06/06/2023

⁷¹⁸ NICOLAS Paul, 2018, p. 41

⁷¹⁹ Dhaka Tribune (via UNPO), 09/08/2017, [url](#)

⁷²⁰ Dhaka Tribune (via UNPO), 09/08/2017, [url](#)

⁷²¹ ONG, entretien, 06/06/2023

⁷²² Dhaka Tribune, 24/02/2019, [url](#)

⁷²³ ONG, entretien, 06/06/2023 ; ONU, Human Rights Council, Working Group on the Universal Periodic Review, 24/08/2023, p. 9, [url](#) ; Dhaka Tribune, 24/02/2019, [url](#) ; Bangla Tribune, 20/02/2019, [url](#) ; Dhaka Tribune (via UNPO), 09/08/2017, [url](#)

⁷²⁴ ONG, entretien, 06/06/2023 ; Dhaka Tribune (via UNPO), 09/08/2017, [url](#)

⁷²⁵ ONG, entretien, 06/06/2023 ; NICOLAS Paul, 2018, p. 137

⁷²⁶ BARKAT Abul et al., 04/ 2009, p. 8, [url](#)

⁷²⁷ ONG, entretien, 06/06/2023

⁷²⁸ Dhaka Tribune, 04/01/2017, [url](#)

ces madrasas dans l'islamisation de la région, les autochtones étant fortement incités à se convertir afin de bénéficier de leurs avantages⁷²⁹.

10.3. L'accueil des Rohingyas

10.3.1. Rappel contextuel

Les Rohingyas, minorité musulmane de Birmanie (Myanmar), fuient les persécutions de l'armée birmane. Depuis 1982, ils sont considérés par la junte militaire birmane comme apatrides, n'étant pas reconnus comme appartenant aux 135 ethnies officiellement recensées dans le pays. Face aux discriminations subies en Birmanie et aux différentes vagues de répression, notamment en 1978 et en 1991-1992, les Rohingyas se sont enfuis en masse au Bangladesh en passant par le fleuve Naf⁷³⁰.

D'après les sources publiques et les déclarations d'un représentant du Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations unies (HCR) avec lequel la mission s'est entretenue, une nouvelle vague d'exode en 2017 a fait suite au nettoyage ethnique subi par les Rohingyas cette même année⁷³¹. **Ce nouvel exode a alors fait passer la population de Rohingyas au Bangladesh de 40 000 à 982 772 personnes**, d'après les derniers chiffres officiels de mai 2023 publiés par le HCR⁷³².

Le gouvernement bangladais a présenté cet accueil des Rohingyas au Bangladesh comme un acte humanitaire exceptionnel, tout en rappelant fréquemment le caractère temporaire de cet accueil. Originellement bien acceptés par la population bangladaise, solidaire, les Rohingyas ont vu leur situation au Bangladesh se dégrader au fil des ans. Non signataire de la Convention de Genève de 1951, **le Bangladesh refuse de leur reconnaître la qualité de réfugié et des discussions sur d'éventuels retours volontaires sont en cours** depuis plusieurs mois, ce qui inquiète tant les Rohingyas que la communauté internationale⁷³³.

Le temps passant, l'hostilité de la population locale envers les Rohingyas se fait de plus en plus visible. L'installation des Rohingyas est désormais perçue comme une source de destruction de la nature, de conflit dans l'accès aux emplois avec les populations locales ou encore d'insécurité. Les sources publiques confirment ce constat et attestent entre autres de l'animosité grandissante à leur rencontre⁷³⁴.

Les Rohingyas sont pour la plupart répartis dans des camps fermés et localisés dans le district de Cox's Bazar. Par ailleurs, avec l'arrivée massive de Rohingyas en 2017, le gouvernement bangladais a organisé la relocalisation de milliers de Rohingyas sur l'île de Bhasan Char⁷³⁵.

10.3.2. Les conditions de vie des Rohingyas dans les camps

Les informations publiques disponibles et les déclarations du représentant du HCR recueillies au cours de la mission indiquent que les conditions de vie des Rohingyas dans les camps sont difficiles. Ils sont soumis à de nombreuses interdictions et restrictions dans leurs activités quotidiennes, à commencer par l'interdiction de travailler, de sortir des camps, d'accéder à l'éducation, à la santé ou à quelque service que ce soit⁷³⁶.

Les abris sont fabriqués en matériaux non durables. Les familles sont hébergées dans des abris sommaires surmontés d'une bâche en plastique soutenue par des bambous. Du fait de leur caractère temporaire, ces abris sont régulièrement détruits et endommagés par les pluies, les cyclones ou encore les incendies. **Tout ce qui pourrait servir à ancrer durablement un abri ou à le surélever est interdit**. Chaque installation doit être approuvée par les autorités du camp. Ces conditions de vie

⁷²⁹ ONG, entretien, 06/06/2023

⁷³⁰ INA, 12/09/2017, [url](#)

⁷³¹ INA, 12/09/2017, [url](#) ; Représentant du HCR, entretien, 14/06/2023

⁷³² Représentant du HCR, entretien, 14/06/2023 ; UNHRC, s.d., [url](#)

⁷³³ Représentant du HCR, entretien, 14/06/2023 ; ONU Info, 08/06/2023, [url](#)

⁷³⁴ Le Point, 20/10/2022, [url](#)

⁷³⁵ Représentant du HCR, entretien, 14/06/2023 ; Human Rights Watch (HRW), 07/06/2021, [url](#)

⁷³⁶ Forum Réfugiés, 06/05/2021, [url](#) ; Représentant du HCR, entretien, 14/06/2023

rendent compliquées les interventions d'urgence, ce qui rend la population de ces camps très vulnérable⁷³⁷.

Par ailleurs, les Rohingyas n'ont pas accès à l'école. Des centres d'apprentissage ont été ouverts dans les camps afin de dispenser des cours d'alphabétisation aux enfants, qui représentent 52 % de la population. Cet apprentissage a néanmoins été freiné par la pandémie de COVID-19 qui a entraîné la fermeture de nombre de ces centres, le gouvernement n'ayant pas jugé l'éducation comme prioritaire durant la pandémie⁷³⁸.

Malgré l'interdiction de se déplacer en dehors des camps, certains Rohingyas parviennent à en sortir, bien que cela les expose, de fait, à une forte répression de la part des forces de sécurité en cas d'interpellation⁷³⁹. Beaucoup de Rohingyas tentent de sortir des camps afin d'accéder à des services de santé efficaces et non disponibles à l'intérieur. La sortie pour raison médicale est néanmoins soumise à une autorisation délivrée par les autorités du camp, ce qui rend les Rohingyas dépendants des forces de l'ordre. Celles-ci abusent parfois de la situation pour extorquer de l'argent aux Rohingyas, et ce bien que ces derniers n'aient accès à aucune activité génératrice de revenus à l'intérieur du camp⁷⁴⁰. Le représentant du HCR souligne également que le développement de centres de soin aux alentours des camps a permis l'amélioration de l'accès à la santé pour les populations locales de Cox's Bazar⁷⁴¹.

La sortie des camps est aussi motivée par la volonté des Rohingyas d'accéder à une activité rémunérée afin d'améliorer leurs conditions de vie dans les camps. Mais ce travail clandestin les expose à une forme d'exploitation. Si, d'après les données actualisées au mois de juin 2023, les Rohingyas reçoivent une aide financière de 8 dollars par mois, cette aide a baissé de 33 % par rapport aux mois précédents en raison notamment des besoins de financement chroniques du Programme alimentaire mondial (PAM). Cela contribue à accroître la vulnérabilité des populations (malnutrition, mariages d'enfants, violences basées sur le genre)⁷⁴².

Enfin, le HCR mène des activités de développement des compétences professionnelles des réfugiés. Les autorités n'autorisant pas les Rohingyas à travailler afin que leur séjour ne puisse devenir pérenne, le HCR axe ses formations sur des compétences qui leur seraient utiles en cas de retour au Myanmar. **Les Rohingyas travaillent officiellement comme volontaires et touchent une maigre rémunération qui est décidée par les autorités** (production de sacs en jute pour remplacer les sacs plastiques, production de vêtements, de kits d'hygiène pour femmes). Ils sont des dizaines de milliers à travailler comme volontaires. Beaucoup agissent dans le cadre d'activités de sensibilisation comme la protection contre le coronavirus, l'hygiène ou encore la gestion des situations de crise comme la réponse aux attaques d'éléphants et aux catastrophes naturelles. Pour les femmes, qui représentent 51 % de la population des camps, l'accès au travail reste complexe en raison notamment du poids de la culture et de la religion⁷⁴³.

- **L'île de Bhasan Char**

Bhasan Char est une île au large de Chittagong, à une trentaine de kilomètres des côtes. Apparue en 1999, elle est instable et son littoral mouvant. Elle est particulièrement vulnérable aux aléas climatiques tels que cyclones et inondations. Malgré ces caractéristiques, qui rendent l'île peu propice à l'habitation humaine, le gouvernement a décidé, en 2017, d'y réinstaller une partie des Rohingyas résidant dans les camps surpeuplés du littoral et a commencé à y bâtir des infrastructures pour les accueillir⁷⁴⁴. Les premiers réfugiés y ont été installés en mai 2020⁷⁴⁵.

A l'heure actuelle, les conditions de vie y sont particulièrement dégradées. Le représentant du HCR rencontré par la mission souligne tout d'abord les difficultés pour se rendre sur cette île. En effet, située à cinq heures de route de Cox's Bazar puis à trois heures de bateau, son accessibilité est de fait limitée. **Si le projet était initialement prévu pour accueillir temporairement les personnes déplacées par les crises climatiques, les autorités ont finalement décidé de l'utiliser pour diminuer la densité de population à Cox's Bazar et limiter tout contact avec la population hôte.** Pour encourager les

⁷³⁷ Représentant du HCR, entretien, 14/06/2023

⁷³⁸ Représentant du HCR, entretien, 14/06/2023

⁷³⁹ Représentant du HCR, entretien, 14/06/2023

⁷⁴⁰ Représentant du HCR, entretien, 14/06/2023

⁷⁴¹ Représentant du HCR, entretien, 14/06/2023

⁷⁴² Représentant du HCR, entretien, 14/06/2023

⁷⁴³ Représentant du HCR, entretien, 14/06/2023

⁷⁴⁴ Human Rights Watch (HRW), 07/06/2021, p. 23, [url](#)

⁷⁴⁵ Human Rights Watch (HRW), 07/06/2021, p. 28, [url](#)

Rohingyas à s'y délocaliser, des bâtiments en dur y ont été construits. Néanmoins, le HCR déplore le l'absence d'accès aux services primordiaux tels que la santé, l'éducation ou encore à toute activité génératrice de revenus⁷⁴⁶.

L'ONG Médecins sans frontières souligne que seuls les soins de santé primaires y sont accessibles et qu'ils ne sont délivrés que par des ONG locales disposant de peu de moyens. Les soins secondaires et spécialisés n'y sont pas dispensés. Or les trois heures séparant l'île du continent posent un véritable problème dans l'accès aux soins et la prise en charge effective des malades⁷⁴⁷.

La gestion de l'île est avant tout entre les mains des autorités, ainsi que, dans une moindre mesure, du HCR, impliqué depuis fin 2021. Trente mille personnes y seraient aujourd'hui installées⁷⁴⁸.

10.3.3. La gestion des camps

En 2018, le HCR et les autorités ont lancé un programme conjoint d'identification des réfugiés rohingyas, afin de constituer une base de données unifiée aux fins de protection, de gestion de l'identité, de documentation, de fourniture d'assistance, de statistiques démographiques et, enfin, de recherche de solutions durables pour les quelque 900 000 Rohingyas réfugiés au Bangladesh. Pour nombre d'entre eux, c'est la première fois qu'ils possèdent un document d'identité individuel. Ces pièces d'identité en plastique de la taille d'une carte de crédit contiennent un certain nombre de fonctionnalités anti-fraude. Elles sont émises conjointement par le gouvernement du Bangladesh et le HCR⁷⁴⁹.

À Cox's Bazar, 33 camps individuels sont répartis sur deux espaces (*Kutupalong-Balukhali et Teknaf*). Ces camps sont gérés à parité par l'OIM et le HCR. Au quotidien, les chefs de camps sont les interlocuteurs principaux des autorités. Ils s'assurent de la bonne transmission des informations et du concours des autorités.

Les autorités ont cherché à regrouper les camps existants, certains étant en dehors des zones initialement réservées pour l'accueil de la population rohingya. Lorsqu'un camp ferme, sur ordre des autorités, ses habitants sont réinstallés dans les camps réglementaires ou envoyés sur l'île de Bhasan Char.

Depuis octobre 2021, la sécurité se dégrade de manière continue : ainsi, des groupes armés originaires de Birmanie essayent de prendre le contrôle sur les activités illégales telles que trafic de drogue et d'armes. Le trafic de drogue transite par les camps et les Rohingyas les plus nécessaires sont utilisés comme des mules par les personnalités locales influentes⁷⁵⁰.

Pour garantir l'ordre au sein du camp tout en préservant sa nature civile, la gestion de la sécurité en leur sein relève de la compétence des seules forces de police. L'armée n'est pas autorisée à s'y introduire. Depuis juillet 2020, la police présente dans les camps porte le nom de « *Armed Police Battalion* ». L'affectation dans les camps est toutefois peu attrayante pour les policiers et de nombreux cas d'extorsion et d'arrestations arbitraires de réfugiés ont été dénoncés⁷⁵¹. Plusieurs mesures ont donc été prises par le HCR afin d'améliorer les conditions de travail de ces policiers et rendre ce poste plus attrayant (accès des abris renforcés, électrification des locaux, mise en place de latrines, etc.). En agissant ainsi, le HCR tente de séduire les bons éléments de la police que les conditions de travail dans les camps rebutent⁷⁵².

⁷⁴⁶ Représentant du HCR, entretien, 14/06/2023

⁷⁴⁷ MSF, 18/03/2021, [url](#)

⁷⁴⁸ Représentant du HCR, entretien, 14/06/2023

⁷⁴⁹ Représentant du HCR, entretien, 14/06/2023 ; ONU Info, 06/07/2018, [url](#)

⁷⁵⁰ Représentant du HCR, entretien, 14/06/2023

⁷⁵¹ Représentant du HCR, entretien, 14/06/2023 ; Human Rights Watch, 17/01/2023, [url](#)

⁷⁵² Représentant du HCR, entretien, 14/06/2023

11. Phénomènes migratoires

11.1. Normes juridiques

11.1.1. Normes internationales

Le Bangladesh est partie à de nombreuses conventions internationales visant à l'élimination de la traite des êtres humains, notamment la Convention sur le travail forcé de 1930⁷⁵³, la Convention internationale sur le droit des travailleurs migrants et de leur famille de 1990⁷⁵⁴, la Convention internationale sur l'abolition du travail forcé de 1957, la Convention sur les travailleurs domestiques de 2011⁷⁵⁵, la Convention contre le crime organisé transnational et son protocole additionnel visant à prévenir la traite des personnes⁷⁵⁶. En 2022, le Bangladesh a ratifié le protocole additionnel de 2014 de la Convention sur le travail forcé⁷⁵⁷.

Le pays est signataire de **15 accords bilatéraux** ou protocoles d'entente concernant les travailleurs migrants avec les principaux pays de destination (*Memorandum of Understanding, MoU*), notamment avec l'Inde, le Liban, la Malaisie et la Jordanie⁷⁵⁸. Pour autant, les dispositifs de protection prévus par ces accords demeurent faibles⁷⁵⁹. Par ailleurs, le gouvernement bangladais a approuvé un protocole d'accord avec la Grèce pour promouvoir la migration régulière et cherche à signer d'autres accords avec d'autres pays européens⁷⁶⁰, notamment l'Italie et l'Allemagne⁷⁶¹. Il a aussi maintenu des pactes d'entraide judiciaire, notamment avec l'Inde et l'Afrique du Sud, pour soutenir les enquêtes sur les affaires de traite en cours, et a conclu des traités d'extradition avec l'Inde, l'Afrique du Sud et d'autres pays pour s'assurer que les trafiquants soient renvoyés pour être jugés⁷⁶².

11.1.2. Normes nationales

La loi pour la Prévention et la suppression de la traite des êtres humains (*Prevention and Suppression of Human Trafficking Act, PSHTA*⁷⁶³) de 2012 interdit toute forme de traite, en particulier le travail forcé, et prévoit des mécanismes dédiés pour le rapatriement et la réintégration⁷⁶⁴. La traite aux fins d'exploitation par le travail est passible d'une peine allant de 5 ans d'emprisonnement à la réclusion criminelle à perpétuité et d'une amende qui ne peut être inférieure à 50 000 takas (environ 510 euros), alors que la servitude pour dettes est punie de 5 à 12 ans d'emprisonnement et d'une amende qui ne peut être inférieure à 50 000 takas⁷⁶⁵.

Le pays est également doté d'une législation visant à protéger les travailleurs migrants de la traite avec la loi sur l'Emploi et les migrants à l'étranger (*Overseas Employment and Migrants Act*) de 2013 qui est conforme à la Convention internationale sur le droit des travailleurs migrants et de leur famille⁷⁶⁶. Elle est complétée par la politique de protection sociale des expatriés et de l'emploi à l'étranger de 2016, les règles relatives à l'emploi et aux migrants à l'étranger de 2017, les lignes directrices pour l'assurance-vie et l'assurance-invalidité obligatoires pour les travailleurs migrants de 2019, les règles de classification des agents de recrutement et le plan d'action pour la mise en œuvre de la politique sociale des expatriés

⁷⁵³ The Daily Star, 06/05/2017, [url](#) ; États-Unis d'Amérique, Département d'État, 20/07/2022, [url](#)

⁷⁵⁴ The Daily Star, 06/05/2017, [url](#) ; ONU, Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, 22/05/2023, p. 4, [url](#)

⁷⁵⁵ ONU, Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, 22/05/2023, p. 4, [url](#)

⁷⁵⁶ ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p. 2, [url](#)

⁷⁵⁷ Business Insider, 03/10/2022, [url](#)

⁷⁵⁸ Ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice, entretien, 11/06/2023

⁷⁵⁹ ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p.7, [url](#)

⁷⁶⁰ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 15/06/2023, [url](#)

⁷⁶¹ Membres de la communauté diplomatique, entretien, 12/06/2023 ; BNSK, entretien, 11/06/2023

⁷⁶² États-Unis d'Amérique, Département d'État, 15/06/2023 : [url](#)

⁷⁶³ Bangladesh, Parlement, 20/02/2012, [url](#)

⁷⁶⁴ Ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice, entretien, 11/06/2023

⁷⁶⁵ European Asylum Support Office (EASO), décembre 2017, p. 73-75, [url](#) ; États-Unis d'Amérique, Département d'État, 15/06/2023, [url](#)

⁷⁶⁶ ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p. 3, [url](#) ; ONU, Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, 22/05/2023, p. 4-5, [url](#) ; The Daily Star, 06/05/2017, [url](#)

et de l'emploi à l'étranger de 2020⁷⁶⁷. Ces lois obligent les **agences de recrutement** à s'enregistrer et à disposer d'une licence et plafonnent les frais migratoires facturés par les agences⁷⁶⁸.

11.2. Les documents d'identité

11.2.1. Délivrance des cartes d'identité

Depuis l'adoption de la loi intitulée *National Identification Registration Act* en 2010, qui a suivi l'établissement par le gouvernement intérimaire neutre d'une base de données informatisée de l'ensemble des citoyens en 2008, la Commission électorale est chargée de l'enregistrement de tous les citoyens bangladais âgés de 15 ans et plus et de leur inscription sur les listes électorales lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans⁷⁶⁹. A intervalle régulier, des agents chargés de la mise à jour des listes se rendent dans les villages pour rencontrer les jeunes et les aider à remplir les formulaires d'enregistrement. Ces derniers doivent ensuite se rendre, muni de documents justifiant de leur identité (entre autres certificat d'études secondes ou *SSC certificate*, acte de naissance, passeport ou carte d'identité des parents), dans un centre d'enregistrement où ils seront photographiés et leurs empreintes digitales enregistrées. Ils se verront ensuite délivrer leur **carte d'identité personnelle (NID)**, équivalente à une carte d'électeur et valable 15 ans⁷⁷⁰.

Une Smart NID, munie d'une puce, a été progressivement introduite à partir d'octobre 2016. Depuis octobre 2019, les Bangladais résidant à l'étranger peuvent introduire une demande en ligne. Il est également possible de télécharger et d'imprimer sa carte d'identité à partir de l'application NID Wallet⁷⁷¹.

En septembre 2023, le Parlement (*Jatiyo Sangshad*) a approuvé un projet de loi transférant la compétence de la délivrance des cartes d'identité au ministère de l'Intérieur. Chaque citoyen recevra, à la naissance, un numéro d'identité personnel unique. La Commission électorale gardera la compétence d'enregistrer les citoyens âgés de 18 ans et plus sur les listes électorales⁷⁷².

11.2.2. Passeports et fraude documentaire

Des membres de la communauté diplomatique rencontrés à Dacca ont évoqué la facilité et la rapidité avec lesquelles **tout document d'identité ou scolaire bangladais peut être contrefait ou obtenu par corruption**. Certains sont en effet délivrés sans guère de vérification, comme les certificats de naissance, en sorte qu'il est possible d'y glisser de fausses informations. La contrefaçon peut s'étendre aux sceaux officiels ou à des visas, prétendument émis par des États européens. S'il est possible de vérifier l'authenticité des informations et des documents avec l'administration bangladaise ou les organisations internationales, ces procédures sont chronophages et délicates, compte tenu de l'implication de fonctionnaires dans la délivrance des faux documents. La faiblesse de leur rémunération les rend en effet vulnérables aux tentatives de corruption⁷⁷³. L'OIM a expliqué à la mission venir en appui aux autorités pour repérer les faux documents et améliorer la formation des agents – de telles formations sont déjà proposées à ceux des aéroports de Dacca, Sylhet, Chattogram (Chittagong) et des postes-frontières terrestres⁷⁷⁴.

Selon l'ONG BRAC, **les personnes majeures doivent disposer d'une carte nationale d'identité pour obtenir un passeport**. Elle estime que depuis le passage aux passeports biométriques, il est plus difficile de se procurer un faux passeport⁷⁷⁵. L'administration a été équipée de machines de recueil des données biométriques à partir de 2020⁷⁷⁶. En date d'août 2023, 72 bureaux de délivrance de passeports à travers les 64 districts du pays et 31 représentations diplomatiques fournissaient des passeports

⁷⁶⁷ ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p. 3, [url](#)

⁷⁶⁸ KAFA, 2014, p. 21-23, [url](#) ; openDemocracy, 30/11/2022, [url](#)

⁷⁶⁹ Commission électorale, entretien, 14/06/2023

⁷⁷⁰ Commission électorale, entretien, 14/06/2023 ; Bangladesh, Commission électorale – National Identity Registration Wing, s.d., [url](#)

⁷⁷¹ Commission électorale, entretien, 14/06/2023 ; United News of Bangladesh, 09/10/2022, [url](#)

⁷⁷² National News Agency of Bangladesh (Bangladesh Sangbad Sangstha), 13/09/2023, [url](#)

⁷⁷³ Membres de la communauté diplomatique, entretien, 12/06/2023

⁷⁷⁴ OIM, entretien, 15/06/2023

⁷⁷⁵ BRAC, entretien, 14/06/2023

⁷⁷⁶ Veridos, 02/03/2021, [url](#)

biométriques (appelés *e-passport*, du fait de la puce électronique qu'ils contiennent)⁷⁷⁷. Malgré ces efforts et le recours à une technologie de pointe, ces passeports sont parfois partiellement contrefaits – par exemple, *via* l'insertion ou le remplacement d'une seule de ses pages, contenant de fausses informations. Comme l'a résumé un interlocuteur de la mission : « Le passeport lui-même est sûr, mais la manière de l'obtenir ne l'est pas du tout. La procédure d'obtention n'a pas changé⁷⁷⁸. »

En effet, une singularité du Bangladesh est que beaucoup de migrants quittent le pays avec des passeports authentiques mais comportant des données falsifiées, moyennant le paiement d'un pot-de-vin à des agents publics locaux par les réseaux de traite. La date de naissance figurant sur les passeports de femmes mineures est ainsi susceptible d'être modifiée pour leur permettre de franchir le seuil de la majorité et de quitter seules le pays⁷⁷⁹. Par méconnaissance des formalités officielles ou pour éviter les lenteurs et les déficiences de la bureaucratie, et quitte à s'endetter lourdement ou à vendre leurs biens, les candidats à la migration se tournent généralement vers des intermédiaires (*middlemen*), travaillant souvent sous la couverture d'une agence de voyages, mais qui œuvrent en réalité pour de puissants trafiquants⁷⁸⁰.

11.3. Données générales

Si les entretiens menés par la mission ont été essentiellement consacrés aux flux internationaux de migration issus du Bangladesh, plusieurs interlocuteurs ont rappelé l'**ampleur des migrations internes**, principalement vers Dacca où convergeraient chaque jour plus de 2 000 personnes⁷⁸¹, la plupart originaires des régions côtières du sud et des îles de la division de Chattogram, particulièrement vulnérables aux cyclones et submersions. Elles s'installent essentiellement dans les quelque 200 bidonvilles de la capitale, où elles rejoignent des proches et des covillageois⁷⁸².

Le nombre total de départs annuels du pays et de migrants bangladais résidant à l'étranger est difficile à évaluer et varie d'une source à l'autre. Ainsi, selon l'OIM, **1,1 million de Bangladais**, dont près de 10 % de femmes (105 000), **sont partis légalement à l'étranger en 2022**⁷⁸³, flux qui augmente de façon constante et régulière depuis 2015⁷⁸⁴. En 2023, le Bangladesh est le **6^e pays comptant la plus importante diaspora de travailleurs migrants**, installés notamment en Inde, au Pakistan, dans les pays du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud-Est, mais aussi en Afrique méridionale et de l'est, en Europe et aux États-Unis⁷⁸⁵.

Les migrants bangladais sont pour la plupart **peu ou pas qualifiés** (46,5 %)⁷⁸⁶, sans pour autant appartenir aux catégories sociales les plus pauvres du Bangladesh, les coûts de la migration étant parmi les plus élevés du monde⁷⁸⁷. Le niveau d'éducation des femmes migrantes est particulièrement faible⁷⁸⁸ ; 89 % d'entre elles partent d'ailleurs travailler comme travailleuses domestiques⁷⁸⁹. La destination principale des migrants bangladais sont les pays du Moyen-Orient⁷⁹⁰ et, dans une moindre mesure, les pays d'Asie⁷⁹¹ ; une faible proportion va en Europe⁷⁹². La plupart partent pour des raisons économiques⁷⁹³, le marché du travail national étant affecté par l'arrivée chaque année de millions de jeunes⁷⁹⁴ (2,2 millions selon BRAC⁷⁹⁵), tandis que le changement climatique est un important moteur

⁷⁷⁷ Dhaka Tribune, 18/08/2023, [url](#) ; The Daily Star, 06/09/2021, [url](#)

⁷⁷⁸ Membres de la communauté diplomatique, entretien, 12/06/2023

⁷⁷⁹ BNSK, entretien, 11/06/2023

⁷⁸⁰ OIM, entretien, 15/06/2023 ; BRAC, entretien, 14/06/2023 ; Membres de la communauté diplomatique, entretien, 12/06/2023

⁷⁸¹ Dr. Saleemul Huq, ICCCAD, entretien, 04/06/2023 ; Délégation de l'UE, entretien, 05/06/2023

⁷⁸² Dr. Saleemul Huq, ICCCAD, entretien, 04/06/2023

⁷⁸³ OIM, entretien 15/06/2023

⁷⁸⁴ Délégation de l'UE, entretien, 05/06/2023 ; Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023

⁷⁸⁵ Représentante d'une organisation internationale, entretien, 13/06/2023 ; États-Unis d'Amérique, Département d'État, 15/06/2023, [url](#) ; ONU, Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, 22/05/2023, p.2-3, [url](#) ; ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p. 6, [url](#)

⁷⁸⁶ OIM, entretien 15/06/2023 ; BRAC, entretien, 14/06/2023

⁷⁸⁷ Délégation de l'UE, entretien, 05/06/2023

⁷⁸⁸ OIM, entretien 15/06/2023

⁷⁸⁹ ONU Femmes, entretien, 14/06/2023

⁷⁹⁰ BRAC, entretien, 14/06/2023

⁷⁹¹ Délégation de l'UE, entretien, 05/06/2023

⁷⁹² BRAC, entretien, 14/06/2023

⁷⁹³ Délégation de l'UE, entretien, 05/06/2023

⁷⁹⁴ OIM, entretien 15/06/2023

⁷⁹⁵ BRAC, entretien, 14/06/2023

des migrations internes et internationales⁷⁹⁶. Les migrants contribuent pour une importante part à **l'envoi de fonds depuis l'étranger**⁷⁹⁷ (21,5 milliards de dollars en 2022)⁷⁹⁸. Les autorités ont donc un intérêt puissant à ce que ces migrants partent à l'étranger⁷⁹⁹, au regard tant de la part importante du PIB constituée par les retours de fonds que de la situation du marché de l'emploi du pays⁸⁰⁰.

La majorité des migrants quitte **légalement le pays, avec un vrai ou faux visa de travail**, passant par l'Inde et le Pakistan, pays de transit traditionnels⁸⁰¹. Il existe un mouvement transfrontalier saisonnier important avec l'Inde⁸⁰², où nombre de points de passages sont ouverts⁸⁰³, rendant aisé et peu onéreux le franchissement de la frontière⁸⁰⁴. **Dubaï est un lieu de transit plus récent**⁸⁰⁵. Depuis ces pays, où ils séjournent durant une période plus ou moins longue, les migrants se rendent directement ou indirectement en Tunisie, en Egypte et, surtout, **en Libye**, pour tenter de gagner l'Europe⁸⁰⁶ - ce qu'ils nomment communément « **jouer le jeu** » (« *play the game* »)⁸⁰⁷. Ils entrent en Europe soit en franchissant la Méditerranée, constituant la 3^e nation la plus représentée parmi les migrants choisissant cette voie⁸⁰⁸, soit, de plus en plus, par la route des Balkans⁸⁰⁹, voire par la Russie⁸¹⁰.

Si la plupart des migrants bangladais quittent leur pays de manière légale, **la frontière entre migration légale et illégale est floue** et, du fait de la prévalence de la corruption et de la vulnérabilité des candidats au départ (faible niveau de scolarisation, ignorance des procédures), **un parcours migratoire à l'origine légal peut facilement basculer dans l'illégal, voire dans l'exploitation**⁸¹¹.

11.4. Les réseaux de recrutement

11.4.1. Agences de recrutement et intermédiaires

Les types d'acteurs et de réseaux sont extrêmement variés⁸¹², allant d'agences de recrutement à des réseaux non-structurés, voire à des personnes isolées, le plus souvent des membres de la famille élargie⁸¹³ ou un voisin du candidat à la migration⁸¹⁴. La majorité des migrants ne connaissent pas les procédures, ne comprennent pas le fonctionnement des canaux officiels et se fient à ce qu'ils entendent⁸¹⁵, en particulier sur les **réseaux sociaux**, notamment TikTok, mentionné régulièrement par les interlocuteurs rencontrés⁸¹⁶. Par ailleurs, les réseaux informels d'incitation amplifient le phénomène : si une personne réussit à franchir la Méditerranée malgré les obstacles rencontrés, elle envoie un message de réussite susceptible de stimuler de nouveaux départs⁸¹⁷.

Au sein des groupes les plus organisés, seuls des **intermédiaires** en charge de trouver les recrues et d'organiser leur départ sont en contact avec les candidats⁸¹⁸. Ils travaillent alors pour des **agences de recrutement**⁸¹⁹, qui peuvent, malgré leur obligation de s'enregistrer auprès de l'Association bangladaise des agences de recrutement international (*Bangladesh Association of International*

⁷⁹⁶ OIM, entretien 15/06/2023

⁷⁹⁷ Délégation de l'UE, entretien, 05/06/2023

⁷⁹⁸ OIM, entretien 15/06/2023

⁷⁹⁹ Délégation de l'UE, entretien, 05/06/2023

⁸⁰⁰ Délégation de l'UE, entretien, 05/06/2023

⁸⁰¹ OIM, entretien 15/06/2023

⁸⁰² OIM, entretien 15/06/2023

⁸⁰³ Délégation de l'UE, entretien, 05/06/2023

⁸⁰⁴ OIM, entretien 15/06/2023

⁸⁰⁵ Membres de la communauté diplomatique, entretien, 12/06/2023

⁸⁰⁶ Délégation de l'UE, entretien, 05/06/2023

⁸⁰⁷ Migrants rapatriés d'Europe, du Népal et de Libye, entretien, 09/06/2023 ; Ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice, entretien, 11/06/2023

⁸⁰⁸ BRAC, entretien, 14/06/2023

⁸⁰⁹ Délégation de l'UE, entretien, 05/06/2023

⁸¹⁰ OIM, entretien 15/06/2023

⁸¹¹ OIM, entretien 15/06/2023 ; Délégation de l'UE, entretien, 05/06/2023 ; Migrants rapatriés d'Europe, du Népal et de Libye, entretien, 09/06/2023 ; ; BNSK, entretien, 11/06/2023

⁸¹² ONU, Office des Nations unies contre la drogue et le crime, 2022, p. 37, [url](#)

⁸¹³ ONU, Office des Nations unies contre la drogue et le crime, 2022, p. 38, [url](#)

⁸¹⁴ Délégation de l'UE, entretien, 05/06/2023

⁸¹⁵ Délégation de l'UE, entretien, 05/06/2023

⁸¹⁶ Délégation de l'UE, entretien, 05/06/2023 ; Membres de la communauté diplomatique, entretien, 12/06/2023

⁸¹⁷ OIM, entretien 15/06/2023

⁸¹⁸ BRAC, entretien, 14/06/2023

⁸¹⁹ BRAC, entretien, 14/06/2023

Recruiting Agencies, BAIRA⁸²⁰), faciliter les contacts entre les migrants et les trafiquants et surtout participer à l'organisation des départs en s'occupant des visas et de toutes les démarches migratoires⁸²¹. Pour gagner de nouvelles recrues, ces agences dépendent principalement de réseaux d'**intermédiaires officiels**, *middlemen* ou ***dalals***⁸²² en bengali, implantés localement. Ces intermédiaires ne sont pas enregistrés⁸²³, rarement en possession de licences, malgré l'obligation d'enregistrement, et parfois impliqués dans les recrutements aux fins de traite à l'étranger⁸²⁴. Les *dalals* sont souvent des personnalités de confiance, bien insérées dans la communauté⁸²⁵, ou même des migrants revenus au pays⁸²⁶. Les *dalals* se rendent dans les zones reculées et les villages pour recruter des candidats au départ⁸²⁷. Influent, très connectés, ils sont aussi sollicités car ils sont plus accessibles que les services de l'Etat⁸²⁸.

Plus de 80 % des travailleurs migrants **de retour au Bangladesh** sont passés par un *dalal* ou une connaissance personnelle pour quitter le pays⁸²⁹. **D'autres intermédiaires** sont susceptibles d'intervenir, notamment pour organiser les voyages et transporter les victimes, voire pour corrompre les forces de l'ordre ou les gardes-frontières⁸³⁰. L'objectif des méthodes employées est de placer la victime dans une situation d'irrégularité, professionnelle ou migratoire, et de créer une **situation de dépendance vis-à-vis du trafiquant**⁸³¹. L'usage de la violence lors du recrutement est rare, il s'agit davantage d'exploiter une vulnérabilité. En revanche, le recours à la violence est plus fréquent pour maintenir la personne dans une situation d'exploitation⁸³².

Si des sources font état de 1 700 **agences de recrutement** international enregistrées dans le pays⁸³³, ou de 1 840⁸³⁴, les représentants de l'OIM rencontrés par la mission avancent quant à eux le chiffre de 2 200 agences⁸³⁵. Celles-ci se trouvent toutes à Dacca⁸³⁶, en particulier dans le quartier de Gulshan et aux alentours du port⁸³⁷, avec parfois des antennes dans les districts⁸³⁸. Il existe également une agence internationale de recrutement gérée par l'Etat, la *Bangladesh Overseas Employment and Services Limited* (BOESL)⁸³⁹.

Les responsables de ces agences sont des gens influents, des hommes d'affaires⁸⁴⁰ ou encore des fonctionnaires de l'Immigration⁸⁴¹. Nombre d'interlocuteurs rencontrés rapportent les liens entretenus entre ces agences et les « élites »⁸⁴², proches de cadres de la police, de responsables gouvernementaux, ou de membres du Parlement⁸⁴³, qui **bénéficient tous économiquement de ces migrations**⁸⁴⁴ et constituent des réseaux puissants⁸⁴⁵. Les autorités essaient cependant de créer un **réseau de recrutement éthique**, en délivrant des cartes professionnelles aux agences pour les identifier au mieux⁸⁴⁶. L'OIM et la Banque mondiale se sont associées pour créer le Système intégré de recrutement international (*International Recruitment Integrity System*, IRIS)⁸⁴⁷.

⁸²⁰ OIM, entretien 15/06/2023

⁸²¹ ONU, Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, 22/05/2023, p. 6, [url](#)

⁸²² Membres de la communauté diplomatique, entretien, 12/06/2023 ; BNSK, entretien, 11/06/2023

⁸²³ ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p. 7, [url](#)

⁸²⁴ ONU, Office des Nations unies contre la drogue et le crime, 2022, p. 38-40, [url](#)

⁸²⁵ KAFA, 2014, p. 24, [url](#)

⁸²⁶ OIM, entretien 15/06/2023

⁸²⁷ BNSK, entretien, 11/06/2023

⁸²⁸ OIM, entretien 15/06/2023

⁸²⁹ ONU, Office contre la drogue et le crime, 2022, p. 38-40, [url](#) ; KAFA, 2014, p. 21, [url](#)

⁸³⁰ ONU, Office contre la drogue et le crime, 2022, p. 38-40, [url](#)

⁸³¹ ONU, Office contre la drogue et le crime, 2022, p. 41, [url](#)

⁸³² ONU, Office contre la drogue et le crime, 2022, p. 42, [url](#)

⁸³³ ONU, Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, 22/05/2023, p. 6, [url](#)

⁸³⁴ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 15/06/2023, [url](#)

⁸³⁵ OIM, entretien 15/06/2023

⁸³⁶ OIM, entretien 15/06/2023

⁸³⁷ BRAC, entretien, 14/06/2023

⁸³⁸ Délégation de l'UE, entretien, 05/06/2023

⁸³⁹ Bangladesh, BOESL, s.d., [url](#)

⁸⁴⁰ BRAC, entretien, 14/06/2023

⁸⁴¹ Ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice, entretien, 11/06/2023

⁸⁴² BNSK, entretien, 11/06/2023

⁸⁴³ OIM, entretien 15/06/2023

⁸⁴⁴ Délégation de l'UE, entretien, 05/06/2023

⁸⁴⁵ BNSK, entretien, 11/06/2023

⁸⁴⁶ BRAC, entretien, 14/06/2023

⁸⁴⁷ OIM, entretien 15/06/2023

11.4.2. Coûts

Les sommes facturées par les agences de recrutement et les intermédiaires officiels pour leurs services et l'organisation des voyages conduisent de nombreux travailleurs migrants à se **surendetter et les placent dans une situation de vulnérabilité vis-à-vis de la traite**⁸⁴⁸. Les coûts qui pèsent sur eux incluent les frais demandés par les *dalals* et agences de recrutement pour l'établissement des passeports et visas⁸⁴⁹ ou encore pour la recherche d'emplois, les trafiquants se servant notamment de la complexité des règles d'émigration pour imposer leurs services⁸⁵⁰.

Les coûts de la migration pour les Bangladais sont les plus élevés au monde, après ceux dont doivent s'acquitter les Pakistanais⁸⁵¹. Les salaires attendus sont cependant parmi les plus bas dans les pays de destination⁸⁵². Une étude conduite par l'ONU montre que les Bangladais mettent 18 mois à récupérer les coûts de leur migration dans les pays du golfe Persique, contre 3 mois pour les Indiens et 5 à 6 mois pour les Sri-Lankais⁸⁵³. Le coût moyen d'un départ à l'étranger pour le travail se situe entre 3 000 et 5 000 dollars américains⁸⁵⁴. Selon BRAC, pour se rendre en France ou en Italie, il faut toutefois déboursier plus de 10 000 euros⁸⁵⁵.

De ce fait, de nombreux migrants se retrouvent **liés par des dettes** dues aux agences de recrutement ou à des intermédiaires officiels⁸⁵⁶, 90 % des coûts migratoires passant par ces derniers⁸⁵⁷. Les trafiquants, qui confisquent les passeports jusqu'au remboursement des dettes, en profitent pour maintenir les migrants dans une forme d'exploitation dans le pays de transit ou de destination⁸⁵⁸. D'autres personnes sont vulnérables à l'exploitation en raison de **séjours illégaux** à l'étranger, notamment en cas d'immigration pour un motif professionnel au moyen d'un visa touristique ou en cas d'entrées irrégulières par des routes dangereuses, **notamment celle de la Libye pour venir en Europe**, ou grâce à des passeurs⁸⁵⁹. Des Bangladais sont également trompés lors de la négociation de leurs **contrats de travail** au moyen d'informations mensongères et confrontés, une fois arrivés à destination, à des refus de signature des contrats ou à des modifications frauduleuses de ces derniers concernant le type d'emploi, le salaire ou même le lieu de travail⁸⁶⁰.

11.5. Vulnérabilité dans les pays de destination

De nombreux travailleurs migrants de retour au Bangladesh affirment avoir été **victimes de violences durant leur séjour à l'étranger** : parmi les personnes revenues au pays, 54 % de celles qui se trouvaient en Arabie saoudite, 16 % de celles qui étaient à Oman et 9 % de celles parties aux Emirats arabes unis sont concernées⁸⁶¹. BRAC rapporte ainsi qu'en Libye, en Iran ou en Turquie, les Bangladais sont parfois kidnappés et, s'ils ne remboursent pas leurs dettes, torturés⁸⁶². Les rapatriés rencontrés par la mission ont témoigné des mauvais traitements qu'ils avaient subis en Libye et au Népal⁸⁶³. Dans ces pays de destination, la dépendance à l'employeur est renforcée par le **système du kafalah** qui impose au travailleur migrant de bénéficier d'un « sponsor », souvent l'employeur, sans lequel il ne peut entrer dans le pays, changer d'emploi ou même démissionner et partir⁸⁶⁴. La confiscation des documents de voyage par l'employeur place également l'employé dans une situation de captivité⁸⁶⁵.

⁸⁴⁸ KAFA, 2014, p. 33-38, [url](#)

⁸⁴⁹ OIM, entretien 15/06/2023

⁸⁵⁰ ONU, Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, 22/05/2023, p. 6-7, [url](#) ; ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p. 7, [url](#)

⁸⁵¹ OIM, entretien 15/06/2023

⁸⁵² BRAC, entretien, 14/06/2023

⁸⁵³ OIM, entretien 15/06/2023

⁸⁵⁴ ONU, Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, 22/05/2023, p. 7, [url](#) ; Migrants rapatriés d'Europe, du Népal et de Libye, entretien, 09/06/2023

⁸⁵⁵ BRAC, entretien, 14/06/2023

⁸⁵⁶ EASO, décembre 2017, p. 73-75, [url](#) ; Walk Free/Global Slavery Index, 2023, [url](#)

⁸⁵⁷ ONU, Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, 22/05/2023, p. 6-7, [url](#) ;

⁸⁵⁸ ONU, Office contre la drogue et le crime, 2022, p. 41, [url](#) ;

⁸⁵⁹ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 20/07/2022, [url](#) ; ONU, Office contre la drogue et le crime, 2022, p. 41 et p. 56, [url](#) ;

⁸⁶⁰ EASO, décembre 2017, p. 73-75, [url](#) ; ONU, Office contre la drogue et le crime, 2022, p. 41-42, [url](#) ;

⁸⁶¹ ONU, Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, 22/05/2023, p. 8, [url](#)

⁸⁶² BRAC, entretien, 14/06/2023

⁸⁶³ Migrants rapatriés d'Europe, du Népal et de Libye, entretien, 09/06/2023

⁸⁶⁴ ONU, Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, 22/05/2023, p. 8, [url](#) ; Amnesty International, 06/05/2021, [url](#) ;

⁸⁶⁵ ONU, Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, 22/05/2023, p. 8, [url](#)

Dans un pays étranger, sans aide juridique, les Bangladais se trouvent donc dans une position de dépendance et sont d'autant plus vulnérables aux abus en tout genre, sans possibilité de recours⁸⁶⁶.

Les conditions de travail et les mauvais traitements sont particulièrement dénoncés par les **travailleuses domestiques** résidant chez leurs employeurs, chez qui elles sont confrontées à l'absence d'horaires, au manque de sommeil, parfois de nourriture, à des refus de soins médicaux, à l'interdiction de communiquer avec leurs proches, à la confiscation de leurs documents de voyage et parfois au non-versement de leurs salaires⁸⁶⁷. En effet, d'après les données de l'ONG d'aide aux femmes migrantes BNSK, plus de 80 % des femmes parties au Moyen-Orient sont privées au moins partiellement de leur salaire, celui-ci étant versé aux intermédiaires ou aux agences de recrutement. En outre, nombre d'entre elles sont victimes de violences sexuelles⁸⁶⁸. Outre le Moyen-Orient, **l'Inde est un pays de destination** des Bangladaises⁸⁶⁹, où elles sont victimes d'exploitation sexuelle⁸⁷⁰. La part des **enfants** parmi les victimes bangladaises du trafic d'êtres humains à des fins sexuelles est estimée à 40 %⁸⁷¹.

Entre 2008 et 2022, près de **45 000 travailleurs migrants bangladais sont décédés**, en particulier dans les pays du golfe Persique, et principalement en Arabie Saoudite⁸⁷². Des décès ont été également dénoncés au Qatar lors de la préparation de la Coupe du monde de football 2022⁸⁷³. Depuis 2020, au moins 500 femmes sont décédées dans les pays du Moyen-Orient, dans des circonstances que BNSK considère comme suspectes⁸⁷⁴.

11.6. Situation au retour

Lorsqu'ils retournent au Bangladesh prématurément, avant d'avoir pu rembourser leur dette, les travailleurs migrants placent leur famille dans une situation de grande précarité et sont contraints de rembourser leurs emprunts alors qu'ils se trouvent sans emploi et qu'ils n'ont parfois pas perçu leur salaire à l'étranger⁸⁷⁵. En cas d'échec de leur migration, ils peuvent être accusés par leur famille d'avoir gaspillé de l'argent⁸⁷⁶ et être contraints de repartir⁸⁷⁷. Par ailleurs, de nombreux travailleurs migrants de retour de l'étranger font face à des difficultés pour retrouver un emploi⁸⁷⁸.

Les **travailleuses domestiques**, en particulier de retour de l'étranger, **sont particulièrement stigmatisées**, notamment si elles ont été abusées sexuellement ou sont soupçonnées de l'avoir été⁸⁷⁹, mais aussi en raison des interdits sociaux liés à la mobilité d'une femme seule dans la société patriarcale bangladaise⁸⁸⁰. Des femmes se sont vu interdire de rentrer chez elles par leur famille, leur mari ou leur belle-famille par crainte d'être l'objet de rumeurs⁸⁸¹. Selon BRAC, 10 % des anciennes travailleuses domestiques rentrant au Bangladesh sont confrontées à des difficultés avec leur famille⁸⁸².

⁸⁶⁶ ONU, Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, 22/05/2023, p. 8, [url](#)

⁸⁶⁷ KAFA, 2014, p.44, 47 et 48, [url](#) ; ASK, 26/06/2018, [url](#)

⁸⁶⁸ BNSK, entretien, 11/06/2023

⁸⁶⁹ OIM, entretien 15/06/2023

⁸⁷⁰ Délégation de l'UE, entretien, 05/06/2023

⁸⁷¹ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 15/06/2023, [url](#)

⁸⁷² ONU, Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, 22/05/2023, p. 9, [url](#)

⁸⁷³ ONU, Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, 22/05/2023, p. 9, [url](#)

⁸⁷⁴ BRAC, entretien, 14/06/2023 ; BNSK, entretien, 11/06/2023

⁸⁷⁵ Amnesty International, 06/05/2021, [url](#) ; La Croix internationale, 19/07/2018, [url](#) ; openDemocracy, 30/11/2022, [url](#)

⁸⁷⁶ WADA, entretien, 11/06/2023

⁸⁷⁷ La Croix internationale, 19/07/2018, [url](#)

⁸⁷⁸ ONU, Office contre la drogue et le crime, 07/07/2021, p. 33, [url](#) ;

⁸⁷⁹ FRASER Murray, SAMANTHI Theminimulle, FAIZ Ahmed et SHAHARIAR Sadat, août 2019, 26 p., [url](#) ; BNSK, entretien, 11/06/2023

⁸⁸⁰ ONU, OIM, 24/05/2018, [url](#)

⁸⁸¹ Dhaka Tribune, 30/06/2018, [url](#)

⁸⁸² Dhaka Tribune, 30/06/2018, [url](#)

11.7. Aides et protection accordées aux victimes de la traite et aux migrants de retour

11.7.1. Programmes visant à l'éradication de la traite

Un certain nombre de programmes visant à lutter directement ou indirectement contre la traite ont été mis en place⁸⁸³, les autorités ayant investi 700 millions de dollars depuis 2018, y compris dans des campagnes de sensibilisation⁸⁸⁴.

Le **plan national d'action pour la prévention et la suppression de la traite des êtres humains** (2018-2022, étendu jusqu'en 2025), a ainsi permis de mettre en place des comités de suivi au niveau des districts, des *upazilas* et des *union parishads* avec des fonctionnaires locaux, des membres de la société civile et des élites locales⁸⁸⁵. Au-delà de la prévention, le plan prévoit des mesures visant à améliorer la protection des victimes, la poursuite des trafiquants ainsi que des partenariats notamment internationaux pour des assistances juridiques⁸⁸⁶. Des formations obligatoires sont notamment dispensées aux travailleurs désireux de partir à l'étranger et des points d'information ont été créés dans les bureaux de district pour l'emploi et la main-d'œuvre⁸⁸⁷. Un encadrement des frais facturés par les agences internationales de recrutement a été mis en place, bien que ces derniers restent élevés⁸⁸⁸. Les agences de recrutement peuvent faire l'objet de sanctions en cas de recrutements illégaux⁸⁸⁹.

Les **programmes de réintégration avec le soutien des organisations internationales, gouvernementales ou non-gouvernementales**, comme l'Union européenne (UE), FRONTEX ou encore le *Danish Refugee Council*, sont nombreux⁸⁹⁰. Ils sont toujours très dépendants de donateurs externes, comme la Banque mondiale⁸⁹¹. Créé en 1998 par l'OIM et financé par l'UE, le **Prottasha Project**⁸⁹² est ainsi mis en œuvre par l'OIM avec BRAC comme partenaire local principal pour soutenir les activités au niveau des districts⁸⁹³. Projet phare de réintégration, il propose une approche complète et holistique : un soutien économique planifié, un soutien psycho-social, des formations. Le processus de réintégration de la victime est par ailleurs élargi aux membres de sa famille, et au niveau communautaire, inclut notamment les responsables religieux⁸⁹⁴. *Prottasha* a déployé physiquement cette structure dans 30 districts⁸⁹⁵, avec des centres accueillant les rapatriés d'Europe et du Moyen-Orient principalement⁸⁹⁶.

Par ailleurs, les **sept refuges mis en place par les autorités** pour les femmes et enfants victimes de violences peuvent accueillir des survivantes de la traite de retour de l'étranger⁸⁹⁷. Ils ne sont toutefois pas ouverts aux hommes, les autorités peinant à considérer que des hommes adultes puissent être des victimes de traite⁸⁹⁸. Ils sont, en outre, en nombre insuffisant⁸⁹⁹.

De manière générale, les observateurs constatent le **manque d'assistance et d'accompagnement** fournis aux victimes de traite⁹⁰⁰. Plusieurs rapports dénoncent le manque d'effectivité dans la mise en œuvre des programmes gouvernementaux comme dans l'application des lois contre la traite des êtres humains et le manque d'attention portée à la traite interne au Bangladesh⁹⁰¹.

⁸⁸³ ONU, Office contre la drogue et le crime, 2022, p. 60, [url](#)

⁸⁸⁴ Ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice, entretien, 11/06/2023

⁸⁸⁵ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 20/07/2022, [url](#) ; Walk Free/Global Slavery Index, 2023, [url](#)

⁸⁸⁶ ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p.3-4, [url](#)

⁸⁸⁷ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 20/07/2022, [url](#) ; ONU, Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, 22/05/2023, p. 5-6, [url](#) ; ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p.7, [url](#)

⁸⁸⁸ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 20/07/2022, [url](#)

⁸⁸⁹ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 20/07/2022, [url](#)

⁸⁹⁰ Délégation de l'UE, entretien, 05/06/2023

⁸⁹¹ OIM, entretien 15/06/2023

⁸⁹² ONU, OIMOIM s.d., [url](#)

⁸⁹³ OIM, entretien 15/06/2023

⁸⁹⁴ OIM, entretien 15/06/2023

⁸⁹⁵ OIM, entretien 15/06/2023

⁸⁹⁶ OIM, entretien 15/06/2023

⁸⁹⁷ Ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice, entretien, 11/06/2023

⁸⁹⁸ Ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice, entretien, 11/06/2023

⁸⁹⁹ Ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice, entretien, 11/06/2023

⁹⁰⁰ ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p.10, [url](#) ; EASO, décembre 2017, p. 73-75, [url](#)

⁹⁰¹ EASO, décembre 2017, p. 73-75, [url](#) ; ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p.3-4, [url](#) ; États-Unis, Bureau of International Labor Affairs, septembre 2021, p. 8, [url](#)

11.7.2. Appui des ambassades et consulats

A l'étranger, les services consulaires sont dotés par le **ministère du Bien-être des expatriés et de l'emploi à l'étranger** de 29 bureaux du travail destinés à porter assistance aux travailleurs migrants dans les 26 pays les plus concernés⁹⁰². Cependant, ils manquent de moyens pour venir en aide de façon effective aux personnes intéressées⁹⁰³ : les postes diplomatiques bangladais ne disposent pas systématiquement de services de soutien suffisants, faute de budget, ou d'effectifs. Enfin leurs agents ne sont pas toujours informés des mécanismes de soutien existants⁹⁰⁴.

Des **lignes téléphoniques** spécialisées et des points d'information existent dans quelques consulats⁹⁰⁵ ; ces *hotlines* ne sont cependant pas toujours pleinement opérationnelles⁹⁰⁶. Enfin, bien que la loi sur l'Emploi et les migrants à l'étranger impose aux autorités d'aider et de prendre en charge le retour des travailleurs migrants en difficulté, ce sont souvent les familles qui doivent intervenir pour couvrir les coûts de transport⁹⁰⁷.

11.7.3. Attitude de la police

Malgré des formations dispensées à l'attention des forces de sécurité⁹⁰⁸, les victimes de traite ne sont pas toujours détectées aux postes-frontières⁹⁰⁹ et sont parfois même sanctionnées ou expulsées faute d'avoir pu présenter leur passeport⁹¹⁰. *Odhikar* et *Amnesty International* dénoncent aussi l'**arrestation** en 2020 **de plusieurs centaines de migrants** en provenance du Moyen-Orient et du Vietnam à leur retour au Bangladesh : ils ont été poursuivis notamment pour avoir terni l'image du pays à l'international⁹¹¹, puis relâchés sous caution⁹¹². Par ailleurs, les enquêtes sur des cas de traite ayant eu lieu à l'étranger aboutissent rarement⁹¹³.

11.7.4. Attitude de la justice

Plusieurs recours sont possibles pour les personnes victimes de travail forcé. D'abord, les travailleurs migrants peuvent saisir l'unité d'arbitrage du Bureau de la main-d'œuvre, de l'emploi et de la formation pour dénoncer les agissements d'une agence de recrutement et tenter de faire sanctionner des agents ou révoquer leurs licences⁹¹⁴. Pour autant, il est constaté un rapport inégal entre les employés, les employeurs et les agences de recrutement dans les procédures arbitrales⁹¹⁵. En outre, si 183 agences de recrutement ont été suspendues en 2022 pour avoir opéré en violation de la loi, la plupart ont repris leurs activités par la suite⁹¹⁶.

Le pays dispose depuis 2020 de **7 tribunaux spécialisés**⁹¹⁷ dans la lutte contre la traite, à Dacca, Chittagong, Rajshahi, Khulna, Barisal, Rangpur et Sylhet, qui visent à désengorger les autres tribunaux et à accélérer les condamnations. L'ouverture d'un huitième tribunal est envisagée à Cox's Bazar⁹¹⁸, où les affaires pour traite sont examinées par les tribunaux spécialisés dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, laissant ainsi de côté les victimes adultes de sexe masculin⁹¹⁹.

Les 7 tribunaux existants, composés de *senior judges*, sont régis par une loi spécifique imposant une procédure accélérée⁹²⁰. Ils ont permis au gouvernement d'augmenter le nombre de poursuites liées à

⁹⁰² États-Unis d'Amérique, Département d'État, 15/06/2023, [url](#)

⁹⁰³ ONU, Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, 22/05/2023, p. 10, [url](#) ; KAFA, 2014, p. 58, [url](#)

⁹⁰⁴ BNSK, entretien, 11/06/2023

⁹⁰⁵ ONU, Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, 22/05/2023, p. 10, [url](#)

⁹⁰⁶ BNSK, entretien, 11/06/2023

⁹⁰⁷ ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p.10, [url](#)

⁹⁰⁸ ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p.11, [url](#)

⁹⁰⁹ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 20/07/2022, [url](#)

⁹¹⁰ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 20/07/2022, [url](#)

⁹¹¹ Odhikar, 25/01/2021, p.50-51, [url](#) ; Amnesty International, 30/09/2020, [url](#) ; Amnesty International, 07/09/2020, [url](#)

⁹¹² États-Unis d'Amérique, Département d'État, 20/07/2022, [url](#)

⁹¹³ ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p.11, [url](#)

⁹¹⁴ KAFA, 2014, p. 62, [url](#) ; États-Unis d'Amérique, Département d'État, 20/07/2022, [url](#)

⁹¹⁵ ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p.12, [url](#)

⁹¹⁶ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 15/06/2023, [url](#)

⁹¹⁷ Ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice, entretien, 11/06/2023

⁹¹⁸ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 20/07/2022, [url](#) ; ONU, Office contre la drogue et le crime, 2022, p. 62-64, [url](#)

⁹¹⁹ ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p.11, [url](#)

⁹²⁰ Ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice, entretien, 11/06/2023

la traite⁹²¹. Le nombre de condamnations par rapport au nombre d'enquêtes reste malgré tout faible⁹²². Entre 2018 et 2020, 1 260 placements en détention n'ont abouti qu'à 14 condamnations pour trafic d'êtres humains⁹²³. En 2022, 94 trafiquants ont été condamnés dans 35 affaires⁹²⁴. Toutefois, les tribunaux ont condamné la majorité des trafiquants à des amendes plutôt qu'à des peines de prison, ce qui a affaibli l'effet dissuasif de la sanction et nuit aux efforts globaux du gouvernement en matière de lutte contre la traite⁹²⁵. Par ailleurs, la justice fait toujours face à un encombrement d'affaires liées à la TEH, avec plus de 5 000 affaires pendantes⁹²⁶.

De plus, malgré l'organisation de formations sur le thème de la traite, les juges et procureurs manquent parfois de compréhension et de sensibilité à l'égard des victimes. Les tribunaux sont en outre exposés à des **pressions politiques**, notamment en cas de complicité d'un officiel, et le système pénal manque de moyens pour mener à bien les enquêtes⁹²⁷. Des cas de **pots-de-vin** exigés par des policiers, des juges ou d'autres fonctionnaires pour ouvrir des procédures sont également rapportés⁹²⁸.

Enfin, le versement de réparations aux victimes est rarement prononcé au pénal et les délais pour bénéficier d'un dédommagement à la suite d'une procédure civile sont longs⁹²⁹. Un fonds d'indemnisation national existe mais les délais pour en bénéficier sont également longs⁹³⁰.

11.7.5. Associations apportant du soutien

De nombreuses associations et ONG sont investies dans l'aide aux victimes de traite, notamment de travail forcé tant au Bangladesh qu'à l'étranger, **la prise en charge des victimes de traite étant principalement entreprise par des ONG**⁹³¹.

Certaines sont investies dans l'accompagnement juridique, la réinsertion, le rapatriement des victimes et la poursuite des trafiquants, comme l'Association nationale des femmes juristes du Bangladesh⁹³², d'autres dans la prévention des risques de traite auprès des travailleurs migrants, comme la *Bangladesh Civil Society Coordination Committee for Migration*⁹³³, ou la BNSK qui travaille avec les ambassades et a créé une ligne téléphonique d'urgence à l'intention des migrants⁹³⁴. Certaines associations ont également mis en place des refuges où des migrants survivants de la traite peuvent bénéficier d'un hébergement, d'une aide légale et de programmes de réintégration. Bien qu'offrant des services de qualité, ils sont, là aussi, en nombre insuffisant⁹³⁵.

En effet, ces organisations sont confrontées à un **manque de moyens** pour apporter une aide durable aux victimes. Elles sont également susceptibles de subir des représailles lorsqu'elles tentent d'entamer des poursuites, notamment contre des agences de recrutement⁹³⁶.

⁹²¹ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 15/06/2023, [url](#)

⁹²² ONU, Office contre la drogue et le crime, 2022, p. 62-65, [url](#) ;

⁹²³ ONU, Office contre la drogue et le crime, 2022, p. 64, [url](#) ;

⁹²⁴ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 15/06/2023, [url](#)

⁹²⁵ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 15/06/2023, [url](#)

⁹²⁶ Walk Free/Global Slavery Index, 05/07/2023, [url](#) ; ONU, Office contre la drogue et le crime, 2022, p. 64, [url](#)

⁹²⁷ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 15/06/2023, [url](#) ; Walk Free/Global Slavery Index, 05/07/2023, [url](#) ; ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p.11, [url](#)

⁹²⁸ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 15/06/2023, [url](#)

⁹²⁹ États-Unis d'Amérique, Département d'État, 15/06/2023, [url](#) ; ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p.12, [url](#)

⁹³⁰ ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p.12, [url](#)

⁹³¹ ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p.9, [url](#)

⁹³² ONU, Office contre la drogue et le crime, 05/2019, [url](#) ;

⁹³³ ONU, Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, 22/05/2023, p. 12-13, [url](#) ; ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p.9, [url](#)

⁹³⁴ BNSK, entretien, 11/06/2023

⁹³⁵ ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p.9, [url](#)

⁹³⁶ ONU, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, 28/04/2023, p.9 et p.13, [url](#)

Conclusion

Depuis la dernière mission de recueil d'informations organisée par l'Ofpra au Bangladesh en avril 2015, le régime mis en place par la Ligue Awami après son arrivée au pouvoir en janvier 2009 a poursuivi sa dérive autoritaire. Des lois répressives, en particulier la *Digital Security Act 2018*, ont été adoptées et sont régulièrement utilisées pour intimider les membres de l'opposition et de la société civile et inciter les médias à l'autocensure. Si des millions de personnes sont actuellement poursuivies dans le cadre d'affaires pénales souvent controuvées, très peu de condamnations effectives sont toutefois à déplorer.

Malgré le succès incontestable du Bangladesh en matière de développement, le pays reste marqué par une forte inégalité dans l'accès à la justice, dont souffrent en particulier les personnes pauvres et peu éduquées et, *a fortiori*, les catégories vulnérables de la population, telles les femmes et les membres de minorités ethniques et religieuses. L'institution judiciaire continue de s'avérer inefficace en raison tant de sa politisation que de la corruption omniprésente. Quant à la justice traditionnelle, aux compétences limitées et marquée elle aussi par le clientélisme, elle ne peut compenser ces dérives.

Ces dernières années, le conservatisme a continué de s'accroître au sein de la société et les stéréotypes de genre y sont toujours très marqués. Dès lors, malgré quelques avancées législatives et la mise en place de quelques mesures de protection pour les femmes victimes de mariages précoces et de violences domestiques, la situation des femmes a peu évolué, voire a été fragilisée par les conséquences de la pandémie de COVID-19 et du changement climatique, dont l'impact est particulièrement ressenti dans certaines régions. En outre, les meurtres ciblant des défenseurs des droits des minorités sexuelles et de genre, s'ils ont cessé depuis 2016, ont poussé les associations d'aide aux personnes LGBTIQ+ à la clandestinité et au repli sur les réseaux sociaux, dans un contexte où l'homosexualité est toujours illégale et le terme même de « LGBT » devenu tabou dans la sphère publique. Seules les hijras ont vu leur situation s'améliorer depuis leur reconnaissance officielle par l'Etat en 2013 et la mise en place de mesures de discrimination positive en leur faveur, bien que des progrès restent encore à faire dans leur application.

Par ailleurs, si les minorités religieuses bénéficient d'une certaine protection de l'Etat et que les violences physiques à leur encontre sont rares, des vagues de violences sporadiques touchant les habitations, les commerces et les édifices religieux des minorités, en particulier des hindous et des ahmadis, continuent d'être régulièrement signalées, sans que les autorités locales ne soient toujours réactives. Quant aux peuples autochtones résidant dans les CHT, où l'Etat promeut le développement de grands projets touristiques sur leurs terres, ils sont toujours soumis à des expropriations et à une militarisation rampante, qui provoquent régulièrement des affrontements avec les colons bengalis soutenus par l'armée. La Commission de résolution des conflits fonciers, prévue par les accords de paix de 1997, a débuté ses travaux en 2017, mais n'a toujours pris aucune décision concrète.

Enfin, de nombreux programmes de soutien aux migrants bangladais de retour ont été mis en place dans les dernières années, en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des ONG locales. L'Etat y est toutefois peu actif, voire absent lorsque la migration était illégale, et le manque de moyens alloués à ces programmes ne permet pas une réintégration économique efficace des migrants. La réhabilitation des femmes migrantes de retour est d'autant plus difficile que leur départ a parfois signifié une transgression des normes de genre traditionnelles, et qu'elles ont parfois subi des violences sexuelles lors de leur séjour à l'étranger, en particulier au Moyen-Orient.

Bibliographie

Sites web consultés entre août 2023 et avril 2024.

Documents OFPRA

DIDR, « Bangladesh : Le Bataillon d'action rapide (*Rapid Action Battalion*, RAB) », OFPRA, 28/06/2022, https://ofpra.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/ofpra_flora/2206_bgd_le_ra_pid_action_battalion_156203_web.pdf

DIDR, « Bangladesh : Le mouvement pour la réforme des quotas », 21/08/2020, https://www.ofpra.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/ofpra_flora/2008_bgd_quota_reform.pdf

DIDR, « Bangladesh : Les élections législatives de décembre 2018 et la situation de l'opposition politique », OFPRA, 15/04/2020, https://www.ofpra.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/ofpra_flora/2004_bgd_situation_opposition_politique.pdf

DIDR, « Bangladesh : Les organisations islamistes », OFPRA, 09/01/2018, https://www.ofpra.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/ofpra_flora/1711_bgd_partis_et_organisations_islamistes.pdf

DIDR, « Bangladesh : L'International Crimes Tribunal (ICT) », OFPRA, 10/11/2015, https://www.ofpra.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/ofpra_flora/151110_bgd_internationalcrimestribunal.pdf

OFPRA/CNDA, « Rapport de mission au Bangladesh du 2 au 14 avril 2015 », juin 2015, 74 p., <https://www.refworld.org/docid/56d94cde4.html>

OFPRA/CNDA, « Rapport de mission en République populaire du Bangladesh du 2 au 16 novembre 2010 », avril 2011, 212 p., <http://www.cnda.fr/content/download/36720/318550/version/1/file/Rapport%20de%20mission%20BANGLADESH%20OFPRA%20CNDA%202010%20bassereso.pdf>

Textes juridiques

Bangladesh, Parlement « Digital Security Act », 2018, <https://www.cirt.gov.bd/wp-content/uploads/2020/02/Digital-Security-Act-2020.pdf>

Bangladesh, Parlement, « The Child Marriage Restraint Act, 2017 », 2017, <https://www.unicef.org/bangladesh/sites/unicef.org.bangladesh/files/2018-10/Child%20Marriage%20Restraint%20Act%202017%20English.pdf>

Bangladesh, Parlement, « Foreign Donations (Voluntary Activities) Regulation Act », 2016, https://www.icnl.org/wp-content/uploads/Bangladesh_FDVA.pdf

Bangladesh, Parlement, « The Prevention and Suppression of Human Trafficking Act, 2012 », 20/02/2012, <https://www.refworld.org/pdfid/543f75664.pdf>

Bangladesh, Parlement, « The Domestic Violence (Prevention and Protection) Act, 2010 », 2010, <https://file-dhaka.portal.gov.bd/uploads/19f4240d-3595-4338-a38f-83eb1c0d5954/629/ddd/9bd/629ddd9bdaeba893583639.pdf>

Bangladesh, Parlement, « মোবাইল কোর্ট আইন, ২০০৯ » (Mobile Court Act 2009), 2009, <http://bdlaws.minlaw.gov.bd/act-1025.html?lang=en>

- Bangladesh, Parlement, « Village Court Act 2006 », 2006, <https://dalalbazarup.lakshmipur.gov.bd/en/site/page/h3DK-%E0%A6%97%E0%A7%8D%E0%A6%B0%E0%A6%BE%E0%A6%AE-%E0%A6%86%E0%A6%A6%E0%A6%BE%E0%A6%B2%E0%A6%A4-%E0%A6%AC%E0%A6%BF%E0%A6%A7%E0%A6%BF%E0%A6%AE%E0%A6%BE%E0%A6%B2%E0%A6%BE>
- Bangladesh, Parlement, « Chittagong Hill Tracts Land Dispute Settlement Commission Act 2001 », 17/07/2001, <https://www.pcjss.org/wp-content/uploads/sites/16/2020/10/CHT-Land-Dispute-Settlement-Commission-Act-2001.pdf>
- Bangladesh, Parlement, « The Prevention of Oppression Against Women and Children Act 2000 », 2000, https://www.iknowpolitics.org/sites/default/files/prevention_act_bangladesh.pdf
- Bangladesh, Présidence, « The Dhaka Metropolitan Police Ordinance, 1976 », 1976, <http://bdlaws.minlaw.gov.bd/act-511.html>
- Bangladesh, Parlement, « The Representation of the People Order, 1972 (President's Order) », 1972, <http://bdlaws.minlaw.gov.bd/act-424.html>
- Bangladesh, Assemblée constituante, « The Constitution of the People's Republic of Bangladesh », 1972, <http://bdlaws.minlaw.gov.bd/act-367.html>
- Organisation internationale du travail (OIT), « C107 - Convention (n° 107) relative aux populations autochtones et tribales, 1957 », 1957, https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C107
- République islamique du Pakistan, « The State Acquisition and Tenancy Act (East Bengal Act) », 1950, <http://bdlaws.minlaw.gov.bd/act-241.html>
- Empire britannique des Indes, « Code de procédure pénale », 1898, <http://bdlaws.minlaw.gov.bd/act-75/section-20792.html>
- Empire britannique des Indes, « The Special Marriage Act, 1872 », 1872, <http://bdlaws.minlaw.gov.bd/act-details-25.html>
- Empire britannique des Indes, « The Evidence Act, 1872. Section 146 », 1872, <http://bdlaws.minlaw.gov.bd/act-24/section-5262.html>
- Empire britannique des Indes, « Code pénal », 1860, <http://bdlaws.minlaw.gov.bd/act-11.html>

Organisations intergouvernementales

- Organisation des Nations unies (ONU), Conseil des droits de l'homme, « Summary of stakeholders' submissions on Bangladesh », 24/08/2023, 16 p., <https://www.ecoi.net/en/file/local/2098708/G2317226.pdf>
- Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, « Bangladesh must end harassment of human rights defenders: UN experts », 11/07/2023, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/07/bangladesh-must-end-harassment-human-rights-defenders-un-experts>
- ONU Info, « Le Bangladesh doit suspendre son projet de renvoi des réfugiés rohingyas (Expert de l'ONU) », 08/06/2023, <https://news.un.org/fr/story/2023/06/1135942>

Organisation des Nations Unies (ONU), Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, « Visite au Bangladesh », 22/05/2023, 20 p., <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G23/097/04/PDF/G2309704.pdf?OpenElement>

Organisation des Nations Unies (ONU), Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, « Visite au Bangladesh », 28/04/2023, 20 p., <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G23/083/05/PDF/G2308305.pdf?OpenElement>

Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, « UN experts urge Bangladesh to end judicial harassment of journalists », 22/02/2023, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/02/un-experts-urge-bangladesh-end-judicial-harassment-journalists>

Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme, « Status of Ratification Interactive Dashboard », 21/02/2023, <https://indicators.ohchr.org/>

Rapporteurs spéciaux sur les droits des peuples autochtones, sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et sur la liberté d'opinion et d'expression et Groupe de travail sur la détention arbitraire, « Communication », 10/08/2022, <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gld=27448>

Organisation des Nations Unies (ONU), Office des Nations unies contre la drogue et le crime, « First National Study on Trafficking in Persons in Bangladesh », 2022, 77 p., <https://respect.international/wp-content/uploads/2022/11/First-National-Study-on-Trafficking-in-Persons-in-Bangladesh.pdf>

UNFPA, « Putting survivors' needs first: Courts support gender-based violence survivors to access crucial services in Bangladesh », 05/12/2021, <https://asiapacific.unfpa.org/en/news/putting-survivors%E2%80%99-needs-first-courts-support-gender-based-violence-survivors-access-crucial>

Organisation des Nations unies (ONU), « Graduation of Bangladesh, the Lao People's Democratic Republic and Nepal from the least developed country category », 11/11/2021, <https://undocs.org/en/A/76/L.6/Rev.1>

Organisation des Nations Unies (ONU), Office des Nations unies contre la drogue et le crime, « The effects of the Covid-19 pandemic on trafficking in persons and responses to the challenges. A global study of emerging evidence », 07/07/2021, 90 p., https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/2021/The_effects_of_the_COVID-19_pandemic_on_trafficking_in_persons.pdf

ONU Info, « Au Bangladesh, les réfugiés rohingyas reçoivent de nouvelles cartes d'identité émises par le HCR et le gouvernement », 06/07/2018, <https://news.un.org/fr/story/2018/07/1018382>

Organisation des Nations Unies (ONU), Organisation internationale pour les Migrations (OIM), « Coming home: Reintegration of returnee migrants », 24/05/2018, <https://bangladesh.iom.int/news/coming-home-reintegration-returnee-migrants>

Organisation des Nations unies (ONU), « Framework of Analysis for Atrocity Crimes : A tool for prevention », 2014, https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/about-us/Doc.3_Framework%20of%20Analysis%20for%20Atrocity%20Crimes_EN.pdf

BARKAT Abul et al., « Socio-economic Baseline Survey of Chittagong Hill Tracts », UNDP Dhaka, avril 2009, 10 p., <https://www.hdrc-bd.com/wp-content/uploads/2018/12/6.-Socio-economic-Baseline-Survey-of-Chittagong-Hill-Tracts.pdf>

Organisation internationale du travail (OIT), « Ratifications de C107 - Convention (n° 107) relative aux populations autochtones et tribales, 1957 », s.d., https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:11300:0::NO::P11300_INSTRUMENT_ID:312252

Organisation des Nations Unies (ONU), Organisation internationale pour les Migrations (OIM), « Prottasha », s.d., <https://bangladesh.iom.int/prottasha>

UNHRC, « Bangladesh. Populations », s.d., <https://reporting.unhcr.org/operational/operations/bangladesh#toc-populations>

Organisation des Nations unies (ONU), Conseil des droits de l'homme, « Membership of the Human Rights Council for the 17th cycle, 1 January - 31 December 2023 », s. d., <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/current-members>

UNICEF, « Education », s. d., <https://www.unicef.org/bangladesh/en/education>

Banque mondiale, « Taux d'alphabétisation des jeunes (% des jeunes âgés de 15 à 24 ans) – Bangladesh », s.d., <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.ADT.1524.LT.ZS?locations=BD>

Institutions nationales

États-Unis d'Amérique, Département d'État, « Taking Steps to Impose Visa Restrictions on Individuals Involved in Undermining the Democratic Election Process in Bangladesh », 22/09/2023, <https://www.state.gov/taking-steps-to-impose-visa-restrictions-on-individuals-involved-in-undermining-the-democratic-election-process-in-bangladesh/>

États-Unis d'Amérique, Département d'État, « 2023 Trafficking in Persons Report: Bangladesh », 15/06/2023, <https://www.ecoi.net/en/document/2093638.html>

États-Unis d'Amérique, Ambassade au Bangladesh, « Announcement of Visa Policy to Promote Democratic Elections in Bangladesh », 24/05/2023, <https://bd.usembassy.gov/29777/>

États-Unis d'Amérique, Département d'État, « 2022 Country Report on Human Rights Practices : Bangladesh », 20/03/2023, <https://www.ecoi.net/en/document/2089131.html>

République française, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, « Bangladesh : Indicateurs et conjectures », dernière mise à jour : 04/2023, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/BD/indicateurs-et-conjectures>

Bangladesh Bureau of Statistics, « Population & Housing Census 2022. Preliminary Report », août 2022, 68 p., [https://sid.gov.bd/sites/default/files/files/sid.portal.gov.bd/publications/01ad1ffe_cfe4811_af97_594b6c64d7c3/PHC_Preliminary_Report_\(English\)_August_2022.pdf](https://sid.gov.bd/sites/default/files/files/sid.portal.gov.bd/publications/01ad1ffe_cfe4811_af97_594b6c64d7c3/PHC_Preliminary_Report_(English)_August_2022.pdf)

États-Unis d'Amérique, Département d'État, « 2022 Trafficking in Persons Report: Bangladesh », 20/07/2022, <https://www.state.gov/reports/2022-trafficking-in-persons-report/bangladesh/>

Royaume-Uni, Home Office, « Country Policy and Information Note. Bangladesh : Religious minorities and atheists », mars 2022, 70 p., https://www.ecoi.net/en/file/local/2070685/BGD_CPIN_Religious_minorities_and_atheists.pdf

Bangladesh, National Human Rights Commission (NHRC), « Annual Report 2021 », 2022, 120 p., https://nhrc.portal.gov.bd/sites/default/files/files/nhrc.portal.gov.bd/page/cb8edec9_5aee_4b04_bf2a_29d9cd226a0/2022-08-16-15-40-3a43b0df1aee26865a45f802b0eafb16.pdf

États-Unis d'Amérique, « Treasury Sanctions Perpetrators of Serious Human Rights Abuse on International Human Rights Day », 10/12/2021, <https://home.treasury.gov/news/press-releases/jy0526>

États-Unis d'Amérique, Département d'État, Bureau of International Labor Affairs, « Findings on the Worst Forms of Child Labor. Bangladesh », septembre 2021, 13 p., https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/ILAB/child_labor_reports/tda2020/2020_TDA_BigBook_Online_optimized.pdf

European Asylum Support Office (EASO), « Country of Origin Information Report. Bangladesh : Country Overview », décembre 2017, 118 p.,
https://www.cgra.be/sites/default/files/rapporten/easo_coi_report_bangladesh_country_overview_20171220.pdf

Canada, Commission de l'immigration et du statut de réfugié, « Bangladesh : rôle du qadi ou qadi, le juge musulman, dans le mariage musulman », 17/04/2000,
<https://www.refworld.org/docid/3df4bee08.html>

Canada, Commission de l'immigration et du statut de réfugié, « Protection offerte par l'État », 01/09/1998,
<https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?page=search&docid=3ae6a8424&skip=0&coi=BGD&advsearch=y&process=y&allwords=&exactphrase=&atleastone=&without=&title=&monthfrom=09&yearfrom=1998&monthto=09&year=1998&coa=&language=&citation=>

Bangladesh, Bangladesh Overseas Employment and Services Limited (BOESL), « Page d'accueil », s.d., <https://boesl.gov.bd/>

Bangladesh, National Legal Aid Services Organization, « Annual Report (2018-2019) », s. d., 23 p.,
https://nlaso.portal.gov.bd/sites/default/files/files/nlaso.portal.gov.bd/annual_reports/4264134d_fcc9_487c_906a_8531a0539460/0559eb416edf65806136ac1b440b231d.pdf

Bangladesh, Ministère de la Santé et du Bien-être familial, « Liste des Union Health & Family Welfare Centers », s.d.,
http://facilityregistry.dghs.gov.bd/report_org_list.php?admin_division=0&admin_district=0&admin_upazila=0&org_agency=0&org_type%5B%5D=37&form_submit=1

Bangladesh, Ministry of Women and Children Affairs, National Helpline Centre for Violence Against Women and Children, « Page d'accueil », s.d., <http://nhc.gov.bd/>

Bangladesh, Ministry of Women and Children Affairs, Multi-sectoral Programme on Violence Against Women, « Object: OCC (One Stop Crisis Centre) », s.d., <http://mbspvaw.gov.bd/contain/15>

Bangladesh, Commission électorale – National Identity Registration Wing, « Enroll & Obtaining NID », s.d., https://nidw.gov.bd/enroll_obtaining.php

États-Unis d'Amérique, Département d'État, Library of Congress, « Bangladesh: Mobile Court Ordinance 2007 », s. d., <https://www.loc.gov/item/global-legal-monitor/2007-11-02/bangladesh-mobile-court-ordinance-2007/>

Organisations non gouvernementales

Amnesty International, « Bangladesh must stop violating labour rights and uphold corporate accountability », 12/12/2023, <https://www.amnesty.org/en/documents/asa13/7525/2023/en/>

Human Rights Watch (HRW), « Bangladesh: Violence Erupts Amid Demands for Fair Election », 01/11/2023, <https://www.hrw.org/news/2023/11/01/bangladesh-violence-erupts-amid-demands-fair-election>

Human Rights Watch (HRW), « Bangladesh: Quash Conviction and Release Rights Defenders », 14/09/2023, <https://www.hrw.org/news/2023/09/14/bangladesh-quash-conviction-and-release-rights-defenders>

UPR Info, « Statement on the UPR Pre-session on Bangladesh – Odhikar », 30/08/2023, https://www.upr-info.org/sites/default/files/country-document/2023-08/Statement_Odhikar.pdf

Frontline Defenders, « Bangladesh: End Political Prosecution of Rights Leaders - 10 Years of Reprisals Against Odhikar Officials for Documenting Violations », 10/08/2023, <https://www.frontlinedefenders.org/fr/statement-report/bangladesh-end-political-prosecution-rights-leaders-10-years-reprisals-against>

ASK, « Death by Law Enforcement Agencies (Jan-Jul 2023) », 07/08/2023, <https://www.askbd.org/ask/2023/08/07/death-by-law-enforcement-agencies-jan-jul-2023/>

ASK, « Statistics on Human Rights Violations », 07/08/2023, <https://www.askbd.org/ask/statistics-on-human-rights-violations/>

BD Law Post, « Divorce under Hindu Law in Bangladesh », 19/06/2023, <https://www.bdlawpost.com/2023/06/divorce-under-hindu-law-in-bangladesh.html>

Amnesty International, « Amnesty International Report 2022/23 : The State of the World's Human Rights - Bangladesh », 03/2023, <https://www.amnesty.org/en/wp-content/uploads/2023/04/WEBPOL1056702023ENGLISH-2.pdf>

Odhikar, « Annual Human Rights Report 2022 Bangladesh », 30/01/2023, 56 p., https://odhikar.org/wp-content/uploads/2023/04/AHRR-2022_English_30.01.2023.pdf

Human Rights Watch, « Bangladesh: Rampant Police Abuse of Rohingya Refugees », 17/01/2023, <https://www.hrw.org/news/2023/01/17/bangladesh-rampant-police-abuse-rohingya-refugees>

ASK, « Violence Against Women – Domestic Violence (Jan-Dec 2022) », 03/01/2023, <https://www.askbd.org/ask/2023/01/03/violence-against-women-domestic-violence-jan-dec-2022/>

ASK, « Human Rights Situation of Bangladesh in 2022. An observation by Ain o Salish Kendra (ASK) », janvier 2023, 15 p.

Walk Free/Global Slavery Index, « Modern Slavery in Bangladesh », 2023, <https://www.walkfree.org/global-slavery-index/country-studies/bangladesh/>

Human Rights Watch, « Bangladesh: Indigenous Activist Dies in Military Custody », 30/03/2022, <https://www.hrw.org/news/2022/03/30/bangladesh-indigenous-activist-dies-military-custody>

Transparency International, « Bangladesh : Country Data », 2022, <https://www.transparency.org/en/countries/bangladesh>

Human Rights Watch (HRW), « “Where No Sun Can Enter” A Decade of Enforced Disappearances in Bangladesh », 16/08/2021, <https://www.hrw.org/report/2021/08/16/where-no-sun-can-enter/decade-enforced-disappearances-bangladesh#2451>

Human Rights Watch (HRW), « “An Island Jail in the Middle of the Sea”. Bangladesh’s Relocation of Rohingya Refugees to Bhasan Char », 07/06/2021, 83 p., https://www.hrw.org/sites/default/files/media_2021/06/bangladesh0621_web.pdf

Amnesty International, « En Arabie saoudite, l'enfer des domestiques », 06/05/2021, <https://www.amnesty.fr/actualites/en-arabie-saoudite-lenfer-des-domestiques>

Forum Réfugiés, « Au Bangladesh, les conditions de vie déplorables des Rohingyas », 06/05/2021, <https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/dans-le-monde/876-au-bangladesh-les-conditions-de-vie-deplorables-des-rohingyas>

MSF, « Bangladesh : les conditions de vie des réfugiés rohingyas de plus en plus alarmantes », 18/03/2021, <https://www.msf.fr/actualites/bangladesh-les-conditions-de-vie-des-refugies-rohingyas-de-plus-en-plus-alarmantes>

International Republican Institute, « The Challenges Facing Plainland Ethnic Groups in Bangladesh : Land, Dignity and Inclusion », 04/02/2021, 13 p., https://www.iri.org/wp-content/uploads/2022/01/bangladesh-plainland-1_2.pdf

Odhikar, « Annual Human Rights Report 2020 Bangladesh », 25/01/2021, 79 p., https://www.fidh.org/IMG/pdf/annual-hr-report-2020_eng.pdf

Odhikar, « Repression against Religious Minority : 2007-2021 », 2021, https://odhikar.org/wp-content/uploads/2021/06/Religious-Minority_2007-2021.pdf

Apcom, « Bangladeshi LGBTIQ+ Community Celebrates First Virtual Pride during COVID-19 Pandemic – Dhaka Pride 2021 », 2021, <https://www.apcom.org/bangladeshi-lgbtqi-community-celebrates-first-virtual-pride-during-covid-19-pandemic-dhaka-pride-2021/>

Amnesty International, « Bangladesh: Fully implement rights provisions of the Chittagong Hill Tracts Peace Accord », 11/12/2020, <https://www.amnesty.org/en/documents/asa13/3407/2020/en/>

Human Rights Watch, « "I Sleep in My Own Deathbed". Violence against Women and Girls in Bangladesh: Barriers to Legal Recourse and Support », 29/10/2020, 73 p., <https://www.hrw.org/report/2020/10/29/i-sleep-my-own-deathbed/violence-against-women-and-girls-bangladesh-barriers>

Amnesty International, « Bangladesh detains more migrant workers », 30/09/2020, <https://www.ecoi.net/en/file/local/2038373/ASA1331402020ENGLISH.pdf>

Amnesty International, « 300 returning migrant workers arrested », 07/09/2020, <https://www.ecoi.net/en/file/local/2037197/ASA1330102020ENGLISH.pdf>

BLAST, « From Recognition to Realising Rights : Legal Protection of Gender Identity in Bangladesh Law », décembre 2019, 14 p., <https://www.blast.org.bd/content/publications/Policy-Brief-Hijra-and-GDC-Rights.pdf>

Workers Rights Consortium, « Banning Hope : Bangladesh Garment Workers Seeking a Dollar an Hour Face Mass Firings, Violence, and False Arrests », 04/2019, <https://www.workersrights.org/wp-content/uploads/2019/04/Crackdown-on-Bangladesh.pdf>

ASK, « Challenging Culture of Impunity through Activism and Advocacy. Annual Report 2019 », 2019, <https://www.askbd.org/ask/2021/12/05/annual-report-2019/>

ASK, « Death by Law Enforcement Agency », éditions 2019, 2020 et 2021, consultables à cette adresse : <https://www.askbd.org/ask/statistics-on-human-rights-violations/>

ASK, « New Crossroads in Human Rights Activism in Bangladesh. Reflections by ASK. July 2017-December 2018 », décembre 2018, 40 p., <https://www.askbd.org/ask/wp-content/uploads/2019/11/NEW-CROSSROADS-IN-HUMAN-RIGHTS-ACTIVISM-IN-BANGLADESH.pdf>

ASK, « National Human Rights Commission, Bangladesh. Existing Challenges and Expectations of Civil Society », décembre 2018, 49 p., https://www.askbd.org/ask/wp-content/uploads/2019/02/NHRC-Report_English.pdf

Ain o Shalish Kendra (ASK), « Bangladeshi female domestic workers are returning from the Middle East after being victims of inhuman tortures: Ain o Salish Kendra (ASK) expresses grave concern and demands undertaking effective measures by the State », 26/06/2018, <https://www.askbd.org/ask/2018/06/26/bangladeshi-female-domestic-workers-returning-middle-east-victims-inhuman-tortures-ain-o-salish-kendra-ask-expresses-grave-concern-demands-undertaking-effective-meas/>

Amnesty International, « Bangladesh: Ensure immediate safety and security of the two Marma sisters with their consultation and consent and launch investigation into the sexual assault on them by members of Bangladesh army », 06/03/2018, <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa13/7999/2018/en/>

Asia Indigenous Peoples Pact (AIPP), « Bangladesh: Report on Rape and Sexual Assault on Two Marma Sisters at Farua of Bilaichari in Rangamati », 01/02/2018, <https://aippnet.org/bangladesh-report-on-rape-and-sexual-assault-on-two-marma-sisters-at-farua-of-bilaichari-in-rangamati/>

Human Rights Watch, « "I Want to Live With My Head Held High". Abuses in Bangladesh's Legal Recognition of Hijras », décembre 2016, 49 p., <https://www.hrw.org/report/2016/12/23/i-want-live-my-head-held-high/abuses-bangladeshs-legal-recognition-hijras>

Human Rights Watch, « Bangladesh: Investigate LGBT murders. Protect Activists From Attack », 26/04/2016, <https://www.hrw.org/news/2016/04/26/bangladesh-investigate-lgbt-murders>

Population Council, « Union Health and Family Welfare Centers in Chittagong and Munshiganj: Are they ready to provide 24-hour normal delivery services? », 2015, https://knowledgecommons.popcouncil.org/departments_sbsr-rh/901/

KAFA (enough) Violence & Exploitation, « Dreams For Sale : The Exploitation of Domestic Workers from Recruitment in Nepal and Bangladesh to Working in Lebanon », 2014, 76 p., <https://kafa.org.lb/sites/default/files/2019-01/PRpdf-78-635554479048554864.pdf>

Human Rights Watch, « Bangladesh: Protect Women Against "Fatwa" Violence », 06/07/2011, <https://www.refworld.org/docid/4e327b8c2.html>

Odhikar, « Total Extra-judicial killings, 2001-2021 », n. d., <https://odhikar.org/wp-content/uploads/2022/02/Total-KLEA-2001-2021.pdf>

BRAC, « Social Empowerment and Legal Protection », s. d., <https://www.brac.net/program/social-empowerment-and-legal-protection/>

Amnesty International, « Xhulhaz Mannan », s. d., <https://www.amnesty.fr/personnes/tue-pour-avoir-defendu-les-droits-des-personnes-lgbtig>

Indigenous Navigator et Kapaeeng Foundation, « Factsheet Bangladesh », s.d., 11 p., https://indigenousnavigator.org/files/media/document/Bangladesh_Factsheet_Final.pdf

Ouvrages

ENGELSEN RUUD Arild & MUBASHAR Hasan, « Masks of Authoritarianism: Hegemony, Power and Public Life in Bangladesh », Palgrave Macmillan, 2022, 248 p.

NICOLAS Paul, « La fabrique d'une minorité. Les Jummas au Bangladesh », Ed. L'Harmattan, 2018, 165 p.

RIAZ Ali & RAHMAN Mohammad Sajjadur (ed.), « Routledge Handbook of Contemporary Bangladesh », Routledge, 2016, 758 p.

GUHATHAKURTA Meghna & VAN SCHENDEL William (ed.), « The Bangladesh Reader: History, Culture, Politics », Duke University Press, 2013, 568 p.

Think tanks, universités et centres de recherches

International Crisis Group, « Beyond the Election: Overcoming Bangladesh's Political Deadlock », 04/01/2024, <https://www.crisisgroup.org/asia/south-asia/bangladesh/336-beyond-election-overcoming-bangladesh-political-deadlock>

RIAZ Ali, « Is the Judiciary Being Weaponized in Bangladesh? », The Diplomat, 01/01/2024, <https://thediplomat.com/2024/01/is-the-judiciary-being-weaponized-in-bangladesh/>

BERGMAN David, « Jailed opposition, dummy candidates, voters threatened: Surreal theatre to pass for Bangladesh poll », 30/12/2023, Scroll.in, <https://scroll.in/article/1061188/jailed-opposition-dummy-candidates-voters-threatened-surreal-theatre-to-pass-for-bangladesh-poll>

RIAZ Ali, « Who Defends the Defenders – The Predicament of Human Rights Activists in Bangladesh », Centre for Governance Studies, 07/2023, <https://cgs-bd.com/cms/media/documents/7d365bf0-2a5d-4c86-a969-92542bbc2d45.pdf>

Asia Pacific Centre for the Responsibility to Protect, « Atrocity Crimes Risk Assessment Series – Bangladesh », 04/2023, https://r2pasiapacific.org/files/9873/Risk_Assessment_bangladesh_april2023.pdf

RAHMAN Mustafizur, « Graduating from the LDC Group: Challenges Facing Bangladesh », The South Centre, 31/01/2023, https://www.southcentre.int/wp-content/uploads/2023/01/SV244_230131.pdf

RIAZ Ali, « What's Happening : Trends and patterns of the use of the Digital Security Act 2018 in Bangladesh », Centre for Governance Studies, 01/2023, <https://freedominfo.net/dsa/media/documents/cad8b20e-e22e-44c7-b843-081aef4e8db7.pdf>

JACKMAN David & MAÏTROT Mathilde, « Discipline, Development, and Duress: The Art of Winning an Election in Bangladesh », Critical Asian Studies, 2023, <https://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/14672715.2023.2229363?download=true>

MOSTOFA Shafi Mohammad, « New Islamist Militant Outfit Emerges in Bangladesh », The Diplomat, 12/10/2022, <https://thediplomat.com/2022/10/new-islamist-militant-outfit-emerges-in-bangladesh/>

RIAZ Ali, « Exécutions At Will? Extrajudicial Killings by State Actors in Bangladesh », Centre for Governance Studies, 03/2022, <https://cgs-bd.com/cms/media/documents/d30ff978-4375-474f-8e74-ad6e0157d037.pdf>

RIAZ Ali, « How Bangladesh's Digital Security Act Is Creating a Culture of Fear », Carnegie Endowment for International Peace, 09/12/2021, <https://carnegieendowment.org/2021/12/09/how-bangladesh-s-digital-security-act-is-creating-culture-of-fear-pub-85951>

Banglapedia, « Garo, The », dernière mise à jour 17/06/2021, https://en.banglapedia.org/index.php/Garo,_The

MOSTOFA Shafi Mohammad, « Understanding Islamist Militancy in Bangladesh », Journal of Asian and African Studies, vol. 56, n°8, 05/2021, <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/00219096211004630?journalCode=jasa> [BDD, accès sur abonnement]

WOHAB Abdul, « "Secularism" or "no-secularism"? A complex case of Bangladesh », Cogent Social Sciences, vol. 7, 2021, <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/23311886.2021.1928979?scroll=top&needAccess=true>

KUTTIG Julian, « Bangladesh 1991-Present : From Democracy Third Wave to the Third Wave of Autocratization », Orientaliska studier, 2021, https://www.academia.edu/73398996/Bangladesh_1991_Present_From_Democracy_s_Third_Wave_to_the_Third_Wave_of_Autocratization

AHMED Arfan, « Laws Relating to Arrest without a Warrant in Bangladesh, India and Pakistan: A Comparative Analysis », Southeast University Journal of Arts and Social Sciences, Vol. 3, Issue 1, juin 2020, https://www.seu.edu.bd/seujass/downloads/vol_03_issue_01_Jun_2020/SEUJASS-Vol03Issue01-11.pdf

KUTTIG Julian & *alii.*, « Student Politics and Political Violence in Bangladesh », Conflict Research Group (Ghent University (Belgique), 2020, https://www.researchgate.net/publication/340314580_Student_Politics_and_Political_Violence_in_Bangladesh

ZAMAN Fahmida, « Agencies of Social Movements: Experiences of Bangladesh's Shahbag Movement and Hefazat-e-Islami », Journal of Asian and African Studies, vol. 53, n°3, 2018, <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0021909616666870>

BAL Ellen, SIRAJ Nasrin, « 'We are the True Citizens of This Country'. Vernacularisation of Democracy and Exclusion of Minorities in the Chittagong Hills of Bangladesh », Asian Journal of Social Science, N° 45, 2017, https://www.researchgate.net/publication/320363024_We_are_the_True_Citizens_of_This_Country_Vernacularisation_of_Democracy_and_Exclusion_of_Minorities_in_the_Chittagong_Hills_of_Bangladesh

FELDMAN Shelley, « The Hindu as Other: State, Law, and Land Relations in Contemporary Bangladesh », South Asia Multidisciplinary Academic Journal, n°13, 2016, <http://journals.openedition.org/samaj/4111>

AMUNDSEN Inge, « Democratic dynasties ? Internal party democracy in Bangladesh », Party Politics, vol. 22, n°1, 01/2016, <https://journals.sagepub.com/doi/epub/10.1177/1354068813511378>

ANWAR HOSSAIN Md., « The Bengali Settlement and Minority Groups Integration in Chittagong Hill Tracts of Bangladesh: An Anthropological Understanding », Jagannath University Journal of Social Sciences, Vol.3, n°1-2, 2015, p. 97-110, https://jnu.ac.bd/journal/assets/pdf/3_2_34.pdf

ISLAM Shahidul et MOULA Golam, « The Right of Getting Bail of an Arrested Person in Bangladesh— A Legal Study of Theories and Practice », Beijing Law Review, n°5, 2014, p. 34-48, https://www.scirp.org/pdf/BLR_2014032109400227.pdf

Center for Governance Studies, « DSA Tracker », s. d., <https://freedominfo.net/>

Centre de Ressources et d'Observation de l'Innovation Religieuse, « Communauté musulmane Ahmadiyya », Université Laval, s.d., <https://croir.ulaval.ca/nouvelle/communaute-musulmane-ahmadiyya/>

Médias

The Business Standard, « Reserved women's seat: Nominations of all 50 candidates valid », 19/02/2024, <https://www.tbsnews.net/bangladesh/politics/reserved-womens-seat-nominations-all-50-candidates-valid-795462>

The Dhaka Tribune, « Gazipur factory workers protest for new wage structure, block highway », 22/01/2024, <https://www.dhakatribune.com/bangladesh/nation/337431/gazipur-factory-workers-protest-for-new-wage>

Prothom Alo (2), « Awami League and only Awami League in parliament », 09/01/2024, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/politics/zuktowlivy>

Prothom Alo, « 12th parliament election gripped with suspicion, questions over voter turnout », 09/01/2024, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/ceccc5p2ms>

Al Jazeera, « Sheikh Hasina wins fifth term in Bangladesh amid turnout controversy », 08/01/2024, https://www.aljazeera.com/news/2024/1/8/sheikh-hasina-wins-fifth-term-in-bangladesh-amid-turnout-controversy?traffic_source=rss

The New York Times, « Bangladesh Leader Headed to 4th Straight Term in Vote Marred by Crackdown », 07/01/2024, <https://www.nytimes.com/2024/01/07/world/asia/bangladesh-election.html>

Al Jazeera, « Bangladesh counts votes in low-turnout election boycotted by opposition », 07/01/2024, https://www.aljazeera.com/news/2024/1/7/bangladesh-counts-votes-in-low-turnout-election-boycotted-by-opposition?traffic_source=rss

New Age Bangladesh, « Workers' blockade creates tailback on Tangail highway », 06/01/2024, <https://www.newagebd.net/article/222072/workers-blockade-creates-tailback-on-tangail-highway>

BenarNews, « Awami League wins Bangladesh polls boycotted by opposition », 06/01/2024, <https://www.benarnews.org/english/news/bengali/bangladesh-polls-election-day-01062024183642.html>

The New York Times, « A One-Sided Affair as Bangladesh's Ailing Democracy Goes to the Polls », 05/01/2024, <https://www.nytimes.com/2024/01/05/world/asia/bangladesh-election.html?smid=nytc&share=android-share>

Nikkei Asia, « Bangladesh ruling party accused of intimidation to spur election turnout », 04/01/2024, <https://asia.nikkei.com/Politics/Bangladesh-ruling-party-accused-of-intimidation-to-spur-election-turnout>

New Age Bangladesh, « Electoral clashes continue, troops deployed », 03/01/2024, <https://www.newagebd.net/article/221832/electoral-clashes-continue-troops-deployed>

The Dhaka Tribune, « Elites and aspiring elites », 02/01/2024, <https://www.dhakatribune.com/opinion/longform/335579/elites-and-aspiring-elites>

New Age Bangladesh (2), « Use of guns, crude bombs in polls violence continues », 01/01/2024, <https://www.newagebd.net/article/221674/use-of-guns-crude-bombs-in-polls-violence-continues>

New Age Bangladesh, « 18 more BNP people convicted », 01/01/2024, <https://www.newagebd.net/article/221706/18-bnp-leaders-activists-jailed-in-sabotagecase>

British Broadcasting Corporation (BBC), « Bangladesh: The election that has turned into a one-woman show », 01/01/2024, <https://www.bbc.com/news/world-asia-67770784>

Prothom Alo [source : Agence France-Presse], « Five Bangladesh opposition figures die in prison: BNP », 10/12/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/bangladesh-in-world-media/ssvuyxactp>

Prothom Alo, « Electoral laws and rules: EC puts forth different explanations everyday », 30/11/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/politics/m20s1izavs>

New Age Bangladesh, « Lax hartal underway across Bangladesh », 30/11/2023, <https://www.newagebd.net/article/219049/lax-hartal-underway-across-bangladesh>

Al Jazeera, « Bangladesh's ongoing political crisis is 'high risk' for fragile economy », 15/11/2023, https://www.aljazeera.com/economy/2023/11/15/bangladeshs-ongoing-political-crisis-is-high-risk-for-fragile-economy?traffic_source=rss

Prothom Alo [source : Agence France-Presse], « RMG workers reject 56pc pay rise », 07/11/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/bangladesh-in-world-media/wuy0yufdsi>

BenarNews, « Factories close as Bangladesh police clamp down on protesting garment workers », 02/11/2023, <https://www.benarnews.org/english/news/bengali/garment-strike-11022023154700.html>

The Diplomat [source : Associated Press], « Thousands of Bangladesh's Garment Factory Workers Protest, Demanding Better Wages », 01/11/2023, <https://thediplomat.com/2023/11/thousands-of-bangladeshs-garment-factory-workers-protest-demanding-better-wages/>

Prothom Alo, « Jubo League leader brings firearm to disperse protesting RMG workers in city », 31/10/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/city/94qf9olevb>

France24 [source : Agence France-Presse], « Two dead as Bangladesh garment workers protest low pay », 30/10/2023, <https://www.france24.com/en/live-news/20231030-two-dead-as-bangladesh-garment-workers-protest-low-pay>

Reuters, « Bangladesh opposition protest turns violent amid calls for PM to step down », 28/10/2023, <https://www.france24.com/en/live-news/20231028-more-than-100-000-protest-to-demand-bangladesh-pm-step-down>

Associated Press, « Bangladesh's opposition supporters clash with police as tensions run high ahead of general election », 28/10/2023, <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:https://apnews.com/article/bangladesh-election-us-hasina-rally-zia-5d1dd8848aaaddfcdf7fe5886c2922ae>

Prothom Alo, « 416 BNP activists, including Khairul Kabir, arrested ahead of grand rally », 27/10/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/politics/wihulv5u5n>

New Age Bangladesh, « Arrests, raids, searches intensify ahead of BNP rally », 26/10/2023, <https://www.newagebd.net/article/216001/arrests-raids-intensified-before-bnps-oct-28-grand-rally>

Voice of America, « Bangladeshi Police Accused of Filing False Cases as Election Nears », 26/09/2023, <https://www.voanews.com/amp/bangladeshi-police-accused-of-filing-false-cases-as-election-nears/7284705.html>

Prothom Alo, « EU not seeing possibility of an international standard election », 23/09/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/0r1oi62o4o>

Dhaka Tribune, « Journo Nadim murder: Supreme Court stays HC bail of prime accused », 20/09/2023, <https://www.dhakatribune.com/bangladesh/court/325827/journo-nadim-murder-supreme-court-stays-hc-bail>

Prothom Alo, « Awami League taking up strategy to ensure voter turnout », 19/09/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/politics/lvlwr9i3xb>

New Age Bangladesh, « Nazirpur AC sets bribe for land mutation, audio gets viral », 18/09/2023, <https://www.newagebd.net/article/212564/nazirpur-ac-sets-bribe-for-land-mutation-audio-gets-viral>

Prothom Alo, « Cyber Security Act: Will those imprisoned under the repealed law remain behind bars? », 16/09/2023, <https://en.prothomalo.com/opinion/op-ed/0f49ywuyq6>

The New York Times, « Bangladesh Sentences Prominent Human Rights Activists to Prison », 15/09/2023, <https://www.nytimes.com/2023/09/15/world/asia/bangladesh-human-rights-activists-prison.html>

Al Jazeera, « Bangladesh court jails prominent rights activists for two years », 14/09/2023, https://www.aljazeera.com/news/2023/9/14/bangladesh-court-jails-prominent-rights-activists-for-two-years?traffic_source=rss

Prothom Alo, « Cyber Security Bill passed in parliament », 13/09/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/government/twzm0b8zro>

- Dhaka Tribune, « Parliament passes Cyber Security Bill 2023 », 13/09/2023, <https://www.dhakatribune.com/bangladesh/325228/parliament-passes-cyber-security-bill-2023>
- BERGMAN David, « A gift to Hasina from the Élysée Palace », Netra News, 13/09/2023, <https://netra.news/2023/a-gift-to-hasina-from-the-elysee-palace/>
- BenarNews, « Bangladesh moves to replace controversial internet law but criticism persists », 13/09/2023, <https://www.benarnews.org/english/news/bengali/bangladesh-replaces-dsa-criticism-09132023155829.html>
- National News Agency of Bangladesh (Bangladesh Sangbad Sangstha), « National Identity Registration Bill, 2023 passed in Parliament », 13/09/2023, <https://www.bssnews.net/news/147263>
- The Daily Star, « 46 Jamaat-Shibir men held for holding protest rally in Dhaka », 08/09/2023, <https://www.thedailystar.net/news/bangladesh/politics/news/46-jamaat-shibir-men-held-holding-protest-rally-dhaka-3413996>
- BenarNews, « Exposé about op-eds by dubious writers shocks Bangladeshi journalists », 08/09/2023, <https://www.benarnews.org/english/news/bengali/press-disinformation-09082023153017.html>
- France24 [source : AFP], « Fake experts drive disinformation before Bangladesh polls », 07/09/2023, <https://www.france24.com/en/live-news/20230907-fake-experts-drive-disinformation-before-bangladesh-polls>
- Prothom Alo, « Public administration: Promotions 'to please' officials before elections », 06/09/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/740crymgw>
- The New York Times, « Quietly Crushing a Democracy: Millions on Trial in Bangladesh », 02/09/2023, <https://www.nytimes.com/2023/09/02/world/asia/bangladesh-democracy-election.html>
- Al Jazeera, « 'Wait never ends' for families of the forcibly disappeared in Bangladesh », 30/08/2023, https://www.aljazeera.com/news/2023/8/30/wait-never-ends-for-families-of-the-forcibly-disappeared-in-bangladesh?traffic_source=rss
- Prothom Alo, « AL move to find new allies fails to get much traction », 28/08/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/politics/4m3x1b8h9x>
- Voice of America, « Bangladesh Criticized Over Plan to Replace Controversial Law with One Considered Equally Repressive », 21/08/2023, <https://www.voanews.com/a/bangladesh-criticized-over-plan-to-replace-controversial-law-with-one-considered-equally-repressive-7234227.html>
- HASAN Mubashar, « Bangladesh Government Scraps Controversial Digital Security Act », The Diplomat, 21/08/2023, <https://thediplomat.com/2023/08/bangladesh-government-scraps-controversial-digital-security-act/>
- Voice of America, « Bangladeshi Police Accused of Conspiring Against Opposition Candidates », 17/08/2023, <https://www.voanews.com/a/bangladeshi-police-accused-of-conspiring-against-opposition-candidates/7184308.html>
- New Age Bangladesh, « Nine cases filed against over 17,000 Jamaat activists », 16/08/2023, <https://www.newagebd.net/article/209546/nine-cases-filed-against-over-17000-jamaat-activists>
- The Diplomat, « As Elections Near, Three Scenarios for Bangladesh », 14/08/2023, <https://thediplomat.com/2023/08/as-elections-near-three-scenarios-for-bangladesh/>
- Prothom Alo, « Cyber Security Act: Change in name, not content », 10/08/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/stel577n16>
- New Age Bangladesh, « Odhikar marks 10 years of 'repression' », 10/08/2023, <https://www.newagebd.net/article/209011/odhikar-marks-10-years-of-repression>

Prothom Alo (2), « Digital Security Act: If the law repealed, why will there be any case? », 08/08/2023, <https://en.prothomalo.com/opinion/editorial/51b8lxhs91>

Prothom Alo (1), « Changing name of act won't reduce people's harassment », 08/08/2023, <https://en.prothomalo.com/opinion/xrap297vqj>

Prothom Alo, « Cyber Security Act: Law minister gives details of offences and punishment », 07/08/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/anwv1ij0xn>

Al Jazeera, « Bangladesh to tone down 'draconian' digital security law », 07/08/2023, <https://www.aljazeera.com/news/2023/8/7/bangladesh-to-tone-down-draconian-digital-security-law>

Reuters, « Bangladesh police clash with opposition supporters calling on PM to resign », 29/07/2023, <https://www.reuters.com/world/asia-pacific/bangladesh-police-clash-with-opposition-supporters-calling-pm-resign-2023-07-29/>

The Daily Star, « Abdullahpur: Police, AL 'join hands' to disperse BNP », 29/07/2023, <https://www.thedailystar.net/news/bangladesh/politics/news/abdullahpur-police-al-join-hands-disperse-bnp-3381491>

The Dhaka Tribune, « Another arrest made over labour leader Shahidul's murder », 14/07/2023, <https://www.dhakatribune.com/bangladesh/nation/319180/another-arrest-made-over-labour-leader-shahidul%E2%80%99s>

New Age Bangladesh, « Police speed up BNP, Jamaat cases », 08/07/2023, <https://www.newagebd.net/article/206150/police-speed-up-bnp-jamaat-cases>

Prothom Alo, « Labour leader murder: Owners 'hire goons' for attack », 04/07/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/city/s82a4j4c83>

The Business Standard, « Local journalism: Tale of a double-edged sword, systemic challenges and injustice », 24/06/2023, <https://www.tbsnews.net/features/panorama/local-journalism-tale-double-edged-sword-systemic-challenges-and-injustice-655322>

Nagaland Post, « Context of Bangladesh and Pakistan: It is the US's clear two-pronged policy », 22/06/2023, <https://nagalandpost.com/index.php/context-of-bangladesh-and-pakistan-it-is-the-uss-clear-two-pronged-policy/>

Prothom Alo, « Sylhet gets Anwaruzzaman Chowdhury as new mayor », 21/06/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/politics/kig09vfg0t>

The Daily Star, « Journo dies after being assaulted 'over a report' », 15/06/2023, <https://www.thedailystar.net/news/bangladesh/crime-justice/news/journo-dies-after-being-assaulted-over-report-3347086?amp>

The Dhaka Tribune, « BCC, KCC polls: Efforts on to hold free, fair vote in festive mood », 10/06/2023, <https://www.dhakatribune.com/bangladesh/election/313228/bcc-kcc-polls-efforts-on-to-hold-free-fair-vote>

The Business Standard, « Over 7,000 cases filed under DSA: Law minister », 05/06/2023, <https://www.tbsnews.net/bangladesh/over-7000-cases-filed-under-dsa-law-minister-644486>

South China Morning Post, « Bangladesh inequality on the rise thanks to climate change, Covid, inflation: UN expert », 30/05/2023, <https://www.scmp.com/week-asia/economics/article/3222252/bangladesh-inequality-rise-thanks-climate-change-covid-inflation-un-expert>

New Age Bangladesh, « Dozen killed in factional clashes of AL since Jan », 22/05/2023, <https://www.newagebd.net/article/202345/dozen-killed-in-factional-clashes-of-al-since-jan>

Prothom Alo, « Mayor Ariful Haque decides not to contest in Sylhet city polls », 20/05/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/politics/xtp2drf6b6>

Prothom Alo, « Pro-govt Islamic parties form new alliance », 18/05/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/politics/wjh5dfc393>

The Wire, « Making Prothom Alo 'the Enemy' in Bangladesh », 16/05/2023, <https://thewire.in/south-asia/making-prothom-alo-the-enemy-in-bangladesh>

Dhaka Tribune, « 13 Chhatra League men land in jail over assaulting Awami League mayor candidate's supporters », 15/05/2023, <https://www.dhakatribune.com/bangladesh/nation/311288/13-chhatra-league-men-land-in-jail-over-assaulting>

Prothom Alo, « Pro-govt Islamist parties take initiative for new alliance », 11/05/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/politics/zrtwbym10d>

Prothom Alo, « RAB arrests 4 members of Jama'atul Ansar Fil Hindal Sharqiya », 10/05/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/crime-and-law/xuhhsz4evx>

Prothom Alo, « Awami League focuses on preventing rebel candidates », 23/04/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/politics/9y176bfso5>

The Daily Star, « Remedy against conviction by mobile courts », 21/04/2023, <https://www.thedailystar.net/law-our-rights/news/remedy-against-conviction-mobile-courts-3301921>

The Daily Star, « Mahila Parishad expresses concern over extrajudicial punishment », 09/04/2023, <https://www.thedailystar.net/news/bangladesh/rights/news/mahila-parishad-expresses-concern-over-extrajudicial-punishment-3293036>

New Age Bangladesh, « Architect Imtiaz killed by gay app-based racket », 27/03/2023, <https://www.newagebd.net/article/197869/architect-imtiaz-killed-by-gay-app-based-racket>

New Age, « Ahmadiyya houses marked before attacks: rights groups », 14/03/2023, <https://www.newagebd.net/article/196774/ahmadiyya-houses-marked-before-attacks-rights-groups%20/%20https://www.newagebd.net/article/196951/another-case-filed-199-arrested-so-far>

Prothom Alo, « Women's representation in parliament: Let there be direct voting », 10/03/2023, <https://en.prothomalo.com/opinion/editorial/49j7fsm96r>

Prothom Alo, « Women and children get less service, more information from 109 », 05/03/2023, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/crime-and-law/dzperx8nt7>

Deutsche Welle & Netra News, « 'Death squad': Inside Bangladesh's Rapid Action Battalion », 04/03/2023, https://www.dw.com/en/death-squad-inside-bangladeshs-rapid-action-battalion/a-65209010?fbclid=IwAR1vfUCSJBf5EPOGJKQbQ6RxE-B3uNva5Xcn9imoPV-xEud943C_czRBGIM

Dhaka Tribune, « 6 Jamaat, Shibir men held; 150 sued over attack on police in Rajshahi », 14/12/2022, <https://www.dhakatribune.com/bangladesh/nation/300590/6-jamaat-shibir-men-held-150-sued-over-attack-on>

Daily Observer, « Ethnic minorities of plain land districts a deprived lot », 07/12/2022, <https://www.observerbd.com/news.php?id=396347>

OpenDemocracy, « Migrant workers still paying off debts that brought them to Qatar », 30/11/2022, <https://www.opendemocracy.net/en/beyond-trafficking-and-slavery/migrant-workers-still-paying-off-debts-that-brought-them-to-qatar/>

The Business Standard, « From the fringes to the margins: The Hijra dilemma », 18/11/2022, <https://www.tbsnews.net/features/panorama/fringes-margins-hijra-dilemma-534046>

New Age, « Justice into killing of three Santals demanded », 07/11/2022, <https://www.newagebd.net/article/185735/justice-into-killing-of-three-santals-demanded>

Le Point, « Bangladesh : les Rohingyas souffrent d'une hostilité accrue en terre d'accueil », 20/10/2022, https://www.lepoint.fr/monde/bangladesh-les-rohingyas-souffrent-d-une-hostilite-accrue-en-terre-d-accueil-20-10-2022-2494629_24.php#11

United News of Bangladesh, « Smart NID Card in Bangladesh: Online Application Process, Documents Needed, Fees », 09/10/2022, <https://www.unb.com.bd/category/Bangladesh/smart-nid-card-in-bangladesh-online-application-process-documents-needed-fees/101916>

Business Insider, « Bangladeshi children subjected to worst forms of child labour: US govt report », 03/10/2022, <https://www.businessinsiderbd.com/economy/news/29246/bangladeshi-children-subjected-to-worst-forms-of-child-labour-us-govt-report>

TASNEEM Shuprova, « Game of Seats: Eden College ugliness exposes the rot in student politics », The Daily Star, 01/10/2022, <https://www.thedailystar.net/opinion/views/news/game-seats-eden-college-ugliness-exposes-the-rot-student-politics-3132511>

New Age Bangladesh, « Shocking allegations, deafening silence », 30/09/2022, <https://www.newagebd.net/article/182382>

The Daily Star, « Violence in Ramu : 10 yrs on, justice still pending », 29/09/2022, <https://www.thedailystar.net/news/bangladesh/crime-justice/news/violence-ramu-10-yrs-justice-still-pending-3130746>

Prothom Alo, « BCL president threatens 2 students of stripping, releasing video online », 24/08/2022, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/politics/9cuxysmxie>

Netra News, « Secret prisoners of Dhaka », 14/08/2022, <https://netra.news/2022/secret-prisoners-of-dhaka/>

LICAS News, « Ethnic minorities missing from census, say Bangladesh activists », 12/08/2022, <https://www.licas.news/2022/08/12/ethnic-minorities-missing-from-census-say-bangladesh-activists/>

SHAMS AHMED Hana, « CHT Land Commission work, and the power struggles, contradictions, and tensions around it », The Daily Star, 10/08/2022, <https://www.thedailystar.net/opinion/views/news/cht-land-commission-work-and-the-power-struggles-contradictions-and-tensions-around-it-3091791>

Dhaka Tribune, « Comilla puja mandap violence : Cases in limbo, no charge sheet in 9 months », 25/07/2022, <https://www.dhakatribune.com/bangladesh/291082/comilla-puja-mandap-violence-cases-in-limbo-no>

The Federal, « Violence against minorities in Bangladesh is a headache for India », 21/07/2022, <https://thefederal.com/opinion/violence-against-minorities-in-bangladesh-is-a-headache-for-india/>

Prothom Alo, « Chhatra League decides who stays where in the halls », 05/07/2022, <https://en.prothomalo.com/bangladesh/politics/chhatra-league-decides-who-stays-where-in-the-halls>

Dhaka Tribune, « Holey Artisan attack: The night that shook Bangladesh », 01/07/2022, <https://www.dhakatribune.com/bangladesh/273620/holey-artisan-attack-the-night-that-shook>

The Daily Star, « The twisted plight of Bangladeshi transgender community: A critical error in policymaking », 10/06/2022, <https://www.thedailystar.net/views/opinion/news/the-twisted-plight-bangladeshi-transgender-community-3043841>

The Business Standard, « BNP stages protest condemning attack on Chhatra Dal », 27/05/2022, <https://www.tbsnews.net/bangladesh/bnp-stages-protest-condemning-attack-chhatra-dal-427866>

The Daily Star, « The Anti-Discrimination Bill 2022: What experts say », 16/05/2022, <https://www.thedailystar.net/law-our-rights/news/the-anti-discrimination-bill-2022-what-experts-say-3024531>

The Daily Star, « National Legal Aid Day : Three Ways to improve our national legal aid system », 28/04/2022, <https://www.thedailystar.net/opinion/justice-practice/news/national-legal-aid-day-three-ways-improve-our-national-legal-aid-system-3013781>

The Daily Star, « 22 members of transgender community get houses from govt », 26/04/2022, <https://www.thedailystar.net/news/bangladesh/rights/news/22-members-transgender-community-get-houses-govt-3013086>

The Daily Star, « One-stop service for women, children », 10/04/2022, <https://www.thedailystar.net/news/bangladesh/news/one-stop-service-women-children-3001741>

SHAMS AHMED Hana, « One year after the Mros' long march in Bandarban, has anything changed? », The Daily Star, 01/04/2022, <https://www.thedailystar.net/views/opinion/news/one-year-after-the-mros-long-march-bandarban-has-anything-changed-2995111>

East Asia Forum, « Hefazat-e-Islam and the rise of Islamic fundamentalism in Bangladesh », 16/02/2022, <https://www.eastasiaforum.org/2022/02/16/hefazat-e-islam-and-the-rise-of-islamic-fundamentalism-in-bangladesh/>

The Dhaka Tribune, « A veiled threat », 01/02/2022, <https://www.dhakatribune.com/opinion/op-ed/263000/a-veiled-threat>

Daily Sun, « Law of Dower in Bangladesh », 08/01/2022, <https://www.daily-sun.com/printversion/details/598371/Law-of-Dower-in-Bangladesh>

The Daily Star, « Ritu first transgender UP chairman in Bangladesh », 28/11/2021, <https://www.thedailystar.net/news/bangladesh/elections/news/first-transgender-person-becomes-chairman-bangladesh-2905066>

The Interpreter, « Minorities under attack in Bangladesh », 18/11/2021, <https://www.lowyinstitute.org/the-interpreter/minorities-under-attack-bangladesh>

The Dhaka Tribune, « Shahida Begum becomes first transgender elected representative », 13/11/2021, <https://www.dhakatribune.com/bangladesh/election/315129/shahida-begum-becomes-first-transgender-elected>

Bdnews24.com, « Cumilla Hindu temple attack victim dies in Dhaka », 21/10/2021, <https://bdnews24.com/bangladesh/cumilla-hindu-temple-attack-victim-dies-in-dhaka>

The Guardian, « Seven dead after violence erupts during Hindu festival in Bangladesh », 16/10/2021, <https://www.theguardian.com/world/2021/oct/16/four-die-after-violence-erupts-at-hindu-festival-in-bangladesh>

BenarNews, « People Killed as Bangladesh Police, Mob Clash over Alleged Quran Desecration », 14/10/2021, <https://www.benarnews.org/english/news/bengali/mob-clash-10142021175232.html>

The New York Times, « 6 Sentenced to Death in Bangladesh for Killing of Gay Rights Activist », 31/08/2021, <https://www.nytimes.com/2021/08/31/world/asia/bangladesh-killing-gay-rights-activist.html>

Eurasia Review, « Crackdown in Bangladesh – Analysis », 04/05/2021,

<https://www.eurasiareview.com/04052021-crackdown-in-bangladesh-analysis/>

Al Jazeera, « Bangladesh cracks down on Islamist group after anti-Modi protests », 19/04/2021,

<https://www.aljazeera.com/news/2021/4/19/bangladesh-cracks-down-on-islamist-group-after-anti-modi-protests>

The Daily Star, « Cyber tribunals set up by govt in 8 divisions », 06/04/2021,

<https://www.thedailystar.net/law-our-rights/law-news/news/cyber-tribunals-set-govt-8-divisions-2073209>

The New York Times, « 'I Had to Prove That I Exist': Transgender Anchor Makes History in Bangladesh », 16/03/2021, <https://www.nytimes.com/2021/03/17/world/asia/bangladesh-transgender-tv-anchor.html>

Prothom Alo, « Domestic violence: Is there any punishment? », 13/03/2021,

<https://en.prothomalo.com/opinion/op-ed/domestic-violence-is-there-any-punishment>

The Dhaka Tribune, « Ashrayan-2: A joy for transgender community in Sirajganj », 31/01/2021,

<https://www.dhakatribune.com/bangladesh/nation/237295/ashrayan-2-a-joy-for-transgender-community-in>

Al Jazeera, « All the Prime Minister's Men », 2021, https://www.youtube.com/watch?v=a6v_levbUN4

AHMAD Ahrar, « Secularism in Bangladesh: The troubled biography of a constitutional pillar », The Daily Star, 16/12/2020, <https://www.thedailystar.net/supplements/news/secularism-bangladesh-the-troubled-biography-constitutional-pillar-2011933>

The Business Standard, « Eminent citizens demand cancellation of Marriott hotel project in Bandarban », 12/12/2020, <https://www.tbsnews.net/bangladesh/eminant-citizens-demand-cancellation-marriott-hotel-project-bandarban-170815>

The Daily Star, « Good initiative, yet ineffective », 25/11/2020,

<https://www.thedailystar.net/frontpage/news/good-initiative-yet-ineffective-2000437>

Prothom Alo, « Women and Children Repression Prevention (Amendment) Bill 2020 passed », 18/11/2020,

<https://en.prothomalo.com/bangladesh/parliament/women-and-children-repression-prevention-amendment-bill-2020-passed>

The Daily Star, « Your advocate. Dissolution of Christian marriages », 03/11/2020,

<https://www.thedailystar.net/law-our-rights/news/dissolution-christian-marriages-1988253>

The Daily Star, « Time to initiate legal reforms in rape prosecution », 08/10/2020,

<https://www.thedailystar.net/opinion/news/time-initiate-legal-reforms-rape-prosecution-1974197>

British Broadcasting Corporation (BBC), « Holey Artisan cafe: Bangladesh Islamists sentenced to death for 2016 attack », 27/11/2019, <https://www.bbc.com/news/world-asia-50570243>

Bdnews24, « Transgender woman becomes vice-chairman in Jhenaidah », 15/10/2019,

<https://bdnews24.com/people/transgender-woman-becomes-vice-chairman-in-jhenaidah>

BBC News Afrique, « Bangladesh : La justice retire le mot "vierge" du formulaire de mariage », 27/08/2019, <https://www.bbc.com/afrique/region-49484390>

Bdnews24.com, « Santals reject charge-sheet over deadly police firing, arson attack in Gaibandha », 28/07/2019, <https://bdnews24.com/bangladesh/santals-reject-charge-sheet-over-deadly-police-firing-arson-attack-in-gaibandha>

Dhaka Tribune, « Learning in your mother tongue », 24/02/2019,

<https://www.dhakatribune.com/epaper/169622/learning-in-your-mother-tongue>

Bangla Tribune, « Ethnic language classes need more trained teachers », 20/02/2019, <https://en.banglatribune.com/country/news/30226/Ethnic-language-classes-need-more-trained-teachers>

BanglaTribune, « JCD brings out rally on DU campus after nine years », 07/02/2019, <https://en.banglatribune.com/others/news/28353/Defer-DUCSU-election-by-three-months-JCD>

The Daily Star, « Shifting of inmates to new Sylhet jail begins », 12/01/2019, <https://www.thedailystar.net/city/news/shifting-inmates-new-sylhet-jail-begins-1686352>

Bangla News 24, « District committee to reduce case backlog: Minister », 26/07/2018, <https://www.banglanews24.com/english/national/news/bd/69833.details>

La Croix international, « Abuse, trauma haunt Bangladeshi female migrant workers », 19/07/2018, <https://international.la-croix.com/news/world/abuse-trauma-haunt-bangladeshi-female-migrant-workers/8092>

Dhaka Tribune, « Back from Middle East: Social stigma detaching traumatized women workers from family », 30/06/2018, <https://www.dhakatribune.com/bangladesh/149246/back-from-middle-east-social-stigma-detaching>

The Daily Star, « 999: Child marriage foiled, rape accused held », 14/12/2017, <https://www.thedailystar.net/country/999-child-marriage-foiled-rape-accused-held-in-bangladesh-1505002>

INA, « L'exode des Rohingya victimes de persécutions en Birmanie », 12/09/2017, <https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000001923/l-exode-des-rohingya-victimes-de-persecutions-en-birmanie.html>

Dhaka Tribune (via UNPO), « Chittagong Hill Tracts: Is The Government Initiative of Teaching Indigenous Languages Already Failing? », 09/08/2017, <https://unpo.org/article/20266>

Dhaka Tribune, « High Court: Mobile Court Act is an affront to the judiciary », 07/06/2017, <https://www.dhakatribune.com/bangladesh/court/22087/high-court-mobile-court-act-is-an-affront-to-the>

Associated Press, « Lady Justice statue removed from Bangladesh court complex », 26/05/2017, <https://apnews.com/e571abeb5a7b4179ba0ff23cc4875713>

The Daily Star, « Labour rights in domestic and international arena », 06/05/2017, <https://www.thedailystar.net/law-our-rights/rights-advocacy/labours-right-domestic-and-international-arena-1401559>

Le Point, « Bangladesh: nouvelle loi controversée sur le mariage des enfants », 28/02/2017, https://www.lepoint.fr/monde/bangladesh-nouvelle-loi-controversee-sur-le-mariage-des-enfants-28-02-2017-2108244_24.php

Dhaka Tribune, « Indigenous children at risk of forced religious conversion », 04/01/2017, <https://www.dhakatribune.com/bangladesh/nation/13020/indigenous-children-at-risk-of-forced-religious>

The Daily Star, « Section 54 Cr.Pc: Indiscretions and imperatives », 09/06/2016, <https://www.thedailystar.net/op-ed/politics/section-54-crpc-indiscretions-and-imperatives-1236361>

The Guardian, « Christian murdered in latest Bangladesh attack », 05/06/2016, <https://www.theguardian.com/world/2016/jun/05/christian-murdered-latest-bangladesh-attack-isis>

The Daily Star, « Village courts: A dilemma within... », 05/04/2016, <https://www.thedailystar.net/law-our-rights/village-courts-dilemma-within-1204333>

The Dhaka Tribune, « What's going on with the BNP? », 19/02/2016,

<https://www.dhakatribune.com/bangladesh/politics/118648/what%E2%80%99s-going-on-with-the-bnp>

Christian Today, « 'Saved by God': Missionary miraculously survives bullet to the neck », 01/12/2015,

https://www.christiantoday.com/article/saved_by_god_missionary_miraculously_survives_bullet_to_the_neck/72215.htm

The New York Times, « Baptist Pastor in Bangladesh Survives Knife Attack », 06/10/2015,

<https://www.nytimes.com/2015/10/07/world/asia/baptist-pastor-bangladesh-luke-sarker-knife-attack.html>

The Daily Star, « Your Advocate », 07/04/2015, <https://www.thedailystar.net/law-our-rights/your-advocate-75915>

TV5 Monde, « Au Bangladesh, les femmes Jumma veulent prendre leur destin en main », 29/05/2014,

<https://information.tv5monde.com/terriennes/au-bangladesh-les-femmes-jumma-veulent-prendre-leur-destin-en-main-2875>

The Daily Star, « BNP sees plot against sheaf », 19/07/2013, <https://www.thedailystar.net/news/bnp-sees-plot-against-sheaf>

British Broadcasting Corporation (BBC), « Bangladesh approves Hindu property restoration act », 28/11/2011, <https://www.bbc.com/news/world-asia-15928541>

Reuters, « Bangladesh court rejects ex-PM's appeal over house », 29/11/2010,

<https://www.reuters.com/article/idINIndia-53207120101129>

RIAZ Ali, « The crippled caretaker », Himal Southasian, 01/08/2006, <https://www.himalmag.com/the-crippled-caretaker/>

Autres sources

FRASER Murray, SAMANTHI Theminiulle, FAIZ Ahmed et SHAHARIAR Sadat, « Study on Modern Slavery in Bangladesh », Development Alternatives Incorporated (entreprise de développement international), août 2019, 26 p.,

https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5e56a40d86650c539fff3f20/DFID_Study_on_Modern_Slavery_in_Bangladesh_.pdf

Jamaat-e-Islamii, Site institutionnel, s. d.,

<https://Jamaat-e-Islamiii.org/en/article-details.php?category=7&article=62>

Bangladesh Law Partners – Barristers & Advocates, « Misconduct, Disciplinary Procedure & Dismissal under Labour Law of Bangladesh », s. d., <https://bdlplaw.com/d dismissal-for-misconduct-disciplinary-procedures-in-bangladesh.html>

Parbatya Chattagram Jana Samhati Samiti (PCJSS), « Administrative setup in CHT », s.d.,

<https://www.pcjss.org/administrative-setup-in-cht/>

United Peoples' Democratic Front (UPDF), « About UPDF », s.d., https://updfcht.com/?page_id=30

Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)
201, rue Carnot – 94136 Fontenay-sous-Bois Cedex